This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08172507 3
Digitized by Google

Digitized by Google

*DM
MERCURE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE,

DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes Célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1786.

BIBLIOTHÈQUE DU CHÂTEAU

BIBLIOTHÈQUE DU ROI PALAIS ROYAL

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 17.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

Digitized by Google

TABLE

Du mois d'Août 1786.

Pièces fugitives.

Le Triomphe de l'Intérêt, 3
A la Rose, 5
Acrostiches, 6
L'Horoscope accompli, 49
Le Billet ou l'Art d'Ecrire, Conte, 50
Le Coucou & la Fauvette, Fable, 97
Epître d'un Célibataire à M. le Vicomte de V..., 145
Réponse à la Question, 148
Charades, Enigmes & Logogryphes, 8, 53, 101, 152.

Nouvelles Littér.

Lettres sur l'Egypte, 10
Mémoire sur le Maïs, 21
Histoire de Kentucke, 27
Mémoire sur la Fortification perpendiculaire, 32
Tableau des Anciens Grecs, &c. 34
Traduction du Théâtre Anglois, 56
Recherches Physiologiques & Philosophiques sur la Sensibilité, 69
Lettres Philosophiques & Politiques sur l'Histoire de l'Angleterre, 81
Les Dangers de la ville, 86
Le Bonheur dans les Campagnes, 104
Les Soirées Provençales, 112
Etat Naturel des Peuples, 123
Eloge de Louis XII, 131
Voyages en Europe, en Asie & en Afrique, 135
Considérations sur l'Influence du génie de Vauban, 154
Confession générale de l'année 1785, 158
L'Aminte du Tasse, 173
Le Lycée de la Jeunesse, 180
Variétés, 36

Spectacles.

Concert Spirituel, 182
Comédie Françoise, 185
Comédie Italienne, 88
Annonces & Notices, 43, 92, 149, 188

A Paris, de l'Imprimerie de M. Lambert, rue de la Harpe, près S. Côme.

Digitized by Google

ASTOR LIBRARY

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS

A Mlle DE SAINT-LÉGER, *Auteur des* Deux Sœurs.

DE tes aimables Sœurs du Pinde ou du Parnasse,
Quelle est la fleur encor que tu peux envier?
Charmante Muse, aimable Grace,
Saint-Léger, les Neuf Sœurs t'ont offert leur laurier.
De leur myrte heureux & fidèle,
Les trois Sœurs ont su te parer,
Et les *Deux Sœurs* te donnent l'immortelle.

(*Par M. Delavalette.*)

Digitized by Google

A une Jolie Femme, qui m'appelle son Ami.

QUAND pour moi vous ouvrez votre ame
Au sentiment de l'amitié,
De grace, expliquez-vous, Madame;
Est-ce faveur? Est-ce pitié?
Moi, votre ami! plus j'envisage
Les devoirs d'un titre aussi beau,
Plus je sens qu'un pareil fardeau
Passe les forces de mon âge.
Quoi! d'un ami prendre le ton
Avec une femme jolie,
Qui, m'immolant à la saillie,
Agiteroit sur ma raison
Tous les grelots de la folie!
Convenez que mon froid jargon
M'exposeroit à vous déplaire:
Et puis, tenez, je suis sincère;
Quand il s'agit de deux beaux yeux,
D'air fripon, de taille légère,
L'amitié n'est qu'une chimère,
Elle n'a plus droit à mes voeux.
Lorsque, sous votre main savante,
Le clavier rend des sons brillans,
Et que la voix la plus touchante
S'unit à vos doigts semillans,

Digitized by Google

Je vous en fais l'aveu, Madame,
Je suis ému ; mais croyez bien
Que l'amitié n'entre pour rien
Dans tout ce qu'éprouve mon âme.
Eh ! voudrois-je attrister les Jeux
Dont l'essaim brille sur vos traces ?
De l'Amitié les pâles feux
Sont-ils pour la mère des Grâces ?
Il est un Dieu plus séducteur......
Pardon, je deviens téméraire ;
Mais j'en appelle à votre cœur,
Les dons si vantés de la sœur
Valent-ils le souris du frère ?

(*Par M. de Chas, de Nismes.*)

ÉPITAPHE de ma Voisine.

CI-GÎT la vieille Radegonde,
Qui fut jolie assez long-temps.
Cette maman, petite & ronde,
Fit beaucoup de bruit dans le monde :
Elle y parla quatre vingts ans.

(*Par M. l'Abbé de la Reynie.*)

Digitized by Google

LA TOILETTE, Conte Poétique, imité de Pignotti, Florentin.

Auferimur cultu :
Pars minima est ipsa puella sui. Ovid.

AVRIL, couronné de fleurs & de verdure, avoit dix fois chassé le paresseux Hiver, & dix fois semé nos champs de roses & de violettes, depuis que *Despina, grace au mensonge heureux de cent sortes de fards*, sembloit s'être arrêtée à sa trentième année.

Mais en vain cherche-t'elle à s'abuser elle-même, en vain croit-t'elle tromper les yeux d'autrui ; son impitoyable miroir semble lui criér à toute heure : *Despina ! Despina ! tes beaux jours sont passés !*

Elle lit dans les regards de la volage jeunesse, que les siens ont perdu le pouvoir qu'ils avoient de lancer l'amour & la vie.

Hélas ! maintenant seule & sans être apperçue, elle monte le bruyant escalier du théâtre ; seule & accablée d'un mortel ennui, elle s'étale dans sa loge déserte. Elle ne voit plus sur son passage les yeux avides arrêtés sur ses yeux, chercher la distinction d'un regard ou la faveur d'un sourire.

Les élégans, en habit du matin, ne courent plus la surprendre à sa toilette. De longues files de brillans phaëtons n'embarrassent plus les approches de son hôtel. Au-lieu du

fracas flatteur qui retentiſſoit naguères dans ſes appartemens inondés d'adorateurs, par-tout règne aujourd'hui un morne & vaſte ſilence; par-tout les froides langueurs d'un calme inſipide.

Négligemment couchée ſur ſon lit.... de repos, rêveuſe, contriſtée, elle paſſe dans ſa ſolitude la longueur entière des jours.

Le cercle d'amans jadis ſi empreſſés à deviner ſes volontés ſuprêmes, eſt remplacé *par un ſinge & une perruche.* A ſes pieds repoſe un épagneul, le ſeul de ſes amis, hélas! qui lui ſoit reſté fidèle.

De temps en temps Deſpine tourne indolemment ſes regards ſur ſa chère ménagerie, & diſtribue avec une tendre ſenſibilité une légère careſſe à l'un, à l'autre un demi-ſourire, & quelques mots de douceur à tous. Jaloux de l'amuſer à leur manière, l'oiſeau parleur & l'animal grimacier ſe tourmentent à qui mieux mieux. Le ſinge contrefait à s'y méprendre les attitudes d'un petit-maître; il careſſe de la main ſa charmante figure, ou la rafraîchit en déployant & agitant vîte, vîte l'éventail rond du beau Zerbin, ſon premier maître de grâces. Le grave *vert-vert*, d'un goſier enroué, répète les déclarations d'amour & les ſermens du dernier amant de Deſpina.....

Elle le contemple d'*un regard fixe & prolongé*; & tandis qu'elle l'écoute, ſon cœur ému ſoupire. Mille douloureuſes réflexions l'agitent; de longues larmes coulent de ſes

Digitized by Google

yeux, & fillonnent le carmin de ses joues. Elle pense avec d'amers regrets aux plaisirs tant aimés de sa fugitive jeunesse ; elle accuse tous les amans de perfidie, & dans sa peine extrême elle s'écrie plusieurs fois : *Que dois-je faire, Amour, Amour, conseille-moi !*

« Si je retourne dans ces galantes *conversations* où se rassemblent nos jeunes étourdis, pourrai-je endurer leurs tons impertinens, leurs frivoles propos, leurs airs dédaigneux ? Moi qui brillois dans ces rendez-vous, moi qu'on entouroit, qu'on citoit, qu'on suivoit en foule, je pourrois voir ma cour abandonnée, & à peine fixerois-je à mes côtés un homme, un seul homme, à qui peut-être je ferai pitié, & qui ne sera qu'un sot ! »

« Si je recherche les vieilles bégueules qui tiennent maison, j'entendrai (quel supplise !) vanter à chaque instant le bon-sens, la raison, l'âge mûr, & invectiver contre cette aimable jeunesse qu'on ne cesse d'appeler folle ou sotte. Comme l'ennui se peint sur tous ces fronts ridés ! comme on y déraisonne avec humeur ! comme on y bâille ! Je bâille d'y songer, & mes vapeurs redoublent.... *Oh, sciagura ! oh Dio santo !* »

« Faut-il déjà, réformant toute parure, échanger mes robes de goût, mes rubans, mes riches dentelles contre les maussades livrées du bigotisme ! Irai-je, le front couvert d'un crêpe funèbre, l'œil en-dessous, l'oreille au guet, passer la matinée à l'Église, & la soirée avec un mystiqu e Directeur ! »

Digitized by Google

Le front appuyé sur sa main, les yeux fixés en terre, c'est ainsi que Despine parle avec elle-même. Son ame foible, irrésolue, flotte entre tous ces partis, & ne se résout pour aucun. Tel, dans le combat orageux que se livrent deux vents contraires, un jeune arbrisseau courbé sur les bords d'un abyme, tourmenté, plié en tout sens, tantôt touche le sol; & tantôt se redresse.

Vers la fin de cette tempête intérieure arriva l'heure de la toilette. L'industrieuse Nérine, la palette à la main, fit renaître les roses, & déploya les lys sur le visage de sa maitresse. Despine fut si bien peinte, qu'elle pouvoit défier les événemens; aucune rougeur, aucune pâleur subite n'étoit capable de trahir son secret ni de déconcerter ses grâces.

C'étoit l'heure où la partie utile du genre-humain (qu'on compte pour rien) le peuple, qui règle son repos & ses repas sur la marche du soleil, se distrait de ses peines, assis autour d'une table frugale; mais dans le beau monde, il n'étoit encore que *petit-jour*. Despine, inconsolable, en proie à ses solitaires ennuis, passoit dans un humiliant abandon les momens jadis si triomphans pour ses charmes.

Tout-à-coup, ô bonheur! sa porte s'ouvre; on annonce; son cœur tressaille..... Elle voit entrer Valère; Valère, très-jeune Cavalier, d'une figure intéressante, spirituelle, & qui l'appela *ma petite cousine*.

(Valère en effet avoit, dit-on, des parens

Digitized by Google

alliés à Despina.) Sorti depuis peu du Collége, il venoit, selon l'étiquette, en parent bien appris, & qui commence son entrée dans le monde, faire à sa cousine une visite *sans conséquence*. On voyoit à sa gaucherie, (qui n'étoit pas sans grace) à son air naïf & timide, & à la facilité avec laquelle il rougissoit, qu'il étoit *peu formé*, & qu'il avoit encore cette précieuse fleur d'innocence dont ces Dames font tant de cas.

Avez-vous quelquefois suivi dans les airs

L'autour au bec retors, à la tranchante serre?

Il plane, il cherche sa proie. Si son œil perçant découvre au loin dans les campagnes une jeune colombe échappée de son nid, & prenant son essor d'un vol mal assuré, l'oiseau ravisseur fond sur elle & l'enlève.

C'est justement ainsi que la *Civetta* Despine, depuis long-temps habile en l'art d'arrêter un amant dans ses lacs, dresse soudain toutes ses batteries. Elle épanouit sa figure, elle compose artificieusement son air, son maintien, ses manières; elle veut lier à son char cette ame simple & novice.... Triomphe trop facile à son expérience!

Valère qui, jusqu'à ce moment, n'avoit connu que ses bouquins, n'avoit vu que la face renfrognée des durs & brusques pédans de son Collége; qui n'avoit enfin pour toute société de femmes, fait connoissance qu'avec *Lesbie* & *Néera*, maîtresses antiques des

Digitized by Google

vieux Élégiaques latins, le pauvre Valère resta pris dans les gluaux de l'Amour.

Pouvoit-il résister aux roses d'un si beau visage? à cet air doux, à cet art agaçant, à ces riens séducteurs, à ce sourire enfin d'une adroite coquette qu'on ne soupçonne pas encore? Pour moi, je l'avouerai, je crois que j'y eusse été attrapé tout comme notre Écolier.

Comme on voit un Commerçant perdre son crédit par des faillites imprévues, & tomber du sein du luxe & de l'abondance dans la plus lamentable détresse, puis tout-à-coup reprendre sa place, &, pour ainsi dire, la vie, si quelque héritage fortuit renouvelle ses fonds, & le met à même de recommencer avec plus de prudence ses lucratives spéculations: telle Despine emploie dès ce moment tous ses soins, tout son art, à conserver la proie fortunée que le hasard lui adresse.

Elle est à-propos économe ou prodigue d'appâts. Tantôt elle loue son nouveau *Sygisbé* avec d'enivrans transports; tantôt elle le désole par un silence boudeur; la bride & l'éperon lui servent tour-à-tour pour faire route vers son but. Mais sur-tout, (chose infiniment importante!) elle sait cacher dans l'ombre du plus impénétrable mystère, l'art prodigieux qui lui sert à cacher les injures de ses lustres nombreux.

Et comme elle sait très-bien qu'une paix continuelle endort les ames, & que le brandon de l'Amour languit & s'éteint si l'on n'at-

Digitized by Google

tise sa flamme par le souffle des querelles; (ainsi qu'on voit des charbons s'embrâser dans nos foyers lorsqu'on irrite leur ardeur par le vent grondant des soufflets;) à la moindre faute notre douairière ne manque pas de se courroucer. Elle menace, tonne, éclate; & son tremblant esclave.... adore ses caprices & baise ses fers.

Un jour que le malheureux Valère s'étoit, sans le savoir, rendu *infiniment coupable*, il arrive, & voilà qu'on vous le traite avec la plus désespérante rigueur. Il s'étonne, il s'excuse, on refuse de l'entendre; il sort; il erre en proie à la crainte horrible de ne jamais obtenir grace aux yeux de sa Vénus offensée, & se retrouve enfin chez lui abymé d'angoisses.

Le bon jeune homme croyant avec simplicité son crime irrémissible, & le courroux de sa belle éternel, passa la nuit, Dieu sait dans quelles agitations! *ô nuit! nuit désastreuse*, que tu fus longue pour cet amant déchiré de remords!

A peine l'aube blanchissoit l'orient, il se lève, &, pâle, défait, tremblant, il sort de sa maison, & court chez Despine. Les portes, les volets, tout étoit fermé. Il s'éloigne, il revient, regarde à sa montre, querelle les astres du ciel; passe, repasse cent fois devant le temple de son idole. Les instans lui paroissent des heures, les heures des siècles. La crainte & l'espérance se partagent son cœur. Il médite ses excuses, il compose ses regards;

il dispose tout son extérieur au rôle pénible qu'il va jouer sans feinte; car enfin, n'est-il pas coupable de lèze-majesté?

Après une éternité d'attente, la porte, l'inexorable porte s'ouvre en criant sur ses gonds. Brûlant d'amour, bouillant d'impatience, il y court, il franchit l'escalier avec la vîtesse des vents, oubliant dans son aveugle empressement que le soleil au tiers de sa course laisse encore régner la nuit dans la joyeuse enceinte dont la pourpre sert de dais & de tente à la belle Despina.

Il a le bonheur d'arriver dans les premiers appartemens sans être apperçu. Son cœur bat fortement; tout l'émeut, tout l'intéresse, tout ce qu'il voit n'a-t'il pas le bonheur d'appartenir & de plaire à Despine? Mais tout-à-coup il s'arrête immobile. L'indécence de l'heure le frappe. Poursuivra-t'il? se montrera-t'il? se cachera-t'il? Il n'en fait rien. — Quel bruit se fait entendre!.... Il pâlit!... Ce n'est rien... N'importe, il est glacé d'effroi, il étouffe; &, dans son trouble intolérable, il se précipite au fond d'un réduit obscur, dont la porte entre-ouverte s'offre heureusement devant lui.

Ce cabinet noir, (remarquez bien ceci, cher Lecteur, s'il vous plaît) étoit un ancien passage dérobé, qui conduisoit discrètement de l'anti-chambre à la toilette de Madame. Une porte vitrée, & voilée d'un court rideau de taffetas vert, sépare cette pièce condamnée *du sacré cabinet des féminins mystères*. Jugez

Digitized by Google

si l'entrée en étoit permise aux profanes! & c'est dans ce lieu perfide qu'est cependant caché le disgracié Valère! il va voir... Que ne verra-t'il pas!

Déjà Phébus poussoit son char de feu sur le zénith de la voûte éthérée; la lumière en torrens inondoit les plaines célestes; les objets prominens ne projetoient presque plus d'ombre autour d'eux... ou, pour dire en françois la chose, il étoit midi.

Un songe officieux prosternoit en ce moment Valère aux pieds de Despina. Despina daignoit relever son jeune ami. Despina se disposoit même à recevoir son plus tendre hommage. O douleur! Morphée retire ses pavots, & l'Amour, ce malicieux enfant, s'envole en riant loin de Despina.

Elle s'éveille avec humeur; sa paupière s'entre-ouvre aux doux rayons de l'aurore factice que lui ménagent les demi-jours de ses jalousies; & après avoir frotté ses yeux, bâillé trois fois, sonné ses femmes, elle sort de son lit couverte seulement de la légère draperie qu'un prosateur grossier oseroit appeler *chemise*.

Despina! où courez-vous? où courez-vous dans ce ridicule équipage! arrêtez, malheureuse! arrêtez.... Dieux! si vous saviez quel audacieux mortel est caché dans cet observatoire, vous frémiriez de vous montrer à ses regards, outragée en cent lieux par Lucine & le temps. — Elle ne m'entend pas. Je la vois qui s'avance vers l'attelier des Grâces.

Digitized by Google

L'autel magique est dressé par les Prêtresses. On permet au Jour de s'introduire dans le boudoir: voilà, voilà Despina sans fard, sans vernis, sans talismans, & telle qu'elle est avant de prendre ses masques.

Ses cheveux en désordre, moitié flottans, moitié bouclés, retombent sur son front ridé, retombent sur son cou jaune, sali par la fonte nocturne des pommades colorées qui les mastiquent pendant le jour. Les fleurs de son teint sont remplacées par des taches plombées; de longs sillons traversent son front & ses joues; un grand cercle bleuâtre entoure ses yeux livides & battus; ses mouches détachées laissent appercevoir çà & là des cicatrices hideuses; tout, en un mot, présente en elle l'image du délabrement & de la flaccidité: c'est un vrai remède d'amour.

Semblable au villageois, qui, dès que l'orage a cessé, court dans ses champs, & les trouve tout dévastés, ses haies sont arrachées, ses arbres abattus, le sable infécond couvre ses vertes prairies: hélas! il ne reconnoît plus les limites de son héritage; il ignore en les parcourant s'il est dans ses possessions, tant l'aspect en est rendu méconnoissable! — Tel le jeune Valère, en voyant apparoître ce fantôme inconnu, l'observe avec étonnement de la tête aux pieds, & ne reconnoît en lui aucun trait de sa Despine. Cet air fatigué, ce teint flétri, ces crins rares & grisonnans, tout le persuade qu'au lieu du lever de sa belle, il est témoin de celui de quelque vieille ma-

trône. Restons ici, se dit-il à lui-même; prenons patience: cette guenon partie, je verrai sûrement arriver *ma Bergère*.

Cependant on approche l'autel mystérieux de la vanité; on dresse le cruel & véridique miroir. On étale, on découvre & poudres & parfums. Ces boëtes renferment des pastels de toute couleur. Ceux-ci blanchissent le cou; ceux-là empourprent les lèvres; les autres peuvent imiter ces longs filets d'azur qui serpentent à fleur de peau. Enfin, c'est avec tous ces ingrédiens que l'art des enchantemens compose Despina toute entière, & sait en former une si belle pièce de stuc.

Madame s'assied devant sa glace. (Valère, témoin de tout, est toujours caché vis-à-vis.) La fidelle Nérine, confidente des plus secrets sacrifices, se tient à côté d'elle. L'ouvrage est en train. Le charme opère. On redouble de zèle. Cette joue se repeuple de roses. Ce sein peu-à-peu reprend ses lys accoutumés. Le visage commence à rattraper d'un côté *sa physionomie de jour*: comme sous le pinceau d'un Peintre habile vous voyez tour-à-tour les yeux s'ouvrir, le teint s'animer, & les cheveux ondoyer & blondir.

Notre contemplateur, établi dans son poste, lorgnoit comme un Astronome depuis une grande heure, lorsqu'en bien considérant cette figure, il crut véritablement reconnoître quelques traits de sa Despina. Il regarde de tous ses yeux; il hésite encore; mais enfin

Digitized by Google

chaque instant dissipe son doute. On place deux ou trois mouches, on implante une ou deux dents postiches : voilà Despina rajeunie, la voilà blonde. Elle met son *pouf* & son *cul de crin ;* elle serre les nœuds de rubans qui soutiennent sa gorge ; c'en est fait, Valère ne sauroit plus s'y méprendre ; il reconnoît *la Dame de ses pensées.*

Ainsi l'armateur Batave, qui attend un vaisseau chargé de marchandises précieuses, dont l'heureux retour va décider de sa fortune, vole à toute heure sur le rivage. Le cœur agité par la crainte & l'espoir, il cherche son navire sur le vaste azur des mers, & après l'avoir attendu vainement pendant un long espace de temps, il le découvre enfin, ou croit le découvrir. Il ne s'est pas trompé. Les mâts paroissent poindre & sortir du sein des flots amers. Il distingue les girouettes nationales, (flottantes comme les panaches qui surmontent les chapeaux de nos Laïs) il le voit avancer, toutes voiles dehors, & reconnoît avec joie jusqu'à la proue si bien peinte, qui représente ou la Chimère ou quelqu'une de ces fameuses Sirènes.

Oh ! qui pourroit raconter la surprise, le courroux, la honte de Valère, voyant de quelle ridicule *espèce* il s'étoit si follement épris ! De vils pots de pommades, de poudres de couleurs renfermoient donc les charmes qu'il idolâtroit !

Le dépit s'empare de lui. Il sort brusquement de sa niche, non plus timide & sup-

Digitized by Google

pliant, mais d'un air persiffleur & léger, mais plein d'assurance, & parfaitement guéri de son ridicule amour; &, sans regarder Despina, il adresse au galant arsenal cette risible apostrophe:

« Sacrés vases ! poudres, parfums, pastels, je m'incline respectueusement devant vous. Conservez le souvenir de ma plaisante simplicité. (Je ne parle qu'à vous: c'est vous seul que j'aimois.) Si jamais quelqu'amant novice est dupe autant que moi de vos brillantes impostures, s'il vous confond avec la beauté, empêchez-le sur-tout de voir ce que j'ai vu. Je suis désenchanté; je vous rends graces: adieu. »

L'art est de cacher l'art. Il ne peut triompher qu'en imitant la Nature. — Mais quand sur les ailes du temps la jeunesse s'envole avec nos attraits, que faire donc pour plaire? — Être douces & bonnes. *O femmes*, s'écrie un Sage, *la bonté & la douceur vous caractérisent d'une manière plus intéressante encore que la beauté.*

Improvisus ades; deprendes tutus inermem. Ovid.

(*Par M. Bérenger.*)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Univers*; celui de l'Énigme est *Plume*; celui du Logogryphe est *Tabatière*, où l'on trouve *Tiare*, *bière*, *rat*, *&*, *ire*, *traité*, *ré*, *bette*, *hière*, *trait*.

CHARADE.

DANS la gamme on voit mon premier;
C'est au milieu de mon dernier
Qu'on peut entendre mon entier.

ÉNIGME.

SOUS les dehors trompeurs d'une fausse justice,
Je cache un cœur rempli d'une horrible avarice;
Et par mille détours inventés à propos,
Pour un très-petit bien je cause de grands maux;
Famille ruinée, enfans sans héritage,
Ce sont-là de mes jeux & mon plus bel ouvrage.
Qui le croiroit pourtant? les aveugles Mortels
Viennent encore en foule encenser mes autels.

(*Par Mlle de Vilaire, à Vilaire-sur-Terre, près d'Olonne.*)

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

DANS un poste éminent j'établis mon empire;
Je rassemble à mes pieds une nombreuse cour;
Je porte dans mon sein le charme qui l'attire;
Et tous mes ornemens sont mis au plus grand jour.
Ne renversez point ma structure;
Et, sans vous donner la torture,
Tranchez mon chef, & successivement
Le chef de chaque mot restant;
Vous trouverez avec aisance
Un instrument de pénitence
Que nos Héros Chrétiens trouvoient encor trop doux,
Pour appaiser le céleste courroux;
D'une grange le terrein ferme,
Où par un effort redoublé,
Le fléau dégage le blé
De l'enveloppe qui l'enferme;
De l'ame un vif emportement
Qui la mettroit hors d'elle-même,
Si la raison, par un pouvoir suprême,
Ne maîtrisoit ce mouvement;
Et (pour couronner l'opuscule)
Ma désinence est une particule
Qui du mot réduplicatif
Offre le signe distinctif.

(*Par M. Révial, de Narbonne, Ancien Capitaine-Aide-Major du Régiment de Bourgogne.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE d'Hérodote, traduite du Grec, avec des Remarques Historiques & Critiques, un Essai sur la Chronologie d'Hérodote, & une Table géographique; par M. Larcher, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Honoraire de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon. 7 vol. *in*-8°. A Paris, chez Musier & Nyon, Libraires.

HÉRODOTE, qu'on a appelé le *Père de l'Histoire*, n'a pas été le premier Historien Grec; Hécatée, Charon de Lampsaque, écrivirent avant lui l'Histoire, soit de la Grèce, soit de l'Asie; mais leurs Ouvrages se sont perdus comme ceux des Poëtes qui précédèrent le Chantre d'Achille & d'Ulysse; & c'est aux pertes que nous avons faites, qu'Homère doit le titre de créateur de la Poésie, & Hérodote celui de père de l'Histoire. La gloire de l'un & de l'autre, après avoir été tour-à-tour l'objet des hommages des siècles & des critiques d'un petit nombre d'esprits distingués, paroît s'établir & se fixer de nos jours sur des jugemens plus approfondis, sur une appréciation plus éclairée. Jamais il n'a paru ni plus de Traductions d'Homère ni plus d'Édi-

tions d'Hérodote, ou de Commentaires & d'Observations sur les Écrits de ce père de l'Histoire. La Traduction long-temps attendue de M. Larcher, mettra beaucoup plus de monde encore en état de juger Hérodote avec plus de connoissance de cause. C'est une chose remarquable, que la plus ancienne Histoire qui nous ait été conservée, ne soit pas l'Histoire particulière d'un peuple; mais un grand & vaste tableau d'Histoire universelle, où paroissent tour-à-tour peints de couleurs énergiques & locales, les grandes Nations esclaves de l'Asie, les Républiques fières & indépendantes de la Grèce, les barbares errans au pied du Caucase ou sur les plateaux élevés de la Tartarie, & ceux qui paroissent ensevelis dans les sables de la Lybie, l'Égypte avec son culte & son gouvernement, tous les deux en apparence si mystérieux, & tous les deux fondés sur l'observation de la nature & sur ses loix; les Insulaires de la mer Égée, & les Colonies des côtes de l'Asie mineure, flottans sans cesse entre la liberté dont ils avoient apporté la passion de la Grèce, leur Métropole, & le despotisme où les entraînoient la molle douceur de leur climat, les Arts voluptueux dont ils avoient le goût & le génie, & le voisinage des Satrapes du *Grand Roi* qui les corrompoient toujours par leurs exemples, & les asservissoient souvent par leurs armes. Les premières conceptions de l'esprit humain, si elles ne peuvent pas atteindre à la perfection, nous frappent & nous éton-

Digitized by Google

nent souvent par leur grandeur & par leur audace. On n'a point encore posé de règles, de bornes; & l'esprit s'étend dans tout l'espace qu'il apperçoit. Hérodote a conçu l'Histoire il y a près de trois mille ans, comme l'a exécutée de nos jours Voltaire dans son *Histoire Générale des Peuples* depuis Charlemagne; l'un & l'autre en ont fait le tableau de l'Univers; & il est remarquable encore qu'Hérodote ait pu servir de modèle à Voltaire, qui en a dit tant de mal. Des Écrivains qui ne sont pas Voltaire, en ont dit plus de mal encore; ils ont cru montrer beaucoup de critique & de philosophie, en affectant toujours de parler d'Hérodote comme d'un vieux conteur de vieilles fables,

> Qui vous dit d'un air ingénu
> Ce qu'il n'a ni vu ni connu,
> Et qui vous ment à chaque page.

Celui qui lit Hérodote avec quelqu'attention & quelqu'habitude de réflexion, en prend une idée bien différente. On voit d'abord que sa vie entière a été consacrée à connoître les faits qu'il vouloit transmettre à la postérité; qu'aucun Historien ne s'est donné tant de soins & de peines, n'a bravé tant de périls pour chercher la vérité. On le voit se transporter chez tous les peuples dont il doit parler, traverser plusieurs fois les mers, les continens, les isles, s'arrêter long-temps en Égypte, interroger les Prêtres de tous les Colléges, comparer les rapports de ceux de

Memphis & de ceux de Thèbes, pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, & peut-être jusqu'à Carthage, à travers des mers d'un sable mouvant, où il peut être englouti mille fois; revenir sur ses pas, aller à Tyr & à Babylone, où se conservoient les traditions les plus antiques sur l'histoire des Dieux & sur celle des hommes; visiter les Nations répandues le long de la mer noire & dans la Colchide, passer d'Asie en Europe, & descendre par la Thrace, par la Macédoine, par l'Épire, dans le continent de la Grèce & dans l'Asie mineure, où il combat les Tirans de sa patrie. Je sais qu'il est possible de parcourir tous les pays & tous les peuples, & de les voir, de les peindre tous très-mal; de recueillir toutes leurs fables, & de ne leur apprendre aucune vérité; mais jamais il n'a été mieux prouvé qu'aujourd'hui, qu'Hérodote n'a point mérité ce reproche. Maillet, Pockoke, M. Savari confirment ce qu'il a raconté de plus merveilleux de l'Égypte, dont il paroît même avoir étudié le sol en Naturaliste; le Père Schew justifie en tout la description qu'il a donnée, & de l'intérieur de l'Afrique, & des hommes trop peu connus qui l'habitent. Lorsqu'Hérodote fait agir & parler les Grecs & les Perses, tout ce qu'il leur fait faire, tout ce qu'il leur fait dire, sont des peintures frappantes de ce que disent & de ce que font des peuples esclaves & des peuples libres. L'Abbé Millot dit qu'il ne faut

Digitized by Google

pas croire ce qu'Hérodote raconte de Xerxès; parce qu'il le fait agir & parler comme un *fou* qui tantôt pleure en voyant une multitude d'hommes que la guerre va moissonner; & tantôt se baigne dans le sang de ses propres Sujets; mais c'est à de tels contrastes, c'est à ce mélange bizarre de foiblesse & de cruauté, que je reconnois le despote absolu de trente grandes Nations occupées à flatter ses caprices, le tyran amolli dans les voluptés d'un vaste Empire, dont l'imagination ne peut soutenir les apprêts du carnage, & dont les regards, hors du danger, se repaissent avec joie de la vue d'un sang qui lui donne quelques sensations de plus. Xerxès est *fou*; mais de la folie dont presque tous les despotes sont attaqués; & j'ose dire que les deux Livres d'Hérodote où il est le plus question *du grand Roi*, que sa *Polymnie* & son *Uranie* seroient des morceaux dignes du génie de Tacite, si les grands traits n'étoient pas séparés par des digressions qui les affoiblissent, si la pensée d'Hérodote recevoit de son expression cette vigueur & cet éclat que Tacite sait donner à ses pensées. Qu'on lise l'endroit d'Hérodote où les Conjurés qui ont tué le faux Smerdis, délibèrent sur la forme de Gouvernement qu'ils donneront à la Perse; qu'on lise surtout la réponse des Athéniens aux Députés de Sparte, qui les conjurent de ne pas abandonner la cause commune de la Grèce, en adhérant aux propositions séduisantes de Mardo-

Digitized by Google

nius ; on reconnoîtra que c'est avec un esprit & avec un talent du premier ordre, qu'on a pu discuter ainsi la nature & les influences des diverses espèces de Gouvernement, & faire parler sur-tout un peuple libre, avec ce sentiment sublime de morale & de générosité qui est la récompense des peuples capables de tout sacrifier à la liberté. Ce qu'on reproche le plus à Hérodote, c'est sa crédulité ; mais j'ai peur que la crédulité d'Hérodote ne soit celle de l'antiquité entière ; & alors je lui sais gré de me l'avoir fait connoître. Les fables qu'il rapporte sont une partie de l'Histoire, & une partie très-importante, très-instructive, très-propre à étendre la philosophie, à combattre & à détruire la crédulité elle-même. Les fables d'Hérodote, qu'aucun peuple de la terre ne croit plus, jettent un grand jour sur beaucoup de fables que beaucoup de peuples croient, respectent ou ménagent encore. Je conviens que cet Historien paroît souvent n'avoir lui-même aucun doute sur les contes qu'il débite ; & quelquefois il en est très-plaisant. Lorsque les Perses, par exemple, s'approchent de Delphes pour en piller le temple, il assure d'abord que des armes suspendues aux murs du sanctuaire changèrent de place d'elles-mêmes, & allèrent se mettre au-devant du temple comme pour le défendre. Il dit ensuite que le Mont-Parnasse, ébranlé dans ses fondemens, lança de sa cime des foudres & des rochers énormes

Digitized by Google

qui écrasoient les Perses ; & il ajoute enfin, comme une preuve excellente de ce miracle: *J'ai vu moi-même les rochers au pied du Mont-Parnasse.* Il est des esprits qui sont blessés de cette crédulité d'Hérodote. . . .

. . . .

. . . .

. . . . Il s'en faut bien qu'Hérodote soit également crédule pour les contes qui ne tiennent pas à sa Religion. Dans d'autres genres, lorsqu'il rapporte des évènemens un peu extraordinaires, il a soin de ne pas les prendre sur son compte. *On dit, on croit*, sont des formules qui lui sont très-familières. Il ajoute même très-souvent, *pour moi, je n'en crois rien.*

On ne lui a pas pardonné d'avoir donné à Xerxès une armée de près de deux millions d'hommes.

Il y auroit beaucoup de choses à dire sur ce reproche, qui ne peuvent pas trouver ici leur place.

Mais il faut observer, 1°. que le récit de Ctésias, de Diodore de Sicile, d'Elien, de Pline, de Justin, qui ne retranchent guères de ce nombre que la moitié, a encore de quoi nous beaucoup surprendre. Nous ne sommes pas plus accoutumés à des armées d'un million d'hommes que de deux millions. Cependant il seroit trop fort de récuser le témoignage de toute l'antiquité sur un fait qui n'a rien de surnaturel, & qu'on ne peut pas dire incroyable, puisqu'il n'est pas impossible.

2°. D'où Xerxès tiroit-il tant de Soldats? De presque toute l'Asie & d'une partie de l'Europe & de l'Afrique. D'où tiroit-il de quoi les nourrir? De presque toute l'Asie & d'une partie de l'Afrique & de l'Europe. Lorsqu'on énonce d'une manière générale, *Hérodote donne à Xerxès une Armée de deux millions d'hommes*, le premier mouvement est de se récrier à l'absurdité. Lorsqu'on lit Hérodote, qu'on lui voit faire le dénombrement de toute l'armée, détailler l'espèce de vêtement, l'espèce d'armure & de manœuvres, la manière de combattre de tant de peuples rassemblés sous les mêmes drapeaux; lorsque dans cette armée on se promène pour ainsi dire au milieu de toutes les Nations avec Xerxes, qui, pour se faire entendre d'elles & pour les entendre, est obligé de changer de truchemen & d'Interprète à chaque rang; alors ces détails commencent à donner de la vraisemblance à ce que nous avions rejeté comme merveilleux.

On se rappelle qu'il est arrivé plus d'une fois que presque toutes les Nations de l'Asie ont porté le joug d'un même Despote; & que les Despotes font la guerre, non avec des troupes choisies, mais avec les Nations entières qu'ils oppriment.

Quant à la difficulté de nourrir tant d'hommes, on ne s'est pas assez souvenu ni de la prodigieuse fécondité de plusieurs contrées de l'Afrique & de l'Asie, sur-tout de quelques côtes de l'Asie mineure, de l'heureuse *Mysie*,

Digitized by Google

de la *riche Gargare* dont parle Virgile, ni de l'extrême frugalité des Asiatiques, auxquels il ne faut souvent pour vivre, & même pour marcher aux combats, que des dattes, de l'eau & des coups de fouet.

On ne s'est pas dit que les armées des Despotes vivent, non pas de provisions, mais de dévastations.

Qu'un Despote content d'avoir satisfait son orgueil en montrant des millions d'hommes sous ses drapeaux, s'inquiète peu du soin de les nourrir; & que s'il prévoit cet embarras, il compte, pour en être délivré, sur la faim, sur la soif, sur les tempêtes, sur les glaives des ennemis, qui sauront bien diminuer le nombre de ses troupes.

3°. Il faut observer enfin qu'on ne se rapproche pas, mais qu'on s'éloigne de la vérité, lorsqu'on juge des choses qui ont pu se passer en Asie, par celles qui peuvent se passer en Europe; de ce qui a pu se faire autrefois, par ce qui peut se faire aujourd'hui; que la nature & les choses humaines n'ont ni les *mêmes poids* ni les *mêmes mesures* dans toutes les parties du monde & dans tous les siècles; & que, pour en bien juger, lorsqu'on change de siècles & de climats, il faut changer de poids & de mesures dans ses jugemens. Il est vrai, rien n'est plus rare que cette raison universelle, qui tire sa force de sa flexibilité même, qui arrive toujours à la vérité, parce qu'elle n'a pas une route seulement, mais qu'elle en a mille. Cette raison est le génie

Digitized by Google

des Tacite, des Thomas Morus, des Voltaire, des Montesquieu. Viendra-t'il un moment où elle sera le bon-sens des peuples?..

Ce n'est pas parmi les modernes seulement que les opinions ont été partagées sur Hérodote. Chez les anciens, Plutarque l'a accusé de *malignité* dans un morceau qu'il a intitulé *de la malignité d'Hérodote*; & Denis d'Halicarnasse dit au contraire qu'Hérodote *est doux, qu'il se réjouit du bien, & qu'il s'afflige toujours du mal.*

J'avoue qu'en lisant Hérodote, je n'ai vu ni qu'il fût doux, ni qu'il fût malin; il m'a paru avoir le desir d'être intègre; il dit le bien, il dit le mal comme tous les deux sont parvenus à sa connoissance; il blâme souvent les Grecs, il loue quelquefois les Barbares; il juge peu & raconte beaucoup.

Plutarque est suspect. Les Béotiens, ses compatriotes, avoient lâchement abandonné la cause & le salut de la Grèce, & Hérodote ne l'avoit point dissimulé.

Denis d'Halycarnasse est suspect aussi. Il paroît trop occupé à élever Hérodote au-dessus de Thucydide; & il emploie quelquefois, dans cet objet, des raisons qui ne paroissent pas dignes d'un Critique si renommé. Un des titres, par exemple, sur lesquels il fonde la prééminence d'Hérodote, c'est que cet Historien a choisi un sujet heureux & glorieux à la Grèce; au-lieu que Thucydide n'a raconté, dans la guerre du Péloponèse, que

les revers & les malheurs de sa patrie. On sent bien que ce n'est pas sur de pareils motifs qu'il faut apprécier les talens de deux Historiens, & préférer l'un à l'autre. Car une Histoire peut être plus intéressante, plus instructive, plus éloquente, par cela même qu'elle nous entretient des revers & des calamités d'un peuple : c'est alors que l'Historien trouve naturellement sous sa plume les scènes pathétiques de la Tragédie ; & s'il a une ame, cette ame s'émeut, & il remplit d'émotion celle de ses Lecteurs. C'est précisément ce qui est arrivé à Thucydide. *Hérodote*, dit le même Denis d'Halycarnasse, *a l'avantage dans les mœurs, Thucydide dans les affections*. C'est parfaitement observé & exprimé ; mais il est inconcevable qu'après avoir fait cette observation, Denis d'Halycarnasse n'ait pas vu que c'étoit-là un avantage qu'avoit Thucydide, & qu'il le doit à son sujet autant qu'à son talent.

Toute l'antiquité a parlé de la clarté, de l'aimable simplicité, des graces naturelles du style d'Hérodote ; & elle en étoit trop bon juge pour qu'il soit permis aux modernes d'avoir une autre opinion.

M. Larcher se sera appliqué sans doute à faire passer ces qualités précieuses dans sa traduction. Son style est clair, correct en général ; & si on n'y sent point les graces de l'original, c'est que cela étoit peut-être impossible dans une Traduction. La grace ne se traduit guère ; elle tient à des choses trop

Digitized by Google

fines, trop délicates, trop fugitives; le Traducteur qui en a le plus le sentiment, ne la remplace guères que par de l'elégance; mais l'élégance n'est pas encore la grace; elle y nuit même très-souvent.

Lorsqu'on traduit d'une langue aussi peu cultivée & un Auteur aussi ancien, une grande difficulté, c'est celle d'en saisir toujours le sens avec une certaine certitude. Cela exige une érudition immense: c'est, pour ainsi dire, avec toute l'antiquité qu'on peut bien entendre & bien traduire un Écrivain tel qu'Hérodote; & à cet égard, le travail de M. Larcher nous paroît mériter les plus grands éloges. Il a rapproché & comparé les Éditions & les manuscrits du texte; la plume à la main il a relu tous les anciens, pour y chercher & noter tout ce qui pouvoit servir à corriger, à éclaircir & à éclairer son Auteur. Il a déposé les fruits d'un travail si considérable dans des notes qui sont à la suite de chaque volume, & qui souvent sont plus étendues que le texte de la traduction. Ses notes ne sont pas toujours des critiques du texte d'Hérodote, mais de courtes dissertations sur les usages, sur les mœurs, sur les Dieux, sur les édifices de la Grèce; & celles-là ne sont pas les moins instructives. On pourroit contester plusieurs de ses opinions à M. Larcher, mais jamais une grande érudition.

L'Essai sur la Chronologie d'Hérodote, & une espèce de Dictionnaire Géographique qui terminent l'Ouvrage, sont très-propres aussi

Digitized by Google

à faire lire Hérodote avec plus d'intérêt, moins de peine & plus de fruit.

M. Larcher attaque tous les systêmes de chronologie, pour en établir un qu'il fonde particulièrement sur Hérodote : on croira sans peine qu'il a renversé tous les systèmes des Chronologistes : ils ne tiennent à rien ; il n'y a point de chronologie avant les marbres de Paros ; & il est survenu tant d'accidens fâcheux à ces marbres depuis leur arrivée en Angleterre ; ils ont été brisés, mutilés & réparés de tant de manières, qu'on ne sait pas si on leur doit plus de confiance qu'à tout le reste. Je ne connois pas d'Écrivains dont les procédés ayent été si peu conformes, en général, à la saine raison, que les Chronologistes : les faiseurs d'étymologies, dont on s'est tant moqué, n'ont pas des principes plus vagues, plus arbitraires ; mais on a mis plus d'esprit dans les étymologies ; & c'est pour cela qu'on s'en est plus moqué, quoiqu'on y ait mis aussi plus de vérité. On a dit que la chronologie étoit un œil de l'Histoire ; cela seroit vrai, si nous avions une chronologie (je parle de l'ancienne) ; mais dans l'état où elle est, si on veut la comparer avec justesse à un œil, il faut que ce soit à un œil crevé & aveugle.

La géographie d'Hérodote est moins sujette aux incertitudes, & répand une plus grande lumière sur l'Histoire. Il est impossible de bien connoître les événemens, si on ne connoît pas très-bien les lieux de la scène où ils se sont

Digitized by Google

passés. La géographie paroît une science d'enfant; mais je ne sais comment il arrive que presque tous les hommes l'ignorent. Lorsqu'on sait la lier à la connoissance du globe & du ciel, aux productions de l'Histoire Naturelle, aux influences du climat & des terreins sur les actions des hommes, elle prend un rang très-distingué dans le tableau des connoissances humaines. Elle est peu de chose par elle-même; mais toutes ses alliances sont grandes.

(Cet Article est de M. Garat.)

Essais de deux Amis, contenant le Discours de la mère des Brutus, à Brutus son mari, revenant du supplice de ses deux fils, par M. Legouvé; *les derniers momens de la Présidente de Tourval au Vicomte de Valmont; une Lettre de Didon à Énée*, par M. Laya. A Londres, & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves; & Brunet, Libraire, rue de Marivaux, près le Théâtre Italien.

On voit avec plaisir le fils de M. Legouvé, qui s'est fait une grande réputation au Barreau, chercher à s'en faire une dans la carrière des Lettres. Son Discours de la mère des Brutus, à Brutus son mari, revenant du supplice de ses deux fils, annonce un vrai talent. Son style est ferme & vigoureux, & aussi austère que son sujet: il a quelquefois de la déclamation; défaut ordinaire aux jeunes

Digitized by Google

gens, qui ne savent pas s'arrêter dans la chaleur de la composition; & l'on desireroit que des nuances douces jetassent un peu plus d'intérêt dans son Ouvrage. Mais ces fautes viennent de l'inexpérience; & un jeune homme n'écrit pas en vers à vingt ans comme il écrira à quarante. Quelques citations justifieront nos critiques & nos éloges.

Arrête: où sont mes fils?... Ah! barbare assassin,
Monstre indigne *du rang dont tu chassas Tarquin*;
Lorsque de tes enfans, victimes malheureuses,
Ton ordre a fait tomber les têtes généreuses,
Tu peux offrir aux yeux d'une mère en fureur,
Une tête *coupable*, & qui me fait horreur!
Tu parois teint du sang de ces fils que j'adore;
Tes vêtemens souillés en dégouttent encore;
Et tu ne trembles pas qu'en ton barbare flanc
Ma main, ma juste main ne recherche mon sang!

Il y a dans ce début des fautes, & sur-tout de la déclamation. La mère des Brutus ne peut pas sans doute, dans la douleur qui l'égare, mesurer toutes ses expressions; mais elle ne doit pas appeler son mari

Monstre indigne du rang dont tu chassas Tarquin,

parce que Brutus n'est que Consul, & que Tarquin étoit Roi.

Tu peux offrir aux yeux d'une mère en fureur
Une tête coupable, & qui me fait horreur.

Une tête coupable est bien foible: c'est ainsi que parleroit un Magistrat, qui, froid & im-

Digitized by Google

passible comme la Loi, jugeroit l'action de Brutus; mais une mère, & une mère en fureur, doit se servir d'expressions plus fortes. Les vers qui suivent sont fort beaux, & nous nous empressons de les citer, pour faire voir au jeune Auteur de cette Pièce, que des deux fonctions dont tout Journaliste honnête doit s'acquitter, c'est la louange qui nous plaît le plus, & qu'elle nous console de l'autre.

Qui t'amène en des lieux tout pleins de ma colère?
Viens-tu donc y braver les sanglots d'une mère?
Lâche! viens-tu jouir de ma juste douleur?
De mon front maternel insulter la pâleur?
Viens-tu, d'un cœur trop tendre observant le murmure,
Épier dans mes yeux les pleurs de la Nature?
Je ne les cache pas, même aux yeux de Brutus!
Oui je pleure, cruel, ne pouvant rien de plus.

Certainement ce sont-là de beaux vers; ils réunissent tous les mérites; ils expriment des sentimens vrais; ils sont simples, naturels, corrects, élégans, & ils ont de la force sans être durs. Nous allons terminer l'extrait de la Pièce de M. Legouvé, en citant le morceau qui nous a paru le meilleur, & nous nous contenterons d'y souligner quelques mots qui devroient être corrigés.

Rome, me diras-tu, demandoit leur supplice!
Non, non, Rome, imposteur, ne fut point ta complice.

Son indulgente voix, par un plus doux arrêt,
Du seul exil contre eux prononça le décret :
Pourquoi donc faire plus ? De l'État ou d'un père,
Étoit-ce un père, hélas ! qui dût-être sévère ?
Prodigue de ton sang versé par leur trépas,
Pourquoi donner deux fils que l'on n'exigeoit pas ?
Tu voulus les punir ! eh ! quel étoit leur crime ?
Ils revoloient aux pieds de leur Roi légitime ;
De leurs premiers sermens reconnoissant les droits,
Toujours saints, & plus forts que vos *frivoles* loix,
Laissant juger aux Dieux les fautes de leurs maîtres,
Ils reprenoient un joug *forgé* par leurs ancêtres.
Tu fus le seul coupable & le seul criminel
En brisant ce lien qui dut être éternel.
Le succès, qui fait seul l'innocence ou le crime,
Para ton crime heureux d'une couleur sublime.
Sans lui, tu n'étois plus qu'un rebelle *écrâsé*
Sous la sévère main de son Juge offensé.
Le salut de l'État que ton devoir contemple,
D'un Romain, d'un Consul vouloit un grand exemple !
Va ; je juge ton cœur sous ce masque emprunté ;
Va, ton propre intérêt fit seul ta cruauté.
Tarquin frappant d'abord l'*auteur de la tempête*,
S'il rentroit dans ces murs, faisoit tomber ta tête ;
Et tu voulus des jours de tes malheureux fils
Assurer le salut de tes jours impunis ;
Tu fis couler le sang pour toi seul, pour ta vie :
Voilà ce grand exemple, & Rome & ta Patrie !

Digitized by Google

Les vers de M. Laya ont de la grace & de la douceur ; ils sont faciles & assez corrects. Mais

Cette facilité, la grace du génie,

comme l'appelle ingénieusement l'Auteur de Warwick & de Mélanie, est quelquefois bien dangereuse pour un jeune homme: c'est en écrivant trop facilement qu'il s'accoutume à se contenter de ce qui est bien, & à ne jamais chercher ce qui pourroit être mieux. Tant que ses vers sont dans son porte-feuille, & qu'il n'aspire qu'aux succès de société, sa réputation croît dans les cercles ; il chante les femmes, & les femmes le prônent. La reconnoissance n'est pas même toujours le motif de leurs éloges ; souvent elles sont de bonne-foi ; comme leurs organes sont délicats, mais foibles, elles s'imaginent que des vers qui ne blessent point l'oreille, sont harmonieux lorsqu'ils n'ont que le seul mérite de n'être pas durs, & trouvent élégant le Poëte qui se contente de n'être point barbare. Tôt ou tard les vers s'impriment, les connoisseurs les jugent, & disent avec Horace :

Sunt versus inopes rerum, nugæque canoræ.

Nous allons, en citant le meilleur morceau de la Lettre de Didon à Énée, prouver que M. Laya peut, s'il travaille davantage, & s'il écoute avec docilité les conseils de quelques amis sévères ; se concilier les suffrages des

Digitized by Google

vrais connoiſſeurs, qui dictent ſeuls les jugemens de la Poſtérité.

Eh ! dis, quel eſt mon crime, impitoyable Énée ?
Qu'ai-je fait, pour me voir trahie, abandonnée ?
Ai-je épouſé jamais la vengeance d'Argos ?
Ai-je contre Ilion envoyé mes vaiſſeaux ?
Ai-je dans ſon tombeau, portant des mains profanes,
Troublé du vieil Anchiſe & la cendre & les mânes ?
Ingrat ! je t'ai comblé d'amour & de bienfaits !
J'ai ſauvé tes Troyens : voilà tous mes forfaits !
Et tu me fuis, cruel ! l'aſtre qui nous éclaire
Dans le ſein de Thétis verſera la lumière,
L'Aurore, fraîche encor des baiſers d'un amant,
De ſes vives couleurs peindra le firmament,
Sans que jamais du jour le déclin nous raſſemble,
Sans que le jour naiſſant nous puiſſe voir enſemble.
Je ne te verrai plus ! eſt-il bien vrai, grands Dieux ?
Tu peux me condamner à d'éternels adieux !
Tu peux ſous d'autres cieux, & Roi d'un autre Empire,
Vivre ſans reſpirer l'air que Didon reſpire !
Tu peux, ſans ta Didon, te livrer au ſommeil ;
Goûter ſans ta Didon les douceurs du réveil ;
Sans elle ſupporter le poids de la journée !

Le réſultat de ces deux extraits, & ſans doute celui des réflexions de tout Lecteur impartial, eſt que le talent de M. Legouvé

paroît donner plus d'espérance que celui de M. Laya. M. Laya a plus de correction dans son style. Il y a plus de fautes dans les vers de M. Legouvé; mais aussi il offre plus de beautés que son rival & son ami; & ce sont les beautés qui font vivre un Ouvrage. Le motif & l'excuse de notre franchise sont les sentimens d'amitié qui unissent ces deux jeunes Poëtes: voilà ce qui les rend vraiment intéressans. Nous sommes bien sûrs que la préférence que nous donnons au talent de M. Legouvé sur celui de M. Laya, n'affligera que M. Legouvé; ils ont senti tous les deux de bonne-heure que le commerce des Lettres ne suffisoit pas pour rendre les hommes heureux, que l'amitié donnoit plus d'essor à la sensibilité, & par conséquent doubloit le talent, & qu'elle seule les consoleroit un jour des peines attachées à l'humanité, des clameurs de l'envie, & même des inconvéniens de la gloire.

VARIÉTÉS.

Lettre au Rédacteur du Mercure.

MONSIEUR,

Entre tous les outils & les machines employés dans les forges, les soufflets méritent d'être distingués par leur utilité, & par les soins qu'exigent leur construction & leur entretien.

Digitized by Google

Autrefois ils étoient en cuir; mais depuis le commencement de ce siècle, on les a faits en bois, & la tradition attribue aux Allemands l'invention de ce changement avantageux. M. de Courtivron est de cet avis dans son traité de l'Art des forges, où il rapporte la description faite par M. de Réaumur de cette ingénieuse machine. On trouve dans cette description que le fond de la caisse, depuis la têtière jusqu'à environ trois pieds au-delà, doit être garnie de feuilles de fer, pour arrêter l'effet des étincelles qui pourroient s'introduire par la buze.

L'insuffisance de cette précaution usitée ici, est démontrée depuis long-temps. J'ai été convaincu, par la multitude d'accidens arrivés par l'effet de ces étincelles qui s'introduisent dans la caisse, de la nécessité de trouver & d'employer un moyen plus efficace que celui indiqué par M. de Réaumur. La facilité d'arrêter le feu des affineries & de la chaufferie, rend ces incendies moins dangereux pour ces usines; mais il n'en est pas de même pour les soufflets de fourneaux, beaucoup plus grands que ceux des affineries: ils coûtent le double. N'étant pas autant à la vue des ouvriers, l'incendie a souvent fait bien du ravage avant qu'on s'en soit apperçu; & dans ce cas, on ne peut y porter remède sans boucher le fourneau; & si le travail n'est pas en bon train, la cessation du vent fait refroidir la matière au point qu'on est obligé de mettre hors; cette opération cause une perte inappréciable dans un temps de plein travail pour la forge & de disette de fonte, & elle ne peut jamais coûter moins de 2400 liv. de perte réelle au Maître de forges.

J'ai été près d'essuyer cet événement au mois d'Avril dernier. Une étincelle entrée dans la buze d'un des soufflets du fourneau de Lille, y forma un incendie qui occasionna un dommage qu'on fut douze heures à réparer. Vous avez vu aux forges de Vierzon

Digitized by Google

une paire de soufflets entièrement perdue par le même accident. Sans cesse il est répété aux forges. Cette considération m'a porté à chercher les moyens d'y remédier, & je crois y être parvenu par une méchanique si simple, qu'il est étonnant qu'elle ne fût pas employée. Au reste, il falloit qu'elle fût de ce genre, pour être trouvée par quelqu'un à qui l'Art des forges étoit étranger il y a six mois.

J'ai comparé un soufflet à une pompe, & je n'y ai vu d'autre différence que le nom & les élémens sur lesquels ils agissent; & puisqu'au moyen des soupapes placées sur les conduits qui communiquent du récipient au cylindre, qui se ferment au moment de l'aspiration de la pompe & s'ouvrent lors de la pression, on parvient à empêcher l'introduction de l'air dans le cylindre, j'ai conclu qu'il seroit possible, par ce même moyen, d'empêcher l'introduction de la flamme dans les soufflets: en conséquence j'ai fait couper en bec de flûte l'extrémité des buzes qui sont quarrées, & j'y ai placé une soupape de cuivre qui ferme très-exactement l'embouchure de la buze; cette soupape se lève au premier coup de vent du soufflet, & elle retombe à l'instant où la camme échappée laisse relever le soufflet; par ce moyen, le vent ne s'introduit que par les éventaux; l'aspiration n'agit point par la buze qui se trouve fermée, les étincelles ne sont plus attirées par la tuyère, & le danger du feu n'existe plus.

J'ai employé ce moyen à un fourneau que j'ai maintenant en feu; j'entends très-distinctement le jeu de mes soupapes; je suis tranquille sur les accidens de cette nature; je vais faire adapter de pareilles soupapes à toutes les buzes des soufflets de forges. J'ignore si ce moyen est connu dans les autres forges en France; mais ce seroit un service à rendre aux entrepreneurs, que de le leur indiquer s'ils ne

le connoissent pas, & ce soin est digne de votre zèle patriotique.

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
Grétré de Champillière.

ACADÉMIES.

L'Académie Françoise a tenu Vendredi dernier, fête de Saint-Louis, sa séance publique; mais elle n'a couronné ni poëte ni prosateur. Les vertus de Louis XII n'ont pu trouver un digne panégyriste; & le sublime dévouement de *Léopold*, n'a pu inspirer à nos Muses modernes que des efforts impuissans.

M. de *Chamfort* a lu, sur cette double disgrace, un morceau dans lequel M. *Target*, alors Directeur, & que sa santé empêchoit d'assister à la Séance, faisoit, suivant l'usage, quelques réflexions sur les divers Ouvrages envoyés au concours. On a seulement décerné l'*accessit* à deux Odes qu'on a désignées. L'éloge de Louis XII a été renvoyé à l'année 1788, & le prix de Poésie remis à l'année prochaine.

M. *Roucher* a remporté le prix d'*encouragement*; comme le prix d'*utilité* étoit double, parce qu'il avoit été remis, on l'a divisé en deux, dont l'un a été donné à l'Ouvrage de

M. de la *Cretelle*, *sur les peines infamantes*; & l'autre aux *Synonymes François* de M. l'Abbé *Roubaud*; celui de *la plus belle action* a été donné au jeune *Joseph Chrétien*, qui a sauvé, par un courage héroïque, trois enfans près à périr sous la glace d'un canal à Versailles; enfin un autre prix de *vertu*, donné par la Société du salon, a été adjugé à la demoiselle *Hurel*, qui a, pendant quinze ans, soutenu sa Maîtresse tombée dans la pauvreté.

Pour la quatrième & dernière fois, le prix qu'un particulier avoit destiné au meilleur *Catéchisme de Morale*, est remis à l'année prochaine; l'éloge de M. d'Alembert est encore remis; celui de Vauban est pour l'année prochaine.

M. *Lemierre* a terminé la Séance par la lecture d'un Poëme en petits vers sur un voyage en Suisse. On a remarqué dans cet Ouvrage cette originalité d'idée & d'expression qui caractérise les productions de cet Académicien.

ANNONCES ET NOTICES.

PROBABILITÉ *de la Vie Humaine*, sous le titre; *la raison de vivre pour avoir vécu*, *expliquée sur l'arbre de vie*; calcul aussi intéressant en physique qu'en morale, par Jean-Louis Chanal: grande feuille, papier à l'aigle, gravée par Stagnon, Graveur des Sceaux du Roi. Le prix est de 15 liv., avec l'expli-

cation imprimée. A Paris, chez Jean-Baptiste Crépy, rue S. Jacques, N°. 252; & à Turin, chez les Frères Reycends.

On souscrit à Turin, chez les Frères Reycends, pour le Livre *des Combinaisons des Changes de Turin, avec diverses Places*, réglé d'après la récente augmentation de l'or dans les principales places de l'Europe, au prix de 18 liv., monnoie de France; & à Paris, chez Durand neveu, rue Galande.

Œuvres de Plutarque, traduites du Grec par Jacques Amyot, Grand Aumônier de France. Tome huitième des Hommes Illustres, avec des Notes & des observations de M. Vauvilliers, Lecteur du Roi, Professeur de Langue Grecque au Collége Royal, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & Tome vingt des Œuvres mêlées, avec des Notes & des Observations de M. l'Abbé Brotier neveu. *in*-8°. A Paris, chez Jean-Baptiste Cussac, Libraire, rue & carrefour S. Benoît, vis-à-vis la rue Taranne.

Cette Edition se distribue toujours avec le même succès; l'exécution en est toujours également soignée, & les remarques donnent un nouveau prix à l'Ouvrage.

Théatre des Grecs, par le Père Brumoy; nouvelle Edition. Même format & même adresse.

Cette édition, enrichie de très-belles gravures, & augmentée de la Traduction entière des Pièces Grecques dont il n'existe que des extraits dans les éditions précédentes, & de comparaisons, d'observations & de remarques nouvelles, par M. Prévost, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, mérite pour l'exécution les mêmes éloges que le *Plutarque*. C'est une entreprise utile à la Littérature & digne de son succès.

Digitized by Google

Œuvres de M. Gessner, traduites de l'Allemand, en 3 vol. grand *in*-4°. ornées de soixante-quatorze estampes, & autant de culs-de-lampes, de la composition de M. le Barbier l'aîné, Peintre du Roi.

Le premier volume de cette belle Collection est complet, & se vend 57 liv.; la première Livraison du deuxième vol., prix, 9 liv., vient de paroître, & répond, pour la beauté & le soin, aux Livraisons précédentes. La Traduction de ce second volume n'est plus de la même main; elle est faite avec beaucoup de soin, & nous paroît mériter de grands éloges.

L'on paye 9 liv en souscrivant, 9 liv. pour chaque Cahier, composé de six estampes. Il y en aura huit de ce nombre, & deux de huit estampes; savoir, le cinquième & le dixième, pour chacun desquels on paiera 12 liv. Ces dix Livraisons feront les deux premiers Volumes. Pour le troisième volume, qui paroîtra en entier, avec dix estampes, l'on payera 35 liv.; les 9 liv. que l'on paye en souscrivant étant imputées sur ce volume. Ainsi, ces trois volumes coûteront 120 liv. aux Souscripteurs, & 150 liv. à ceux qui n'auront pas souscrit. Il y a pour les curieux quelques exemplaires sur grand papier, que l'on payera 300 liv., qui seront réparties par Livraison. L'on souscrit à Paris, chez M. le Barbier l'aîné, Peintre du Roi, rue Bergère; la Veuve Hérissant, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Notre-Dame; Barrois l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

Pommades & autres articles du sieur Dubost, Maître en Chirurgie, Chimiste, Botaniste, rue de la Courtille, vis-à-vis le grand S. Martin, à Paris; & à Versailles, sur l'escalier des Princes.

Le sieur Dubost ayant annoncé dans le Mercure du Samedi 14 Janvier dernier, qu'il ne feroit plus de dépôts dans les différentes villes du Royaume,

Digitized by Google

vu que ses Pommades se détérioroient; depuis cette époque, il a trouvé le moyen de les mettre à l'abri de ces inconvéniens. Il se propose d'en rétablir de nouveaux en payant moitié comptant de l'envoi en livrant, & l'autre moitié après que la vente en sera faite, avec une remise honnête pour commission. Ceux qui le desireront seront tous seuls dans chaque ville à dix lieues de distance. Ce sont la *Pommade de Ninon*, à 6 liv. le pot, pour ôter les taches de rousseur, blanchir, nourrir la peau, &c. *Pommade du soir*, à 3 liv. le pot, pour ôter le rouge & rafraîchir la peau. L'*Essence pour la Barbe*, propre à ôter les feux du visage; prix des bouteilles, depuis 3 liv. jusqu'à 12. L'*Ecorce d'Orme pyramidal*, à 3 liv. la livre. *Eau de Cologne supérieure*, à 1 liv. 16 sols la bouteille. *Limonade sèche. rafraîchissante & diurétique*, très-commode pour les personnes qui vont à la campagne ou à la promenade, tant en maladie qu'en santé, prix 6 liv. la livre. L'*Eau Géorgienne*, pour blanchir la peau, à 6 liv. la bouteille, ainsi que le *Blanc de Perle*, dont l'usage est de relever l'éclat de la jeunesse & de blanchir la peau, à 6 liv. le pot. Le *Syrop purgatif, stomachique, éménagogue, fébrifuge, diaphorétique & antivermimeux*, depuis 3 liv. jusqu'à 24 liv. la bouteille, & *Syrop de Vie*, dont les avantages sont détaillés dans un avis séparément, à 6 liv. la bouteille jusqu'à 48 liv. *Pommade Céphalique*, pour faire croître & épaissir les cheveux, à 6 liv. le pot. *Rouge de Paris, tiré du règne végétal*, superfin, à 6 liv. le pot, & 3 liv. l'inférieur.

Le sieur Dubost s'est appliqué, dès sa plus tendre jeunesse, à la connoissance des trois règnes. Il prie ceux qui lui écriront d'affranchir leurs lettres, sans quoi elles resteront sans réponse.

Numéro 14 du Recueil d'Airs nouveaux, Fran-

Digitized by Google

çois & Étrangers, en *Quatuor concertant*, ou *Journal de Violon, Flûte, Alto & Basses*. Abonnement, 24 cahiers, 24 liv., port franc; Paris, 21 livr.; séparément 2 liv. A ce Journal est joint, pour cette année seulement, le suivant, pour lequel on souscrit aussi séparément. — *Les Délassemens de Polymnie*, ou *les Petits Concerts de Paris*, contenant l'ariette du jour, &c. Prix, 12 liv.; & chaque cahier, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez M. Porro & Mme Baillon, rue du petit Reposoir, Place des Victoires, ci-devant rue Neuve-des-Petits-Champs.

Scène Italienne, avec des paroles Françoises, composée par le célèbre J. Hayden. Prix, avec les parties séparées, 3 liv. 12 sols, franc de port, même adresse.

Le nom de l'Auteur, fameux dans plusieurs genres, répond de l'empressement du Public à se procurer cette scène qui nous a paru digne de sa réputation.

TABLE.

Vers à Mlle de S.-Léger,	3	*Histoire d'Hérodote*,	21
A une jolie Femme,	4	*Essais de deux Amis*,	34
Épitaphe,	5	*Variétés*,	40
La Toilette,	6	*Académies*,	43
Charade, Énigme & Logogryphe,	19	*Annonces & Notices*,	44

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 2 Sept. 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 1 Sept. 1786. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ÉPITRE

A Madame la Comtesse DE MONTOURY, *après l'avoir entendue chanter.*

NE me crois pas de ces Poëtes
Qui, de Dorat foibles rivaux,
Tiennent un registre des mots
Que roucoulent près des toilettes
Nos Cotins & mille étourneaux,
Qui n'enflent jamais leurs pipeaux
Que pour étourdir les hameaux
De leurs stériles chansonnettes,
Muses follement indiscrettes,
Sans *Églé*, *Vénus* ou *Paphos*,
Elles seroient encor muettes;

Digitized by Google

La Harpe, avec raison, l'a dit.
Pour moi, qui frondai les fornettes
De vingt rimailleurs sans esprit,
Descendrai-je jusqu'aux fleurettes,
Aux riens que le bon sens proscrit ?
Ah ! quel genre ! & qu'il est facile !
Sans verve, sans feu, sans talens,
Que l'Auteur le moins abondant
Peut trouver l'art d'être fertile !
Veut-il dépeindre ses amours ?
Veut-il peindre Aglaure ou Thémire ?
La rime, dès qu'il le desire,
Sur le champ vole à son secours.
Si le vers exalte les *Graces*
De l'objet qu'il vient de chanter,
Soudain Richelet va dicter
Que les jeux marchent sur ses traces.
Ouvre nos petits Almanachs ;
Tâche de les lire, examine,
Au milieu de quatrains fort plats,
De longues stances à Corine.
Tout ravit, tout est merveilleux ;
On la place auprès des cascades,
Jouant avec les demi-Dieux ;
Elle embellit l'azur des cieux,
Elle protège les Naïades.....
Je pourrois à la belle Aurore
Te comparer, ainsi qu'à Flore ;

Je pourrois amener encore
Cupidon, *Minerve* & *les Ris*,
Sans oublier Dame *Cypris*,
Qui, dit-on, avoit ton souris,
Ton œil où le plaisir réside,
Et que l'on adoroit à Gnide
Comme l'on t'adore à Paris.
Mais trêve à la galanterie
Des singes d'un Auteur charmant : *
Je m'apperçois que je t'ennuie
Très-anacréontiquement.
Que veux-tu ? j'ai plus d'un confrère ;
Le Poëte est ambitieux :
Dès qu'il contemple deux beaux yeux,
Une taille souple & légère,
Sa verve s'allume, il veut plaire :
Il analyse les appas
De l'inhumaine qui l'inspire ;
Il invoque dans son délire
Apollon, qui ne l'entend pas.
Ma Muse fait le ridicule
De ces léthargiques amans ;
C'est peu d'étudier Catulle,
Il faut avoir un cœur, des sens ;
C'est en vain qu'on se bat les flancs,
L'art ne forme point un Tibulle. —

* Je parle ici de Dorat, Poëte que les jeunes Auteurs ne cessent de compiler, & dont ils dépriment le talent.

Digitized by Google

Pour toi, qui fis naître ces vers,
Tu reçus trop de la Nature
Pour emprunter à l'imposture
Le charme de tes doux concerts:
On te prendroit pour Philomèle,
Oui, ta voix douce, naturelle,
Est faite pour tout enchanter;
Tu séduirois sans être belle;
Il suffiroit de t'écouter.

(*Par M. Mar. Em. Guil. Duchosal.*)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

Le mot de la Charade est *Minuit*; celui de l'Énigme est *Chicane*; celui du Logogryphe est *Chaire*, où l'on trouve *haire*, *aire*, *ire*, *ré*.

Digitized by Google

CHARADE.

Sur mon premier ta tête tournera ;
Par mon second, vaisseau cheminera ;
A l'aspect de mon tout fillette tremblera.

*(Par Madame **.)*

ÉNIGME.

A la terre attaché dès ma plus tendre enfance,
Je laisse, en périssant, mes griffes dans son sein ;
Et d'un nombre d'enfans dont je suis la substance,
Pas un ne me survit, tous suivent mon destin.
Ainsi finit ma vie en un manoir champêtre,
Et s'éteint avec moi toute postérité.
A la ville, au contraire, une autre façon d'être
M'expose aux yeux de tous contre un mur adossé.
J'y reçois les bienfaits des ames généreuses
Et le prix que l'on met au rachat d'un péché
Dont l'Église n'absout les ames malheureuses,
Qu'en des temps de disette ou de calamité.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

Je fais, Lecteur, en même temps
Former de la même matière
Quantité d'êtres différens,
Et la laisser toujours entière.
Je n'ai besoin que d'un seul mot;
Ce mot à dire est bien facile,
Mais à trouver fort difficile,
A moins que je ne sois un sot.
Voici mon nom: c'est l'assemblage
Des lettres dont on fait usage
Pour nommer un oiseau dont on fait peu de cas;
L'instrument qui du temps compte & règle les pas;
L'homme le plus heureux dans l'esprit du vulgaire;
Du sort de chaque état le principe ordinaire;
Un péché qu'on ne fit jamais en badinant;
Ce que tu sais, Lecteur, sans être bien savant;
Un attribut suspect, & commun dans les villes;
Un fruit sans qui les bleds seroient presqu'inutiles;
D'un malheureux état le triste changement;
Ce qui fait d'un habit le vice ou l'ornement;
D'un jus délicieux le reste méprisable;
Un fruit qui fait durer les plaisirs de la table;
Un des points sur lesquels tourne l'axe des cieux;
Un vide si petit qu'il échappe à nos yeux;

Digitized by Google

Des travaux d'un Auteur le plus digne salaire;
Du pauvre Villageois l'aliment ordinaire;
Ce qui tient lieu par-tout d'esprit & de vertu;
Ce qui couvre une chèvre; enfin me connois-tu?

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

NOUVELLE Description des environs de Paris, &c.; dédiée au Roi de Suède; par J. A. du Laure. A Paris, chez Lejay, Libr., rue Neuve des Petits-Champs, 1786. 2 vol. *in*-12.

Nous avons déjà de M. Défallier d'Argenville un *Voyage Pittoresque de Paris* & un *Voyage Pittoresque des environs de Paris*, tous deux d'un grand secours pour les Voyageurs, les Amateurs, sur-tout pour les ignorans, qu'il ne faut point du tout dédaigner quand on écrit; car c'est pour eux que sont faits tous les Livres d'instruction. Ces deux Ouvrages sont, comme celui que nous annonçons, historiques, descriptifs & portatifs; ils ne rendent pourtant point celui-ci inutile. Tout change dans les Ouvrages de la Nature, & encore plus dans ceux de l'Art. De nouveaux établissemens, le goût des jardins Anglois, des changemens considérables dans plusieurs endroits, rendoient une nouvelle

Digitized by Google

description nécessaire à beaucoup d'égards. Les changemens infinis, & sur-tout les agrandissemens considérables, & beaucoup trop considérables, sans doute, que Paris a reçus depuis quelques années, rendoient encore plus nécessaire une Description nouvelle de cette capitale. Aussi cette description nouvelle des curiosités de Paris, que l'Auteur a publiée l'année dernière, a-t-elle eu du succès; elle a aussi essuyé des critiques; on a reproché à l'Auteur trop d'anecdotes. S'il en avoit mis moins, ou même encore avec ce qu'il en a mis, ne devoit-on pas se plaindre au contraire d'en trouver trop peu? On lui a reproché encore trop de plaisanteries sur les Moines. Un partisan de ceux-ci l'a vigoureusement attaqué sur ce point, & il repousse vigoureusement l'attaque dans la Préface de ce nouveau Livre; tout cela n'est qu'une preuve de plus de la rareté des critiques justes & innocentes, & de la susceptibilité des Auteurs critiqués. Ce qu'il y a de vraiment important, c'est que l'Auteur paroît avoir le goût & la connoissance des Arts; qu'en général il est instruit, qu'il est impartial, chose aujourd'hui si rare en matière de goût, où tout est exclusif. Il ne prononce point entre Kent & le Nôtre, il aime & Chantilly & Ermenonville; il trouve à louer & à blâmer dans l'un & l'autre genre, ce que les partisans exclusifs de l'un ou de l'autre auront peine à comprendre, & encore plus à approuver. Il reste quelques inexactitudes, inévitables dans un Ouvrage

de ce genre, & nous allons en relever quelques-unes pour concourir au dessein de l'Auteur, & contribuer, autant qu'il est en nous, à la perfection de son Livre.

A l'article *Anet*, page 2, l'Auteur parle de tableaux représentant les principaux exploits du Duc de Vendôme; & parmi ces exploits il nomme la bataille de *Lasan* & celle de *Civita-Vitiosa*. Il a voulu dire sans doute la bataille de *Cassan* ou *Cassano*, en 1705, & la bataille de *Villa-Viciosa*, en 1710; ce n'est-là qu'une bagatelle, & peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression.

Même article, page 3, « Diane de Poitiers, » Duchesse de Valentinois, maîtresse de » Henri II, n'eut d'autre foiblesse à se re- » procher que d'avoir aimé sincèrement un » Prince qui l'adoroit. »

Les Mémoires du temps présentent une idée contraire; on a dit & on a cru que Diane de Poitiers avoit obtenu de François I^er^ la grâce du Comte de Saint-Vallier, son père, en lui accordant ses faveurs; on a beaucoup dit qu'elle avoit été successivement maîtresse du père & du fils; & pendant le règne même de Henri II, on a cru qu'elle lui avoit préféré dans son cœur le Maréchal de Brissac, & que Henri II, en envoyant ce Général commander en Piémont, avoit voulu éloigner un rival. A la vérité, les Protestans qu'elle persécutoit, & qui ont le plus contribué à répandre ces bruits, ont pu la calomnier; mais d'abord pourquoi les persécutoit-elle? C'est

déjà une objection contre la bienfaisance, dont l'Auteur la loue peut-être encore un peu trop. Ensuite il résulte au moins de ces opinions contraires, assez accréditées, que l'Auteur ne devoit prendre sur ce point que le ton de l'incertitude, car s'il n'en faut pas croire aveuglément les satyres des Protestans, il n'en faut pas croire non plus sans examen les flagorneries de Brantôme, qui a toujours le ton de la louange, même en rapportant les faits les plus condamnables.

Page 4, « C'est la seule maîtresse de nos » Rois pour qui l'on ait frappé des médailles, » & c'est peut-être *la seule* qui eût *le mieux* » mérité cet honneur. »

Celle qui mérite le mieux est toujours seule ; car il ne peut y en avoir qu'une. Il falloit dire : *c'est la seule qui ait mérité cet honneur*, ou *c'est celle qui a le mieux mérité cet honneur*, ou plutôt il ne falloit rien dire là-dessus ; car il n'est nullement prouvé qu'elle méritât rien à cet égard.

A l'article *Athis*, page 12, il est dit que l'épitaphe de *Badine*, chienne favorite du Duc de Roquelaure, qui se lit encore dans le jardin de la maison appartenant aujourd'hui à Madame la Duchesse de Châtillon, fut composée en 1717 par Mlle de Scudery ; Mlle de Scudery étoit morte en 1701.

Page 50, à l'article *Chantilly*, on dit que ce beau lieu est situé sur la route de Senlis. Cela n'est pas exact. La route de Chantilly & la route de Senlis sont deux routes presque

Digitized by Google

parallèles, l'une sortant de la porte S. Denis, l'autre de la porte S. Martin; elles ne se rencontrent dans aucun de leurs points; l'une est la route de la Picardie maritime, l'autre la route de la Flandre.

Page 51, même article, il est dit que les douze routes de la table ont près d'une lieue de longueur chacune. Plusieurs ont beaucoup davantage. De la manière dont l'Auteur s'explique, il semble que la route du Connétable soit la principale des douze routes de la table. Elle est absolument étrangère à la table, & elle a aussi sa table particulière, qui s'appelle le *petit couvart*, autre étoile remarquable, où aboutissent actuellement dix routes, tant grandes que petites, tant larges qu'étroites.

On dit que cette route est nommée *route du Connétable*, parce qu'elle est l'Ouvrage du Connétable de Montmorenci.

Il falloit dire quel étoit ce Connétable, si c'étoit Anne ou Henri; car dans cette Maison de Montmorenci, qui compte autant de Connétables que les autres grandes Maisons les plus favorisées comptent de Maréchaux de France, & de Maréchaux de France que les autres comptent d'Officiers Généraux, il faut spécifier. Au reste, il est assez vraisemblable que cette route soit l'ouvrage d'un des Connétables de cette Maison; mais on voit pourtant une autre raison qui auroit pu lui faire donner ce nom, c'est qu'elle est alignée sur le flanc de la statue équestre du Connétable Henri, qui est en face du château, & l'autre partie de

cette belle route, qui est censée traverser les jardins, le canal & le parc, forme aux yeux la communication de la forêt d'Halatte avec la forêt de Chantilly, grande, simple & vaste idée.

Page 58, cette forêt d'Halatte est appelée de *Halleuse*; c'est peut-être une faute d'impression.

Page 87, article *Choisi*. Nous ne savons pourquoi M. Bernard, Auteur du Poëme de l'*Art d'Aimer*, est appelé *cet aimable libertin*; aimable, assurément; mais pour libertin, s'il l'étoit dans ses mœurs, ce n'est l'affaire de personne; si on veut parler de ses Écrits, ce mot de *libertin* ne caractérise point du tout l'espèce de galanterie qu'on y trouve.

Page 147. Voici ce que porte une note: « On disoit un jour à M. de Buffon: *Vous* » *aviez dit & prouvé avant J. J. Rousseau que* » *les mères doivent nourrir leurs enfans.* — » *Oui*, répondit ce célèbre Naturaliste, *nous* » *l'avions tous dit; mais M. Rousseau seul le* » *commande, & se fait obéir.* »

Nous ignorons si M. de Buffon a dit cela; mais Mme de Genlis l'a écrit précisément dans les mêmes termes.

Partie seconde. Page 215. Senlis est placé dans le Valois, c'est une erreur. Senlis ne fait point partie du Valois, c'est Crépy qui en est la capitale; & si Senlis étoit du Valois, il en seroit la capitale préférablement à Crépy.

On place encore Senlis à treize lieues de Paris. Il n'est pas à beaucoup près à cette dis-

Digitized by Google

tance, même au compte des colonnes milliaires, & M. du Laure, qui ne compte que neuf lieues de Paris à Chantilly, lequel est entre le N°. 20 & le N°. 21, en doit compter à peine 10 jusqu'à Senlis, qui est entre les Nos. 22 & 23.

On voit combien ces inexactitudes sont légères, & combien peu elles diminuent le mérite de l'Ouvrage.

En voici cependant encore quelques-unes. Article *Saint-Germain*, Tome Ier, page 229, le Roi Jacques II, est-il dit, mourut à Saint-Germain le 16 Septembre 1718; tout le monde sait qu'il mourut le 16 Septembre 1701.

Article *Montlhéry*, Tome IIe, page 91, on dit que la bataille de ce nom étoit entre Louis XI & le Duc de Berry, son frère; il falloit dire entre Louis XI & le Comte de Charolois, son rival; le Duc de Berry étoit un jeune Prince foible, que les ennemis de Louis XI entraînoient quelquefois dans leur parti, mais qui ne jouoit par lui-même aucun rôle, & il n'étoit pas à la bataille de *Montlhéry*.

Article *Montmartre*, page 94, l'Auteur ne manque pas de rapporter la vieille plaisanterie de l'inscription du chemin des ânes, & de la rapporter à 1779, quoiqu'elle soit infiniment antérieure, & de compromettre dans ce vieux conte l'Académie des Inscriptions, qui n'y est pour rien. Il paroît qu'en général il a un peu trop négligé de se bien instruire des faits, de leurs époques & de leurs véritables circonstances.

Digitized by Google

L'usage prétendu où sont les hommes, à Mitry, près Paris, de battre ou de tuer impunément les femmes qu'ils rencontrent la nuit seules & sans lumière, est une fable. Ce fait ayant été rapporté dans la nouvelle Édition du père Lelong, on a pris des informations du Seigneur & du Juge de Mitry, qui n'avoient jamais entendu parler de cet usage.

L'aventure de la femme tuée en 1776, à Lagny, pour avoir fait la question, qui passe pour une injure dans ce pays-là: *Combien vaut l'orge?* n'est sûrement pas moins apocryphe; une pareille violence ne seroit pas restée impunie. Il est vrai qu'il y a dans différens pays de semblables mots dont on s'offense, parce qu'ils rappellent des époques fâcheuses, & qu'on suppose qu'ils sont dits dans l'intention d'insulter. Celui-ci est dans le cas, il rappelle, dit on, un violent affront qu'un Capitaine de Lorges fit à cette ville après l'avoir prise d'assaut. On le nomme ici le Maréchal de Lorges; on dit que l'époque du fait est de 1544, & que c'étoit sous le règne de Henri IV. Il y a là bien des fautes. En 1544, Henri IV n'étoit pas né; c'étoit le règne de François I^{er}. De plus, il n'y a eu de Maréchaux de Lorges ni sous François I^{er} ni sous Henri IV. Il y avoit sous François I^{er} un Capitaine de Lorges de Montgommery; ce fut lui qui, en 1521, blessa François I^{er} d'un tison enflammé qu'il lui jeta sur la tête à Romorentin, à l'attaque que le Roi faisoit

par plaisanterie de la Maison du Comte de Saint-Pol. Nous ignorons si c'est ce Lorges qui fit à la ville de Lagny l'affront dont le souvenir est encore amer aux habitans, & si l'époque de cet affront est de 1544; mais il est clair que l'Auteur s'en est trop rapporté sur ces faits à des traditions trop incertaines.

Nous ne savons pas non plus pourquoi à l'article *Montereau*, il appelle Louis V le Duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette. Ce Prince étoit le premier de sa branche. Ce n'est peut-être qu'une faute d'impression; mais en voilà un peu trop.

VARIÉTÉS.

Détails Historiques de la Vie du Duc Léopold de Brunswick, mort le 27 Avril 1785; traduits de l'Allemand de Charles-René Hausens, Professeur d'Histoire à Francfort-sur-l'Oder.

Le Duc Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick-Lunébourg, naquit à Wolfenbuttel le 10 Octobre 1752. Il étoit le dernier des Princes de sa branche, fils de l'immortel Charles, & de Philippine-Charlotte, fille de Frédéric-Guillaume; il suffit de les nommer pour rappeler à la Nation de grands noms & de grandes vertus.

En ouvrant les fastes de l'Empire, parmi les Maisons souveraines, on en trouve peu qui méri-

tent autant l'estime de la postérité, & qui fournissent plus de modèles, non-seulement des qualités de l'esprit, mais des vertus de l'humanité, que l'illustre Maison de Brunswick; & cependant, combien de Princes en Allemagne sont élevés dans les mêmes principes que ces fameux descendans des Guelfes?

Dans le siècle précédent, le Duc François de Brunswick est celui qui, par ses talens, son courage & ses vertus, présente le plus de traits de ressemblance avec le Duc Léopold. Il étoit fils d'Henri, Duc de Brunswick-Danemberg, dont la branche est aujourd'hui devenue Wolfenbuttel, & frère du Duc Jules Ernest, alors régnant. Le Duc François périt d'une manière aussi prompte, aussi inattendue dans un débordement du Rhin, que le Duc Léopold, dans le dernier débordement de l'Oder, le 27 Avril 1785. Sous l'Empereur Rodolphe II, dans une guerre contre les Turcs, on l'avoit vu déployer ce caractère de Héros, qui semble être l'apanage de cette Famille, & s'y perpétuer de génération en génération. Un de ses Écrits, imprimés dans le temps, est la preuve de l'étendue de ses connoissances & de sa passion pour les Arts dès ses premières années. Cologne avoit été long-temps le séjour de sa résidence, il s'étoit depuis fixé à Strasbourg, parce que là, sous la conduite & les exemples d'un sage Instituteur, il avoit appris à connoître les devoirs de l'homme sous tous les rapports. L'Université, la Ville, les habitans le voyoient avec admiration, parloient de lui avec enthousiasme: il étoit l'objet de l'amour & de l'estime universelle. Il fut aisé d'en juger par la consternation publique, lorsqu'au moment où l'on attendoit son retour de Radstadt, on apprit cette affreuse nouvelle: le Duc François est mort, il a été enseveli dans les flots.

Les premières années du Duc Léopold ont des rapports frappans avec celles du Duc François, &

doivent former une époque importante pour les siècles à venir; époque à laquelle un grand Roi prit les armes pour le soutien de sa monarchie, pour la sûreté de ses peuples, rendit la liberté à l'Allemagne, & l'équilibre à l'Europe; où tous les Princes de la Maison des Guelfes combattirent sous les drapeaux de l'Empire; où François & Henri, les aînés, moururent martyrs de la patrie.

Les différends entre la Maison d'Autriche & la Maison de Bourbon attirèrent en Allemagne, depuis le 2 Mai 1756, de nombreuses Armées Françoises qui s'emparèrent des Etats de Brunswick. Les Princes se retirèrent d'abord à Zell, ensuite à Blankenbourg. La première éducation du Duc Léopold, depuis l'âge de douze ans, après avoir été précédemment confiée aux Intendans de la Cour de la Duchesse Douairière, MM. de Valmoder, de Campen & de Dulow, fut remise au Baron de Warnstadt. Par la rapidité de ses progrès, par une foule de traits qui ne seront jamais oubliés, Léopold, dans un âge aussi tendre, préparoit déjà des éloges à ses Maîtres. Botcher fut celui qui conduisit ses premiers pas vers les Sciences, & l'Abbé Jérusalem, un des plus zélés défenseurs de la Religion, lui donna les premiers principes du christianisme.

S'il est vrai que les vertus morales des hommes s'embellissent lorsqu'elles partent d'un principe religieux, je vois dans le plus grand jour ce qui répandit tant d'éclat sur les actions du Prince de Brunswick, & sur celle qui lui coûta le sacrifice de sa vie.

Deux écueils également dangereux par leur influence sur les peuples, doivent être évités dans l'éducation des Princes; l'indifférence absolue pour toutes les Religions, & le fanatisme pour celle qu'ils professent. L'indifférence absolue doit produire nécessairement le relâchement des mœurs; les vertus

Digitized by Google

publiques & particulières ne sont alors que des apparences, & n'ont aucune solidité. L'intérêt personnel ou l'orgueil, plutôt que la droiture des intentions, forment la base sur laquelle elles sont appuyées. Dans cette multiplicité d'opinions partagées & de passions diverses, le bien public ne peut que souffrir. Le fanatisme, d'un autre côté, n'est pas moins fatal aux Gouvernemens; il suspend, il étouffe le progrès des connoissances; il appelle le malheur & les fléaux sur les Nations les plus éclairées; il tient l'esprit dans un abaissement humiliant, & le prive de sa faculté la plus noble, la liberté de penser & de dire la vérité. Le fanatisme, ainsi que le prouve l'Histoire de tous les siècles, influe sur le régime des Etats, se glisse dans le cabinet des politiques, & produit encore plus de maux que la tolérance dangereuse de toutes les religions.

Heureux les Princes qui ont été à cet égard élevés dans des principes aussi sûrs que Léopold! Vous connoissez, me disoit-il un jour, combien j'estime un juste milieu entre ces deux extrémités; mais ce point intermédiaire est très-difficile à déterminer. Quelques mois auparavant, dans une question sur la différence des vertus chrétiennes & des vertus politiques, par leur rapport avec l'administration, il parut saisir avec empressement l'occasion de développer son opinion. — Je regarde comme un devoir, disoit ce Prince, & il le prouvoit par le fait, de présenter au monde dans ma conduite & mon attachement à la Religion, un modèle dont il puisse tirer avantage: je veux absolument, si l'on a lieu de bien parler de moi, que l'on puisse juger des motifs intérieurs qui m'animent, & que le zèle de la Religion commande en moi la passion de l'estime publique. Soumis à mon Dieu, fidèle à mon Roi, bienfaisant envers mes semblables, si je remplis ces

devoirs sacrés, on n'en pourra attribuer le mérite qu'à mes principes religieux. — Un Prince qui joignoit à de telles réflexions un amour sans bornes pour l'humanité, pouvoit-il n'être pas l'objet des regrets universels ?

Les leçons du fameux Gartner, d'Hében, de Shmidt, ses Professeurs en Littérature, lui avoient facilité l'étude du cœur humain. Les deux premiers l'avoient instruit dans la morale & les sciences ; le dernier lui avoit enseigné l'Histoire des Nations, celle de l'Allemagne & de sa propre Maison. Florencourt, Secrétaire du Duc son père, avoit formé son goût pour la langue & la Littérature Françoise, & Gantara fut son Maître d'Italien. Jamais Léopold n'oublia qu'il avoit été leur Disciple ; il recevoit souvent leurs avis avec une reconnoissance que beaucoup de Princes Allemands auroient peut-être regardée comme au-dessous de leur dignité. La partie des mathématiques, relative à l'Art de la Guerre, lui fut enseignée par le Lieutenant-Colonel Shneller, du Corps des Ingénieurs, & le Baron de Gerlach, Capitaine d'Artillerie, l'avoit instruit dans l'attaque & la défense des places. Je fus témoin de l'accueil flatteur que reçut ce dernier, lorsqu'après son retour de la guerre d'Amérique, il vint faire sa cour au Prince. — Vous aurez, me dit-il, des pièces authentiques pour l'Histoire ; car, ajouta-t'il en me montrant le Capitaine, mon Historien n'est pas seulement un homme de mérite, il est sur-tout grand partisan de la vérité. — Que ce mot du Prince promet d'éloges à sa mémoire ! ombre de Léopold ! l'ami de la vérité n'oubliera aucune de tes vertus.

La quantité de langues que savoit & que parloit le Prince de Brunswick, est un objet d'étonnement. Il parloit Italien, François, Anglois & Polonois. Il entendoit sans effort les Ecrivains & les Poëtes Latins. On le trouvoit presque toujours entre Horace

& Cicéron ; dans ses promenades, il portoit d'un côté le premier des Orateurs, & de l'autre le plus aimable des Poëtes. Son goût pour la langue Italienne avoit été très-exercé. Il jugeoit avec un tact sûr des Ouvrages modernes de cette Nation ; on l'entendoit citer souvent des Auteurs presque ignorés en Allemagne. Aussi, disoit-il quelquefois que les Allemands & les Italiens paroissoient s'occuper aussi peu les uns des autres que s'ils n'existoient pas. Le François étoit sa langue favorite, & les Auteurs Anglois les plus difficiles lui étoient devenus familiers par l'étude. Après le détail de tant de connoissances acquises, le Public peut-il attendre de moi le développement de ses talens militaires ? N'est-ce pas assez de dire qu'il fut estimé d'un grand Roi, qui ne plaça jamais son estime au hasard ? Qu'à la Cour de Prusse, les plus grands Généraux reconnoissoient en lui le caractère héroïque du Duc son frère ? Qu'ils présageoient d'avance que bientôt il suivroit l'exemple glorieux du Vainqueur de Freyberg & de Minden ? Aimé des Soldats & du Peuple, sa perte ne fut pas moins fatale à l'armée qu'à l'humanité même. Quand son devoir l'appeloit, c'étoit l'ame de Montécuculli, de Turenne & d'Eugène ; dans ses loisirs, comme eux il employoit son temps ; comme eux, dans l'occasion il déployoit sa prudence & son courage. Avec quel plaisir il lisoit les Mémoires du Maréchal de Villars, que lui avoit envoyé le second conquérant de l'Isle S. Eustache ! En s'arrêtant sur les détails de la défaite de Malplaquet, je vois maintenant, dit le Prince, comment Villars a dû perdre la bataille sans qu'il y eût de sa faute. Après l'exposition de ses idées, j'osai ne pas déférer à son sentiment, & le Prince, sans adopter le mien, me laissa l'honneur d'un avantage qu'il ne voulut pas me disputer.

Infatigable dans ses recherches sur tout ce qui

Digitized by Google

avoit rapport à son métier, le Prince ne respiroit que le desir de s'instruire. On lui doit même l'invention d'un changement dans la construction des armes à feu, qui rendoit la charge plus prompte & plus facile : objet d'une importante & malheureuse utilité !

Les Mémoires Historiques qui traitent de l'Art de la Guerre, n'étoient pas le seul but de ses études, il étoit aussi profondément versé dans l'Art de la Politique. Les divers moyens prescrits dans les différens âges du monde pour la sage administration des Etats éveilloient aussi son attention ; il rapprochoit les événemens, comparoit les ressources, & les approprioit à son siècle ; ils lui servoient à concevoir encore mieux la bâse fondamentale & les secrets ressorts de la police actuelle des Gouvernemens. Doué d'un esprit observateur, il étudioit les hommes d'après ses propres yeux, & les Nations d'après l'Histoire. Heureux de pouvoir échapper au tumulte du monde, il aimoit à jouir du calme de la méditation. C'est delà qu'il considéroit ces grands ébranlemens des peuples, ces révolutions dans les mœurs, dans les Arts & dans les Sciences, qui ont changé tant de fois la face des événemens. En ouvrant les fastes du monde, il cherchoit sur le Trône des Rois bienfaiteurs de leurs peuples, dans les palais des Courtisans vertueux, des Ministres amans de leur patrie. De la région élevée des Cours, il descendoit dans la classe générale des hommes pour y contempler la vertu, tantôt couronnée, tantôt persécutée ; le vice élevant quelquefois sa tête radieuse, briller un moment d'un éclat imposteur, se démasquer enfin & tomber dans l'oubli ; gémissant de voir en morale, comme en politique, les lumières à côté des préjugés, l'erreur & la vérité se mêler dans les différentes religions, & reconnoissant par-tout des preuves d'une Providence toute puissante.

De plusieurs matériaux rassemblés à grands frais, il avoit formé une Histoire de la Maison des Guelfes, qu'il avoit rédigée lui-même avec le plus grand soin. Non moins versé dans l'Histoire des autres peuples, Léopold distinguoit de cette foule de Souverains, anéantis sous le poids des siècles, Henri IV, Roi de France, Gustave-Adolphe, Roi de Suède, & l'immortel Électeur Frédéric Guillaume. Il se plaignoit souvent de ce que l'Allemagne, si l'on excepte les Mémoires du Roi de Prusse, ne pouvoit produire aucun Historien digne d'être comparé à un Schmidt, à un Robertson.

Des hommes d'un grand mérite ont pensé, à la vérité, que nos Historiens ne tracent aucun de ces caractères distincts qui présentent de grands modèles, & que trop foibles ou trop négligés, les traits des Héros qu'ils produisent ne sont pas assez frappans. Nous pouvons cependant nous énorgueillir de l'Histoire de Frédéric-Guillaume, par Puffendorf. Mais ces critiques imposantes, jointes à une Edition des fragmens de cet Ecrivain, publiée par M. Hertzberg, Secrétaire du Cabinet, que le Prince regardoit comme un des premiers Hommes d'Etat, l'engagèrent à m'ordonner d'extraire les morceaux les plus importans de l'Histoire de Puffendorf, & de les rassembler en un corps d'anecdotes.

Je choisis l'époque de 1655 à 1660, époque à jamais mémorable par les conquêtes & les batailles de Frédéric-Guillaume. Je rassemblai également les négociations intéressantes entamées avec toutes les Puissances de l'Europe, par les Ambassadeurs de Prusse, d'après les instructions de l'Electeur. Je terminai enfin mon Ouvrage par le tableau de la constitution du Gouvernement, lorsqu'il en prit les rênes, & de sa situation politique lorsque la mort l'enleva à ses grands projets.

On peut apprécier les connoissances du Prince, par

le jugement qu'il portoit sur l'Auteur célèbre duquel j'empruntai les traits historiques dont je viens de parler.

Si Puffendorf, selon lui, au milieu des éloges adressés aux Héros, aux Négociateurs de son tems, ne se fût pas borné à présenter le recueil fatigant de simples faits d'armes & d'exploits militaires; s'il n'eût pas exalté, dans Frédéric-Guillaume, le conquérant plutôt que le père de la patrie, son mérite & ses succès eussent sans doute été plus grands.

Aucun des Historiens de l'Allemagne n'étoit étranger au Prince. Marcof, Bunau, Haberlins, Henry, qu'il honoroit d'un commerce particulier, ont souvent été sollicités par lui de s'occuper de la continuation de l'Histoire de Schmidt. Les Ecrivains de tous les rangs n'avoient point échappé à ses recherches. Toujours prêt à encourager les talens par sa protection, il les dirigeoit encore par ses conseils.

Il se faisoit un plaisir d'accueillir les Savans que leurs voyages attiroient en Allemagne. J'avois même depuis plusieurs années reçu l'ordre de les lui présenter sans autre forme d'étiquette.

De tous les Ouvrages Périodiques, il préféroit ceux qui, se bornant à une critique décente & simple, écartent de leurs discussions toute prévention personnelle. Le Public a profité de plusieurs monumens d'histoire & de politique tirés de son porte-feuille, pour enrichir les Ecrits Périodiques de son temps. Un des Romans politiques qu'il estimoit le plus, étoit *les Soirées de Hallo*, ouvrage rempli d'une morale saine & de vues profondes. Il l'avoit lu plusieurs fois, en avoit marqué les meilleurs passages, y mêlant ses propres remarques.

Un jour qu'il m'avoit appelé près de lui, je l'entendis se répandre en éloges sur ce Roman, qui renfermoit à son avis plus de politique qu'une foule de systêmes de rêveries faites sur l'art de gouverner

les hommes. Je suis persuadé, disoit-il, que s'il existoit un pays soumis à un tel régime d'administration, on y verroit renaître les jours fortunés de l'âge d'or. — Je répondis respectueusement qu'il me sembloit que le régime des États dépendant de tant de circonstances, ne pouvoit que difficilement être assujéti à des principes généraux; que la raison qui rendoit ces plans d'administration souvent impraticables, étoit la même qui empêchoit les projets d'Henri, Roi de France, d'être exécutés par toute l'Europe; que d'ailleurs les Princes animés de ces vues bienfaisantes, les Ministres capables de les seconder, ne jouoient ordinairement sur la scène du monde qu'un rôle trop passager, & que leur carrière suffisoit à peine pour réaliser leurs idées dans un pays d'une petite étendue. Toujours des doutes, s'écria le Prince, c'est ainsi qu'on endort la raison, qu'on arrête les facultés de l'ame, & qu'on la prive de son énergie.

Souvent on l'a vu aux prises avec les Philosophes du siècle, agiter des questions de morale & de métaphysique. Je fus témoin un jour d'une dissertation sur l'immortalité de l'ame, vérité dont il aimoit à s'entretenir. La veille même de sa mort il s'étoit fort étendu sur cette question: savoir si l'homme cesseroit de s'ignorer après la séparation de l'intelligence d'avec la matière.

Le Prince donnoit aussi quelques momens aux Mathématiques & à l'Histoire Naturelle. Dans l'hyver de 1780, il consacroit toutes les semaines plusieurs soirées à l'étude de ces sciences, sous les leçons du fameux Mennich, Professeur de Mathématiques & Chef du département des mines. Son ardeur de savoir lui avoit fait embrasser tout ce que renferment les connoissances humaines réunies. Histoire Naturelle, Agriculture, Législation, Commerce, Industrie, Police des États, Éducation publique & particulière,

particulière, tout avoit servi d'aliment à sa noble & insatiable curiosité. Profondément instruit, jamais il ne cherchoit à le paroître: il sembloit au contraire s'efforcer de dissimuler cette richesse d'érudition; on eût dit qu'il vouloit cacher la supériorité qu'il avoit sur les autres hommes, comme les bienfaits qu'il répandoit sur eux.

Son tact en Peinture étoit celui d'un connoisseur délicat. De la passion des Arts lui étoit venu le goût des voyages. ce fut en 1771, après avoir accompagné le Roi en Silésie & à Neustadt, ville mémorable à jamais par l'entrevue de Joseph & de Frédéric, qu'il commença ses premières courses.

Après un court séjour à Anspach, Erlang, Weimar, Gotha, le Prince prit la route de Strasbourg. Dans cette ville, où fleurissent les Arts de la paix, au milieu des appareils de la guerre, son séjour fut de plus longue durée. C'est là qu'il perfectionna des connoissances acquises au prix de tant d'études. Enrichi de nouveaux trésors, Léopold s'avança dans la Lorraine, visita les villes les plus remarquables, & s'approcha de Paris, obligé de retourner sur ses pas sans y être entré.

Peu de temps après son arrivée, le Prince Ferdinand, Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean, le reçut Chevalier.

Vers l'année 1775, Léopold reprit le cours de ses voyages; le 4 Avril, il partit de Brunswick pour se rendre à Vienne. Ce fut le Comte de Dietrichstein qui le présenta à la Cour. L'Impératrice-Reine le reçut avec une affection particulière. Dieu soit loué, dit-elle, en s'adressant à Madame de Guttemberg, sa Dame d'honneur, nous aurons un Brunswick avec nous.

Le Prince, attaché par les bienfaits de la Cour de Prusse, ne put se résoudre à accepter du service en Empire; il prit congé le 23 Avril, & se mit en

chemin pour l'Italie ; il rencontra le savant Lessing, comme lui revenant de Vienne. Le Prince le détermina à l'accompagner dans ses voyages ; & sur les pas d'un tel guide, il exerça d'autant mieux son esprit observateur. A Milan, il eut occasion de voir le Comte Firmian, fondateur d'une Université, enlevé depuis aux Lettres & aux Sciences, qu'il avoit fait refleurir en Lombardie. Chacune de ces bibliothèques fameuses, dont le catalogue rempliroit plusieurs volumes, étoit aussi familière au Prince, que s'il les eût fréquentées depuis long-temps. Il indiquoit, dans toutes les branches de Littérature, les Ouvrages d'un mérite plus ou moins distingué. En Mai, il arriva à Venise, pour y voir la cérémonie du Doge épousant la Mer Adriatique, d'autant plus brillante cette année-là, qu'elle avoit pour témoins le Grand-Duc de Toscane, les Archiducs Maximilien & Ferdinand, le Duc de Parme & le Duc de Modène. Vers le 6 Juin, il passa par Bologne ; après s'être arrêté quelque temps à Florence, il partit pour Livourne, vers le 13 Juillet. Le 17 du même mois, il s'embarqua pour Bastia, séjour qui ne lui parut intéressant que par le Comte de Marbeuf, dont il se félicitoit d'avoir fait la connoissance : de-là il fut à Gènes & enfin à Turin. Vers le 15 Octobre, le Prince, arrivé à Naples, fut présenté à la Cour par le Comte de Wildsec, Ambassadeur de l'Empire. Dans plusieurs entretiens particuliers avec le Marquis de Tanucci, premier Ministre, le Chevalier Hamilton, Envoyé de Londres, il les étonna par l'étendue de ses connoissances, & par cette érudition non affectée, qui rangeoit parmi ses admirateurs ceux-mêmes qui pouvoient en être jaloux. Il visita attentivement à Naples, les Ouvrages les plus curieux ; conduisant par-tout avec lui Lessing, Amateur éclairé des beautés de la Nature & des chefs-d'œuvres de l'industrie des hommes. Avant de quitter Naples, le Prince reçut du

Duc de Brunſwick ſon frère, une lettre, par laquelle il lui annonçoit que Frédéric lui avoit accordé un régiment. Léopold l'accepta, résolu de sacrifier à la Patrie qui l'adoptoit, tout ce qu'il pouvoit espérer ailleurs d'honneur & de gloire. Bientôt après il partit pour Rome. Durant ſon ſéjour dans la Capitale de l'Italie, rien n'échappa à ſa recherche; Monumens, Inſcriptions, Médailles, & ces nombreuſes dépouilles de l'antiquité, il vit, il obſerva tout. Rome le retint encore quelque temps. La Patrie des héros enflammoit ſon cœur. Il y trouvoit non ſeulement à ſatisfaire ſa noble curioſité, mais encore à étendre ſes lumières dans les converſations qu'il eut avec pluſieurs ſavans du premier mérite. Je ne citerai que le Cardinal Albani, l'homme le plus érudit de ſon temps.

Après une longue Audience du Pape où le Prince ſoutint la dignité de ſa foi, il s'en ſépara, comblé de marques de diſtinction, rendues moins à ſon rang qu'à ſon mérite perſonnel. Il parcourut enſuite ſucceſſivement pluſieurs autres villes, dont les beautés allumeroient l'enthouſiaſme de l'obſervateur le moins paſſionné. Quelle impreſſion ne dût pas faire ſur l'imagination de Léopold le beau ciel de l'Italie! La tête remplie de grandes images, l'eſprit enrichi de connoiſſances nouvelles, il revint à Brunſwick le 21 Décembre 1775.

En Janvier 1776, il ſe rendit à Poſtdam, aux vœux de Frédéric, qui l'avoit nommé Général Major, pour réparer la perte du Baron de Diringshof, Officier Général qu'il eſtimoit beaucoup. Le 8 Février ſuivant fut l'époque deſirée de ſon retour à Francfort. On remarquoit dans tous les regards cette joie de le revoir, qui ſe changea en une douleur profonde le 27 Avril 1785.

Ami des ſoldats, Léopold s'occupa pour leurs enfans d'un établiſſement deſtiné à leur éducation & à

Digitized by Google

leur entretien : il le forma d'après les principes de Gustave-Adolphe, Roi de Suède. On les élevoit dans ce zèle patriotique, seul capable de produire de grands hommes & de grandes actions ; le Prince vouloit en faire par la suite un Régiment National. Ces jeunes Militaires devoient être sur le même pied que ceux que Gustave menoit toujours après lui dans ses expéditions, de manière que leurs leçons étoient les exploits de leur Maître.

Déjà le Duc avoit fait élever des casernes où devoient se tenir ces écoles ; lui-même avoit fourni une somme considérable. Chaque Propriétaire de Compagnie, jaloux de concourir à cet établissement, avoit accordé par mois une somme destinée aux Instituteurs, sans compter les présens du Prince à certains jours d'exercices publics. Léopold, connoissant tous les Écrivains qui avoient traité de l'éducation, sur un choix de différens Ouvrages, en composa un particulier de leurs meilleurs principes réunis ; il le consacra à ces écoles, dont il forma la bibliothèque à ses dépens.

Le Prince venoit souvent visiter la maison, suivi d'un simple soldat ou d'un bas-Officier. Il interrogeoit lui-même les enfans, examinoit la méthode d'instruction, & distribuoit des prix d'encouragement.

Après deux mois de l'établissement de ces Écoles, ouvertes depuis le 26 Janvier 1778, la guerre de la succession de la Bavière ayant entraîné le Prince vers d'autres soins, le jour du départ il se rendit aux Écoles, & s'adressant aux Instituteurs : Si je meurs, dit-il, où mon devoir m'appelle, j'ai pris des mesures pour que vous soyez entretenus sur le même pied pendant dix ans ; après ce temps-là vous serez abandonnés au soin de la Providence.

Le retour de Léopold fut l'époque heureuse où Frédéric, en rendant la paix à l'Allemagne, enchaîna

Digitized by Google

la valeur de ses Héros. Le Prince avoit marché avec le Corps de troupes du Général Mollendorf, qui fermoit l'avant-garde de la seconde armée, & se porta de Cottbas à Dresde. Quelque temps après, son Régiment se joignit à cette armée, que le Prince Henri conduisit en Bohême par une marche si savante. Lorsqu'il se retira, Léopold sollicita la permission de suivre les opérations du Général Mollendorf; mais la crainte que son courage ne lui fît tenter de trop grandes choses, détermina le Prince Henri à lui refuser sa demande.

L'Électeur, les Ministres, les Généraux, tous, dans Léopold, admiroient l'homme que tant d'avantages distinguoient à la fois. On ne pouvoit voir sans étonnement cette réunion de vertus morales, de sentimens d'humanité, avec des qualités militaires si brillantes & si solides. L'Allemagne retentira long-temps du tribut de regrets payé à la mémoire de Léopold. Francfort, Leipsick, Dresde, vous avez pleuré sa perte aussi vivement que les habitans sous les regards desquels il est né; & vous, Nations étrangères, vous n'avez point appris, sans gémir, que ce Prince, l'honneur de l'humanité, n'étoit plus.

Ardent à secourir les malheureux, on se rappelle son infatigable activité dans l'incendie terrible de 1782. Sur quelques représentations du péril auquel il s'exposoit, l'humanité m'appelle, répondit-il, & la Providence me conduit. Il marchoit aux dangers avec une liberté d'esprit, une tranquillité d'âme semblable à celle du généreux Duc de Schwerin, qui, à la tête de son Régiment dans les champs de Lutzen, l'étendard à la main, enfonça les ennemis, & reçut la mort en voulant assurer la victoire à Gustave Adolphe, qui fut lui-même tué dans cette journée.

Le Prince rassembla dans la dernière année de sa vie quelques morceaux épars sur l'art de la guerre,

qu'il intitula : *Essai Militaire.* Il n'y mit jamais la dernière main ; mais on apprendra sans doute avec intérêt les divers objets dont il s'étoit occupé.

De la proportion du nombre des Soldats d'une armée avec la population du pays.

Des levées en pays étrangers.

Des Congés.

Des Hôpitaux en temps de guerre & en temps de paix.

De l'habillement des Soldats.

De la retraite des Vétérans.

De l'instruction des Officiers.

Des incursions en pays ennemi.

De l'ordre & de la disposition des marches.

De la police d'un Régiment.

Passionné pour l'étude, favorisé par les dispositions de la Nature, ses loisirs étoient d'utiles occupations. Sévère, mais juste, jamais l'humeur n'altéra son caractère & ne décida sa conduite. Dans la fleur de la santé, il sembloit pressentir qu'il ne vivroit pas long temps. On lui a plusieurs fois entendu dire : « J'aurois assez vécu, si je pouvois achever & con» solider tous mes plans. »

Quelques semaines avant sa mort, il écrivoit à son frère :

« Si la guerre se déclare, je suis tout prêt : je la regarde cependant comme un fléau ; mais puisqu'elle peut nous surprendre un jour, je desire du moins que ce soit dans un temps où mon bras puisse être utile. Si au contraire nous ne reprenons pas les armes, j'en aurai plus de momens pour me préparer au passage redoutable du temps à l'éternité »

Ennemi de la flatterie, Léopold n'aimoit pas qu'on lui fît un mérite de ses actions. Son cœur étoit son juge, & ses sentimens sa récompense.

Impatient de toute espèce de cérémonial, en 1782, à son retour des revues de Berlin, où le Roi l'avoit

Digitized by Google

nommé Général Major, les députés de la ville s'assemblèrent dans sa maison pour le féliciter. Le Prince rentra par une petite porte de son jardin, trop heureux de se dérober à l'importunité du compliment.

Sage dans la distribution de ses dons, ses bienfaits étoient pour tout le monde, & l'homme indigne de ses bontés n'en étoit pas même excepté, dès qu'il étoit malheureux. Dans mille occasions, de pauvres Étudians éprouvèrent sa générosité, ignorant la main à laquelle ils en étoient redevables. Combien de fois n'avoit-il pas contribué à l'avancement du mérite obscur, en recommandant au Roi des Officiers dont il ne connoissoit que les talens ou les vertus! Quand on lui représentoit que ses libéralités excédoient la proportion de sa fortune : « J'aime mieux » me gêner, disoit-il, que de voir souffrir. »

Sobre dans son intérieur, il savoit donner à l'ostentation, lorsque ses places & son rang l'exigeoient. Mais ce n'étoit jamais aux dépens de l'ordre ni d'une sage économie. Son amour pour l'humanité étoit sa passion dominante; on eût dit qu'il existoit moins pour lui que pour les autres. Il en donna la preuve fatale, en sacrifiant sa vie dans l'événement malheureux dont on va retracer la mémoire.

Jusqu'au 26 Avril, le Prince n'avoit point encore été visiter les lieux où le débordement du fleuve paroissoit menacer la sûreté des habitans; mais le soir de ce même jour, la terreur augmentant avec la crûe des eaux, il alla lui-même juger des mesures que l'on avoit prises pour prévenir un danger qu'il n'étoit plus possible de se dissimuler.

Le lendemain il fit marcher ses chevaux, ordonna que l'on rassemblât les bateaux, pour sauver tout ce qu'il seroit possible d'hommes & d'effets, & sortit à la tête de son Régiment, qui se porta au fauxbourg des digues. A dix heures, l'inondation augmentant

Digitized by Google

d'un instant à l'autre, avoit déjà entraîné une partie du pont, & les malheureux habitans des fauxbourgs n'avoient plus ni communication ni secours à espérer de la ville. Léopold, déchiré par ce spectacle, vouloit que l'on hasardât tout pour sauver ce que l'on pourroit, mais les bateliers lui représentèrent qu'il n'y avoit que des risques à courir. « Je vous accompagnerai, dit le Prince, avec feu; un soldat, nommé Christophe Bergmann, entendant ces mots: Vous, Monseigneur, s'écria-t-il? Oui, répond Léopold; conduis-moi, nous en sauverons peut-être quelques-uns. A Dieu ne plaise, reprit le soldat, que j'expose vos jours; il y a déjà long-temps que j'aurois hasardé ma vie, s'il y avoit eu le moindre espoir. Le Prince se retira le cœur déchiré, sans dire un seul mot.

A midi il se rendit à la parade, revint ensuite, allant & retournant, tantôt vers le pont, tantôt au fauxbourg des tilleuls, courant par-tout où sa présence pouvoit encourager, où son bras pouvoit être utile. Près d'une des portes de la ville, un soldat & un pêcheur se rencontrent sur ses pas. Où allez-vous? leur demanda Léopold; je vais, répond le soldat, avec cet homme, tâcher de remonter les digues. A ces mots, l'humanité de Léopold ne se contient plus; il les suit, saute dans le bateau du pêcheur, le détache lui même & le pousse à travers l'impétuosité du fleuve. Où votre Altesse veut-elle aller, dit le pêcheur, le passage n'est pas sûr ici? Par-tout, dit le Prince, où des malheureux nous attendent. Le pêcheur gagna jusqu'au marché au bois. Le Prince, se voyant près de l'hôtellerie du Lion, dit au batelier de le conduire vers la maison Lehmann. Ces paroles furent les dernières qu'il prononça; elles prouvent combien il conservoit sa présence d'esprit au milieu du danger. Plusieurs bateaux qui avoient suivi effectivement le chemin qu'il traçoit, étoient heu-

Digitized by Google

reusement abordés. Le Prince, secondé par ses généreux compagnons, alloit toucher à terre, lorsque le bateau heurta avec force contre un saule, & s'inclinant du côté opposé, ne put résister à l'effort de l'eau. On vit le Duc tomber en arrière, surnager un moment, & disparoître tout-à-coup enseveli sous les flots. Le pêcheur & le soldat se sauvèrent à la nage.

Il est vraisemblable qu'en tombant, le Prince reçut un coup assez fort pour perdre l'usage de ses sens. Exercé à nager il eût dû échapper à son sort, sans la violence de sa chûte. Ce qui le prouve, c'est que sa tête ne reparut point sur la surface de l'eau; ses vêtemens seuls qu'on apperçut, donnèrent un moment l'espoir de le sauver; & lors de l'ouverture de son corps, on ne lui trouva pas une goutte d'eau dans la poitrine, & sa bouche étoit étroitement fermée.

Quiconque oseroit accuser le Prince d'imprudence dans cet événement, n'auroit jamais éprouvé de ces élans de sensibilité, de ces tortures d'un cœur généreux à la vue des maux de ses semblables. Mille autres, à la honte de l'humanité, tranquilles dans un asyle sûr, se fussent contentés peut-être d'envoyer quelques secours tardifs ou mal administrés, attendant paisiblement qu'on vînt leur faire l'énumération des victimes; mais le cœur de Léopold, impatient du moindre délai quand la voix de l'humanité demandoit son appui, vouloit marcher lui-même au secours de ces malheureux qui, pleins de vie, dénués de toute espérance, voyoient autour d'eux avec horreur, les gradations d'une mort lente & inévitable.

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

Ce n'est plus du neuf qu'il nous faut, c'est de l'extraordinaire. Nous étions autrefois des hommes sous les yeux desquels on s'énorgueillissoit de développer les principes de la morale & de la vertu, dont on occupoit les loisirs par l'observation des caractères, par la peinture des ridicules; nous étions enfin les juges des productions du génie : aujourd'hui nous sommes des êtres engourdis, dont la caducité précoce a besoin d'être amusée avec des images & avec des jouets; nous avons oublié les jouissances qui honoroient notre goût & notre raison, & le plaisir extrême que nous procurent les futilités par lesquelles on cherche à nous distraire, ne laisse pas même espérer que nous soyons susceptibles d'être ramenés à la vérité & à la lumière. En multipliant les Théâtres, on a forcé leurs Entrepreneurs à multiplier les genres, & insensiblement, par intérêt & par nécessité, les Auteurs ont usé les véritables ressorts de l'Art Dramatique. A la connoissance du cœur humain, à l'étude des mœurs, on a substitué la science des effets, le prestige des tableaux, le calcul des situations. Les Spectateurs, fé-

Digitized by Google

duits par les yeux, entraînés par le charme de la nouveauté, ont perdu de vue leurs Maîtres; ils se sont portés en foule aux lieux où des baladins adroits exécutoient avec une illusion souvent effrayante, des combats, des luttes, des assassinats, des marches, des assauts; ils ont déserté le Théâtre de la raison: delà, dans l'unique dessein de ramener l'affluence, la combinaison des surprises, l'accumulation des incidens, les effets de la pantomime, en un mot, les verres coloriés de la lanterne magique sur le premier Théâtre de la Nation Françoise. Si les mânes des hommes de génie étoient susceptibles de quelque sentiment, ceux de Molière & de Corneille ne devroient-ils pas frémir en apprenant que leurs successeurs ont abandonné leurs traces, pour suivre celles des Boisrobert & des Scudéry? Nous avons été long-temps fiers de la supériorité que notre Scène avoit acquise sur toutes les Scènes, tant anciennes qu'étrangères, & notre orgueil étoit fondé. Brisons cet orgueil, ne condamnons plus les excès que nous imitons, sur lesquels même nous renchérissons, & descendons au moins, avec modestie, au dernier rang, puisque nous n'avons pas été assez sages pour garder le premier. Qui donc a pu motiver des réflexions aussi chagrines? va dire quelque Lecteur: est-ce le *Bayard* que l'on vient de représenter au Théâtre François, le 24 Août? Oui; mais si ce Bayard étoit la seule Pièce contre laquelle la raison & le goût dussent

s'élever, nous aurions gardé le silence. On peut être indulgent pour une erreur; mais quand les erreurs se multiplient, quand elles étouffent la vérité, quand elles entraînent toute une grande Nation, il faut tonner contre elles. A quoi bon? A rien, peut-être; mais c'est beaucoup pour nous d'être vrais & de chercher à être utiles.

Ce n'est point dans l'Histoire qu'on trouvera le fonds de la Comédie Héroïque qui a pour titre: *Les Amours de Bayard, ou le Chevalier sans peur & sans reproche*; c'est dans un Roman de M. de Mayer, imprimé dans la *Bibliothèque des Romans*, volume d'Avril 1780. Pierre Terrail, dit le Chevalier Bayard, est un des plus grands Hommes que le quinzième siècle ait vu naître: bon, franc, loyal, brave, généreux, humain, dévoré de l'amour de sa patrie & de l'honneur; tel étoit son caractère, telles furent les vertus qui lui méritèrent le nom du Chevalier sans peur & sans reproche. L'amour lui fut toujours étranger, ou s'il le connut, ce ne fut guères que comme une satisfaction passagère, commandée par les sens & par la force du tempérament; mais jamais cette satisfaction ne coûta de larmes à l'innocence, & il est inutile de répéter ici l'anecdote connue qui place sa continence à côté de celle de Scipion. Présenter Bayard sous d'autres traits, c'est dégrader à-la-fois l'Histoire & le Chevalier sans reproche. Voyons comme il est peint dans la

Digitized by Google

Comédie Héroïque dont nous avons à rendre compte.

Mme de Randan, jeune, belle, & veuve depuis deux ans d'un mari qu'elle pleure encore, est aimée de l'Amiral Bonnivet, de la Palisse, de Dom Alonzo de Sotomayor & du Chevalier Bayard. Elle dédaigne le premier, qui est un fat, estime le caractère loyal du second, méprise l'orgueilleuse insolence du troisième, & porte au quatrième une amitié qui n'est pas éloignée d'être de l'amour. Un Valet-de-Chambre de la belle Veuve est l'Agent des intrigues de l'Espagnol, il fait tout pour le servir. C'est lui qui, au premier Acte, instruit Sotomayor que si Mme de Randan n'est pas visible pour lui, elle l'a été pour Bayard, qui même est encore dans le jardin; ce qui, en présence de l'Amiral Bonnivet & de la Palisse, produit une Scène d'aigreur entre l'Espagnol & le François, dont on voit la suite au second Acte. La Palisse se doute que Bayard obtiendra la préférence sur ses rivaux; mais Bonnivet, toujours confiant & fat, se flatte que c'est à lui qu'est réservé l'honneur de soumettre le cœur de la belle Veuve: il la force d'assister à une fête qu'il a fait préparer chez elle à son insçu, & dont l'allégorie a pour but d'annoncer la prochaine défaite de Madame de Randan. Cette audace engage la Veuve à bannir l'Amiral, à lui défendre de la voir; mais rien n'arrête cet homme, qui la suit malgré elle. Cependant on a prévenu Mme de Randan de la querelle

de Sotomayor & de Bayard ; elle en parle à celui-ci avec une tendre inquiétude. Le Chevalier qui, au premier Acte, a fait ſa déclaration, ſaiſit cette circonſtance, pour parler encore de ſon amour, tout en cherchant à tranquilliſer la Dame de ſes penſées. Mme de Randan s'émeut * ; à l'inſtant on apporte à Bayard un cartel de la part de Sotomayor. L'intérêt qu'a inſpiré le Chevalier, le danger qu'il va courir, tout ſe réunit pour engager la Veuve à faire l'aveu de ſa flamme. Une promeſſe de mariage, ſignée des deux amans, les enchaîne pour jamais l'un à l'autre. Mme de Randan donne à Bayard ſon portrait & ſon voile ; ce double don relève encore le courage du Chevalier, & les deux époux ſe quittent, l'un en comptant, & l'autre en tremblant ſur le ſuccès du combat, qui forme l'intermède du ſecond Acte, & dans lequel, avec toutes les cérémonies, tous les uſages de l'ancienne Chevalerie, en préſence de François Ier & de toute ſa Cour, Sotomayor eſt vaincu par Bayard. Le nom de Mme de Randan, prononcé par Sotomayor, lui fait accorder la vie par l'amoureux François. La généroſité de Bayard ne change point le cœur de Sotomayor ; à l'aide du lâche Valet-de-Chambre de Mme de Randan, il parvient à la faire enlever au moment même que Bayard

* Ici eſt une Scène épiſodique qui rappelle la belle action de Bayard après le ſiège de Breſſe : elle eſt intéreſſante.

Digitized by Google

vainqueur vient de la quitter après lui avoir fait hommage de sa victoire. Heureusement le Roi, qui, au premier Acte, a envoyé le Seigneur d'Imbercourt à Mme de Randan, pour la prévenir qu'il veut la voir & lui parler; arrive à l'instant où on l'enlève, met en fuite ses ravisseurs, & la rend à ses foyers. Bayard, que son retour inopiné a précédemment instruit du crime de Sotomayor, a couru aussi après les ravisseurs, a rencontré son rival, l'a combattu & tué. Mme de Randan a mis le Roi au fait de son union avec Bayard, union que le Roi approuve, & que l'on célèbre par des fêtes, dans lesquelles des Charbonniers viennent danser & chanter, & sont remplacés par des Poissardes, qui apportent des chansons & des bouquets.

Autreau a fait représenter en 1731, au Théâtre François, une Comédie en cinq Actes & en vers, intitulée *le Chevalier Bayard*. Elle eut six représentations, & mérita de l'estime, parce qu'il y a de la noblesse & de la grandeur dans le principal caractère; mais la longueur de l'action & les détails métaphysiques de l'amour de Bayard nuisirent à son succès. Le caractère du Bayard moderne a aussi de la métaphysique, il est prononcé avec des traits moins nobles, mais il est plus chaud que le premier, & les situations qui le mettent en jeu le rendent plus intéressant. Malheureusement il parle souvent le jargon d'un petit-maître du dix-huitième siècle, & c'est avec chagrin qu'on lui voit exécuter, par les

Digitized by Google

suites d'une passion dont il n'éprouva jamais les atteintes, ce qu'il exécuta seulement pour l'honneur & pour la gloire*. Nous ne suivrons point la marche de cette Pièce, qu'on appelle Comédie Héroïque, où toutes les nuances sont confondues, où la fourberie souvent indécente & lâche se trouve à côté de la loyauté, où la bouffonnerie & la fatuité sont à côté des situations les plus tragiques, où la majesté du sujet est, à chaque instant, dégradée par des incidens, où l'invraisemblance & le bas-comique se disputent la prééminence. Le caractère de la Palisse est noble, aimable & gai, c'est le meilleur de l'Ouvrage. La Pièce est mise avec soin; les costumes sont exacts, les décorations magnifiques, les habits somptueux, les cérémonies du temps bien observées; il y a un grand ensemble dans la représentation. Au total, on ne peut guères reprocher aux Comédiens de céder au goût du Public, en admettant sur leur Scène des Ouvrages de ce genre; leur principal but est de plaire, de fixer l'attention sur leur Théâtre, d'attirer la multitude: les bons Auteurs sont rares, la raison d'ailleurs ennuie & fatigue; que faire donc? Céder au torrent par nécessité, & donner des preuves de zèle & d'intelligence dans la manière de représenter les productions modernes; c'est ce qu'ils font tous les jours, & là-dessus on leur doit les plus grands éloges.

---

* Sotomayor tomba en effet, dans un combat singulier sous les coups du Chevalier Bayard, mais ce ne fut pas l'amour qui les arma l'un contre l'autre.

Digitized by Google

COMÉDIE ITALIENNE.

IL faut bien se garder de confondre le Bouffon avec le Comique ; les nuances des deux genres sont très-différentes : dans l'origine de notre Théâtre on les a souvent confondues, & peut-être les Auteurs de ce temps-là étoient-ils excusables, parce que le goût n'étoit point formé ; les Spectateurs ne l'étoient pas moins, parce qu'ils étoient trop neufs en matière de délicatesse pour établir certaines différences. Depuis que nos Scènes se sont épurées, le genre bouffon est devenu très-équivoque, & il a fallu un goût exquis pour y rendre la plaisanterie agréable, pour s'arrêter à la limite hors de laquelle on ne peut que blesser l'honnêteté. Quelques productions Italiennes, représentées sur notre Scène Lyrique, nous ont pourtant rendu moins sévères sur la Comédie Bouffonne, pendant quelque temps ; mais après avoir applaudi à ce genre ultramontain, nous sommes revenus sur nos pas, & nous avons rejeté ce que nous étions sur le point d'adopter. Voilà pourquoi le Public traite avec rigueur, depuis environ deux ans, tous les Ouvrages bouffons qu'on lui présente sur nos Théâtres Royaux ; voilà pourquoi il a mal reçu *les Fausses Nouvelles*, Comédie en deux Actes & en prose, mêlée d'ariettes, représentée pour la première fois le 26 Août dernier.

Digitized by Google

L'intrigue de cet Ouvrage a beaucoup de relation avec celle du *Double Veuvage*, de Dufrésny. Deux époux se croient veufs, & sont prêts à se remarier. L'un aime une jeune fille qui se croit trahie par son jeune amant; l'autre est folle de ce jeune homme, qui se croit aussi abandonné par sa maîtresse. Le hasard rapproche les amans, qui s'expliquent & se réunissent; il rapproche aussi les époux, que l'on réconcilie, & qui se décident à vivre en bonne intelligence.

L'Auteur *des Fausses Nouvelles* est connu par des productions qui ont obtenu & mérité des succès; nous l'invitons à quitter un genre qui n'est pas fait pour lui, & que son bon esprit doit lui faire considérer comme très-médiocre. Nous n'examinerons pas longuement son nouvel Ouvrage, que nous regardons comme une débauche d'esprit; nous remarquerons seulement qu'il est une nature de plaisanteries qu'on ne sauroit supporter au Théâtre, quoi qu'ailleurs on se permette d'en rire. Par exemple, on a trouvé très-plaisante cette épigramme de La Monnoie:

Jeanne a bien cinquante ans passés,
Vous me l'offrez en mariage!
Elle a des écus, je le sais,
Mais n'en parlons pas davantage.
Est-ce donc que Jeanne a trop d'âge?
C'est qu'elle n'en a pas assez.

Et on a mal reçu, dans *les Fausses Nou-*

Digitized by Google

velles, la scène où le valet du Chevalier félicite son Maître d'épouser une veuve de soixante ans, en observant seulement qu'il lui faudroit quelques années de plus. Pourquoi? Parce que le Public exige que l'on respecte devant lui les bienséances qu'il outrage dans le particulier. Les hommes sont ainsi faits: vicieux quand ils sont isolés, ils sont honnêtes & même austères quand ils sont assemblés. Respectons donc l'honnêteté publique, puisqu'il ne nous reste guères que celle-là.

La Musique à le caractère bouffon qu'exigeoit l'Ouvrage; elle est de M. Champein, qui a fait aussi celle des intermèdes des Amours de Bayard, & celle-ci nous paroît répondre bien plus avantageusement que l'autre à l'idée qu'on a conçue des talens de ce Compositeur.

Les Fausses Nouvelles ont tombé; &, ce qui seroit presque incroyable, on a appelé l'Auteur à grands cris après la représentation. De deux choses l'une: ou ses amis ont cru le servir, & ils sont bien mal-adroits; ou la malignité s'est plû à aggraver ses chagrins, & c'est une indécence atroce. Le Public est un composé d'êtres bien inconcevables! Il venoit de repousser des choses qui avoient blessé son honnêteté, & presqu'au même instant il devient malhonnête & méchant! Quelle contradiction! Encore une fois, la personne des Auteurs ne doit rien au Public: il a des droits sur celle des Comédiens, qu'il les conserve. Qu'après un rôle bien représenté, il appelle

un Acteur pour lui témoigner sa satisfaction, comme il a fait pour Mme Saint-Aubin le 27 Août, après une représentation d'Alexis & Justine, à la bonne heure; mais qu'il n'usurpe pas des droits chimériques, qu'il ne s'attribue pas un pouvoir déspotique sur le personnel des Écrivains qui travaillent pour ses plaisirs; & sur-tout, quand un Auteur n'a pas réussi, qu'il apprenne à respecter le malheur.

ANNONCES ET NOTICES.

Bibliothéque Universelle des Dames, Histoire. Tome dixième. A Paris, rue d'Anjou Dauphine, N°. 6.

Cette intéressante Collection jouit toujours du même succès, & devient plus importante par le nombre des volumes qui se succèdent rapidement.

Moyens pour conserver les dents & calmer les douleurs qu'elles occasionnent avec quelques Remarques sur les puissans effets de l'eau balsamique & spiritueuse, par M. Botot, Chirurgien-Dentiste; nouvelle Edition. A Paris, chez l'Auteur, Cloître S. Jacques-l'Hôpital.

L'Auteur de cet Ouvrage s'est beaucoup occupé de la conservation des dents. Son Ouvrage peut être utile, ainsi que les soins manuels, qu'il donne chez lui à toutes les heures de la journée. Son eau balsamique est revêtue de la double approbation de la Faculté & de la Société Royale de Médecine.

Digitized by Google

Vue intérieure de Paris, quatre estampes de deux pieds de large sur quinze pouces de haut, dessinées par M. le Chevalier de l'Espinasse, & gravées par Berthaut.

La première a paru; elle est prise de l'extrémité de l'ancien Marché-aux-Veaux, regardant le Pont Notre-Dame. Elle comprend, sur la gauche, l'extrémité de l'Isle Saint-Louis, le Pont-rouge & le Quartier de Saint-Landry; & sur la droite, le Port au blé, une partie de la Grève & le quai Pelletier.

La seconde paroît actuellement; c'est la vue du *Pont-neuf*, prise du milieu du *Pont-Royal*. Elle comprend, sur la gauche, toute la partie du Louvre, le quai de l'École jusqu'au Pont-Neuf, & au-delà, le quai de la Féraille; sur la droite, depuis le coin de la rue de Beaune, le quai des Théatins, leur Église & le Collége des Quatre-Nations; & dans le fond, le Pont-au-change, le quai des Morfondus, la partie de la Place-Dauphine en face de la statue de Henri IV, & le quai des Orfèvres.

La troisième, qui sera annoncée incessamment, est la vue du Port *Saint-Paul*; & la quatrième qui suivra, sera la vue du *Pont-Royal*.

Le prix de chaque estampe est de 12 livres. Les Amateurs qui ont l'attention de s'inscrire, jouissent, sans payer d'avance, de l'avantage de recevoir les premières épreuves à mesure qu'elles paroissent. On s'inscrit à Paris, chez Berthaut, Graveur, rue Saint-Louis au Marais, N°. 14.

Grammaire Latine, avec cette Epigraphe: *Quæ (Grammatica) nisi Oratori futuro fundamenta fideliter jecerit, quidquid superstruxeris corruet.* Quintil. A Paris, chez Varin, Libraire, rue du Petit-Pont, n°. 22.

Les Méthodes pour apprendre le Latin se multi-

plient tellement que les nouveaux Instituteurs sont souvent embarrassés pour le choix. Il seroit à desirer qu'enfin il en parût une qui, réunissant tous les suffrages, ôtât aux Grammairiens tentés d'écrire l'espoir d'en composer de meilleures. Celle que nous annonçons n'a pas sans doute le degré de perfection dont nous parlons; mais avec le temps, & sans de grands changemens, elle pourra au moins mériter, si déjà elle ne le mérite, d'être mise dans les Bibliothèques à la suite des productions du célèbre Dumarsais. On y trouve réuni tout ce que contiennent de bon les Ouvrages de ce genre qui sont le plus en vogue, avec d'autres choses qu'on chercheroit vainement ailleurs. Outre cela les matières y sont si bien arrangées, si liées, si concises, si claires qu'elles paroissent peu nombreuses, & se logent avec facilité dans la tête du Lecteur.

HISTORIA Natural, general y particular, escrita en Francés por el Conde de Buffon, Intendente del real Gabinete, y del Jardin Botanico del Rey Christianissimo, y Miembro de las Academias, Francesa, y de las Ciencias, traducida por D. Joseph Clavijo y fazardo, Tomo I. Madrid, por D. Joachên Ibarra, Impresor de Camara de S. M; & se trouve à Paris, chez Fournier, Libraire, rue Hautefeuille n°. 27.

Chaque Traduction est un hommage rendu à l'Auteur que l'on traduit; & quel Ecrivain Philosophe mérita plus d'hommages que notre célèbre Naturaliste M. le Comte de Buffon ?

La Traduction Espagnole que nous annonçons est d'une exécution très-soignée. La partie typographique & les Gravures y sont bien traitées. L'idiôme Espagnol est peut-être un des plus propres à rendre la noble élégance de l'original.

Digitized by Google

La Jérusalem délivrée du Tasse, traduite en vers françois, par M. C. de Montenclos, *in* 16. A Paris, chez Royez, Lib., quai des Augustins, à la descente du Pont-neuf.

Mémoires *Littéraires de Montmartre*, 1 vol. *in*-16. A Neufchâtel, & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques.

Le Vétéran ou le Bucheron déserteur, Pantomime historique en trois Actes; par M. Arnauld, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 27 Juin 1786. Prix, 12 sols. A Paris, chez Guillot, Lib., rue St.-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

Mémoire *& Instruction sur la culture, l'usage & les avantages de la racine de Disette*, par M. l'Abbé de Commerell, Correspondant de la Société Royale des Sciences & Arts de Metz, *in*-8°. Prix, 12 sols, franc par la poste. A Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13.

On peut juger l'importance du sujet de cette brochure, par ces paroles de l'Auteur lui-même; « J'ai cru qu'il étoit de mon devoir de faire connoître une plante, racine qui, dans les années de disette, offre aux hommes un aliment sain & agréable; qui, lorsque les fourrages sont chers ou rares, présente aux bestiaux, tant pendant l'été que pendant l'hyver, une nourriture abondante & peu chère; qui, dans tous les temps & dans toutes les terres, est d'un rapport grand & certain; & enfin, dont la culture est simple, la récolte facile & la conservation aisée. »

Digitized by Google

Sonates pour le Forte-piano avec accompagnement de Violon, par M. de Chabanon. Prix, 2 liv. 8 sols, faisant le numéro 32 du Journal de pièces de Clavecin par différens Auteurs. Abonnement 24 & 30 liv. — N°. 17 Nouvelle suite de pièces d'harmonie, contenant des ouvertures & ariettes d'Opéras & Opéras-Comiques, pour deux Clarinettes, deux Cors & deux Bassons, par M. Ozy, Musicien de la Chapelle & de la Chambre du Roi. Prix 6 liv. — *Six Duos d'Airs connus, variés pour deux Flûtes*, par M. Cambini, quatrième livre de Duos variés. (On trouve les précédens à la même adresse.) Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, à la clef d'or, passage du Café de Foi; & Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

TABLE.

Epitre à Mme la Comtesse de Montoury, 49
Charade, Enigme & Logogryphe, 53
Nouvelle Description des environs de Paris, &c. 55
Détails Historiques de la Vie du Duc Léopold de Brunswick, 63
Comédie Françoise, 82
Comédie Italienne, 89
Annonces & Notices, 92

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 9 Sept. 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 8 Sept. 1786. GUIDI.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1786.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

VERS

Sur la Mort du Roi de Prusse, arrivée le 17 Août 1786.

IL n'est donc plus ce Monarque fameux
Qui se fit admirer & craindre!
Il n'est plus! dans la tombe il a joint ses aïeux;
L'astre du Nord vient de s'éteindre.
Oh! qu'il doit exciter de regrets & de pleurs!
Et que sa vie aux Rois offre un sublime exemple!
S'il cueillit de lauriers la moisson la plus ample,
De la guerre en secret déplorant les malheurs,
Il fit, au milieu de sa gloire,
Asseoir l'Humanité sur son char de victoire;

Digitized by Google

Que dis-je? Déposant son glaive destructeur,
Au titre de Héros, sur la fin de sa vie,
Il préféra celui de Pacificateur
Que voudroit vainement lui disputer l'Envie.
Législateur soumis aux loix,
Grand par son équité plus que par ses exploits,
Du Pinde avec Voltaire il parcourut les cimes,
Protégea Maupertuis, encouragea d'Argens;
Et, bienfaiteur des indigens,
Il aima leurs vertus & réprima les crimes.
Ennemi des sots préjugés,
Dès qu'il les vit dresser leurs têtes,
Autour de son Trône rangés,
Dans le fond des enfers par son bras replongés,
De ce triomphe illustre il accrût ses conquêtes.
Sages, Poëtes, Orateurs,
Près de la tombe de son père,
Voyez-vous s'élever son urne funéraire?
Venez à pleines mains y répandre des fleurs;
Venez tous lui payer un tribut nécessaire.
Il rendit les premiers honneurs
A la mémoire de Voltaire.
Il fut votre rival ensemble & votre appui;
Et pour comble de gloire, en perdant la couronne,
Il vous a laissé sur le Trône
Un Héritier digne de lui.
Mais à ce deuil qui m'environne
Je ne puis trouver des appas.

Pourquoi de Frédéric déplorer le trépas?
Vous, son royal neveu; vous, son valeureux frère,
Dont nous admirons les vertus!
L'un de vous est César, l'autre sera Titus,
Et Frédéric par vous revivra sur la terre.

(*Par M. le Chevalier de Cubières.*)

AUX CRITIQUES qui louent excessivement les Morts pour déprimer les Vivans.

QUE le génie est malheureux!
Et quels jugemens sont les nôtres!...
Vivent-ils ces mortels fameux,
Qui du vrai, qui du beau sont les dignes apôtres;
Qui, sensibles & généreux,
Nous font seuls tout ce que nous sommes!
La critique les suit & les presse en tous lieux.
Sur leurs sages Écrits, respectables comme eux,
Sa main passe & repasse un style dédaigneux,
Et ces hommes si grands, sont à peine des hommes.
Sont-ils morts;... elle en fait des Dieux.
Critiques dont le goût est si sûr & si rare!
Chez vous un abus dangereux
Par un autre abus se répare.
Je n'imiterai point ce procédé barbare,
Plus ridicule qu'odieux.
Quoi! le père du jour, quoi! cet astre pompeux
Commence avec splendeur sa brillante carrière,

Et, triste observateur de son cours glorieux,
Pour admirer l'éclat de sa vive lumière,
Vil ingrat, j'attendrai qu'il échappe à mes yeux,
Et qu'en son disque radieux,
Emporté loin de nous, éclaire
Une autre terre & d'autres cieux?...
Mon esprit n'admet point une erreur si grossière.
J'admire le soleil aussitôt que ses feux
Ont franchi de la nuit l'impuissante barrière.
Le mérite à quinze ans est aussi précieux
Que le mérite octogénaire.
Oui, sagement audacieux,
L'aiglon, au séjour du tonnerre,
Peut atteindre & passer l'aigle son heureux père.
Nos maîtres ont bien fait, je les loue, & j'espère
Que leurs disciples feront mieux.
A la raison, si tu le peux,
Esprit trop prévenu, cesse de faire injure.
Eh quoi! l'inépuisable & sublime Nature
De ses dons renaissans nous enrichit encor,
Et tu déprises le trésor
Que forme sous tes yeux sa main féconde & pure?
J'entends; l'or, à ton gré, cesse d'être de l'or.
Méprise donc aussi la nouvelle parure
De ces prés où bondit, où paît le tendre agneau;
Fais arracher les fleurs qui bordent ce ruisseau,
Dont le flot argenté si doucement murmure;
Ferme, ferme l'oreille aux chants du jeune oiseau
Qui charme Philémon dans sa cabane obscure,

Digitized by Google

Et les Bergers de ce hameau ;
Garde-toi bien de trouver beau
Ce doux réveil de la Nature.
Ah ! plutôt avec nous admire & sois heureux :
Quitte les attributs de la pédanterie ;
Sois sage ; mais sensible & plus officieux ;
Sème de quelques fleurs la route du génie.

(Par M. Drobecq, Membre du Musée de Paris, & Correspondant du Cercle des Philadelphes du Cap François.)

Air de M. Sacchini, paroles de M. de Florian. *

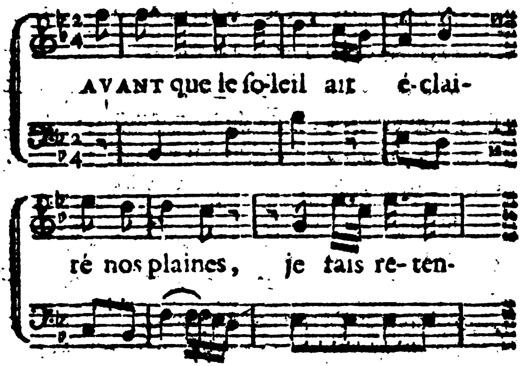

* Tiré des Délassemens de Polymnie, Journal pour lequel on souscrit chez M. Porro, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

tir les é - chos; je fa - ti-gue les
bois, les prés & les fontaines du
triſ-te re - cit de mes maux; mais
les é-chos, les prés, les bois & les ruiſ-
ſeaux ne peuvent ſoula-

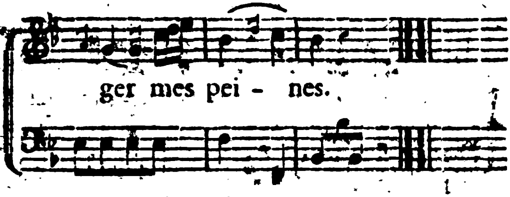

Sur les gazons fleuris, à l'ombrage des chênes,
Je ne trouve plus le repos.
Je gémis, le ramier joint ses plaintes aux miennes,
Mes larmes troublent les ruisseaux;
Mais les ruisseaux, les prés, les bois & les échos
Ne peuvent soulager mes peines.

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

Le mot de la Charade est *Couvent*; celui de l'Énigme est *Tronc*; celui du Logogryphe est *Logogryphe*, où l'on trouve *pie*, *horloge*, *Roi*, *loi*, *ire*, *lire*, *post*, *épi*, *pire*, *pli*, *lie*, *poire*, *pole*, *pore*, *gloire*, *orge*, *or*, *poil*.

CHARADE.

Celui qu'un sort funeste a mis sans mon premier,
A bien peu de penchant à faire mon dernier;
Mais il doit oublier pour un moment sa peine
S'il voit mon tout charmant sur la bouche d'Hélène.

(*Par M. Robert des Roches.*)

ÉNIGME.

D'un homme obscur souvent, Lecteur, je fais un
Prince
Fêté, chéri dans la Province,
Lorsqu'il daigne vers ses États
Porter ses pas.
De tout temps j'eus une compagne ;
Tu me vois souvent à la Cour
Et quelquefois à la campagne ;
Mais je déteste ce séjour,
Et je frémis lorsqu'on le nomme ;
Aussi très-rarement y fais-je du fracas.
C'est à Londre, à Paris, à Versailles, à Rome
Qu'on me voit étaler tous mes brillans appas ;
Là, mon sort est digne d'envie,
J'y savoure à longs traits les tributs précieux
Que l'ardente Arabie
Ne produisoit jadis que pour les Dieux.
Apprends enfin quelle est mon importance.
Le croiras-tu ? Dans mon enfance
Je vis trembler en ma présence
Les Empereurs, les Tyrans & les Rois ;
Ils redoutoient ma foudre & rampoient sous mes loix.
Du mérite, de la naissance
Je suis souvent le prix, sur-tout en France.
Tu t'apperçois que dans l'État

Digitized by Google

Je joue un fort beau rôle. A Toulouse, dans Vienne,
A Lombez, à Rouen, sous la Pourpre Romaine,
Les vertus, les bienfaits relèvent mon éclat;
Et l'Auteur de ces vers, entre nous, un peu bête,
Seroit riche en esprit s'il m'avoit sur sa tête.

(*Par M. l'Abbé la Reynie de la Bruyère.*)

LOGOGRYPHE.

COMME un hidre nouveau, je veux à chaque tête
Que tu retrancheras en avoir une prête,
Qui présente à tes yeux un objet différent;
Et par-là, cher Lecteur, t'intriguer un instant.
D'abord, en mon entier j'offre un mets très-vulgaire.
Retranches-en le chef, & vois ce qu'à la guerre
On donne à l'ennemi pour garant d'un traité.
Et si je puis piquer ta curiosité,
Abats, sans te lasser. Dans la géographie
J'offre un fleuve d'Europe; une ville d'Asie.
Retranche encore un membre, & vois ce qui toujours
Augmentera chez toi, jusqu'à tes derniers jours.
Mais afin de m'offrir sous tous mes points de vue,
Relève exactement chaque tête abattue,
Tu verras aussitôt ce que pour ton dîner
Il faudra mettre au feu pour faire mon entier.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'Art de la Comédie, nouvelle Édition; par M. de Cailhava. 2 vol. *in-8°*. de 400 p. Prix, 8 liv. brochés. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques; Belin, rue S. Jacques; Royez, quai des Augustins; Hardouin, au Palais Royal.

LE goût seul, enrichi par l'étude & la réflexion, peut former pour les talens des juges dignes de les éclairer par leurs conseils, & de les récompenser par leurs suffrages. Mais combien la critique deviendra plus utile & plus précieuse, si celui qui s'attache à juger les productions des Arts, s'y est exercé lui même! outre qu'une connoissance plus intime des difficultés, le rend plus circonspect dans ses jugemens, il est, n'en doutons pas, des secrets que les Muses ne révêlent qu'à ceux qu'elles ont inspirés; & l'un de ces deux Critiques aura naturellement sur l'autre l'avantage qu'a l'expérience sur la réflexion; bien entendu pourtant, que tous deux auront la même impartialité; que le juge, formé par la pratique, ne donnera pas des systêmes pour des raisons, & ne s'attachera pas, au lieu d'éclairer son Art, à justifier ses propres Ouvrages.

D'après cette idée, M. de Cailhava écri-

vant ſur la Comédie, après avoir parcouru avec ſuccès cette carrière, devoit trouver chez ſes Lecteurs un préjugé avantageux, & ce préjugé a été juſtifié par ſon Ouvrage même. Cet Ouvrage, publié d'abord en quatre volumes, qui offroient d'excellens préceptes, noyés dans une mer de citations, effraya par ſa volumineuſe étendue; la prolixité des formes nuiſit à l'excellence du fonds, & fit perdre à l'Ouvrage un peu de ſon ſuccès dans le Public. Mais il conſerva toujours l'eſtime des connoiſſeurs; & les jeunes Élèves de la Muſe comique deſirèrent qu'un Livre ſi utile fût mis à portée d'être lu en moins de temps & avec plus de facilité. M. de Cailhava, en le réduiſant à moitié, vient d'augmenter ſon utilité & ſon ſuccès.

On ſait que Molière avoit eu le projet de donner un Traité ſur l'Art de la Comédie; & l'on doit regretter à jamais que ce grand Homme, ſi bien inſtruit par ſes méditations, par ſes ſuccès, & même par ſes revers, n'ait pas eu le temps d'exécuter ſon deſſein; qu'il n'ait pu, par les conſeils de ſon expérience & les confidences de ſon génie, nous aider à cultiver la palme comique, qu'il avoit enlevée aux autres Nations, pour la tranſplanter ſur notre Parnaſſe. Une réflexion doit adoucir un peu ces regrets. Molière, ne pouvant citer ſes propres chef-d'œuvres, étoit privé du plus beau modèle qu'il pût offrir à ſes ſucceſſeurs; il ne pouvoit par-là faire entrer dans ſa poétique, les exemples les plus propres ſans doute à

Digitized by Google

jeter des masses de lumière sur un Art dont il avoit surpris tous les secrets. Cet avantage restoit à ceux qui devoient tenter, après lui, d'applanir par leurs conseils cette carrière si difficile; & M. de Cailhava a su en profiter avec l'habileté d'un homme trop versé dans la connoissance des grands modèles, pour ne pas distinguer parmi eux celui qui, par son génie, s'est fait décerner le premier rang.

Le premier volume de la première Édition traitoit des différentes parties du Drame, & le second, des divers genres. L'Auteur a cru qu'avant de commencer telle ou telle Pièce, on se décidoit pour tel ou tel genre; en conséquence, il parle maintenant des genres, avant de traiter des différentes parties de la Comédie; & c'est ce qui compose le premier volume de la nouvelle Édition.

Le troisième & le quatrième volumes étoient consacrés à ce que M. de Cailhava appelle l'art de l'imitation. Dans le troisième, on voyoit Molière imitateur; dans le quatrième, on faisoit remarquer les imitations des modernes. Cet article étoit délicat; aussi l'Auteur s'étant apperçu qu'il n'avoit pu toucher à tant d'amour-propres vivans, sans les blesser un peu, a-t'il pris le parti de resserrer l'art de l'imitation en un seul volume, dans lequel il suit toutes les imitations de Molière; & il ne parle des modernes Auteurs que lorsqu'ils ont *imité* Molière lui-même, & lorsqu'il peut opposer Molière imité à Molière imitateur. Enfin il a fait disparoître quelques

incorrections de style, & n'a rien épargné pour rendre son Ouvrage classique, & pour le mettre à la portée de tout le monde.

On sent que la matière de ce Traité est trop vaste pour que nous puissions dans cet article suivre l'Auteur pas-à-pas, & appliquer à toutes ses réflexions ou la critique ou la louange. On peut dire en général que M. de Cailhava a profondément étudié les modèles Grecs & Romains, nos chef-d'œuvres & ceux des Nations voisines; en un mot, son Ouvrage est un bienfait envers la Littérature Françoise & étrangère.

Après ce juste éloge, il nous sera permis sans doute de relever quelques détails qui nous ont paru manquer de justesse dans l'application. Plus l'Ouvrage dont nous parlons est estimable, plus ses erreurs peuvent faire autorité; & nous croyons concourir aux vues d'utilité qu'annonce M. de Cailhava, en lui proposant des doutes sur quelques-unes de ses assertions.

Dans les prémiers Chapitres, il est question des divers genres, qu'il divise en six: le *genre allégorique*, le *genre gracieux*, le *genre larmoyant*; les *pièces d'intrigue*, *le genre mixte* & les *Comédies de caractère*. Cette division est simple & fort claire. Nous remarquerons seulement que l'Auteur nous semble avoir un peu trop multiplié les subdivisions. Par exemple, à propos des Comédies d'intrigue, il distingue les pièces *intriguées par un*

Valet, les pièces *intriguées par une Soubrette*, les pièces *intriguées par les Maîtres*, les pièces *intriguées par plusieurs personnages*, les pièces *intriguées par une ressemblance*, les pièces *intriguées par des noms*, les pièces *intriguées par un déguisement*, & les pièces *intriguées par le hasard*. L'abus des subdivisions est un écueil pour les Auteurs didactiques ; il faut diviser sans doute pour être clair ; mais l'excès dans ce genre, au-lieu d'éclaircir la matière, ne fait souvent qu'embarrasser le Lecteur. M. de Cailhava a quelquefois mérité ce reproche. Sur les pièces à intrigue, il auroit pu multiplier encore ses subdivisions ; car les divers sujets déterminent les diverses manières d'intriguer la Comédie, & les sujets peuvent varier à l'infini.

Plusieurs Chapitres qui traitent des pièces de caractère, présentent des réflexions aussi solides que lumineuses. M. de Cailhava blâme avec raison les Poëtes Dramatiques qui se croient obligés de choisir dans la classe des grands, tous les Héros de leurs Comédies. Mais on a de la peine à comprendre l'éloge qu'il donne à ce propos à Molière, en parlant de son *Bourgeois Gentilhomme*. Il le loue d'avoir pris son Héros dans la classe de la Bourgeoisie. Mais il n'y a rien là que de simple & de très-naturel. Molière voulant peindre un Bourgeois, n'a pu choisir pour modèle un Gentilhomme. *Mais*, dit M. de Cailhava, *Molière a voulu représenter la folie qu'ont*

Digitized by Google

tous les hommes, de vouloir paroître plus qu'ils ne sont. Point du tout. Cette *folie* est une manie générale, si l'on veut; mais Molière n'a voulu peindre qu'un travers particulier, celui d'un Bourgeois qui veut trancher du Gentilhomme. M. de Cailhava sait mieux que personne combien il est facile de trouver des occasions de louer Molière, sans se croire obligé de lui créer des motifs d'éloge.

Par la même raison il auroit pu juger quelquefois avec moins de sévérité les successeurs de Molière, tels que *Regnard*, *Destouches*, &c. En blâmant, par exemple, la réunion de deux caractères dans un même Héros, ce qui forme ce qu'on appelle un *caractère composé*, il fait un reproche à *Boissy* du titre qu'il a donné à l'un de ses plus agréables Ouvrages, *le Sage étourdi*. Après en avoir expliqué le sujet en deux mots: « Je demande présentement, » dit-il, si Léandre a les deux caractères que » le titre de la Pièce nous promet. Non sans » doute: il est sage; mais il n'est étourdi ni » dans ses actions ni dans ses propos. » Voilà ce qu'on appelle une dispute de mots, pour ne pas dire une injuste querelle. Comment supposer que Boissy ait pu imaginer qu'on peut être à-la-fois & sage & étourdi? Comment ne pas voir que cette expression ne signifie autre chose qu'un sage qui a l'air d'un étourdi? D'ailleurs, cette phrase ellyptique n'a-t'elle pas cent exemples dans notre langue? Et si elle est répréhensible, ne peut-on pas en dire autant du titre que Destouches

Digitized by Google

a donné à sa Pièce du *Dissipateur*, qu'il appelle aussi l'*honnête friponne*? Mais pour citer une autorité plus concluante sans doute pour M. de Cailhava, trouveroit-il un Critique fondé à reprocher à Molière le titre du *Bourgeois Gentilhomme*? Et cependant il n'est pas facile d'être à-la-fois & Bourgeois & Gentilhomme.

Pour prouver que l'*âge* des principaux personnages contribue autant que leur *état*, leur fortune, à rendre la Pièce plus ou moins morale, plus ou moins intéressante, plus ou moins comique, l'Auteur jette un coup-d'œil sur la *Pupile*, de *Fagan*. Il rappelle en peu de mots les personnages de cette petite Comédie : c'est une jeune personne qui aime & qui épouse son Tuteur, âgé de quarante cinq ans, en refusant la main d'un jeune fat, & celle d'un vieillard, qui a sur elle de ridicules prétentions. « Qu'on donne, dit M. de Cailhava avec autant de jugement que de précision, » dix ans de plus ou de moins à chacun de ces » personnages, la Pièce ne vaudra plus rien. » Si la Pupile, au-lieu de n'avoir que dix-» huit ans en a vingt-huit, elle doit être très-» raisonnable; il n'est plus si beau à elle de » sacrifier un jeune fat à un homme sensé : » si elle n'en a que douze ou treize, son choix » aura l'air d'un enfantillage. Supposez au » Tuteur cinquante-cinq ans, sa Pupile est » une folle de l'épouser : ne lui en supposez » que trente-cinq, il ne faut pas être un » exemple de prudence pour lui donner la

» *pomme*. Enfin si le vieillard a dix ans de
» moins, ses prétentions seront moins ridi-
» cules, moins plaisantes : si le Marquis a
» dix ans de plus, sa fatuité, loin d'exciter à
» rire, fera pitié. »

Nous n'avons pas besoin de nous arrêter sur la justesse de cette observation, aussi frappante que bien présentée. Nous n'en dirons pas autant de celle qui termine le Chapitre, *du point où doit commencer l'action d'une fable comique*. M. de Cailhava observe qu'il est dangereux de prendre l'action, comme le conseille l'Abbé d'Aubignac, à son dernier point, c'est-à-dire, au moment où les événemens qui la composent sont près de leur fin. Cette observation est raisonnable ; l'application qu'en fait M. de Cailhava l'est-elle autant ? « Examinons de sang-froid, dit il,
» toutes les Pièces dont l'action ne commen-
» ce qu'après la fin ordinaire des autres, c'est-
» à-dire, *après le mariage* des principaux
» personnages. Point de milieu ; elles seront
» un peu lestes, comme *George-Dandin* &
» *Amphitrion* ; ou bien l'Auteur a été obligé
» d'appeler à son secours des personnages
» étrangers, & de se sauver par une double
» intrigue, comme Destouches dans le *Phi-
» losophe marié*, & La Chaussée dans le *Pré-
» jugé à la mode*. »

Voilà quatre Comédies enveloppées dans la même censure. Elles peuvent, sur-tout les deux dernières, prêter sans doute à la critique ; mais le motif que donne à la sienne M.

Digitized by Google

de Cailhava, nous paroît porter à faux à l'égard des quatre Ouvrages à-la-fois.

En effet, pour commencer par *George-Dandin*, l'action commence, il est vrai, après le mariage du personnage principal. Mais, de bonne-foi, Molière étoit-il libre de la prendre avant ou après? Disons plus: pouvoit-il traiter le sujet qu'il avoit en vue, en plaçant l'action à une autre époque. Molière, en représentant un homme de rien marié à une Demoiselle, a voulu mettre sur la Scène, non ces mariages mêmes, mais les suites de ces mariages mal assortis. S'il avoit pris son action avant que Dandin fût marié, il auroit traité tout un autre sujet.

Nous dirons la même chose d'*Amphitrion*. Il étoit impossible que l'action commençât plutôt qu'elle ne commence. Molière avoit choisi pour sujet, non pas le mariage d'Amphitrion, mais l'infidélité que lui fait sa femme Alcmène sans le savoir; or, Alcmène ne pouvoit pas être infidelle à son mari avant d'être mariée.

De même, Destouches ne vouloit pas peindre un Philosophe qui se marie, mais un Philosophe qui rougit d'être marié; ainsi il n'avoit pas le choix entre ces deux époques.

Enfin la double action que M. de Cailhava reproche au *Préjugé à la mode*, peut exister en effet; mais nous ne croyons pas qu'on doive l'attribuer à la cause qu'il assigne. S'il s'y trouve une double intrigue, La Chaussée a tort;

Digitized by Google

mais son action commence où elle devoit commencer.

M. de Cailhava s'exprime avec bien plus de justesse & de clarté, quand il parle de la manière dont doit marcher l'action comique. « Ce qui se passe, dit-il, depuis l'exposition » jusqu'à la catastrophe, doit être en mou- » vement, & non en récit, puisque nous » l'appelons *action*, puisque les personnages » de cette *action* se nomment *Acteurs*, & » non pas *Orateurs*, puisque ceux qui sont » présents s'appellent *Spectateurs*, & non » pas *Auditeurs*, puisqu'enfin le lieu qui sert » aux représentations est connu sous le nom » de *Théâtre* & non pas d'*Auditoire*. » Voilà de ces principes sûrs, incontestables, & qu'on ne sauroit trop répéter.

Nous invitons nos Lecteurs à lire dans l'Ouvrage même le Chapitre des *Entre-Actes*. On y trouve une foule d'observations aussi utiles que frappantes de vérité. Le Chapitre de l'*illusion théâtrale* est plus foible; &, quoi qu'en dise l'Auteur, il pouvoit le rendre plus intéressant, sans revenir sur ce qu'il avoit déjà dit.

Nous bornerons ici, quoiqu'avec regret, nos réflexions sur le premier volume de cet Ouvrage; & nous nous réduirons à dire que malgré les observations que nous venons de nous permettre, & d'autres qu'on pourroit y ajouter, il renferme ce qu'on a écrit de plus étendu & de plus sainement pensé & raisonné sur l'Art de la Comédie.

Digitized by Google

Le second volume traite de l'imitation, & ne peut, par sa nature, se prêter à l'analyse. M. de Cailhava y remet sous les yeux de ses Lecteurs les sources diverses où Molière a puisé des sujets de Pièces, des Scènes, des details de Scène. On le voit mettre à contribution tantôt Plaute ou Térence, tantôt un ancien Conteur, souvent les Auteurs Italiens ou Espagnols, quelquefois même ses contemporains. Nous ne ferons sur ce dernier volume qu'une observation qui terminera cet article.

C'est des imitations de Molière que M. de Cailhava fait sortir le premier titre de gloire de ce grand comique. « Molière, dit-il, n'est » le plus grand comique de tous les siècles » que parce qu'il a su mettre à contribution » ses prédécesseurs les plus illustres. »

Cette opinion n'est-elle pas bien exagérée? Sans doute il faut étudier les bons modèles pour parvenir à les égaler; sans doute on peut tirer parti des chef d'œuvres qu'ils nous ont transmis dans leur langue. Mais M. de Cailhava semble dire que Molière seroit moins grand, s'il avoit imaginé ce qu'il n'a fait qu'imiter; & en vérité c'est dire trop aussi. On convient assez généralement qu'un Auteur qui emprunte chez autrui, doit faire excuser ses larcins en les embellissant; M. de Cailhava ne les pardonne point, il les ordonne. Mais n'est-ce pas s'appuyer sur un sophisme que de justifier cette opinion, en disant que l'Art de la Comédie n'est que l'art d'imiter? « Voir jouer » une Scène, dit-il, la lire, la voir en action

» dans la société, ou l'entendre narrer par » quelqu'un qui en detaille & en peint les » circonstances, n'est-ce pas de même, à peu » de chose près? » Non, sans doute, ce n'est pas la même chose. Quoi! l'on ne mettra aucune différence entre traiter un sujet vierge & choisir un sujet déjà traité? Oui, la Comédie, comme tous les Arts, doit avoir pour but d'imiter la Nature; mais autre chose est imiter la Nature ou imiter des Ouvrages déjà faits, & sur-tout dans la même langue & par des contemporains; car M. de Cailhava étend jusques-là sa tolérance. Qu'on puise chez un Romancier, chez un Conteur, à la bonne heure; il reste à donner à ce qu'on a pris les formes dramatiques; & pour qui connoît les difficultés de l'Art, ces formes à donner supposent toujours un mérite assez rare. On peut aussi emprunter aux Théâtres étrangers, parce que la différence du langage & du goût national, l'art de naturaliser des mœurs étrangères, de se conformer aux convenances, aux préjugés même de la Nation chez laquelle on veut importer ces nouvelles richesses, exigent un talent qui se rapproche du talent createur. Mais qu'un Auteur Dramatique François prenne des Scènes, des sujets dans des Pièces Françoises, il faut une extrême politesse pour appeler cela *imitation*; & il nous semble qu'alors le mot *plagiat* devient inutile dans notre langue. Si Molière l'a fait, osons le dire, ce n'est pas par-là qu'il est grand; il faut lui pardonner, & non pas lui

en faire des sujets d'éloge ; il faut nous en réjouir, parce que ses larcins nous ont enrichis ; mais il ne faut pas fonder sur ce titre son immortalité.

Pour nous, nous ne conseillerons jamais à un jeune Écrivain, jaloux de sa gloire, d'aller mettre à contribution des rivaux qui parlent la même langue & courent la même carrière. Si quelques Écrivains alloient puiser, même avec succès, dans le Théâtre de M. de Cailhava, il seroit dans ses principes de leur faire compliment sur leurs heureuses *imitations* ; mais il entreroit dans les nôtres de dénoncer leurs *plagiats*. Enfin nous croyons que sur cet article, son opinion ne doit pas être mise au nombre des excellens préceptes que renferme son Ouvrage, aussi utile qu'estimable.

(*Cet Article est de M. Imbert.*)

LES *Aventures de Friso, Roi des Gangarides & des Prasiates*, en dix livres ; par M. G. de Haren : avec quelques autres pièces du même Auteur, traduites du Hollandois sur la seconde édition. 2 vol. *in*-8°. A Paris, chez P. Delormel, Imp., rue du Foin Saint-Jacques.

VOLTAIRE a adressé des vers très-flatteurs à l'Auteur de ce Poëme ; *Clément*, qui a laissé un Journal qu'on lit encore, intitulé *les Cinq Années Littéraires*, en a fait beaucoup d'é-

Digitized by Google

loges, d'après une traduction manuscrite qu'on lui avoit confiée; ces motifs devoient nous faire desirer de lire cet Ouvrage dans notre Langue.

Les Aventures de Friso sont pour la Hollande un ouvrage national, comme l'*Enfer* du *Dante* & la *Jérusalem* du *Tasse* pour l'Italie; le *Paradis perdu* pour l'Angleterre, &c.

Friso, qui devoit hériter du Trône des *Gangarides* & des *Prasiates* dans les Indes, est forcé de quitter ses États après la mort de son Père, victime de la trahison d'*Agramme*. Dans sa fuite, il rencontre *Teuphis*, son Oncle, qu'il ne reconnoît point, parce qu'on le croyoit mort, & qu'il avoit quitté la Cour depuis fort long-temps. *Teuphis*, sans se faire connoître, accompagne son neveu, lui sert de guide, de conseil, & ne le quitte plus jusqu'à la fin. Les courses de *Friso*, les divers obstacles qu'il trouve à combatre pour monter sur le Trône, forment l'action & le nœud du Poëme.

Le grand écueil d'un Poëme Épique (car celui-ci a les prétentions de l'Épopée) ou du moins ce qui rend ce genre de Poëme si difficile aux modernes, c'est le *merveilleux*, qui est une de ses qualités constitutives. L'Auteur de *Friso* a puisé le sien dans la religion de *Zoroastre*, merveilleux un peu froid, qui ressemble à beaucoup d'autres dont il faut bien se contenter aujourd'hui, mais qui ne pourra jamais remplacer cette riche & bril-

lante mythologie de l'ancienne Grèce.

Le fonds de cet Ouvrage est peu intéressant ; défaut qui lui est commun avec d'autres Poëmes encore plus célèbres. Au reste, nous nous croyons fondés à croire que ce n'est pas par l'intérêt de l'action qu'un Poëme Épique passe à la postérité, mais bien par le style & par les détails. Le Poëte Épique est dispensé de toucher le cœur par une action intéressante, pourvû qu'il attache l'imagination par de belles masses, & une fable vraiment poétique. La raison en est, qu'on ne lit pas de suite un Poëme Épique. C'est sans doute un nouveau motif d'éloges pour ceux qui peuvent souffrir une lecture suivie (tel est celui du *Tasse*, qui a tout l'intérêt d'un roman) mais nous ne croyons pas que ce soit une qualité bien essentielle pour le succès de ces sortes d'Ouvrages.

Nous ne citerons rien de la traduction de *Friso*, parce que la prose ne rend jamais parfaitement la poésie, quoique le style du Traducteur de ce Poëme mérite d'autant plus d'éloges, qu'il a écrit dans une Langue étrangère ; nous invitons à lire sa préface, qui est une véritable dissertation sur la Littérature Hollandoise.

On reprochera à ce Poëme des longueurs, d'autant plus répréhensibles, qu'elles font souvent disparoître le but du Poëme. — L'Auteur étoit savant & philosophe ; il a trop prodigué la morale & l'érudition. — *Teuphis*, qui ressemble un peu au *Mentor* de *Télémaque*, semble

semble avoir hérité du défaut qu'on avoit reproché à son modèle : il disserte un peu longuement. Mais on trouve dans cet Ouvrage le sceau du vrai talent ; la manière de l'Auteur est large & poétique ; son imagination est féconde ; & il a l'art de lier adroitement les détails qu'il a créés ; enfin, l'Auteur doit être inscrit parmi les Poëtes qui honorent leur Nation.

VARIÉTÉS.

Lettre au Rédacteur du Mercure.

Permettez-moi, Monsieur, de vous adresser quelques réflexions sur les discours académiques. Ils méritent d'être observés, puisqu'ils ont presque changé de nature, & qu'ils occupent, au moins pendant quelque temps, une grande place dans l'attention publique.

On peut observer l'influence du génie du siècle dans plus d'une chose.

L'esprit de discussion, en s'étendant & se perfectionnant par l'exercice, est devenu un talent particulier & nouveau ; & ce talent, en se portant sur tous les genres, y a introduit d'autres vues, d'autres caractères, d'autres formes.

J'applique particulièrement cette réflexion aux discours qui se lisent ou se prononcent dans l'Académie Françoise ; ce lieu où l'on voit, où l'on entend les premiers Écrivains de la Nation, où ils communiquent ensemble, est celui où il convient le mieux d'observer les changemens que l'éloquence éprouve parmi nous.

Digitized by Google

A l'époque de l'établissement de l'Académie, on sentit l'utilité de faire tourner cette institution littéraire au développement des jeunes talens ; on fonda des prix ; mais on n'eut dans ce projet que les idées qui règnent encore dans les Colléges. On crut que des amplifications étoient des discours ; on ne s'apperçut pas que des discours sur des questions d'une morale vague & oiseuse, ne pouvoient apprendre qu'à arranger des phrases avec quelque élégance & quelque harmonie ; ainsi on n'encourageoit que ces petits talens, qu'un goût sévère autant qu'une sage politique invitoit à décrier & à rebuter. L'Académie prodiguoit des couronnes à des gens qu'elle ne pouvoit jamais adopter.

Elle eut honte à la fin d'offrir tous les ans de pareils Ouvrages à l'indifférence du Public ; l'on peut croire même que l'ennui qu'elle en recevoit, ne contribua pas foiblement à leur proscription. Elle conçut l'heureuse idée de décerner un hommage à nos grands hommes ; on sait quel fut le succès de cette innovation. De grands talens entrèrent dans cette lice ; ces hommes à qui il est si facile d'arranger des phrases & si difficiles de trouver des idées, s'en éloignèrent ; le goût & la raison s'étendirent, & la Littérature acquit un nouveau genre d'éloquence.

Ainsi, pour donner de l'éclat & du mérite aux discours couronnés, il ne falloit donc que leur assigner de nobles objets. Il paroissoit moins facile de relever, par un fonds de solidité & d'intérêt, les discours de réception. Le cadre en avoit été fixé par l'esprit d'adulation, qui étoit beaucoup le caractère des Gens-de Lettres, à l'époque de la fondation de l'Académie. Une des punitions de la flatterie envers les Grands est de s'en faire une servitude. On connoît beaucoup de bonnes & de mauvaises plaisanteries sur ces discours voués uniquement à la louange, &, ce qu'il y a de pis, à la louange de cérémonie la

plus emphatique & la plus fatigante de toutes, parce qu'on s'occupe beaucoup plus de lui donner de la pompe que de la sincérité, & que s'il n'est pas libre de la refuser, il l'est beaucoup de n'y pas croire. C'étoit une chose peu honorable pour la Nation, de voir tous les ans ses premiers Écrivains user leur esprit dans de vains complimens, rouler depuis un siècle dans le même cercle d'éloges rebattus. Certes, c'étoit de la gloire de plusieurs de ses membres, & non de sa propre dignité, que l'Académie pouvoit se parer dans ces momens, aux yeux des Étrangers. Il est enfin permis, il est peut-être utile de le dire, un jour de fête & d'honneurs pour les talens, un jour où le Public se plaît à les contempler & les entendre au milieu de leur triomphe, ne devoit pas être ainsi dégradé par ces discours futiles & serviles. C'est la reconnoissance, sans doute, qui en avoit prescrit le plan; mais la reconnoissance compromet les noms les plus illustres; elle se rend suspecte elle-même par ces hommages périodiques. Pour conserver à ces noms leur majesté, il faut se garder de les offrir sans cesse à notre admiration. Ce que l'Académie a de mieux à faire pour ses bienfaiteurs, c'est d'abandonner leurs services & leur gloire aux occasions qui en rappelleront le souvenir, aux émotions libres qu'ils feront toujours renaître dans les cœurs.

Il faut que ce genre de discours, tel qu'il avoit été établi, fût bien vicieux, puisque presque tous nos grands Écrivains y ont passé, & que bien peu de ces discours ont mérité de survivre à la cérémonie qui les avoit commandés. Dans beaucoup, on trouve de beaux morceaux, de ces traits qui caractérisent ces génies divers; mais l'ensemble de ces Ouvrages formeroit la lecture la plus fastidieuse.

Plusieurs offrent cependant une partie importante, c'est l'éloge de l'Académicien mort, quand il a été un homme vraiment remarquable. Mais jus-

qu'à nos jours, il n'étoit, ni de l'espèce de rhétorique qui s'étoit formée pour ce genre, ni du génie du temps, de faire assez prédominer cette partie sur les autres, pour la traiter avec la vigueur & l'étendue qu'elle comportoit. C'est sur cette partie que le Lecteur, qui parcoure le recueil de ses discours, se porte d'abord; mais rarement il y trouve ce qu'il cherchoit, une appréciation assez approfondie, assez vraie, pour préparer le jugement de la postérité, & assez animée, pour communiquer les impressions que l'orateur exprime. Parmi plusieurs exceptions glorieuses que je pourrois citer ici, je dois cependant nommer le discours de Racine à la réception de Thomas Corneille. Il se rencontroit ici un de ces hasards tels que le choix le plus éclairé & le plus libre n'auroit pu mieux faire. Racine, nommé par le sort pour faire l'éloge du grand Corneille, & pour l'adresser à un frère qui n'étoit étranger ni à son génie ni à sa gloire. Tout se trouvoit disposé pour que ce discours s'élevât au-dessus de tous les autres par le ton & l'intérêt. Aussi il n'en a pas fallu davantage pour prouver que l'admirable talent de Racine l'auroit fait exceller dans tous les genres, qu'il pouvoit rivaliser dans celui-ci avec Bossuet, comme il avoit fait avec Pascal dans un autre. J'observe encore que c'est dans ce discours que les lettres se sont pour la première fois relevées de ce ton rampant avec lequel elles avoient coutume de parler des Monarques & même des Grands. L'Orateur loue aussi Louis XIV avec cet enthousiasme qu'il inspiroit, & qui absout l'excès des louanges de tous ses contemporains; mais, au sein de cette gloire dont il l'environne, il place un homme qui ne fut illustre que par son génie; il fait marcher de front ces deux grandeurs; il les représente présidant ensemble à l'illustration de la France, & imprimant leurs noms à leur siècle.

Ce discours prouvoit ce que devoient & ce que pouvoient être souvent les discours des Académiciens à leur réception.

Mais il falloit pour cela se débarrasser de ces entraves monotones, dont on s'étoit fait une habitude, une obligation.

Il étoit réservé à un autre grand Poëte, à un génie qui a créé dans plus d'une carrière, en les parcourant toutes, de donner un exemple de goût & de courage, & même en faisant un autre moyen.

Voltaire, succédant au Président Bouhier, vertueux Magistrat, savant Jurisconsulte, partisan éclairé des Anciens qu'il avoit traduits avec succès, appuya particulièrement sur ce dernier mérite qui tenoit de plus près à l'Académie, pour présenter des principes sur le talent de goûter & de traduire les Anciens; & il fit un excellent morceau de Littérature, qu'il para des formes oratoires qui convenoient à ce genre de discours.

Cet exemple fut suivi toutes les fois qu'on ne rencontra pas dans l'éloge de son prédécesseur un sujet assez vaste, ou plutôt on apprit à y lier quelque discussion littéraire ou morale, qui le relevât ou l'aggrandît par des rapports justes & heureux.

On commença aussi à approfondir davantage l'éloge que l'on devoit à un homme supérieur; on sentit qu'un examen plus détaillé de ses Ouvrages en deviendroit plus intéressant, parce qu'il seroit plus sincère; & le Public lui-même conçut qu'en lui parlant d'un grand talent, & quelquefois d'un beau caractère moral, on pouvoit fournir un véritable discours, & le remplir de sentimens nobles, d'idées profondes, de principes utiles.

C'est donc par ce dégoût des choses vaines, dans un Corps fait pour avoir de l'empire dans les choses sérieuses, par cette impatience naturelle au talent d'avoir des sujets dignes de lui, & par un attrait

Digitized by Google

plus vif du public vers des idées solides, que ces discours, en acquérant un fonds, ont gagné de l'importance & de l'intérêt.

Dès lors les choses de cérémonie n'y ont plus part qu'en second ordre; & se fondant & se liant dans le discours, elles s'y sont montrées d'une manière plus piquante & moins uniforme; elles y ont même gagné de s'ennoblir souvent & de monter à la dignité de l'objet autour duquel elles se trouvoient placées. Tout prend dans l'homme l'empreinte des sentimens que sa situation lui inspire; si elle agite son âme, si elle tient son esprit appliqué sur des objets relevés, il garde en tout une attitude noble, dont il anime & décore jusqu'aux moindres bienséances du temps & du lieu. Qu'un Académicien vienne prendre séance par un compliment à ses nouveaux confrères, il ne songera qu'à se tirer avec esprit de la cérémonie. Mais qu'il ait à justifier leur choix par un discours digne d'eux, tout ce qu'il leur adressera, tout ce qu'il leur dira sur lui même, aura besoin d'une noblesse particulière, d'une modestie plus intéressante. C'est ainsi que l'homme du monde lui même, quand il reçoit ou rend des devoirs chers à son cœur, embellit sa politesse d'une grace plus animée, parce qu'alors elle n'est plus seulement la pratique facile des égards & des convenances, mais un moyen chéri de manifester tout ce qu'il y a d'honnête & d'aimable dans son caractère. Dès lors ces discours sont devenus souvent de beaux Ouvrages, qui ajoutent à la réputation de l'Académicien, ou qui la confirment.

Dès lors, une dignité nouvelle dans l'Académie, qui se sert des renouvellemens que le temps amène dans son sein, pour associer le Public à ses pertes, à ses acquisitions, en les lui montrant dans la pompe d'une éloquence grave, & qui a su faire

d'une cérémonie, une occasion d'intérêt général & un moyen d'instruction.

Je sais que ces discours que l'on vient entendre avec une affluence extraordinaire, qu'on lit ensuite avec une curiosité si vive & souvent si maligne, finissent par être peu recherchés. Cependant ils forment un recueil vraiment honorable à notre Littérature. Il y en a beaucoup de médiocres, mais un grand nombre méritent d'être relus, d'être traduits dans les autres Langues; & c'est ce qui leur arrivera un jour, s'ils continuent toujours à devenir meilleurs; ce qui doit arriver, à moins que les talens ne manquent aux sujets, comme, pendant tant d'années, les sujets ont manqué aux talens.

C'est encore la philosophie, c'est-à-dire, ce desir de voir les choses à leur source, de les saisir dans toute leur étendue, de s'affranchir des routines, d'aller à de nouveaux objets, de leur donner de nouvelles formes, qui a fait cette révolution. J'en suis fâché pour ceux qui prétendent qu'elle a tout gâté dans l'éloquence: il me semble qu'elle a tout régénéré dans les discours académiques.

Mais si ces discours sont devenus plus intéressans, ils n'en sont que plus difficiles. Ils exigent sur-tout, pour atteindre à cette sorte d'accord dans leurs parties, qui constitue la perfection, tout l'art & le talent d'une habile composition. Il ne s'agit pas seulement d'être à la hauteur de l'objet qu'on traite, il faut encore l'assortir à toutes les convenances d'une cérémonie. Un beau discours dans ce genre ne peut appartenir qu'aux meilleurs talens, & à des talens consommés. De-là vient qu'il faut souvent les apprécier, plutôt par les beautés supérieures qu'ils présentent, que par leur ensemble.

Pour qu'ils ayent même ce premier avantage, il faut deux circonstances qui ne se rencontrent pas

Digitized by Google

toujours; que l'Académicien mort mérite un éloge approfondi, & que son successeur connoisse assez le genre de ses Ouvrages & l'espèce de son caractère, pour les bien peindre, les bien apprécier.

Le récipiendaire est quelquefois plus heureux, quand son successeur ne lui fournit que quelques pages. Il reste le maître de se faire un sujet à volonté, & il est naturel qu'il le choisisse dans les choses qui conviennent le mieux à son âme & à son talent. Alors un tel sujet, dans un moment où le bonheur qu'on éprouve, enrichit l'esprit d'une nouvelle vivacité, où le sentiment de la gloire qu'on obtient, rend plus capable de celle qu'on desire encore, le prépare & le conduit à un grand succès.

J'ai l'honneur d'être, &c. DE LACRETELLE.

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

On a donné, Mardi 5 de ce mois, la première représentation de la *Toison d'Or*, Tragédie-Lyrique en trois Actes, paroles de M. Deriaux, Musique de M. Vogel.

Hypsiphile, fille du Roi de Lemnos, & femme de Jason, alarmée sur le destin de son époux parti pour l'expédition de la *Toison d'Or*, arrive sous les murs de Colchos. Après une Scène d'exposition entre cette Princesse & son confident Arcas, Médée paroît accompagnée d'un chœur nombreux qui chante la victoire que Jason vient de remporter sur

Digitized by Google

les taureaux enflammés qui gardoient la Toison. Le chœur annonce ensuite l'hymen prochain de Jason & de Médée. Hypsiphile apprend ainsi l'infidélité de son époux, s'approche de Médée, & lui déclare qu'elle est la femme de Jason. Médée entre en fureur contre Jason & contre Hypsipile, & dit à cette Princesse: *fuyez, évitez ma colère, évitez le trépas.* Hypsiphile se retire; Médée éclate en reproches contre le perfide Jason, qui a feint de l'aimer pour obtenir le sécours de ses enchantemens dans les différens travaux qui doivent précéder la conquête de la Toison. Un oracle a prédit qu'aussi-tôt qu'elle seroit enlevée, le père de Médée perdroit & le trône & la vie. L'amour combat cependant encore en faveur de Jason dans le cœur de la Reine. Jason paroît, Médée lui reproche sa trahison. Il se justifie en disant qu'il est bien étonné que Médée lui fasse un crime d'une infidélité qui n'est qu'un sacrifice fait à ses charmes. Jason veut faire des sermens; Médée l'interrompt: Perfide, ne jurois-tu pas jadis à Hypsiphile de l'aimer toujours? Elle lui annonce qu'il ne doit plus compter sur ses enchantemens, qu'il n'a encore fait que le premier pas; que dès qu'il aura semé les dents d'un horrible serpent, il en naîtra des bataillons armés pour lui donner la mort, & qu'elle-même excitera leur rage contre lui. Elle sort. Le chœur des Argonautes propose à Jason de braver sa puissance. Le héros ne sait à quoi

se résoudre, car comment se défendre d'une magicienne qui dispose des enfers? Il chante l'air suivant:

O Gloire! à tes lauriers quel mortel peut prétendre!
Pour atteindre à ton Temple il faut tout affronter:
Qu'il est pénible d'y monter,
Mais qu'il est aisé d'en descendre!

Hypsiphile arrive. Explication entre les deux époux. Jason lui assure qu'en feignant d'aimer la Reine de Colchos, il ne soupiroit que pour Hypsiphile. Malgré les pleurs de son épouse, il persiste dans la résolution d'achever son entreprise. Hypsiphile ne pouvant l'en détourner, lui demande la mort. Jason lui propose de se réfugier dans son vaisseau. Ici finit le premier Acte.

Acte second. Le Théâtre représente une forêt sombre. Dans le fond, on voit le rivage de la mer & la flotte des Argonautes. Médée, après un court dialogue avec sa sœur Calciope, fait une invocation magique. Elle appelle la nuit, les enfers, les vents & le tonnerre, & leur commande de détruire la flotte de Jason. Elle se retire; grande tempête. Jason paroît avec Hypsiphile & ses guerriers. La foudre embrâse les vaisseaux. Médée revient. Jason lui reproche de violer la promesse qu'elle lui a faite de s'intéresser à son sort. Médée reproche bien plus vivement à Jason de l'avoir séduite en lui promettant de l'épouser, & s'accuse de lui avoir sacrifié

sa Patrie & son Père. Jason lui propose d'étouffer une flamme qui la rend criminelle. Oubliez-moi, dit-il, & laissez le destin disposer de mes jours à son gré. Ce discours met le comble à la fureur de Médée, elle veut tuer Jason & sur-tout Hypsiphile. Elle s'arme d'un poignard, il en résulte un chœur, où Jason & les Argonautes disent à Médée:

Barbare, viens percer mon sein,
Mais respecte sa vie.

Hypsipile tombe évanouie entre les bras de Jason. Pendant qu'on s'occupe à secourir la Princesse, Médée se précipite sur elle, la poignarde & s'enfuit. Jason fait quelques pas pour la poursuivre, mais il revient à son épouse. Hypsiphile meurt. Jason & les Argonautes la pleurent. Pendant que l'on emporte son corps, l'Orchestre exécute une marche funèbre.

Au troisième Acte, on voit l'antre de la Sybille, & de hautes murailles au fond de la forêt. Les suivantes de la Sybille paroissent & parlent de géans sortis tout armés du sein de la terre, & qu'elles ont apperçus dans la forêt. Elles présagent vaguement les malheurs de Médée. La Reine arrive avec Calciope. Elle a résolu la mort de Jason & de tous ses guerriers. Restée seule, elle veut consulter la Sybille pour en apprendre son sort. La Sybille lui prophétise les crimes dont elle se rendra coupable. Médée, malgré cette

Digitized by Google

prédiction, s'abandonne à sa destinée. On entend des trompettes & un chœur de combattans derrière la Scène. Ce sont les Argonautes aux prises avec les Géans. L'amour se réveille dans le cœur de Médée, elle entend la voix de Jason. Elle commande aux murailles qui sont au fond du Théâtre de tomber. Les murailles s'écroulent. On voit les combattans. Médée s'avance au milieu d'eux & dit aux Géans :

Tournez vos armes contre vous ;
Fiers enfans de la terre,
Expirez sous vos coups.

Les Géans s'entretuent. Médée a endormi le dragon, gardien de la Toison précieuse. Les Argonautes s'en sont rendus maîtres ; ils arrivent en la portant en triomphe & en chantant leur victoire. Alors Médée presse Jason de l'épouser, pour prix de ce qu'elle a fait en sa faveur. Jason & les Argonautes repoussent avec indignation la meurtrière d'Hypsiphile. Ils la laissent seule. Après avoir exhalé son desespoir, elle monte sur un char tiré par des dragons & disparoît dans les airs.

Telle est la fable & la marche de ce poëme, dans lequel on a remarqué plusieurs vers heureux, & des morceaux qui annoncent que son jeune Auteur, en étudiant les bons modèles & les effets de la Scène, pourra parvenir à se distinguer dans le genre lyrique.

Ce sujet, traité autrefois par le grand

Corneille, & depuis par J.-Baptiste Rousseau, offrira toujours de grandes difficultés aux Poëtes qui tenteront de le mettre sur la Scène. Nous croyons que Médée & Jason, en leur conservant sans altération leurs caractères donnés par la fable, sont deux personnages en faveur desquels il est mal aisé d'intéresser le spectateur, sur-tout au Théâtre de l'Opéra, qui ne comporte point ces détails & ces développemens qui peuvent fournir à l'Auteur Tragique les moyens de motiver des actions qui paroîtroient révoltantes, si elles n'étoient préparées avec art. Médée, prête à épouser Jason après lui avoir ouvert la route d'un triomphe qui doit coûter la vie à son père; Jason qui, en revoyant Hypsiphile, sa femme, continue de jurer à Médée un amour qu'il ne ressent pas; comment de pareils personnages pourroient-ils attacher? Médée est déjà odieuse pour avoir mis en danger les jours de son père, en favorisant un étranger dont elle doit aisément pénétrer les desseins. Elle est amoureuse, dira-t-on: à la bonne heure. En s'arrêtant là, il est encore possible de la rendre intéressante. Mais du moment qu'elle a assassiné Hypsiphile, elle ne nous paroît plus qu'une froide Mégère. Le seul personnage auquel le spectateur pouvoit prendre quelque intérêt, c'est Hypsiphile, & l'Auteur s'en prive au milieu du second Acte. Il a voulu motiver par-là l'ingratitude de Jason, qui refuse d'épouser Médée, lorsqu'il est maître de la Toison; mais il a moins réussi

à justifier Jason, qu'à rendre Médée plus odieuse. D'ailleurs, le grand vice de cet incident, c'est de ne produire aucune révolution attachante. A cela près, que Jason ne parle plus d'amour à Médée, les Acteurs demeurent toujours dans les mêmes situations.

Quant au dénouement, il n'est pas heureux. Il est sans doute permis à un Poëte d'altérer jusqu'à un certain point les faits consacrés par la fable ou par l'histoire. Mais il est des données fondamentales qu'il doit respecter. Après la conquête de la *Toison d'or*, Médée suivit Jason, l'épousa, & en eut des enfans. Dans le nouvel Opéra, Médée est abandonnée par Jason; elle a tué la femme de ce Prince. Comment se persuader que ces deux êtres se réunissent jamais?

Le Public a paru regretter que le Poëte n'ait pas introduit dans son Ouvrage, un plus grand nombre de divertissemens, & sur-tout qu'il n'ait pas ménagé quelques oppositions qui auroient fourni au Musicien l'occasion de faire valoir par d'habiles contrastes, plusieurs beaux morceaux qui perdent beaucoup de leur effet, parce qu'ils ne sont pas distingués des morceaux qui les précèdent ou qui les suivent par des couleurs assez différenciées. De-là sans doute est résulté le reproche de monotonie, le plus général que nous ayons entendu faire à l'Ouvrage; reproche qui, selon nous, doit beaucoup plus tomber sur le Poëte que sur le Musicien; car nous ne craignons point d'avancer un pa-

Digitized by Google

radoxe, en disant que, toutes choses égales d'ailleurs, le mérite d'un Poëme influe plus qu'on ne croit sur celui de la Musique. Quoi qu'il en soit, ce coup d'essai d'un jeune compositeur donne assurément les plus grandes espérances. Nous nous réservons à parler de la Musique avec plus de détail dans un autre extrait, lorsqu'un certain nombre de représentations nous aura mis à portée de recueillir les jugemens du Public. Nous nous contenterons d'indiquer aujourd'hui, comme les morceaux qui ont excité le plus d'applaudissemens, le rondeau d'Hypsiphile : *hélas, à peine un rayon d'espérance.* L'air de Médée, *Ah! ne me parlez plus d'amour & d'espérance*, dont le motif a paru aussi neuf que vrai, & la tempête du troisième Acte. La facture des chœurs annonce un habile harmoniste.

Mlle Maillard a très-bien conçu le rôle de Médée. Elle a rendu les morceaux de passion, de fureur, de désespoir, avec une force & une vérité d'expression, qui ne détruisoient point la noblesse imposante & la fierté dont la Reine de Colchos doit toujours conserver des traces jusques dans le plus grand excès de ses emportemens. Nous ne doutons pas que ce rôle ne fasse à Mlle Maillard le plus grand honneur, sur-tout auprès des Amateurs éclairés, & ce n'est qu'avec une intelligence & un talent bien rares, que cette jeune Actrice a pu se rendre maîtresse d'un pareil rôle, au point d'y développer autant de ressources dans les paf-

Digitized by Google

ſages & les retours des différentes paſſions dont Médée eſt agitée.

Le perſonnage ſecondaire d'Hypſiphile, ne demandoit guères que de la grace & de la ſenſibilité. Le jeu & l'organe agréable de Mlle Dozon, n'ont rien laiſſé à deſirer dans ce rôle, qu'elle a rendu de la manière la plus affectueuſe & la plus touchante.

Il faut bien que M. Laïs ait auſſi déployé un très-grand talent, puiſque, dans un rôle auſſi ingrat que celui de Jaſon, il a obtenu les mêmes applaudiſſemens que le Public lui prodigue toujours à ſi juſte titre.

L'exécution la plus franche & la plus ſoignée, la préciſion & l'enſemble le plus parfait, font aſſez l'éloge de l'Orcheſtre & de la grande intelligence de M. Rey, à qui la conduite en eſt confiée.

(*Cet Article n'eſt pas du Rédacteur ordinaire.*)

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE genre Tragique eſt à l'Art du Théâtre, ce que le genre de l'Hiſtoire eſt à la Peinture. Il faut que les proportions en ſoient grandes, l'expreſſion noble, les attitudes fières, les mouvemens énergiques & les phyſionomies prononcées. L'Acteur Tragique doit, comme l'Acteur Comique, étudier la nature & la peindre; mais il doit chercher toujours à l'embellir, même quand les ſitua-

Digitized by Google

tions où il se trouve, lui permettent de se rapprocher de la simplicité. Le débit du Tragédien doit être aussi vrai aussi juste dans ses intentions, aussi bien distribué dans les détails, que celui du Comédien; mais il doit être généralement plus ferme & plus soutenu, si l'on en excepte quelques momens assez rares, où le personnage jette le masque du héros, pour ne plus montrer que les foiblesses & la fragilité de l'homme. Ce systême étoit celui du célèbre Lekain, & c'est celui que paroît avoir adopté M. Grammont, dont le talent, déjà connu, vient de reparoître avec éclat sur ce Théâtre. Nous ne voulons point comparer M. Grammont à Lekain, nous voulons dire seulement que c'est déjà, pour un Acteur qui aime son Art, un préjugé favorable, que le choix d'un excellent modèle & des meilleurs principes. M. Grammont a rendu avec beaucoup de vérité, de noblesse & d'intelligence, quelques parties du rôle de Mahomet; il a été foible dans d'autres, * principalement dans le

* La manière dont M. Grammont a joué pour la seconde fois le rôle de Mahomet, le Dimanche 10 de ce mois, a prouvé qu'il connoissoit bien le caractère qu'il avoit à représenter, & que l'inquiétude, toujours attachée au premier jour d'un Début, avoit seule égaré son esprit & aliéné ses moyens. Il n'est pas inutile de faire ici une observation. M. Grammont a débuté en 1779, par le rôle de Tancrède, & la timidité l'empêcha de donner de ses talens l'idée qu'on en devoit prendre; quelques jours

Digitized by Google

cinquième Acte, où il n'a point saisi avec assez d'adresse, l'affectation de l'enthousiasme prophétique que doit employer l'imposteur pour séduire le peuple qui l'entoure. Il a été plus généralement digne de son succès dans les rôles de *Gengiskan* & de *Vendôme*. Ces deux caractères lui ont fait honneur dans l'esprit du Public qui, après leur représentation, l'a appelé à grands cris pour lui témoigner la satisfaction qu'il lui avoit fait éprouver. On a imprimé que le jeu de M. Grammont a la couleur tragique; cette observation nous semble très-vraie : il ne l'est pas moins que cette qualité devient tous les jours plus rare. Nous ne répéterons point ici les avis qui lui ont déjà été donnés dans quelques Journaux, nous y ajouterons seulement. Le débit de ce Tragédien est quelquefois lent, & même à la rigueur un peu lourd; ce défaut naît du desir de faire tout valoir. Un Acteur doit, comme un Peintre, faire contraster l'ombre & la lumière; ce que l'on sacrifie d'un côté, tourne d'un autre à l'avantage de ce qu'on destine à l'effet. M. Gram-

---

après, enhardi par les encouragemens que le Public lui avoit donnés dans le rôle de Vendôme, il rejoua Tancrède, & y emporta tous les suffrages. Que résultera-t'il de cette remarque ? Qu'il ne faut pas juger hâtivement les personnes qui se présentent, avec l'incertitude du succès, dans un Art difficile, & se rappeler ce vers de Gresset :

Attendre est pour juger la règle la plus sûre.

mont doit encore éviter de se plier souvent sur lui même ; il résulte de cette habitude, que sa poitrine gênée nuit à l'essor de ses accens, & le force à couper son debit d'une manière souvent fatigante. Au reste, il a beaucoup gagné depuis sa retraite du Théâtre François, & nous croyons que s'il continue de travailler avec la même assiduité, il acquerra dans la Tragédie, un talent fait pour être distingué, & même pour être cité parmi le petit nombre de ceux qui nous restent dans ce genre.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Vendredi, premier de ce mois, on a donné la première représentation des *Amis du Jour*, Comédie en un Acte & en prose.

M. Dupont, ancien Échevin, s'est retiré du commerce avec de la fortune, il en jouit sans faste avec ses égaux. Mme Dupont aime le grand monde, elle dédaigne les gens de son état, & ne veut recevoir chez elle que *la bonne compagnie*. Après avoir vainement tenté de guérir sa femme de cette erreur, M. Dupont imagine un dernier moyen. Il suppose qu'il a cautionné pour mille louis un homme qui a manqué, & qu'il faut payer le prix du cautionnement dans le jour, sans quoi il va être poursuivi. Sa femme ne doute pas qu'un Commandeur, un Marquis & un Financier qui fréquentent sa maison, ne lui rendent

ce service. Le Commandeur, égoïste parfait, refuse, parce qu'il s'est fait un devoir de ne jamais prêter d'argent à ses amis, pour ne se point brouiller avec eux. Le Marquis paroît empressé à tirer M. Dupont d'embarras; il lui propose de terminer sur le champ cette affaire & de sortir avec lui, mais c'est pour l'emmener chez son Procureur, l'homme de France le plus adroit, & qui paye ses créanciers avec des procédures. Il a gagné au jeu trois mille louis, mais il ne veut point toucher à cet argent qu'il regarde comme sacré, attendu qu'il a promis une revanche. Le Financier fait aussi montre de zèle, parce qu'il croit que l'emprunt a pour but une entreprise utile; quand il en sait le motif, il refuse, sous le prétexte qu'on n'oblige pas ceux qui font des affaires équivoques. Après le Commandeur étoit venu un Marchand, un M. Dupré, ami de Dupont, homme trop simple pour plaire à Mme Dupont. Au récit de l'embarras où se trouve Dupont, il est sorti brusquement, on n'a su que penser de sa conduite. Quand les trois hommes de bonne compagnie ont fait leur refus, il revient avec les mille louis qu'il a empruntés. Mme Dupont ouvre les yeux, son mari lui avoue la ruse; Dupré, qui n'a pas dîné, se plaint plaisamment de la peine inutile qu'on lui a donnée: le motif excuse; on renonce aux grandeurs, & le marchand va s'asseoir seul à la table où une heure avant Mme Dupont rougissoit de l'admettre.

Digitized by Google

Cette Comédie n'est qu'une bluette, mais elle est très-agréable ; le but moral en est bon, & plus d'une bourgeoise pourroit profiter de la leçon qu'elle renferme. Les Scènes où les Amis du Jour refusent de servir l'homme que jusqu'alors ils avoient appelé leur ami, rappèlent quelques Scènes du *Dissipateur*; mais elles sont placées dans un cadre étranger à celui de Destouches, & peuvent être à peine considérées comme une imitation. La Pièce est écrite avec esprit, facilité & simplicité; on y remarque des mots très gais & qui ajoutent au comique des situations ; le dialogue est vrai, naturel & rapide. Cette Comédie est de M. de Beaunoir.

ANNONCES ET NOTICES.

Examen fait par ordre de M. le Maréchal de Castries, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Marine, de deux Cartes de la Mer Baltique présentées par M. Leclerc, ou *Exposition des Erreurs en tous genres qui ont été reconnues dans deux Cartes Marines*, gravées sans nom d'Auteur ; la première ayant pour titre : *Carte réduite de la Mer Baltique* 1785, avec un plan particulier du *Sund*, sur une échelle double : un plan du *Port de Dantzick*, & un plan de la *Ville de Gothembourg*, en deux feuilles réunies ; la seconde, ayant pour titre : *Carte Hydrographique du Golfe de Finlande*, 1785, pareillement en deux feuilles réunies. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1785.

Le but de cet Ouvrage est de prouver que dans deux Cartes Marines, intitulées, l'une : *Carte réduite de la Mer Baltique ;* l'autre : *Carte Hydrographique du Golfe de Finlande*, il s'est glissé des erreurs essentielles & dangereuses pour la Navigation.

Cruzamante, ou *la Sainte Amante de la Croix*, par l'Auteur des Entretiens d'Angélique, & du Voyage de Sophie & d'Eulalie au Palais du vrai Bonheur, *in*-12. Prix, 1 liv. 10 sols broché, 2 liv. 10 sols relié. A Paris, chez Benoît Morin, Libraire, rue Saint Jacques.

Le titre de cet Ouvrage en annonce le genre. C'est une production allégorique & pieuse qui prouve du zèle & de l'imagination.

Agenda anti-syphilitique pour connoître & bien guérir les maladies vénériennes, sans équivoque & sans violence, avec une digression pratique sur quelques-unes de ces maladies dont la guérison est en général difficile, pénible & mal entendue par tous les traitemens ordinaires ; par M. Andrieux, Docteur en Médecine & en Chirurgie de l'Université de Montpellier. A Paris, chez l'Auteur, quai de la Mégisserie, la porte cochère attenant l'Arche-Marion ; chez Morin, Lib., rue St-Jacques, à côté de celle de la Parcheminerie.

Avis aux Gens de mer sur leur santé : Ouvrage nécessaire aux Chirurgiens navigans & à tous les Marins en général qui se trouvent embarqués dans les Bâtimens où il n'y a point de Chirurgiens ; par M. G. Mauran, Docteur en Médecine, & ancien Chirurgien navigant. Nouvelle édition, augmentée du double par l'Auteur, & exactement revue & corrigée ; un vol. *in*-12. A Marseille, chez Jean Mossy, père & fils, Imprimeurs du Roi & de la

Digitized by Google

Ville, & à Paris, chez Delalain le jeune, Lib., rue St-Jacques, n°. 13.

Cet Ouvrage est utile par son objet & par la manière dont il est traité.

Instructions du Peuple, divisées en trois parties : première partie, de la morale; seconde partie, des affaires; troisième partie, de la santé; *in*-12, relié, 2 liv. 10 sols, broché, 1 liv. 16 sols. A Paris, chez Moutard, Imprimeur, rue des Mathurins, hôtel de Clugny.

Cet Ouvrage, pour remplir son objet d'utilité, devoit être conçu & écrit, comme il l'est en effet, avec simplicité; mais cette simplicité qui le met à la portée du Peuple, ne l'empêche pas d'être utile même aux Personnes instruites.

Mémoire sur les Maladies contagieuses, dans lequel on examine: quelles sont, parmi les maladies, soit aiguës, soit chroniques, celles qu'on doit regarder comme vraiment contagieuses; par quels moyens chacune de ces maladies se communique d'un individu à un autre; & quels sont les procédés les plus sûrs pour arrêter les progrès de cette différente contagion. Par Jean-Fréd-Chret. Pichler, Docteur en Médecine, Praticien à Strasbourg. A Strasbourg, aux dépens de l'Auteur, & se trouve chez les principaux Libraires, *in*-8°. Prix, 2 liv. 8 sols.

Un prix proposé par la Société Royale de Médecine, a donné lieu à cet Ouvrage. La première partie contient un abrégé de ce qu'il y a de plus intéressant sur ce sujet dans le célèbre Médecin Unzer; ce qui peut être utile, comme l'espère l'Auteur, aux savans qui veulent concourir pour ce prix, & qui ignorent la Langue Allemande.

Digitized by Google

Table pour composer des Menuets & des Trio à l'infini avec deux dés à jouer, pour le Forte-piano, chez M. Wenck, rue de Chabanois, n°. 32. Prix, 2 liv. 8 sols.

Nous avons déjà plusieurs Ouvrages de ce genre; celui-ci, comme plus moderne, pourra être préféré.

Numéro 2 des Variétés Musicales pour le Forte-Piano, tirées des meilleurs Ouvrages étrangers & nationaux, contenant trois Sonates, Violon & Basse, par J. Hayden; une Sonate à quatre mains, Mozart; trois Romances Françoises, Wenck; ouverture de la dot, Violon & Basse, par le même. A Paris, même adresse. Prix, 9 liv. Les Personnes qui se feront inscrire, ne le payeront que 6 livres. Il en paroîtra tous les trois mois un cahier de 50 à 60 pages.

TABLE.

Vers sur la Mort du Roi de Prusse, 97

Aux Critiques qui louent excessivement les Morts pour déprimer les Vivans, 99

Air de M. Sacchini, 101

Charade, Enigme & Logogryphe, 103

De l'Art de la Comédie, 106

Les Aventures de Friso, 118

Variétés, 121

Académie Roy. de Musiq. 128

Comédie Françoise, 136

Comédie Italienne, 139

Annonces & Notices, 141

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 16 Sept. 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 15 Sept. 1786. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS à l'occasion du Mariage DE MARIE-FRANÇOISE-VICTOIRE SALMON.

SALMON, reçois les vœux de mon âme attendrie.
Tu trouves le bonheur sur le bord du tombeau,
Et vois, nouvelle Sophronie,
L'Hymen à ton bûcher allumer son flambeau.
A l'objet de ton cœur tu vas donc être unie!
Que de faveurs du ciel tu reçois en un jour!
Notre auguste Sénat t'a rendue à la vie,
Et Genlis * te rend à l'Amour.
Genlis! ah, quel beau nom! qu'il présente de charmes!

* Mme la Comtesse de Genlis, à présent Mme Ducrest-Sillery.

Digitized by Google

Des cœurs par le malheur flétris
Genlis dissipe les alarmes,
Et nous ravit par ses Écrits.
Jadis on l'auroit adorée
Quand les peuples reconnoissans
Élevoient des autels aux hommes bienfaisans,
Dans ce temps fortuné qui vit régner Astrée.
O d'une tige auguste, aimables rejetons,
Avec quel soin touchant nous la voyons défendre
Votre ame délicate & tendre
Du souffle impur des passions!
Ces enfans seront grands & dignes des Bourbons,
Dont le ciel les a fait descendre.
Genlis, tu les formas, & l'on doit tout attendre
De leur sang & de tes leçons.
Ah! seulement qu'ils marchent sur tes traces
On les verra dès leur belle saison
A la Sagesse associer les Grâces,
Et marier l'esprit à la raison.
Tu reçus en naissant des mains de la Nature
Tous les charmes, tous les talens;
Mais ton ame sublime & pure
Fut le plus beau de ses présens.
Dans ce temps de philosophie
Où le vice est heureux & la vertu bannie,
Où le froid égoïsme a glacé tous les cœurs,
On te voit consacrer ta vie,
A charmer les humains en les rendant meilleurs.

Digitized by Google

Dieu bienfaisant ! Genlis est ton image ;
Accordes-lui le prix de ses vertus ;
Et dans ce jour acheves son ouvrage
En bénissant les nœuds que ses mains ont tissus.

Le Lapin, père de famille, Fable.

JEANNOT Lapin, hôte des bois,
Auroit vécu toujours en bonne compagnie,
S'il n'avoit pas eu la manie
Dont l'homme est atteint quelquefois.
Alloit-il visiter les gens du voisinage,
Ou pour le voir arrivoit-on ?
Vingt Lapreaux ses enfans, les plus sots du canton,
A côté de papa présentoient leur hommage ;
Puis après de polissonner,
De faire un si bruyant tapage
Que dans le plus terrible orage
On n'entendroit les Dieux tonner ;
Lui, d'applaudir à leur sottise,
De jurer qu'à ses soins le succès répond bien,
Qu'on ne voit pas jeunesse mieux apprise,
Ni ton meilleur, ni plus décent maintien.
On se lasse à la fin ; le monde l'abandonne.
A sa famille il fut livré ;
Et c'étoit n'avoir plus personne.
La solitude ennuie où l'on est désœuvré.
L'ennui change l'humeur ; le voilà qui sermonne.

Digitized by Google

Ses enfans, ignorans, mutins
Et vains,
De ce ton pris trop tard se mirent tous à rire.
Ah! pour Jeannot que de tourmens!
Son malheureux sort peut instruire
Bien des papas, bien des mamans.

(*Par M. le Marquis de Fulvy.*)

Bouts-rimés qu'on avoit proposés.

I.

CHACUN comme il l'entend conduit son *paquebot*;
Aux scènes de Thalie on voit l'homme à *soutane*;
Orphise de Damon va brûler le . . . . . . *fagot*;
Ariste enfant, s'amuse avec la. . . . . . *sarbacane*.
Moi, fils de la fortune, & des cieux le. . *mignon*,
Sans savoir si le Turc armé ou non sa. . *galère*,
Si Rome aux Léopards cherche à porter *guignon*;
J'ai mis sur mon hôtel: repos & bonne. . *chère*.

(*Par un Amateur, de Saumur.*)

I I.

COMME un Anglois sortant du. . . . *paquebot*,
Regarde nos gens à. . . . . *soutane*;
Comme un empoisonneur considère un. . *fagot*;
Comme un lièvre la. . . . . *sarbacane*

Digitized by Google

Telle est sa femme, aux yeux du sot *mignon*,
Qui de l'Hymen s'est fait une . . . . *galère*;
Chez lui ce libertin n'est qu'un porte. . . *guignon*,
Et va porter ailleurs plaisirs & bonne. . . *chère*.

(*Par une Dame.*)

III.

L'Homme sans souci.

Je m'inquiette peu du sort d'un. . . . . *paquebot*,
Ainsi que du dîné de tous gens à. . . . . *soutane*;
Que pour quelque victoire on brûle du. . *fagot*;
Qu'un écolier s'amuse avec la. . . . . .*sarbacane*;
Qu'à son époux Thémire associe un. . . *mignon*;
Que l'Hymen soit souvent esclavage & *galère*;
Que maint joueur éprouve ou bonheur ou *guignon*;
Que m'importe? Je bois, & je fais bonne *chère*.

(*Par M. de L. G.*)

IV.

Un escroc, sans argent, passoit un. . . *paquebot*,
Pour n'être pas connu, couvert d'une. . . *soutane*.
Il endormoit ceux-ci par maint & maint. . *fagot*;
Ou louoit à ceux-là le jeu de. . . . . . .*sarbacane*;
Mais le port vit, hélas! déchanter le . . *mignon*:
Reconnu, sur le champ conduit à la. . . *galère*:
« Sandis, dit-il, Messieurs, cela n'est pas *guignon*;
» Sans cette auberge-ci j'aurois fait maigre *chère*. »

(*Par M. Mollet des Trouts.*)

Digitized by Google

V.

Qui voyage en un. . . . . paquebot,
Y rencontre casque & . . . . soutane,
L'honnête homme, l'homme à . . fagot,
Les échecs & la. . . . . .sarbacane,
Le rustre à côté du. . . . . mignon,
Quelques échappés de. . . . . galère,
La fortune près du . . . . guignon,
La bonne & la mauvaise. . . . . . chère.

V I.

Énigme en Bouts-rimés.

J'assemble en mes États, sans char ni *paquebot*,
Magistrats, Financiers, Guerriers, gens à *soutane*;
De ces individus je compose un . . . . . *fagot*
Que j'embrâse à mon gré, sans feu ni. .*sarbacane*.
Je suis fier, je suis fort, je suis foible & *mignon*;
Je conduis le plaisir, je mène une. . . . *galère*,
Je goûte le bonheur, j'éprouve le. . . . *guignon*:
Et c'est par-là qu'à tous mon existence est *chère*.

(*Par un Habitant de Limeil.*)

V I I.

Sans souci de vaisseau, frégate ou. . . *paquebot*,
Sans souci des grandeurs que poursuit la *soutane*,
J'aime à faire grand feu; mais hêtre,
orme ou. . . . . *fagot*,

C'est égal, même égaux, soufflet ou. . . *sarbacane.*
O médiocrité ! voilà mon goût. . . . . *mignon !*
Le monde est à mes yeux une vaste. . . *galère,*
Où Patrons, Commerçans ont travail & *guignon,*
Et l'obscur passager repos & bonne. . . . *chère.*

(*Par un Soldat de la Garnison de Péronne.*)

VIII.

Digne Patron d'un. . . . . *paquebot,*
Pédant bavard, cuistre en. . . . . *soutane,*
Je voudrois, conteur de. . . . . . *fagot,*
T'aveugler de ma. . . . . *sarbacane;*
Et si pour ce péché. . . . . *mignon*
De chez toi je vais en. . . . . . . *galère,*
J'aurai parbleu bien du. . . . . . *guignon*
Si je n'y fais meilleure. . . . . . . *chère.*

(*Par un Pensionnaire de M. l'Abbé ***.*)

Bouts-rimés à remplir :

Fée,
Pressoir,
Coeffée,
Assoir,
Balote,
Bourdon,
Calote,
Cordon.

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Sourire*; celui de l'Énigme est *Mître*; celui du Logogryphe est *Potage*, où l'on trouve *ôtage*, *tage*, *âge*, *pot*.

CHARADE.

LA terre produit mon premier;
L'air est frappé par mon dernier;
L'eau fait subsister mon entier,
Et le feu sert à l'employer.

(*Par M. le Vicomte de Gal.*)

ÉNIGME.

JE suis poli, je suis docile;
Conduit par une main habile,
Varié dans mes mouvemens,
J'étonne par mes changemens.
On me tire, on me pousse avec juste mesure;
Mes coups sont appuyés avec ménagement,
Tandis qu'un rude froissement

Digitized by Google

M'exposeroit à la censure;
L'agilité modère mon ressort,
Et tour-à-tour je deviens foible & fort;
Je suis lent ou je suis rapide
Au gré du maître qui me guide;
Lorsque je vais & viens en sautillant
Dans mon allure on me trouve brillant;
Et, quand dans mon passage en effleurant je glisse,
Sur ma douceur on me fait compliment;
Mais si l'on me refuse un certain aliment,
Je refuse aussi le service.

(*Par M. Révial, de Narbonne, ancien Capitaine Aide-Major au Régiment de Bourgogne.*)

Logogryphe à Églé.

JE ne veux pas te faire trop attendre;
Et pour un mot exciter ton humeur.
Devine, Églé, le mois qui fait entendre
Du rossignol le réveil enchanteur;
Un nom bien cher pour tout être sensible;
De tes appas le tyran destructeur.
Cinq pieds enfin vont te rendre visible
Ce que tes traits ont laissé dans mon cœur.

(*Par un Officier d'Infanterie.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de France avant Clovis, pour servir d'Introduction à celle de MM. Vély, Villaret & Garnier, par M. Laureau, Historiographe de Mgr. Comte d'Artois. A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins, 1786.

Nous avons un *Avant-Clovis* de Mézeray; mais c'est moins l'Histoire des Francs, nos prédécesseurs, que des Empereurs Romains jusqu'au temps de Clovis. « L'Abbé Vély, dit » M. Laureau, a tiré le rideau sur les temps » antiques de notre origine, M. le Président » Hénault l'a imité. »

Il ne l'a pas imité, puisqu'il avoit écrit avant lui; mais enfin il n'a rien écrit, non plus que l'Abbé Vély, sur les temps qui précèdent Clovis. C'est à cette omission que M. Laureau veut remédier. L'Histoire de France, commencée seulement à Clovis, lui paroît comme un grand édifice sans fondations; ce sont ces fondemens sur lesquels on avoit négligé de la poser, qu'il rétablit. Son Ouvrage finit où commence M. l'Abbé Vély; il devient une introduction nécessaire à la nouvelle Histoire de France; & pour remplir cet objet à tous égards, cet Ouvrage est renfermé dans un seul

Digitized by Google

volume du même format que cette nouvelle Histoire.

Un des résultats des recherches du nouvel Historien, est de nous donner un Roi de plus, un Roi antérieur à Pharamond. Ce n'est pas que l'Abbé Trithême & d'autres Auteurs ne nous ayent donné des listes nombreuses de Rois Francs, d'origine Troyenne, & tous antérieurs à Pharamond; mais ces listes sont fabuleuses comme cette origine, & c'est par des titres incontestables, par des pièces de monnoie que M. Laureau démontre que le Royaume de France existoit en 409, & que Tendome ou Théodémir, ou Theudon, en a été le premier Roi neuf ans avant Pharamond. Ce n'est pas que ce Théodémir ou Theudon ait été inconnu à nos Historiens; le Président Fauchet, Mézeray & beaucoup d'autres Auteurs en ont parlé. Les monnoies de ce Prince ne viennent pas non plus d'être découvertes; c'est dans Bouterone que l'Auteur les a trouvées; mais il pèse plus qu'eux sur la preuve de Royauté qui résulte de ces monnoies; il rassemble avec plus de soin le peu qu'on sait de ce Prince fort ignoré, & qui n'a été exclu du nombre des Rois de France par la plupart des Historiens, que parce qu'on savoit trop peu de chose de lui. Il faut entendre l'Auteur exposer lui-même la nature des titres particuliers qu'il a su se procurer, pour remonter dans l'Histoire des Gaules jusqu'à environ deux mille quatre cens ans; il faut le voir développer sur ce point sa théo-

Digitized by Google

rie. « Au défaut de titres instructifs, dit-il, » on a fouillé dans la terre, on a cherché » dans les restes des peuples qui nous ont » précédés; ce sont les véritables archives » auxquelles il convient d'avoir recours lorsqu'on veut rapprocher, pour ainsi dire, les » deux extrémités du temps, & produire au » présent les preuves du passé le plus reculé. » Ces fragmens & ces restes sont les vrais » titres de famille des Nations anciennes..... » La terre, pour l'Historien, est le plus grand » comme le plus fidèle des Livres..... Elle » nous présente ses citations en caractère » original; &, par l'ordre & la différence de » ses couches, leur composition & les débris » qu'elles renferment, elle peut conduire » l'homme par degrés jusqu'à l'extrêmité la » plus reculée... Elle l'étonneroit.... s'il étoit » jamais assez patient & assez heureux pour » joindre tous les anneaux de cette grande » chaîne, & remonter jusqu'au dernier.....

» Notre planète entraînant après elle, » dans sa rotation perpétuelle, les générations des hommes & toutes les autres productions qui la couvrent, les absorbe & les » confond dans les couches dont elle s'enveloppe depuis l'origine des siècles avec » le secours de la mer; mais dans le nombre » de matières, il en est qui se conservent par » leur nature au milieu de la destruction des » autres; & combien n'y auroit-il pas de quoi » étonner les hommes, si, parvenant jusqu'à » une des premières couches, elle offroit à

Digitized by Google

» leurs regards les monumens antiques & » curieux qu'elle renferme! A la vue des res- » tes humains & des vestiges des Arts les » plus anciens..... on reconnoîtroit que la lu- » mière a fait plusieurs fois le tour de la terre, » & que chacune des couches de cette pla- » nète a été le théâtre du genre-humain, » modifié differemment..... Que de décou- » vertes à espérer si on pouvoit parvenir à » dérouler ces couches différentes! Les mo- » numens qu'on observeroit dans chacune de » ces feuilles, seroient comme les caractères » de ce grand Livre, qu'on pourroit appeler, » à juste titre, *le Livre des Sciences*..... car » on ne doute pas que la pétrification ne nous » ait conservé des échantillons de chaque » science, & qu'elle n'ait agi dans l'origine » avec autant de force qu'aujourd'hui. Ce ne » sont ni les preuves ni les monumens qui » nous manquent, mais les recherches..... » L'Histoire des premiers temps n'est pas » perdue, elle n'est que rompue, elle existe » en morceaux.... Les Sciences & les Arts ne » passent pas comme le temps, ils s'impri- » ment sur la terre bien plus profondément » que les siècles.... Et lorsque la terre les a » ensevelis dans une seconde couche, c'est » aux générations suivantes qui fouillent dans » les deux à en faire la différence..... Les » Celtes, pour être les plus anciens peuples » connus, étoient-ils les premiers? Et ne » peut-on pas penser qu'ils avoient paru à la » suite d'une révolution qui en avoit fait dis-

» paroître d'autres, puisqu'à une profon-
» deur très-considérable, & sous des rochers
» très-épais, on a trouvé des hommes pétri-
» fiés? Aussi voilà un chaînon de plus à la
» chaîne des antiquités Gauloises, & il faut
» qu'elle s'étende encore.....

» Le temps est arrivé où l'Historien ne
» sera plus borné par des époques récentes,
» où il abandonnera les chartes & les autres
» titres aussi..... fragiles, où il..... lui faudra
» d'autres secours que le papier..... La terre
» sera son chartrier, les Sciences & les Arts
» ses indicateurs; l'Histoire Naturelle lui
» fournira des preuves, l'Astronomie des
» renseignemens; la Sculpture & l'Architec-
» ture des échantillons, à la vue desquels il
» jugera des époques par leurs variétés &
» leurs nuances, la profondeur de leur en-
» fouissement, & le temps qui a dû s'écouler
» jusqu'à leur fabrique. Les vestiges du tra-
» vail de l'homme sur la terre ou dans ses
» entrailles, conduiront son descendant jus-
» qu'à lui.... & il reculera de surprise en ren-
» contrant son aïeul..... Il en est aujourd'hui
» de l'Histoire des peuples comme de celle
» de la Nature; une partie ne peut être étu-
» diée que dans la terre. Le Naturaliste &
» l'Historien se disputent ses couches; &
» cherchent à déchiffrer, chacun de leur côté,
» ces caractères anciens qu'elles renferment,
» pour les approprier à leur genre d'étude...
» La terre est la plus belle bibliothèque de
» l'Histoire ancienne, & la seule qui puisse

» instruire l'homme sur des époques & des
» découvertes qu'il est peut-être encore bien
» éloigné de soupçonner. »

Nous n'examinons pas ici jusqu'à quel point cette mine nouvelle que l'Auteur donne à exploiter aux Historiens, peut être riche & féconde, jusqu'à quel point elle peut répondre aux vues & aux besoins de l'Histoire, qui sont de connoître (s'il est permis de s'exprimer ainsi) toute l'élasticité morale & physique de l'homme, pour savoir tout ce qu'on en peut faire, tout ce qu'on en peut craindre, tout ce qu'on en peut espérer. On voit du moins que l'Auteur a de l'imagination; c'est certainement une très-belle idée que cette origine commune donnée à l'étude des anciens monumens de l'Histoire & à celle de l'Histoire Naturelle. On ne sauroit trop saisir ainsi les rapports qui rapprochent & unissent les connoissances humaines, on ne peut trop les éclairer ainsi les unes par les autres. Cet Auteur mérite attention; il ne manque assurément ni d'esprit ni de talent, il a même ce qu'il faut pour bien écrire, quoiqu'en général, s'il permet de le dire, le style ne soit pas le principal mérite de son Ouvrage; il n'y a rien à dire à ceux qui écrivent mal par l'impuissance d'écrire mieux; la critique alors est déplacée, parce qu'elle est inutile. M. Laureau écrit souvent très-bien, & n'a besoin, peut-être, pour écrire continuellement bien, que d'être averti de certaines fautes qu'il ne s'est vraisemblablement permises que parce

Digitized by Google

qu'il ignoroit qu'elles fussent des fautes.

En général, il n'est pas à l'abri du reproche de déclamation dans plusieurs endroits, & d'obscurité dans quelques-uns; son ton a quelquefois une emphase, & son style un faste qui doivent être réservés pour le genre oratoire; car, quoi qu'en général on ne sache pas trop bien ce qu'on dit, quand on parle du style de l'Histoire, & que ce mot soit un peu vuide de sens pour la plupart de ceux qui l'emploient, on conçoit cependant qu'elle est plutôt imposante par les choses que par les mots; c'est plutôt *os magna locuturum*, que *magna sonaturum*; son style est simple; si ses idées sont relevées, elle abandonne à l'éloquence proprement dite certaines formes de style, qui, trop ornées ou trop passionnées pour l'Histoire, décréditeroient ses témoignages & ses jugemens.

Un écueil à éviter lorsqu'on écrit l'Histoire des premiers temps de notre Monarchie, sur lesquels nous n'avons que le récit de quelques secs Chroniqueurs qui prennent note des faits plutôt qu'ils ne les racontent, c'est de l'écrire comme on écriroit l'Histoire moderne la plus connue; ce défaut ne semble pas devoir être fort ordinaire, il l'est beaucoup plus qu'on ne pense, & nous en trouvons ici des exemples. Quoiqu'on nous ait dit en général que Childéric aimoit les femmes, & que les François le chassèrent, parce qu'il étoit trop entreprenant avec elles; quoique nous le voyions revenir de son exil de Thu-

ringe avec une Reine Basine, femme du Roi Basin, qui ne pouvoit se résoudre à se séparer de lui; franchement, nous ne connoissons pas assez Childéric pour pouvoir en dire tout ce qu'en dit M. Laureau.

« Ce Prince avoit les qualités qui font les » règnes éclatans. Doué d'une belle figure, » sa taille haute, imposante, relevoit l'éclat » de son rang, & son courage répondoit à » son extérieur. Son caractère fut aimable, » à en juger par les événemens de sa vie. Son » cœur sensible, formé pour l'amour & l'ami- » tié, sut fixer la constance dans l'un & l'au- » tre de ces sentimens. Heureux si la fougue » de la jeunesse & la variété de ses goûts ne » l'eussent pas poussé hors de la sphère du » bonheur! Mais l'impétuosité de ses desirs » & sa destinée, qui le réservoit à servir » d'exemple aux autres Princes, le précipi- » tèrent dans la débauche & dans tous les éga- » remens de l'amour. Jouet d'une passion ex- » cessive pour les femmes, sans distinction » d'état, il fut assez aveugle pour ne pas voir » le précipice qu'il creusoit sous ses pas, en » attaquant l'honneur d'un peuple libre, &c. » Ces réflexions animées, ces traits de sentiment ne peuvent être que le résultat d'une foule de souvenirs & d'une connoissance des détails, qui manquent absolument lorsqu'il s'agit de Childéric; pousser ainsi l'intérêt & le zèle jusqu'à l'exclamation sur un mot échappé à un Chroniqueur qui ne s'est pas, à beaucoup près, tant échauffé, c'est ce qu'on appelle

Digitized by Google

écrire l'Histoire en romancier. *Heureux si, &c.* & que savons-nous ce qui pouvoit le rendre heureux ? Nous n'avons que de si foibles données sur son caractère, & même sur les événemens & les intérêts de ce temps ! Ce n'est pas d'après les récits des Chroniqueurs & de Grégoire de Tours, qui n'est que le premier d'entre-eux, qu'il faut se passionner, c'est donner trop d'importance à de légères conjectures. Sachons ignorer ce que nous ne savons pas.

Il est encore utile d'avertir l'Auteur, dont cet Ouvrage est peut-être le premier dans le genre historique, que le morceau suivant, quoiqu'en général assez bien écrit, a du moins le tort d'excéder le ton de l'Histoire.

« Au milieu de cette confusion, parmi ces » embrâsemens & ces meurtres sur ce théâtre » de carnage & de mort, le ciel vint mêler » ses vengeances & ses fléaux à la rage des » hommes. La terre ensanglantée se refusa à » nourrir des enfans, dont les uns étoient » aussi cruels & les autres aussi malheureux. » Tremblante, & s'agitant sous eux, elle » glaça leurs cœurs de crainte au-milieu des » combats, & les avertit de suspendre leurs » fureurs pour la possession d'un sol qui alloit » manquer sous leurs pieds. Elle engloutit à » leurs yeux des peuples entiers, & renversa » des villes. Les nuages embrâsés par les feux » qu'elle jetoit, vomissoient la foudre & la » mort, tandis que les vents portoient la

Digitized by Google

» peste d'un bout de l'Univers à l'autre, sur
» leurs ailes homicides. »

Ces ailes homicides des vents, cette terre qui se refuse à nourrir ses enfans, parce qu'ils sont cruels, ce ciel qui mêle ses vengeances & ses fléaux à la rage des hommes, tout cela doit être renvoyé à l'Ode ou à l'Épopée.

« Paris n'étoit pas encore soumis à l'empire François. »

L'empire François ne méritoit guères le nom fastueux d'empire quand Paris n'y étoit pas soumis.

M. Laureau juge modestement « qu'il man-
» quoit à son Ouvrage la main de M. l'Abbé
» Vély; mais, ajoute-t'il, je n'ai pris la plu-
» me qu'à son défaut; la mort seule est blâ-
» mable d'avoir enlevé l'Écrivain le plus pro-
» pre à cette tâche. »

La mort blâmable est une expression assez singulière. D'ailleurs, l'Abbé Vély étoit-il donc absolument l'homme le plus propre à cette tâche? Cet Abbé Vély étoit, à tout prendre, un Écrivain, non pas mauvais sans doute, mais médiocre, & M. Laureau, sans le flatter, a de quoi mieux faire: son principal défaut nous paroît être d'avoir trop peu d'usage de l'art d'écrire, & trop peu de connoissance de la langue. Voici, par exemple, des fautes que des Écrivains très-inférieurs à lui ne feront jamais.

« Je ne doute pas que la terre ne possède
» dans ses dépôts des restes pétrifiés d'hom-
» mes & d'animaux qui existoient avant

» qu'elle *ne* se fût recouverte de plusieurs » couches, & qu'elle *n'ait* caché derrière ces » épais rideaux les scènes de plusieurs siècles » antérieurs. »

Avant qu'elle *ne* se fût & qu'elle *n'ait*. Il y a là deux fautes, la double négation & le changement de temps.

On pourroit prendre la négation pour une faute d'impression, si on ne la retrouvoit pas en plusieurs autres endroits.

Pages 19 & 20 du Discours Préliminaire.

« Les peuples qui habitoient sur ce sol » avant *qu'il ne* fût inondé. »

Page 256 de l'Histoire. « S'il n'arrivoit » avant que le bruit *ne* s'en fût répandu. »

« Des villes ensevelies, des nations éteintes, » des hommes, des animaux inconnus, con- » servés par la pétrification, les étonneront » par leur *apparition*. »

Il s'agit ici de découverte, & non pas d'*apparition*. Ce dernier mot emporte l'idée de quelque chose de fugitif & de momentané, comme l'apparition d'un spectre, d'un revenant; il ne peut convenir à ce qui paroît tel qu'il est réellement, & tel qu'il va continuer d'être.

» *Outre celles citées & omises.*

Il faut éviter cette tournure de palais ou de style de Notaire, & ne jamais mettre ainsi *celui* ou *celle* devant des participes, en forme de substantif.

« Ces peuples étoient..... prompts dans » leurs résolutions, impétueux dans l'at-

Digitized by Google

» taque, & se rebutant facilement. »

Ils étoient.... se rebutant, cela ne s'écrit point.

« L'art des Michel-Ange & des Palladio » n'orna pas la demeure de nos premiers » aïeux. »

Cela est d'une vérité si évidente, si manifeste, qu'il faut bien se garder de l'écrire.

L'Auteur a dit *Beat Rhenan* pour *Beatus Rhenanus*, il faut suivre l'usage.

« L'Empire étoit dans la confusion; les Em» pereurs ne faisoient que *de* paroître, & » étoient aussitôt *précipités* par d'autres qui » leur succédoient. »

Ne faisoient que de paroître; l'Auteur veut dire: *Ne faisoient que paroître*, & vraisemblablement ce n'est qu'une faute d'impression. Quant au mot *précipiter*, il ne s'emploie pas ainsi absolument, à moins qu'il ne soit question du supplice d'être précipité. Il falloit dire: *précipités dans la tombe*, ou mettre le mot: *renversés* au-lieu de *précipités*.

Malgré que la ville de Paris eût été habitée par quelques Empereurs.

Malgré que ne s'écrit point, il falloit: *quoique*. « Il ne doutoit pas que le sac de Rome » ne réunît contre lui toutes les forces de » l'Empire, & *qu'en cas d'échec, il n'y eût* » *plus* ni sûreté ni salut pour lui en Italie. »

Il ne doutoit pas qu'il n'y eût plus, c'est s'embarrasser mal-à-propos dans les négations: après *il ne doutoit pas*, il ne faut que des propositions positives, comme *qu'il ne*

réunît contre lui toutes les forces de l'Empire.
« Il se donne à lui, certain qu'il ne peut *avoir pire.* »

On dit, ou on a dit (mais ce n'a jamais été une phrase élégante) *avoir du pire*, *il a eu du pire dans cette occasion*, pour dire, *avoir le dessous* ou *du dessous*, *être vaincu*, mais on ne dit point *avoir pire.*

Ces fautes, assez nombreuses, car nous ne les relevons pas toutes, sont d'autant plus remarquables, qu'il seroit aisé de citer des pages entières, qui seroient des modèles d'un style énergique, pittoresque, élégant.

BIBLIOTHÈQUE choisie de Contes, de Facéties & de Bons-Mots, par une Société de Gens-de-Lettres. *in*-8°. & *in*-18. Prix le grand format, 4 liv. 4 sols le volume; & 2 liv. 8 sols le petit format. A Paris, chez Royez, Libraire, quai & près des Augustins.

Les Editeurs de cet Ouvrage se proposent de donner un Recueil de Contes de toutes les Nations. Voilà sans doute de quoi former une immense galerie. Mais résolus de se borner pour rendre leur Collection plus piquante, ils ne croyent pas excéder le nombre de vingt-quatre Volumes. Ils rejetteront les Contes obscènes, & s'engagent à ne rien admettre qui puisse blesser le goût ni la pudeur. A ce qu'on a publié de plus curieux dans ce genre, ils joindront d'autres mor-

Digitized by Google

ceaux inconnus au Public. En puiſant chez les diverſes Nations, ils s'arrêteront tantôt aux productions de l'une, tantôt à celles de l'autre, pour varier les jouiſſances de leurs Lecteurs, qui ſeront les maîtres de ſuivre, en raſſemblant les Volumes, l'ordre des temps & des lieux.

Il a déjà paru de cette Bibliothèque trois Volumes, qui, ſuivant la promeſſe des Éditeurs, renferment en effet des choſes nouvelles, & des pièces vraiment eſtimables. Nous allons jeter un coup-d'œil rapide ſur les deux premiers.

Le premier volume, qui eſt compoſé de Contes qui paroiſſent pour la première fois, commence par des *Réflexions ſur le Conte* de feu M. Dorat. Le morceau le plus conſidérable eſt celui qui commence le volume, ſous le titre de *Clémence d'Argèles, ou l'Amour vainqueur de la haine*, Anecdote Provençale par M. S. C. A. T. En voici en deux mots le ſujet. La belle d'*Argèles* & le jeune *du Brignole*, nés de deux familles ennemies, qui s'étoient baignées dans le ſang l'une de l'autre, & dont les deux chefs avoient péri en ſe battant; la fille de l'un & le fils de l'autre avoient hérité de cette haine implacable. D'Argèles profitoit de l'aſcendant de ſa beauté, pour ſuſciter des ennemis à du Brignole, qui, juſques-là, toujours victorieux, le fer à la main, ſe voyoit toujours en danger de périr. D'Argèles, laſſée de ſes tentatives inutiles,

Digitized by Google

se détermine à se charger elle-même de sa vengeance. Elle gagne sa femme-de-chambre, & prenant toutes deux l'habit de notre sexe & le costume d'un Musicien ou Troubadour, l'Héroïne vindicative s'introduit chez son ennemi pour s'en défaire. Mais d'Argèles étoit charmante; du Brignole avoit de la beauté & des vertus; dès qu'ils se virent, ils cessèrent de se haïr; l'amour, suivant le titre du Conte, demeura vainqueur de la haine. Nos deux Amans subissent d'autres traverses, courent de nouveaux dangers; mais ils finissent par être heureux.

L'Auteur de ce Conte a placé la scène dans une de nos Provinces méridionales; ce qui rend plus vraisemblable la violence des passions qu'il a voulu peindre. Les personnages épisodiques qu'il a mêlés à son action principale, une sœur & un ami de du Brignole, n'y servent pas assez pour ne pas y nuire; mais ils n'empêchent point qu'on ne lise cette Anecdote avec beaucoup d'intérêt. Le sujet n'en est pas commun; & les mœurs du lieu & du temps y sont représentées avec fidélité.

Le Conte suivant, *Azef*, est philosophique. Le but ne s'en apperçoit pas bien aisément; mais les détails de l'action offrent ce résultat, qui a de la précision & de la clarté: « (C'est un génie qui parle en songe au héros de ce petit Roman.) Tout est modification de l'amour-» propre, depuis l'amour de la vie, jusqu'au » mépris de la mort & du bien-être; les hu-

meurs

Digitized by Google

» meurs de notre corps partagent, il est
» vrai, avec lui cet honneur. Le jeune ci-
» toyen que vous avez vu souffrir la mort
» avec une constance héroïque, étoit alors
» maîtrisé par un amour-propre plus actif &
» plus impétueux que l'instinct naturel qui
» nous attache à la vie. Sa jeune épouse &
» son vieux père périrent avec lui, parce
» qu'ils trouvoient la mort moins affreuse
» que leur douleur. Croyez-moi, les hommes
» ne sont spontanément que ce qu'ils pré-
» fèrent; vos vertus, vos vices ou vos sacri-
» fices, ne sont jamais que des préférences. »

Le troisième Conte de ce volume est intitulé *les Erreurs de Florine*. C'est une femme égarée par une fausse philosophie, à qui, par amitié, l'Auteur oppose une morale plus sage & plus consolante. « Quoique je prise
» peu les hommes, dit-il, je les aime, parce
» qu'ils ne sont que foibles & point mé-
» chans. La misantropie est, à mon sens, la
» plus absurde de toutes les folies; souvent
» j'ai desiré que l'univers n'existât point;
» mais enfin, puisqu'il y a des hommes, ne
» vaut-il pas mieux les plaindre & les aimer,
» que les repousser & les haïr. L'égoïsme me
» paroît aussi le plus faux de tous les calculs.
» La vie, chère Florine, n'est qu'un com-
» merce perpétuel d'échanges; rapporter tout
» à soi, c'est enfouir son or; c'est par une
» triste prévoyance renoncer à l'espoir de
» centupler ses fonds, plutôt que d'en ris-
» quer momentanément une partie. Obser-

» vons seulement de n'emprunter que les
» sommes nécessaires à notre commerce ; ne
» négligeons rien pour assurer notre mise,
» & soyons exacts à tous les payemens. »

L'Oracle des Graces, qui termine ce volume, est de M. *Mar....*; il mérite des éloges, malgré les longueurs qu'on y remarque. Cette *nouvelle* tend à mettre en action ce principe si connu chez les Grecs : qu'il faut sacrifier aux Grâces. Nous avons été fâchés d'y voir des Oracles qui excédoient jusqu'à deux pages : ce n'est sûrement pas avec cette prolixité qu'on les rendoit autrefois. Les Oracles étoient menteurs, mais point bavards.

Le second volume n'est composé que de Contes & petits Romans traduits du Grec. Quelques-uns sont très-connus ; mais plusieurs ne l'étoient pas. Le premier, *Combat d'Hercule avec Cygnus*, est traduit d'*Hesiode* ; il est suivi du *Combat des Grenouilles & des Rats*, attribué à *Homère* ; de l'*Enlèvement d'Hélène* par *Coluthus* ; & de la *Prise de Troie* par *Tryphiodore*. Vient ensuite le charmant Roman d'*Héro & Léandre* par *Musée*, que Marot a imité aussi en vers françois ; *Hésiode*, ou *l'Origine des Femmes*, dont le commencement est tiré d'un épisode du fameux Poëme d'Hésiode, intitulé, *les Travaux & les Jours* ; *l'Isle des Poëtes*, par le Traducteur de *Lucien* ; & le Conte de *Psyché & Cupidon*, tiré de *l'Asne d'or d'Apulée*. Le volume est terminé par une Épître

de Psyché, par M. L. P. H, dans laquelle on trouve des détails heureux.

Nous allons, pour terminer cet article, nous arrêter sur *l'Isle des Poëtes*, qui nous a paru d'un ton assez original. Le Voyageur, après avoir vu les habitans de l'Isle assister au lever de l'aurore & puis du soleil, qu'ils chantoient tour-à-tour, (car, dit l'Auteur, ces Peuples là chantent comme les autres parlent) interrogea quelques-uns d'entr'eux. « Ces Messieurs ne répondoient à mes questions qu'avec un accent grave & des termes ampoulés, pour imiter le langage des Dieux, à qui ils ne ressembloient que par-là; car ils sont fort pauvres, logent dans des cabanes faites de roseaux, ne portent que des chapeaux de fleurs, & ne sont couverts que de laurier & de lierre, qui est un assez mauvais habit pour l'hiver. Les cheveux de leurs maîtresses sont d'or, mais il n'y en a point sur leurs jupes; & leurs dents sont autant de perles orientales, mais il n'y en a point à leur cou. Leur manger est de fruits sauvages & de miel, & leur breuvage d'eau & de lait: néanmoins ils sont si glorieux, qu'ils disputent de la félicité avec Jupiter. Du reste, leur pays est très beau à la vue, & je m'étonne qu'ils ne soient pas plus riches, vu les richesses dont ils disent qu'ils abondent. Car, à les oüir parler, leurs prés ne sont que d'émeraudes; leurs guérets sont couverts d'épis dorés, leurs fleurs sont de pourpre

Digitized by Google

» & d'azur, celles des arbres, d'argent, &
» leurs fruits, d'or; le nectar ne vaut pas
» le cryſtal de leurs fontaines; les cailloux
» du rivage ſont autant de diamans & de
» pierreries, & chaque goutte de rocher eſt
» une perle, &c. »

Après quelques autres détails ſur les habitans de *l'Iſle des Poëtes*, l'Auteur ajoute: « Ils ont cela de propre, que chacun fait des
» enfans ſans avoir beſoin du ſecours d'au-
» trui. Auſſi ſont-ils fort ſujets à faire des
» monſtres, que la plupart des pères trou-
» vent néanmoins fort beaux, ce qui eſt une
» grande grace qu'ils ont reçue de Jupiter;
» car s'ils en reconnoiſſoient les défauts,
» cela les rendroit chagrins & de mauvaiſe
» humeur, les aimant à un tel point qu'ils
» en ſont fous. Mais les autres les traitent
» avec mépris; c'eſt pourquoi ils ne durent
» pas long-temps, parce qu'on n'élève les
» enfans en ce pays-là que d'une viande fort
» délicate, qu'on appelle *eſtime*. Ce qui eſt
» de plus étrange, c'eſt la manière dont ils
» conçoivent & dont ils accouchent; car ils
» engendrent dans le creux de leur tête, &
» accouchent par le bout des doigts, &c. »

Ces deux volumes donnent une idée avantageuſe de cette Collection; & l'on doit engager les Auteurs à pourſuivre la carrière qu'ils viennent de s'ouvrir.

Digitized by Google

SPECTACLES.

École Royale de Chant, de Danse & de Déclamation. *

Nous avions promis de rendre compte d'un essai que l'École Royale de Chant fit, il y a quelques mois, des talens de ses nouveaux Sujets: nous attendions qu'une seconde représentation, qui avoit été annoncée, nous mît à portée de juger des progrès de tous les Élèves; cette représentation n'a point eu lieu, & nous avons gardé le silence. M. le Prévôt d'Exmes, Professeur de Langue Françoise, d'Histoire & de Géographie de cette École de Musique, vient de nous faire passer un article concernant cet essai. Nous croyons devoir le publier pour remplir notre promesse, & en nous permettant quelques observations.

Si l'on fait attention que l'Acteur qui a le plus d'intelligence, a besoin d'un long exercice avant de parvenir au degré où il puisse mériter de grands applaudissemens, on sentira combien cette étude devient plus difficile pour le Comédien qui entreprend d'unir l'art du chant à celui de la déclamation. De cette difficulté provient la rareté des sujets semblables à M. *Larrivée*, qui s'est retiré tout récemment du Théâtre de l'Opéra, au grand regret des Amateurs de ce Spectacle. La Province peut-elle

* On donnera dans le Numéro prochain un second article sur l'Opéra nouveau.

fournir à l'Opéra des Acteurs aussi formés que la Capitale les desire, pour que son Théâtre lyrique puisse toujours se soutenir avec l'éclat qui le distingue des autres Spectacles? On a toujours reconnu l'insuffisance de cette ressource. Quel moyen peut-on donc employer pour remplacer, avec une juste confiance, les sujets précieux que l'Académie Royale de Musique peut perdre tous les ans? Cette perte inévitable faisoit desirer depuis long temps l'établissement d'une *Ecole Royale de Chant, de Danse & de Déclamation*, semblable à celle qui a été établie en 1784, à Paris, dans la rue Poissonnière, où elle est attachée aux *Menus Plaisirs du Roi*.

Il paroîtra sans doute étonnant qu'une École, à peine créée depuis deux ans, ait déjà pu fournir des sujets en état de jouer en entier un grand Opéra sans aucun secours étranger. L'essai en a été fait dans l'Opéra de *Roland*, le 5 du mois d'Avril dernier. Les Élèves de la nouvelle *École Royale* dont il s'agit, ont donné une représentation publique de cet Opéra, mis en chant par M. *Piccinni*. La Salle étoit remplie des Spectateurs les plus capables d'apprécier les talens naissans ou perfectionés, & l'applaudissement de leur part a été général. Les Chœurs chantés par les jeunes Élèves, dont les plus âgés ont à peine douze ans, ont été entendus avec un intérêt si vif, qu'il alloit jusqu'à l'attendrissement. Rien n'a paru faux, ni dans le chant, ni dans le récitatif, qui n'est, à proprement parler, qu'une simple déclamation; les Danseurs ont très-bien secondé les Acteurs, & le tout ensemble a été exécuté avec une précision peu commune. La voix de Mademoiselle *Mulot* est sonore, agréable, & elle a paru étendue, du moins relativement au Théâtre sur lequel cette jeune Actrice a joué le rôle d'*Angélique*. M. *Des Saules*, représentant *Roland*, a montré du feu, de la sensibilité, ou de la fureur,

Digitized by Google

suivant les mouvemens que son rôle exigeoit; son ton est énergique, & sa voix de basse-taille est mâle, quoique peut-être un peu voilée. M. *Lefèvre* a fait entendre dans le rôle de *Médor*, une haute-contre très-flatteuse, il a chanté avec goût; un peu plus de vivacité dans son jeu lui auroit attiré des applaudissemens plus marqués. Mlle *Delillette* s'est distinguée par la noblesse de son maintien; on lui a trouvé de la justesse dans la voix, mais un peu moins d'étendue que dans celle de la principale Actrice; ce qui pouvoit provenir de ce que son rôle de suivante n'exigeoit pas qu'elle développât entièrement sa voix.

Il faut convenir que cet essai, fait aux *Menus Plaisirs du Roi*, est d'un très-heureux augure, & qu'il donne la meilleure opinion de l'établissement dont nous parlons. Quels fruits ne doit-on pas attendre d'une *Ecole Royale*, où le Ministère a eu soin de ne mettre pour Professeurs, que des sujets dont les talens sont généralement connus & estimés? Les bornes de cette annonce, ne nous permettant pas de les nommer tous, nous nous contenterons d'en citer une partie. M. *Gossec*, Directeur-Général, est un compositeur si distingué, qu'il a peu de rivaux dans le genre de la Symphonie; personne n'ignore que son *O Salutaris Hostia*, est un chef d'œuvre dans son genre. On fait l'éloge de M. *Piccinni*, en disant qu'il a composé la Musique des Opéras de *Roland*, d'*Atys* & de *Didon*. M. *Rigel* est l'Auteur de la Musique *du Savetier & du Financier*, Comédie qu'on revoit toujours avec plaisir au Théâtre Italien. On doit la Musique de l'*Aveugle de Palmyre* à M. *Rodolphe*. M. *Molé*, l'un des Maîtres de déclamation, est trop connu, pour qu'il ait besoin de voir ici ses succès détaillés. M. *Deshayes*, Maître de Ballets au Théâtre François, a fait voir à la Cour & sur

Digitized by Google

différens Théâtres, le talent qu'il a pour bien composer & pour former d'excellens Élèves. Cet heureux choix prouve combien le Ministre sage, à qui l'on doit une institution si utile, & le Commissaire-Général de la Maison du Roi qui seconde supérieurement ses vues, ont donné d'attention, pour rendre l'institution de la nouvelle *École Royale*, aussi avantageuse qu'elle puisse l'être. Parmi les habiles Maîtres qu'elle possède, nous pourrions citer encore MM. *Langlé*, *Guichard*, *de la Suze*, *Saint-Amand*, *Méon*, *Pillot*, *Gobert*, *Guenin*, *Nochez*, *Vion* & *Donadieu*, qui contribuent tous à rendre l'éducation des Élèves complette. La France recueillera abondamment les fruits de cette institution, lorsqu'on verra, dans quelques années, sortir *de l'École Royale de Chant*, *de Danse* & *de Déclamation*, des sujets instruits, tant en qualité d'Acteurs que de compositeurs, qui prouveront par leurs productions, que le goût de la bonne Musique nous est aussi facile & aussi naturel qu'aux Italiens. On reconnoîtra alors que les Peuples d'Italie n'ont eu l'avantage sur nous, que parce qu'ils jouissent depuis long-temps d'un établissement de cette nature, sous le titre de *Conservatoire*.

Ce morceau est, comme on le voit, un pur éloge, & un éloge qui pourroit paroître suspect, puisqu'il vient d'une personne attachée elle-même à cet établissement. Cependant nous devons dire que presque par-tout il est juste, & que sur-tout les deux premiers Sujets n'y sont pas loués au-dessus de leur mérite. M. le Prévôt d'Exmes a eu probablement l'intention d'encourager ces jeunes Élèves, & cette intention est estimable; mais il

Digitized by Google

eût peut-être été plus utile de remarquer leurs défauts à une époque où il est temps encore de les corriger, où le poison de la louange & de l'engouement public ne les a pas encore corrompus, ne les a pas rendus sourds à la critique & aux conseils. L'indulgence dans les Beaux-Arts, & sur-tout dans ceux où l'on se montre soi-même au Public, n'est pas aussi nécessaire qu'on l'imagine. Presque tous nos grands Acteurs ont commencé par être vus sur nos Théâtres avec une répugnance marquée. Combien au contraire de débuts brillans n'ont-ils laissé après eux que le dédain & l'oubli? L'amour-propre avertit assez ces Artistes de leurs bonnes qualités; mais dès qu'une fois les adulateurs leur répètent qu'ils sont parfaits, & que quelques applaudissemens de commande, ou qu'excite une fermentation passagère, les confirme dans cette croyance, ils regardent comme des détracteurs tous ceux qui ne partagent pas l'admiration qu'ils pensent mériter, & deviennent incorrigibles.

Au reste, M. le Prévôt d'Exmes étoit en train de louer; il a cru devoir un tribut semblable à tous les Maîtres qui composent cette École. Nous sommes loin d'improuver les éloges qu'il leur a donnés; nous aurions desiré seulement qu'ils eussent été dispensés avec plus de réflexion. Il falloit, par exemple, louer M. Gossec de sa grande honnêteté, de son intelligence dans la conduite des Élèves, de son activité, de sa prudence, toutes qualités essentielles pour sa place de Directeur; mais il est

fort indifférent pour cet emploi que son *O Salutaris* sans accompagnement soit un chef-d'œuvre, ou simplement un morceau bien fait & plein de goût. M. Gossec a un grand nombre de compositions dont on pourroit faire l'éloge avant son *O Salutaris*. Il falloit de même louer M. Rigel, Maître de Solféges, sur sa douceur, sa patience, & non sur la musique du *Savetier*. M. Rodolphe, Maître de Composition, a fait un Ouvrage qui le rend beaucoup plus digne de cette place que la musique de l'*Aveugle de Palmyre*, c'est un Traité clair, précis, & qui doit être à ses Élèves d'un grand secours.

On peut être étonné aussi de ne trouver qu'en masse les noms de MM. Guichard & Langlé, qui, tous deux, partagent avec M. Piccinni la tâche difficile de guider la voix des Élèves, de leur apprendre l'Art du Chant, de former, ou plutôt de réformer leur goût, de détruire peu-à-peu la mauvaise méthode qu'une longue habitude a laissé enraciner en France, & qui a fait croire long-temps que la Nature avoit décidé que les François ne seroient jamais *Chanteurs*.

M. le Prévôt d'Exmes ne nous paroît pas plus heureux dans les éloges qu'il donne à l'établissement en lui-même. Ce n'est pas, comme il le dit, pour donner des Sujets à l'Opéra, qu'il est essentiellement utile; ce n'est pas pour remplacer les pertes que causent les retraites d'Acteurs; car les pertes de talens ne se remplacent point réellement; mais c'est

Digitized by Google

pour créer l'Art du Chant au milieu d'une Nation qui n'en avoit presque pas l'idée, ou, ce qui est pis, qui n'en avoit qu'une idée fausse. Ainsi, loin d'être étonné de ce que cette École, au bout de deux ans, a déjà produit des sujets capables d'exécuter un Opéra entier, on pourroit l'être que parmi tant d'Élèves, dont quelques-uns étoient déjà Musiciens, il ne s'en soit pu trouver que deux au bout d'un pareil terme, qui méritassent d'être distingués, quoiqu'on ne les juge pas encore capables de débuter; & l'on se demanderoit si l'avantage que procureront ces deux Sujets, peut balancer les sommes que cet établissement coûte. Mais il faut considérer encore une fois que l'esprit qui anime les Maîtres de cette École, est beaucoup moins de présenter au Public des Acteurs tous faits, que de répandre, pour ainsi dire, une somme égale de talent sur tous les Élèves; de leur donner à tous une bonne manière de chant, pour l'opposer à celle qui est trop suivie. Or, il faut du temps pour que le bon goût se propage, & c'est ce qui paroît rallentir les premiers progrès.

Cet établissement commence: on essaye tout ce qui peut être utile, & c'est peut-être le moment où tous ceux qui ont réfléchi sur l'Art de la Musique, doivent faire part de leurs idées à l'Administration. Peut-être la multiplicité des Maîtres attachés à l'École de Chant est-elle nuisible, en ce qu'elle est dispendieuse, & que les Élèves, obligés de répondre à tant de différentes personnes, ne peu-

Digitized by Google

vent leur prêter à toutes un égal degré d'attention. C'eſt un grand inconvénient que les jeunes gens ne ſoient pas logés dans l'École; la néceſſité d'aller & venir, en leur faiſant perdre un temps conſidérable, leur cauſe une diſtraction pernicieuſe. Un plus grand défaut encore, c'eſt que chaque Maître ayant ſon but particulier, & une manière différente, les études ne concourent pas aſſez à un même point. Dans les Conſervatoires d'Italie (qui ſont beaucoup plus nombreux que ne le croit l'Auteur) il n'y a qu'un Maître pour cent Élèves; les Écoliers de claſſe en claſſe répètent aux Sujets inférieurs, & ſous les yeux du Maître, la leçon qu'ils viennent d'en recevoir. Ce moyen ſeroit peut-être difficile à pratiquer dans la forme actuelle; mais au moins que tous les Profeſſeurs agiſſent de concert & ſur un même & unique plan. Le moyen d'y parvenir eſt d'inſtituer une Académie compoſée de Profeſſeurs, de Compoſiteurs, d'Amateurs mêmes, dont les avis recueillis formeront le plan auquel on doit tenir. Le nom d'Académie de Muſique exiſte; mais l'Académie eſt encore à naître; il manque des Académiciens.

On pourroit tirer un plus grand parti des Élèves, avant de les expoſer au grand Théâtre. Pourquoi n'ont-ils encore eſſayé qu'un Opéra? Pourquoi ne l'ont-ils eſſayé qu'une fois? Pourquoi ne pas les employer à faire les répétitions d'eſſai des Opéras que l'Aca démie deſire entendre & juger? Ce ſeroit

Digitized by Google

en même-temps former les Élèves, & épargner une peine considérable & souvent inutile à nos Acteurs. Toutes ces idées sont très-praticables ; on les trouve développées & plus étendues dans une petite Brochure qui parut sur cet objet quelque temps avant l'établissement ; mais, nous le répétons, il ne fait que de naître, & nous convenons qu'il faut du temps à tout. Nous croyons au surplus qu'on ne nous saura pas mauvais gré de ces observations, qui n'ont pu nous être inspirées que par le desir d'être utiles, & nous espérons que M. le Prévôt d'Exmes, dont nous approuvons infiniment les intentions & le zèle, nous pardonnera des réflexions & des critiques qui n'ont que le même but pour objet.

(*Par le Rédacteur de l'Article de l'Académie Royale de Musique.*)

VARIÉTÉS.

OBSERVATIONS sur l'Essai sur le fluide électrique, considéré comme agent universel ; Ouvrage posthume de M. le Comte de Tressan. *

TOUS les genres de vérités appartiennent à l'homme de génie, ses regards embrassent & rapprochent les extrêmes ; il fait un Roman de Cheva-

* Deux vol. in-8°. Prix, 10 liv. broc., 12 liv. rel. A Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins.

lérie, ou un ſyſtême de l'Univers. D'un crayon léger il peint les uſages antiques, les mœurs modernes, les amours des champs, les intrigues des Cours, les immutabilités & les inconſtances du cœur humain; ou d'un large pinceau il retrace les détails & l'immenſité du monde phyſique, ſes principes, ſa formation, la combinaiſon de ſes forces, les effets de ſes loix, les harmonies, les contraſtes, la végétation, la vie, les variétés & l'unité de la Nature. Si le peintre de l'Univers, qui ſemble l'avoir créé une ſeconde fois dans ſes tableaux, ſi l'Hiſtorien de l'Aſtronomie, qui eſt également créateur dans ce genre, vouloient un jour amuſer leur vieilleſſe par la compoſition de quelques fables morales, infailliblement nous n'envierions pas Richardſou à l'Angleterre.

M. le Comte de Treſſan ſe ſeroit élevé comme eux à toutes les hauteurs du génie, ſi des diverſions ne l'avoient détourné trop long-temps des vaſtes objets qui, en exerçant toujours la puiſſance de la penſée, l'étalent & l'agrandiſſent. On comprendra difficilement qu'un Écrivain, capable de concevoir le premier l'idée du fluide électrique, conſidéré comme agent univerſel, & de faire l'application de ce principe aux effets de la Nature, ait laiſſé pendant quarante ans dans ſon porte-feuille, cet Ouvrage, qu'il avoit lu à l'Académie des Sciences, & qui lui avoit ouvert les portes des plus ſavantes Compagnies de l'Europe. Sa réputation fut très-éclatante à ſa première heure; ſur le ſoir le ſoleil de ſon génie s'eſt ranimé; des productions pleines de graces ont charmé ſes Lecteurs. L'aurore & le crépuſcule de ſa vie ont fait admirer un Auteur également propre aux grandes penſées & aux idées agréables. Il n'a pas laiſſé vuide de gloire & de travaux tout le milieu de ſa carrière; mais des Poéſies légères, des Diſcours Académiques, des Opuſcules pour ſes enfans; malgré l'eſprit & l'intérêt que pré-

Digitized by Google

sentent ces pièces détachées, elles ne doivent être regardées que comme les délassemens & les jeux d'un homme né pour de plus hautes conceptions.

Il a prévu les belles découvertes de l'immortel Franklin, il a devancé le système, gâté d'abord par la Peyrière de Voissé, qui écrivoit de grandes vérités d'un style barbare, mieux présenté ensuite par M. l'Abbé Bertholon, qui ne peut contester la priorité très-évidente des expériences décisives, & des grands rapports combinés par M. de Tressan : priorité que démontrent la texture, l'ensemble, l'unité de son Ouvrage : il a conçu le premier l'analogie des fluides électriques & magnétiques ; il a lié (ce qui est un mérite essentiel) son principe général avec les conceptions majeures de Newton, de Mairan, de d'Alembert, de M. de Buffon, de M. Bailly, de tous les grands Physiciens Naturalistes & Astronomes qui ont reculé les bornes de la science. Lorsque dans les conséquences il s'écarte, par la nécessité de ses combinaisons, de quelques-uns de leurs résultats, c'est pour des raisons si déterminantes & avec une circonspection si modeste, que l'enthousiasme même, excité par ces grands noms, ne peut pas s'en offenser.

M. de Tressan rend de la manière la plus satisfaisante raison du flux & du reflux par l'électricité. Il a fait le premier une expérience qui semble jeter la lumière de l'évidence sur ce phénomène. Approchez une boule électrisée d'un bassin rempli d'eau, l'eau s'élève à l'approche de la boule & s'abaisse lorsqu'elle s'éloigne ; le phénomène se combine également lorsque c'est l'eau qui est électrisée, & que la boule ne l'est pas, ou l'est moins, parce que ce fluide tend toujours par sa loi inviolable à l'équilibre. La lune & le bassin de l'océan offrent démonstrativement les mêmes effets.

Les explications des divers phénomènes de la Na-

Digitized by Google

ture, par la seule action du fluide électrique, ne sont qu'indiquées dans l'Ouvrage de M. de Tressan; mais tous les principes en sont donnés, & les applications qu'il en fait sont heureuses. Les effets généraux du feu grossier, de la terre, de l'eau, des sels, de leurs mélanges, de leurs altérations, de leurs combinaisons variées par le fluide moteur qui les divise, ou les ruine, ou les dénature, ou les ramène à d'autres formes qui ne sont élémentaires qu'en apparence, sont calculés & appréciés avec beaucoup de sagacité, de précision, & sur-tout de clarté, ce qui est très-rare dans ces sortes d'Ouvrages. Il n'admet que deux élémens réels, la matière vive & la matière morte; l'action équilibrée de l'une & l'inactivité nécessaire de l'autre, donnent pour résultat les variétés infinies & la suprême unité de la Nature. On ne peut pas avec moins de principes organiser l'Univers. Cette simplicité de moyens est une belle idée. La minéralisation, la végétation, l'animalisation même, & tout ce qu'elle a de physique, sont rapportées, par des apperçus très-savans, à l'action du fluide universel, d'après des analogies sensibles, toujours fondées sur des expériences.

La théorie générale du mouvement imprimé dans le principe des choses à la matière vive, répulsive à elle même, & communiqué par elle à la matière morte absolument inerte; cette théorie, appliquée à la formation des planètes, & sur-tout de la terre en *géode*, ayant un noyau solide, puis un vuide que le fluide universel emplit, ensuite une croûte, composée de couches différentes avec des cavités éparses & des infractuosités volcaniques, enfin au-dehors des aspérités, des boursoufflures, & dans le vague de l'espace une athmosphère très-étendue & toujours plus déliée; cette belle théorie, nettement conçue & sagement exposée, offre les convenances les plus plausibles.

Les Théologiens ne se plaindront pas de M. de Tressan, quoiqu'il étende beaucoup les premières époques de la Nature; non-seulement il respecte, mais il adore le texte de Moïse. Son langage est celui du culte sincère & de la foi. Il appuie son explication sur le témoignage des Pères, d'Origène, de S. Athanase, de Procope, de S. Grégoire de Nyssa, & sur-tout de S. Augustin. Il a eu encore la précaution de consulter des Docteurs éclairés; enfin il est impossible que le zèle le plus susceptible s'effarouche de sa philosophie, & il faut convenir que sa philosophie ne perd rien en élévation & en lumière par cette soumission.

Le style de M. de Tressan est en général clair, noble & pur. Des négligences légères ne méritent pas d'être relevées. On voit, par quelques tableaux des grandes combinaisons de la Nature, qu'il auroit pu avoir l'éclat & la magnificence de l'expression. Tel qu'il est, cet intéressant Ouvrage est, en remontant à l'époque où il fut fait, une production des plus étonnantes.

La Préface de l'Éditeur, (M. l'Abbé de Tressan) prouve que l'esprit, les talens, les connoissances sont héréditaires dans la Famille.

(*Cet Article nous a été envoyé.*)

SCIENCES ET ARTS.

LETTRE *sur la manière de se servir du nouveau Bureau typographique*, par M. Reybert. Prix, 12 liv. A Avignon, chez l'Auteur, rue Sainte-Catherine, & à Paris, chez Royez, quai des Augustins.

M. DUMAS, pour apprendre à lire aux enfans, imagina une méthode très-ingénieuse, mais qui malheureusement a été moins usitée que célébrée. Son Bureau Typographique destiné à les instruire, en leur faisant faire les mêmes opérations que fait un Ouvrier à l'Imprimerie, étoit d'abord d'un volume embarrassant. M Reybert, après des années d'études, après des travaux aussi longs que dispendieux, l'a rendu d'un usage facile & familier; & c'est pour rendre compte de son procédé, qu'il vient de publier la brochure que nous annonçons. On sent qu'elle est d'un genre qui se refuse à l'analyse. Nous nous contenterons de dire que M. Reybert s'est occupé de la réforme de ces anciens bureaux, & qu'un succès complet a couronné ses efforts. Il en a réduit l'étendue & simplifié le mécanisme. Des cases, assez semblables à celles de l'Imprimerie, sont placées dans l'intérieur d'une boîte d'environ 12 pouces de hauteur, sur 30 de largeur, & 3 de profondeur. Chaque case porte son inscription ou étiquette, & elle contient des cartes, sur chacune desquelles est écrit un objet d'enseignement.

Ces cartes sont rassemblées & réunies suivant leur analogie respective. Toutes les lettres de l'Al-

Digitized by Google

phabet, des syllabes & des mots y sont imprimés en caractères de huit signes de hauteur ; & on y trouve en plus petit caractère, des principes de religion, de grammaire, de morale ; des notions sur la géographie & l'histoire naturelle ; & les principaux traits de l'histoire & de la fable, qu'il n'est pas permis d'ignorer. Et pour éviter la multiplicité des objets, toutes les cartes où il se trouve des noms susceptibles de quelque explication, contiennent cette explication sur le verso : ainsi l'Élève peut à son gré s'y arrêter, si elle excite sa curiosité, ou la négliger, si elle le détourne du but de son travail, qu'il peut diversifier de mille manières.

Ces différentes parties d'instruction, sont traitées avec la netteté & la précision qui conviennent à la flexibilité des organes des enfans.

Avec ce Bureau, toute personne, versée ou non dans les élémens des Sciences, peut parvenir à faire un Élève, auquel il ne manquera rien de toutes les connoissances qui peuvent être desirées dans le cours d'une éducation où l'on n'a point fait entrer l'étude des Langues Étrangères.

Toutes ces connoissances, l'Élève peut les avoir acquises en peu de temps, & sans avoir éprouvé, pour ainsi dire, les fatigues du travail.

Le Bureau Typographique peut être regardé sous différens points de vue, comme un meuble nécessaire dans toutes les maisons où il se trouve des jeunes gens dont on veut soigner l'éducation, soit qu'on préfère cette manière d'enseigner à toute autre, soit qu'on l'emploie collectivement avec les autres méthodes connues.

Le prix est de 120 liv., payables en recevant l'Ouvrage, savoir : Le Bureau Typographique, quant au boisage, portant quatre rangs de 18 cases ou loges, bois de noyer, fermant à clef, ferré de cuivre, ayant deux portes, dont l'une s'élève & sert

de pupitre, & l'autre s'abaisse & sert de table, frontispice plaqué en bois de houx très-blanc, sur lequel sont placées les inscriptions des cases. 48 liv. Les Cartes imprimées au nombre de 4500, la brochure contenant le détail de la méthode, & un Alphabet Typographique, 72 liv. Les frais de voiture à la charge des particuliers.

Si quelques Cartes venoient à être détruites ou perdues, on les remplaceroit facilement en écrivant à l'Auteur.

Ces Cartes prises en détail coûteront, savoir, celles qui ne contiennent que des lettres, des syllabes, des mots simples & instructions grammaticales, le cent, 2 liv.

Celles qui contiennent des noms qui appartiennent à l'histoire, à la fable, à la géographie, &c. & sur le verso desquels se trouvent des explications, le cent, 4 liv.

Et pour l'utilité de toutes les classes du Public que le sieur Reybert a eu en vue en composant son Ouvrage, on trouve chez lui, 1°. Alphabet Typographique, ou Jeu élémentaire pour la connoissance des lettres & des syllabes, à l'usage des personnes qui n'ont pas de Bureau Typographique, 1 liv. 16 sols, par la Poste, franc de port.

Ce Jeu est composé de 38 Cartes, sur chacune desquelles se trouvent des lettres de huit lignes de hauteur, qui, étant imprimées en quatre sortes de caractères, peuvent servir à écrire & à composer de quatre façons différentes.

2°. Le même double, c'est-à-dire, ayant 42 Cartes imprimées des deux côtés, par la Poste, franc de port, 3 liv.

C'est le précis du Bureau Typographique.

3°. Petit Bureau Typographique, haut de 4 pouces & large de 18 pouces, pour la composition des mots & des phrases courtes, 12 liv.

Digitized by Google

Il contient en huit loges étiquetées, 8 desdits Jeux, dont un imprimé des deux côtés; & peut conduire les Enfans jusqu'à la lecture des livres.

ANNONCES ET NOTICES.

PETITE *Bibliothèque des Théâtres*, Nos 7 & 8, troisième année 1786. A Paris, au Bureau, rue des Moulins, butte Saint-Roch, n°. 11, où l'on souscrit, ainsi que chez Belin, Lib., rue St-Jacques; & chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, place du Théâtre Italien.

Cette Collection, intéressante & bien exécutée, jouit toujours du même succès, & paroît avec la même exactitude. Les volumes que nous annonçons, contiennent, l'un deux Tragédies avec les pièces analogues: l'*Inès de La Mothe, & le Mahomet second de la Noue;* & l'autre, trois Comédies: *Esope à la Cour* de *Boursault;* les *Plaideurs* de *Racine*, & le *Magnifique* de *La Mothe.*

Œuvres de M. Julien, Peintre du Roi, gravées par MM. Carrée, Lemat & Julien son neveu; chez l'Auteur, rue du Bouloy, n°. 49.

Ce commencement consiste en un cahier de principes, deux têtes au crayon rouge sur papier blanc; une tête au crayon noir & blanc sur papier gris; deux têtes dans des ovales, l'une intitulée la Modestie, qui aura pour pendant la Vanité; l'autre, la Timidité, dont le pendant sera l'Effronterie; & un Amour qui, d'une main, répand des fleurs sur un globe, & de l'autre y met le feu avec ce titre: *ce sont ses jeux.*

Digitized by Google

Cette première livraison est d'une correction très-utile à ceux qui veulent se livrer à l'étude du dessin.

Abrégé Latin de Philosophie, avec une instruction & des notes françoises, par M. l'Abbé Hauchecorne, de la Maison & Société de Sorbonne, Professeur de Philosophie au Collége des Quatre-Nations, en deux parties *in-12*. A Paris, chez Nyon, le jeune, Libraire, Place des Quatre-Nations. Prix, 4 livr. broché, au lieu de 5 livres.

Cet Ouvrage classique jouit d'une estime méritée.

On trouve chez le même Libraire: Discours sur la tendresse filiale, brochure *in*-12 de 27 pages. Prix, 15 sols, & Traité élémentaire de morale, d'après les principes du Droit Naturel, *in*-12 de 110 pages. Prix, 15 sols.

L'École des Jeunes Demoiselles, ou Lettres d'une Mère vertueuse à sa Fille, avec les réponses de la Fille à sa Mère, recueillies & publiées par M. l'Abbé Reyre, Auteur du Mentor des enfans; Ouvrage propre à former l'esprit & le cœur des jeunes personnes du sexe. Seconde édition revue & très-considérablement augmentée, en deux volumes *in* 12. A Paris, chez Varin, Libraire, rue du Petit-Pont, n°. 22.

L'Approbation qu'on trouve à la tête de ce Livre en donne une idée très-avantageuse. « C'est, dit le » Censeur Royal, un Plan d'Éducation qu'une main » habile a tracé d'après les principes de la Foi & de » la Morale Chrétienne. Puissent toutes les mères » de famille & toutes les Institutrices mettre cet ex- » cellent Ouvrage entre les mains de leurs enfans & » de leurs élèves, & les convaincre d'une vérité

Digitized by Google

» bien importante & trop méconnue aujourd'hui, » c'est que sans Religion on ne peut être ni solide- » ment vertueux, ni parfaitement aimable. »

Mémoire sur les Manufactures de Lyon, par M. Mayet, Directeur des Fabriques du Roi de Prusse, & Assesseur à la Chambre Royale des Manufactures. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez Moutard, Imprimeur, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

Cet Ouvrage estimable a obtenu un accessit à l'Académie de Lyon.

Histoire Civile, Ecclésiastique & Littéraire des Doyennés des villes de Doullens, Encre, aujourd'hui *Albert, & du bourg de Grandviller*; trois brochures *in*-12. A Amiens, chez J. B. Caron l'aîné, 1784.

C'est une suite de l'histoire de ce Diocèse, dont M. l'Abbé Daire s'occupe depuis plus de 50 ans. Ce qui en a paru jusqu'à ce jour, se trouve chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins, & chez l'Auteur, rue Saint Martin, au Café du Commerce, près celle des Ménétriers.

Nouveau Systême sur la quadrature du cercle, par M. Goulu du Plessis de la Haurerie, ancien Officier des troupes de la Marine. Prix, 1 liv. 16 sols, broché. A Orléans, de l'Imprimerie de Jacob, rue Bourgogne. & se trouve à Paris, chez la veuve Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers.

Histoire d'Angleterre, représentée par figures, accompagnée d'un précis historique, gravée par F. A. David, tome second, neuvième livraison. Prix, 15 liv. A Paris, chez l'Auteur, M. David, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Digitized by Google

Avec un précis fort bien fait, cette livraison renferme huit Estampes: la bataille d'Azincourt, la Pucelle d'Orléans faisant lever le siége de cette ville aux Anglois — Henri VI reconnu dans sa retraite pendant qu'il est à table. — Richard III montrant au Parlement son bras desséché. — Le corps de Richard III jeté sur le dos d'un cheval. — Henri VII faisant son marmiton de Lambert Simler. — Henri VIII faisant rompre son mariage avec la Reine Catherine. — Cranmer forçant Édouard VI de signer le Waraut de mort contre des Hérétiques.

Numéros 40 à 46 des feuilles de Terpsicore pour la Harpe & pour le Clavecin. Chaque cahier 1 liv. 4 sols. Abonnement 30 liv., chez Cousineau, Père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

TABLE.

Vers à l'occasion du mariage de Mlle Salmon, 145
Le Lapin, Fable, 147
Bouts-Rimés, 148
Charade, Enigme & Logogryphe, 152
Histoire de France avant Clovis, 154
Bibliothèque choisie de Contes, de Facéties & de Bons-Mots, 166
Ecole Royale de Chant, de Danse & de Déclamation, 173
Variétés, 182
Sciences & Arts, 186
Annonces & Notices, 189

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 23 Sept. 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 22 Sept. 1786. GUIDI.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 1786.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS

Sur la Mort du Grand FRÉDÉRIC, *& l'Avénement* DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME II.

De l'Arabe & du Grec, mensonges admirables,
Dont toujours le prestige à l'esprit humain plaît,
Sur les bords de l'Havel * vous n'êtes plus des Fables;
Hercule monte aux cieux, & le Phénix renaît.

(*Par M. le Chevalier Dunieug, Capitaine au Corps Royal du Génie.*)

* Rivière de Postdam.

Digitized by Google

IMPROMPTU sur la Mort du Roi de Prusse.

IL a donc terminé sa brillante carrière ;
Et d'un Héros de plus l'Univers est privé.
Frédéric autrefois fut chanté par Voltaire ;
Mais, hélas ! à présent, qui sera son Homère ?
Léopold n'en a point trouvé.

SUR le Paratonnerre que l'Académie de Dijon a fait placer sur son Sallon d'Assemblée.

EST-CE pour effrayer le Pinde & l'Hélicon
Que l'Olympe en courroux fait gronder son tonnerre ?
Est-ce aux fronts couronnés des lauriers d'Apollon,
A redouter la foudre ainsi que le vulgaire ?
Ces lieux ne sont-ils plus l'auguste sanctuaire
Où Mars veilloit sur eux sous les traits d'un Bourbon ?
Où se sont reproduits Bossuet, Crébillon ?
Où Minerve, donnant des rivaux à Voltaire,
Décéloit la Nature à l'immortel Buffon ?
Où formant des Héros pour la paix, pour la guerre,
Elle offrit à Condé * l'Égide tutélaire,
Et rendit cet Oracle en y gravant son nom

* Mgr. le Prince de Condé est Protecteur de l'Académie.

Digitized by Google

A côté de celui du vainqueur de Python ?
Pour célébrer les Dieux, pour éclairer la terre,
La gloire a consacré ce superbe sallon....
Peut-il donc être en bute aux traits de leur colère ?

ROMANCE.

AIR : *Rien n'est si beau, si touchant que Sylvandre.*

RIEN n'est si doux, si touchant que Délie!
Du Dieu d'Amour, Nymphe jolie,
Son seul regard fait nos plaisirs....
Du Dieu d'Amour, (*bis*) Nymphe jolie,
Sa volonté commande à nos desirs.
Près d'elle on se plaît, on s'oublie;
Du Dieu d'Amour, Nymphe jolie,
Sa volonté commande à nos desirs. (*bis*)

C'EST la fraîcheur de la rose nouvelle;
Au Dieu charmant qui la fit belle,
Elle a ravi l'air séducteur;
Au Dieu charmant (*bis*) qui la fit belle,
Ne pourroit-elle encore ouvrir son cœur?
Son feu dans ses yeux étincelle!
Au Dieu charmant qui la fit belle,
Ne pourroit elle encore ouvrir son cœur? (*bis*)

SI TOUT ressent l'amoureuse blessure,
Si tout aime dans la Nature,

Digitized by Google

Voudrois-tu l'excepter, Amour ?
Si tout aime (*bis*) dans la Nature,
Son cœur aussi doit s'attendrir un jour.
Que je touche son ame pure !
Si tout aime dans la Nature,
Son cœur aussi doit s'attendrir un jour. (*bis*)

Ah ! si l'amant le plus vrai, le plus tendre,
A l'enflammer devoit s'attendre,
Amour, je serois son vainqueur !
A l'enflammer (*bis*) je dois m'attendre
Si la constance a des droits sur son cœur.
En vain voudrois-tu la défendre,
A l'enflammer je dois m'attendre
Si la constance a des droits sur son cœur. (*bis*)

(*Par M. le Chevalier de Noizet, Officier au Corps Royal du Génie.*)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Poisson*; celui de l'Énigme est *Archet*; celui de l'Énigme en Bouts-rimés est *Amour*; celui du Logogryphe est *Image*, où l'on trouve *Mai*, *ami*, *âge*.

Digitized by Google

CHARADE.

POSSÉDANT mon premier on doit faire du bien;
Si l'on perd mon second, mon tout ne sert à rien.
(*Par Mme A***)

ÉNIGME.

JE suis simple, sans art, à la Cour ignorée,
Ailleurs très-peu connue, & par-tout célébrée.
Mon nom, facile à prononcer,
Est difficile à bien placer.
On le cite souvent, on se plaît à l'entendre.
Sous mon nom, gardes-toi de te laisser surprendre!
On trompe, on est trompé; c'est la commune loi.
Mes ennemis ne jurent que par moi.
Par-tout en vain l'homme me déifie;
Le traître, à l'intérêt, sous mon nom sacrifie.
C'est sur moi que le sage établit son bonheur;
Je suis sa passion, l'idole de son cœur.
Ainsi que la Vertu je suis sans défiance.
C'est le bonheur d'autrui qui fait ma jouissance.
(*Par M. F. G...., de Sédan.*)

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

D'un Charlatan ou bien d'un Cuisinier
Je suis la proie infortunée;
Je n'en veux pas tant au premier;
Si tout le long de la journée
Je roule sous ses doigts à regret promenée,
Au moins conserve-t'il mon corps en son entier.
Mais l'autre, quel bourreau! comme il me pulvérise!
Mutilée en plusieurs endroits,
De me laisser par lui reprendre une autre fois,
Je fais encore la sottise.
De mes sept pieds, Lecteur, vois sortir douze enfans
Tant mâles que femelles.
Un à la Cour tient un des plus hauts rangs;
Une sœur sur le Pinde en fait & dit de belles;
A celle-ci, pour l'ordre, on aime à s'attacher;
Cette autre n'est plus vierge, ou n'auroit qu'un faux titre;
Un de leurs frères, plat belître,
S'arrondit chez l'Avare, habile à le cacher;
Ce poupin, l'élégance même,
Établi chez un Parfumeur,
S'y trouve en assez bonne odeur;
Celui-là, s'il est seul, de sa figure blême
Réjouit peu son possesseur.
Pour celui-ci, d'humeur friande,

Il ne se plaît qu'au sein du fruit ou de la viande,
Et cette péronnelle avec son ton d'aigreur,
Plus d'un Avocat la demande;
Gloire ou gain tente un épouseur;
Ce joufflu, c'est le vent qui souffle la chaleur.
Deux fils de reste enfin complettent ma famille;
Ce n'est pas par le nez que l'un de ces deux brille,
Du dernier (Roi d'abord) le destin n'est pas beau,
La Fable en fait un objet de risée,
Lui donnant d'un reptile & la forme & la peau....
A ta patience épuisée
Fort-à-propos, Lecteur, vient ce secours nouveau,
Et tu dois par ce fil démêler la fusée,
Aidé sur-tout d'un vers du repas de Boileau.

(*Par M. de Chartrait, près Melun.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

VOYAGE en Italie, &c. &c.; par M. de Lalande. Seconde Édition, corrigée & augmentée. 9 vol. *in*-8°. A Paris, chez la Veuve Desaint, Libraire, rue du Foin, 1786.

LA première Édition de ce Voyage parut en 1769, en 8 vol. Celle-ci comprend donc un volume d'additions, sans compter un Atlas ou Recueil des plans de 25 villes principales

d'Italie, dont quelques-uns étoient fort rares. Depuis long-temps, cet Ouvrage est jugé, bien ou mal. Il a été prôné, dénigré, &c, selon l'usage, par gens qui ne sauroient pas même indiquer sur la carte la route de Paris à Naples. Les Italiens, cependant, ont été plus indulgens envers M. de Lalande que ses propres compatriotes. Quoiqu'ils reprochent à son Voyage trop de détails inutiles & d'importantes omissions, ils n'en voyent aucun dans notre langue qui mérite la préférence.

Lorsqu'on voudra bien considérer qu'il ne s'agit point ici de parcourir un seul Royaume, gouverné par les mêmes loix & par les mêmes moeurs, où d'un bout à l'autre tout prend la physionomie de la Capitale, où le caractère national offre en chaque lieu une couleur dominante, où une ville centrale absorbe & réunit tout, richesses, arts, gouvernement, police, modes de vivre imités de proche en proche; lorsqu'au contraire on examinera l'Italie découpée de mille manières par la nature & par les révolutions; enrichie d'une multitude de variétés physiques & morales; où enfin, dans le cours d'une journée, le Voyageur voit changer quelquefois la domination, le dialecte, le climat, les productions, le costume, les usages, l'esprit général; on se persuadera qu'il faut une excellente lunette pour saisir & pour observer exactement tant de différences. Chacune d'elles exige des connoissances préliminaires & locales; l'Observateur doit arriver en Italie très-instruit, sé-

journer long-temps, étudier avec patience. On peut appliquer à ce Voyage les vers de Virgile :

Per varios casus, per tot discrimina rerum,
Tendimus ad Latium.

Ces difficultés doivent donc adoucir la critique des Livres étrangers faits sur l'Italie. Peut-être vaudroit-il mieux n'en point faire du tout, en particulier si l'on imprime, comme il est de mode, un Voyage universel. On ne résiste pas à un sourire de pitié, à la vue de ces prétendus Philosophes encyclopédiques, qui, après avoir ambulé quelques semaines dans une contrée de vingt mille lieues quarrées, en reviennent Docteurs de toutes Facultés, pour servir de guides à d'autres Chrysologues qui, à leur tour, fabriquent des compilations ou imaginent des systêmes d'après les relations de ces Coureurs. Cette branche de Littérature & de commerce typographique, augmentera l'océan d'erreurs dans lequel nous sommes plongés, tant que le Naturaliste ne se bornera pas à décrire l'histoire naturelle du pays qu'il a visité ; l'Artiste, les objets relatifs aux Arts ; le Moraliste, les mœurs ; l'Économiste, l'administration ; l'Historien, l'histoire ; le Politique, les loix & les intérêts d'État. Il est insensé de croire qu'un seul homme, fût-il Bacon ou Léibnitz, possède un cercle de connoissances assez solides, pour avoir un avis pertinent sur des objets si opposés entre eux.

Quoique M. de Lalande ait traité ici à peu-près de tout, il s'est attaché spécialement à l'état des Arts & des Lettres en Italie. Son Voyage en est moins intéressant, parce que des descriptions de galeries, des nomenclatures d'Auteurs, sont bonnes à consulter & non pas à lire. Cette sécheresse, néanmoins, vaut encore mieux que des romans brodés de phrases, d'assertions hasardées & de fausses anecdotes.

Le catalogue des tableaux & des statues forme presque la moitié de ce Voyage. Le célèbre Auteur y a joint son jugement & celui des autres sur différens de ces chef-d'œuvres; entreprise délicate, qui expose le juge à beaucoup de reproches, sans lui attirer beaucoup de gloire, & sans fixer aucunement l'opinion. Il est assez singulier qu'un autre Astronome, M. Bernouilli, Professeur à Berlin, ait également écrit un Voyage, où il n'est à peu-près question que des Beaux-Arts.* Quant à la liste des Gens-de-Lettres Italiens, cette énumération a ses avantages; mais M. de Lalande n'a pas fait sa cour aux Savans nombreux qui distinguent aujourd'hui cette belle partie de l'Europe, en leur associant une foule de noms obscurs, à peine connus dans leur patrie même. Personne, cependant, n'avoit plus que M. de Lalande les connoissances nécessaires pour limiter ces citations trop uni-

* *Lettres écrites pendant le cours d'un Voyage fait en* 1774 & 1775. Berlin, 1777, 2 vol. *in*-8°.

Digitized by Google

verſelles. Il faut eſpérer qu'elles achèveront de détruire le préjugé impertinent qui règne encore au ſujet des Italiens. On ſe les repréſente dans le monde comme excluſivement occupés de *Concetti* & d'Opéras Bouffons, tandis que nul pays ne joue un plus grand rôle dans l'Hiſtoire actuelle des ſciences. Qui les a traitées depuis 50 ans avec plus de ſagacité, d'application & de génie que le P. Beccaria, que les Spallanzani, les Toaldo, les Volta, les Bianchi, les Fortis, les Morgagni, les Fontana, les Friſi, les Lagrange, &c.? Dans l'économie publique, ils ont été nos devanciers. Il y a 50 ans que l'Archidiacre Bandini, Patricien de Sienne, développa publiquement tous les fondemens de la théorie que des Économiſtes étrangers s'approprièrent, il y a 20 ans, en la défigurant par une pédanterie ſcholaſtique & par d'abſurdes applications. Avons-nous beaucoup d'Écrits, depuis l'*Eſprit des Loix*, à placer à côté de ceux du Comte Verri, de la Société de Milan, au ſein de laquelle naquit le fameux *Traité des Délits & des Peines*, & de la *Science de la Légiſlation* du Chevalier Filangieri? Les Italiens, il eſt vrai, ſont infiniment moins riches en ouvrages d'imagination; mais l'Europe, en ce moment, n'a pas un comique à comparer au célèbre Goldoni.

En s'occupant ſi long-temps des Arts & des Littérateurs, ce qui n'eſt, après tout, qu'une connoiſſance fort ſecondaire dans l'hiſtoire des Nations, M. de Lalande a négligé de nous

parler de curiosités beaucoup plus importantes, de l'état de l'agriculture, du sort du peuple, de son caractère en divers lieux, de l'industrie générale, de la police. On eût recherché avec avidité ces notions que pouvoit saisir un Observateur ordinaire, à plus forte raison un Savant comme M. de Lalande. Il s'est également interdit les descriptions charmantes que lui offroient divers points de sa route; les villes seules l'ont occupé: delà la forme sèche d'itinéraire qu'on remarque dans ce Voyage. On y rencontre peu de résumés des observations & des récits. Par exemple, on auroit su gré au célèbre Auteur de terminer ses détails Littéraires par une vue générale de l'état des sciences & de l'esprit humain en Italie. Il a craint sans doute de mettre ce tableau dans sa balance, & l'on ne peut guères blâmer sa circonspection.

La première Édition de ce Voyage est assez connue pour nous dispenser d'analyser la seconde. L'Auteur y a rectifié plusieurs inexactitudes, a développé divers morceaux, a désigné les changemens apportés par le temps. Ces corrections sont disséminées dans les neuf volumes. En tête du premier, on lit une dissertation de M. de Saussure sur l'Histoire naturelle de l'Italie. Elle est digne du Physicien qui l'a écrite, & de l'Astronome qui l'a adoptée.

Quelques observations éparses sont le seul travail qui me soit permis sur un Voyage de cette étendue. Je les limite même aux ob-

Digitized by Google

jets dont je puis avoir quelque connoiſſance exacte.

« Il y a des perſonnes, dit M. de Lalande,
» qui comptent près de trois millions d'ha-
» bitans dans les États du Roi de Sardaigne;
» d'autres n'en ſuppoſent que la moitié, &
» M. Schloezer en compte deux millions. »
Ces variantes ne font que multiplier l'incertitude de la ſupputation. On ne ſait d'ailleurs ſur quelle autorité elle eſt établie. En 1772, on fit un dénombrement des ſujets de S. M. S. en terre ferme, d'après les regiſtres des Diocèſes, des Abbayes & Vicariats; ce tableau, dreſſé avec la plus grande exactitude, préſenta 2,695,727 habitans; les Eccléſiaſtiques réguliers, la Cour & le Militaire non compris. Buſching donne un million de têtes à la Sardaigne: j'ai des raiſons de croire ce nombre un peu exagéré. Mais on ne ſe trompera ſûrement pas en évaluant à trois millions & ſix cens mille individus la population générale des États réunis du Roi de Sardaigne. L'Iſle de ce nom, que M. de Lalande dit ne rendre preſque rien, d'après certains calculs qu'il rapporte, produit au Roi 228,439 liv. de Piémont, dépenſes déduites.

L'Auteur compte 1,114,000 habitans dans le Milanais & le Mantouan. Suivant l'état levé en 1774, par ordre de l'Impératrice Reine, le Duché de Milan ſeul comprend 1,110,152 ſujets. C'eſt environ 1150 habitans par lieue quarrée. D'après le même état, la population de la capitale eſt de 128,987 perſonnes.

Digitized by Google

On trouva alors dans toute la Lombardie 22,337 Ecclésiastiques & Religieux des deux sexes; nombre qui a prodigieusement diminué depuis les dernières réformes de l'Empereur. Ce Monarque a également supprimé les servitudes & les droits sur le commerce des grains, dont parle M. de Lalande.

Il n'a pas oublié de célébrer les Ordonnances sages & humaines du Grand Duc de Toscane sur l'Administration de la Justice criminelle, sur la réforme des prisons, sur la séparation des malfaiteurs & des débiteurs, (en 1777) sur les changemens dans l'instruction, & sur les peines extrêmement adoucies. Il rappelle qu'en dix ans on n'a puni en Toscane que deux criminels à mort, & il ne dit pas assez. Le registre général qui s'imprime annuellement, prouve qu'en *quatorze années*, on n'a infligé qu'à deux reprises la peine de mort, & cent quarante-deux fois celle des galères. Voilà donc à peine dix châtimens corporels annuellement dans un État de onze cent mille habitans! il est des contrées que la poursuite de la seule contrebande prive chaque année d'un plus grand nombre de Citoyens.

M. de la Lande pouvoit remarquer ici combien la douceur de la Législation criminelle en Toscane étoit analogue au caractère national. Il existe chez le Toscan un fonds de moralité publique & de bonté originelle, qui rend les crimes rares & les châtimens presque inutiles. Le peuple est gai, honnête,

Digitized by Google

modéré. Le paisible Gouvernement sous lequel il prospère depuis long-temps, a détruit les semences funestes que portèrent en Toscane les querelles des Guelfes & des Gibelins, & les dissentions républicaines. Revenu à son naturel, cultivant une terre féconde, jouissant d'un climat aussi heureux que son caractère, sans passions violentes, & au-dessus de l'indigence, de tous les peuples, le Toscan est le plus facile à gouverner. Ses inclinations ont abrégé l'ouvrage du Législateur, & accoutumé le Gouvernement à lui laisser une liberté dont il n'abuse point.

Le célèbre Voyageur énumère, d'après un Mémoire de M. de R., les principaux Réglemens économiques du Grand-Duc; mais ce qui caractérise particulièrement l'Administration de ce Prince n'est pas indiqué. Lorsque son père acquit le Grand-Duché, un Homme d'État, Vénitien, lui traça en deux mots son plan de Gouvernement. *Souvenez-vous*, lui dit-il, *que vous êtes le Grand-Duc de Toscane, & non le Grand-Duc de Florence.* Jusqu'alors, en effet, cette capitale, par ses exemptions, ses monopoles, ses droits abusifs, avoit écrâsé le reste de l'État: le Grand-Duc a remis l'équilibre; il a simplifié ou supprimé une foule de petits impôts particuliers à certains districts; le Pisan, le Siennois a eu part à ses bienfaits & aux emplois comme le Florentin; en un mot, il a fondu Florence dans la Toscane. De si grands changemens se sont faits sans despotisme; ils ont été reçus

Digitized by Google

presque sans murmure. Lorsque le Prince abolit les Jurisdictions féodales, il en exigea le premier sacrifice du premier Noble de l'État, le Marquis de la Gherardesca, qui prend le beau titre de Marquis de Toscane, comme descendant d'une Famille illustre, anciennement associée à la Souveraineté du Grand-Duché. Léopold savoit que cet exemple entraîneroit le reste de la Noblesse. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le détail piquant de cette négociation, traitée avec autant de prudence que de noblesse. Avant d'opérer cette suppression, le Grand-Duc consulta sur ses droits l'Université de Pise, elle le condamna; l'Université de Bologne, elle le condamna, & le Conseil de Toscane fut aussi scrupuleux que ces deux Corps Littéraires, inspirés d'un courage si peu ordinaire dans les Corps & parmi les Gens-de-Lettres.

Pise, que commence à révivifier l'administration paternelle du Grand-Duc, Pise arrête quelque temps le Voyageur; il décrit avec soin les monumens de l'ancienne splendeur de cette ville; il rappelle trop passagèrement qu'avec sa liberté, elle perdit sa population, ses forces, sa gloire, son commerce. Quelle leçon toujours subsistante! Cette fière République, qui tenoit tête aux Rois, & le disputoit en puissance à Gênes & à Venise, passe sous la domination des Médicis, se dépeuple & s'appauvrit; ses Citoyens opprimés se dispersent; au-lieu de 120 mille habitans qu'elle

Digitized by Google

comptoit dans ses murs, Pise en voit à peine 15 mille qui foulent ses pavés de marbre, entre-ouverts par les racines des herbes qui le couvrent.

Près des ruines de Pise s'élève un autre monument d'instruction, mille fois plus important que les obélisques, les palais, les raretés de l'opulence ; c'est la République de Lucques. Ici se découvre l'influence des Gouvernemens, beaucoup mieux que dans les écrits bavards des Dissertateurs à prétention. M. de Lalande présente de fidelles observations au sujet de ce petit État ; tous les traits de son tableau sont exacts ; il ne pouvoit d'ailleurs mentir au témoignage de ses sens. Voici un territoire de huit lieues de long sur autant de large, coupé de montagnes Apennines presque par-tout, circonscrit dans son agriculture, dans son commerce, dans son industrie, & chargé de plus de 120 mille habitans. La population totale de l'État est donc d'environ 1900 personnes par lieue quarrée. « C'est le double de ce qu'on trouve en France, dit le Voyageur. » Si l'on sépare la partie montueuse de la République, pour comparer l'étendue de la seule plaine de Lucques, avec le nombre de ses habitans, on en comptera 5274 par lieue carrée. Nulle part en Europe, excepté dans les Cantons Suisses de Zurich, de Soleurre & d'Appenzell, on ne trouvera une population équivalente.

A quelles causes est-elle dûe ? Pourquoi ne voit-on dans cette fourmillière ni mendians,

Digitized by Google

ni pauvres, ni oisifs? Pourquoi chacun y est-il bien vêtu, bien nourri, bien logé? Pourquoi enfin ce territoire, dont la fertilité ne surpasse pas celle d'une infinité de lieux parsemés de quelques rares habitans, offre-t'il par-tout une culture admirable & très-variée? Ce terrein cependant n'est point une tête rachitique où viennent aboutir les sucs de dix Provinces desséchées; le luxe déprédateur de quelques propriétaires opulens ne sert point ici à peupler la banlieue d'une capitale, tandis qu'à peu de distance tout languit ou meurt de faim. La réponse à ces *pourquoi* est dans les faits. C'est que le Gouvernement de Lucques offre un modèle de sagesse; c'est que la petitesse de la République lui permet de tout voir, de tout prévenir, de tout corriger; c'est que chaque abus est à la portée de sa vigilance; c'est que chaque sujet ne paye que cinq livres par tête pour toute espèce d'impositions; c'est que, malgré la modicité de ses revenus, l'État pourvoit à tous les détails de bien public, à tous les besoins accidentels; c'est qu'on n'y connoît pas celui des armées, des guerres, des classes éminentes, oisives & onéreuses de Citoyens; c'est que les propriétés foncières y sont très-subdivisées; c'est que les distinctions y sont bannies autant que la simplicité de mœurs y est respectée; c'est qu'on n'y éprouva jamais de disette; c'est que le Sénat aime son Peuple, & le Peuple le Sénat, qui ne s'écarte point de cette modération tutélaire, principe conservateur des

Aristocraties ; modération non-seulement de sentiment, mais encore de réflexion, & devenue une maxime d'État fondamentale. * Depuis deux siècles cette prospérité & ces principes n'ont pas varié. Tant il est vrai que l'aristocratie, détestable dans une ville, règne avec succès sur un territoire, lorsqu'elle a sû réprimer sa puissance par des loix qu'elle ne pourroit enfreindre sans danger.

Rome présente un spectacle d'un autre genre; M. de la Lande lui a consacré près de deux volumes de descriptions. On parcourt avec peine cette longue suite de pompeuses antiquailles; & quand on considère le peuple qui habite au milieu de ces merveilles, on se hâte d'en sortir, comme d'une magnifique maison de deuil. Cet article de Rome contient néanmoins des particularités historiques intéressantes sur quelques-uns des derniers con-

* Ainsi l'a vu Montesquieu, & personne n'a mieux vu que lui. Je ne sais si ce beau Génie s'est trompé ou non dans ses idées sur la monarchie & sur le despotisme, je ne m'y connois pas & m'y intéresse peu ; mais, enfant d'une République, & ayant été appelé de très-bonne heure, par de tristes conjonctures, à étudier les formes des Gouvernemens Républicains, j'ai toujours été confondu de l'étonnante sagacité avec laquelle Montesquieu en a parlé. Il n'est aucun État libre où ne soit en vénération le nom de ce grand Écrivain, si hardiment attaqué dans sa patrie, depuis quelques années, par cette foule de vains & frivoles discoureurs, qui jugent aujourd'hui des Gouvernemens comme ils jugent d'un Opéra.

Digitized by Google

claves, en particulier sur celui où fut élu Clément XIV ; mais l'Auteur n'a pas tout su, ou n'a pas voulu dire tout ce qu'il savoit.

J'invite le Lecteur à lire les réflexions générales de M. de Lalande sur les découvertes faites à Herculanum & à Pompeïa ; ce morceau renferme des détails, des jugemens & des anecdotes qu'on ne trouve dans aucun autre Voyage. Les Italiens & toutes les Nations de l'Europe qui, hormis la France, ont adopté l'Opéra, le chant & la musique de l'Italie, ne partageront pas probablement les sentimens de l'Auteur sur cet objet ; il en a parlé cependant avec une décence & une impartialité qu'il faut applaudir, même en n'étant pas de son avis.

. . . .

. . . .

. . . . Je me hâte de finir par deux ou trois remarques sur Venise.

» Personne, selon M. de Lalande, n'a » mieux écrit sur le Gouvernement de Ve» nise qu'Amelot de la Houssaye. » Cet éloge est extrêmement exagéré. Le Livre d'Amelot est plein d'inexactitudes & d'erreurs historiques. Ses jugemens sont en général peu réfléchis ; & faute d'avoir approfondi le véritable mécanisme de certaines institutions politiques, il s'est mépris souvent sur leur effet. L'Ouvrage où les étrangers puiseront les plus sûres notions de ce singulier Gouvernement, est la traduction Italienne de l'excellente His-

Digitized by Google

toire de Venise, de M. l'Abbé Laugier, accompagnée de nombreuses notes du Traducteur.

M. de Lalande rappelle les doutes élevés sur la vérité de la conspiration contre Venise en 1618; il eût été utile & aisé de les détruire. Personne, comme on sait, n'a donné plus de vogue à ce paradoxe que M. Grosley; il s'est épuisé en tours de force pour établir son hypothèse; mais ce qu'il a le mieux prouvé, c'est l'abus de l'érudition & de la critique, quand elles ne sont pas éclairées par des lumières sûres. Cette conspiration fut très-réelle; il faut en écarter le fabuleux de Saint-Réal & d'autres Romanciers, le massacre du Sénat, l'incendie de la ville, & d'autres incidens bons à figurer dans la Tragédie. Le projet de Bedemar étoit d'anéantir les forces de la République, en brûlant l'Arsenal & la flotte. L'Espagne, à cette époque, dominoit de tous côtés. C'étoit l'instant de la minorité de Louis XIII en France; l'Espagne, par son influence bien connue, avoit rendu l'Allié naturel de la République indifférent au sort qu'on lui préparoit. Les dépêches de Bedmar coupable, citées par M. Grosley, ne méritent certainement aucune autorité; la politique put dicter celles de l'Ambassadeur de France; le silence de Vittorio-Siri, Milanais, sujet de la Maison d'Autriche, & peu scrupuleux, n'est pas plus concluant. Le plus sage, le plus savant des Critiques, le célèbre Muratori, connoissoit toutes ces frivoles objec-

tions, & n'en avoit pas été ébranlé. Son opinion est l'opinion universelle des Vénitiens, même des Frondeurs. Si la République ne fit point de manifestes, & tint secrette la découverte du complot, c'est qu'il n'avoit point été consommé, que l'Espagne étoit infiniment redoutable, & qu'il falloit ou se taire ou lui déclarer la guerre ; mais ce n'est pas ici le lieu d'étendre & de prouver ces assertions.

Le Voyageur attaque la défense faite aux Nobles, & toujours respectée, de communiquer avec les Ministres Étrangers. Jusqu'ici cependant cette précaution n'a pas mal réussi à la République, qui a écarté par-là les intrigues à l'aide desquelles on sème la division dans l'intérieur. Quoique M. de Lalande dise trop affirmativement, *qu'on sait toujours les délibérations les plus secrettes du Prégadi, & qu'avec de l'argent on vient à bout de tout*, il faut ranger cette assertion parmi les conjectures hasardées. Elle n'est ici appuyée d'aucun fait ; & il me seroit aisé d'en citer de récens, qui prouveroient avec quelle promptitude cette corruption est connue, & avec quelle sévérité elle est punie. En général, tout cet article du Gouvernement de Venise doit être lu avec circonspection. Le tableau des mœurs, des usages, des spectacles est tracé d'une main plus sûre.

Après avoir exposé mon opinion sur ce Voyage, il ne me reste qu'à abandonner ce jugement à l'Auteur lui-même & aux personnes instruites. Leur critique de ce Livre ou

Digitized by Google

leur estime pourra être plus motivée, mais ne sera ni plus impartiale ni de meilleure foi.

(*Cet Article est de M. Mallet du Pan.*)

Les *Mœurs, Poëme en Sept Chants*, avec des Notes.

Numquam aliud natura, aliud sapientia dicit.

Juv. Sat. XIV.

A Amsterdam, chez Changuion, Libraire, & se trouve à Paris, chez Durand l'aîné, Libraire, rue Galande; Bailly, Libraire, rue S. Honoré, barrière des Sergens.

Que dire en prose sur la morale après Pascal, Montagne, La Bruyère, la Rochefoucault, Nicole, Rousseau de Genève & tant d'autres. Que peut-on ajouter à la beauté des principes & aux vues nobles & élevées de ces Écrivains célèbres? Ces Philosophes se sont attachés aux principes essentiels & lumineux: ils ont négligé les petites idées. Cette indifférence est en eux l'ouvrage du goût & de la raison. Dès que les grandes vérités de la morale sont assez développées par elles-mêmes, & qu'elles ne fournissent à l'esprit qu'un exercice facile & agréable, quel avantage, quel plaisir peut-il résulter de leur décomposition? Sans doute il faut avoir de la subtilité d'esprit & une certaine sagacité pour étendre, amplifier, commenter les idées premières; mais ne risque-t'on pas, dans une subtile analyse, de

les poursuivre jusqu'à décomposer ce qu'elles ont de corps & de solidité? Autant vaudroit-il philosopher sur des pieds de mouches.

A cet égard la condition du Poëte est meilleure que celle du Prosateur. Il peut, dans le champ si épuisé de la morale, faire éclore les fleurs de la poésie par une nouvelle culture. C'est ainsi que dans l'*Essai sur l'Homme*, Pope a développé en vers immortels les systêmes de Léibnitz & du Lord Bolingbrooke. C'est ainsi que Voltaire a embelli des charmes de la poésie les principes éternels de la morale & de la loi naturelle. Que l'on retrace avec beaucoup de précision & d'énergie, en vers nombreux & élégans, des idées qui ne sont pas neuves, l'on sera bien sûr du succès. Voilà les principes sur lesquels on doit, ce me semble, apprécier ce nouveau Poëme.

Il est divisé en sept Chants, dont il suffira de donner une idée générale. Dans le premier, l'Auteur traite de la nature de l'homme, de ses besoins, de ses facultés & des biens qui lui conviennent; dans le second, des passions, de leurs dangers, & de leur soumission à l'empire de la raison; dans le troisième, des vertus & de leurs avantages; dans le quatrième, des devoirs des Souverains & des Magistrats; dans le cinquième, de l'amitié, de l'amour & du mariage; dans le sixième, de l'éducation des enfans ou des devoirs des pères & des mères; & dans le septième, après avoir expliqué ce qui fait les mœurs vraiment sociales, il montre que le dogme de l'immortalité

talité soutient tout l'édifice de la morale, de manière qu'ôter ce fondement, c'est le bouleverser.

Ces divers Chants sont de grands sujets; l'Auteur a su y développer de solides préceptes & de sages instructions. Mais a-t'il su y répandre de la chaleur, mettre la morale en action, la revêtir d'images poétiques, éviter la triste uniformité du ton didactique? Hélas! non. Son style, sec & hérissé de métaphysique, est dénué d'harmonie & d'images; à peine s'élève-t'il au rang de versificateur foible & sans élégance. Examinons le début.

Je vais chanter *un art de tous le plus* utile:
Le soc ouvre la terre & la rend plus fertile;
La nef sillonne l'onde & *brave les hasards*.
Mais l'art qui fait le sage est le premier des Arts.

Il y a un sollécisme dans le premier vers. *Un* ne peut tenir lieu de l'article *le*, ou du moins il ne peut le remplacer sans l'exclure. *Art* est un terme impropre. La science des mœurs n'est point un art. Pourquoi la comparer à l'agriculture & à la navigation? Ces objets de comparaison sont à-la-fois trop communs & tirés de trop loin; ils ont trop peu de rapports; on ne devoit pas les choisir de préférence. *Brave les hasards*, est vague & inutile. Voilà bien des fautes. Mais ici la plus grande de toutes, c'est l'absence totale de poésie. Je sais bon gré à l'Abbé d'Aubignac d'avoir observé les règles, disoit le grand Condé; mais

Digitized by Google

je ſais bien mauvais gré aux règles de lui avoir fait faire une ſi mauvaiſe pièce. — Non, reprenoit Boileau ; il a manqué à la première de toutes les règles, à celle ſans laquelle toutes les autres ne ſont rien, celle qui oblige d'avoir du génie.

L'homme n'a jamais dû paſſer pour un problême.
Il peut ſe définir en s'obſervant lui même.
Qu'eſt-il? Quels ſont ſes vœux? Quel eſt ſon juſte prix?
Remarquons ſa conduite, & nous l'aurons appris.
L'être, comme le bien, n'eſt pas ſous ſon empire;
Le néant dont il ſort, *en tout chez lui tranſpire.*
Dans *le champ* de l'eſpace & dans l'*aire* du tems,
Qu'occupe-t'il? Un point & quelques peu d'inſtans.

De pareils vers, Allemands en François, ne méritent pas l'examen de la critique. Ils rebutent le Lecteur le moins difficile, & ne lui permettent pas d'aller plus loin. Quoi de plus triſte, de plus faſtidieux & de plus aride qu'une pareille métaphyſique appliquée à la poéſie ! Je ſuis bien loin d'interdire aux Poëtes les matières philoſophiques, je leur dirai avec M. de la Harpe:

Penſez comme Platon ; chantez comme Virgile.

La philoſophie que je blâme ici, & qui n'en mérite pas le nom, eſt une eſpèce de monſtre, enfant du mauvais goût, qui s'appeſantit triſtement ſur des choſes triviales, & condamne les fictions de la poéſie. Ennemie des

Digitized by Google

ſenſations les plus agréables, elle rejette ou ignore cette charmante harmonie qui flatte l'eſprit autant que l'oreille, & borne la verſification à un méchaniſme de ſyllabes purement élémentaire. — Mais, dira-t'on, ſe peut-il que dans un Poëme en ſept Chants quelques endroits brillans ne rachettent, par leurs beautés, la sèche monotonie de tout l'Ouvrage ? Voyons. Paſſons au ſeptième Chant, où l'Auteur s'adreſſe aux amis, aux amans, aux poux. La peinture de l'amour & de l'amitié doit prêter quelques graces & quelque chaleur au pinceau le plus froid & le moins agréable. Voici le morceau qui m'a paru le plus digne d'être cité.

Enfin d'un nouveau ſens qui manquoit à ton être,
L'explosion me frappe, & ton printemps va naître.
Déjà ta voix ſe renfle, & ton cœur ingénu
Trahit par tes ſoupirs un beſoin inconnu.
Déjà près des objets qui charmoient ton enfance,
Tu n'en cherches qu'un ſeul, & *le reſte t'offenſe*.
Ton œil plus vif pétille, & l'aimable pudeur
De ton front innocent empourpre la candeur.
Plus d'Univers pour toi : l'objet de ton ivreſſe
T'en diſtrait, le remplace, & ſeul il t'intéreſſe.
Non, le néant des biens qu'on pourſuit follement,
N'eſt connu que du ſage, & ſur tout de l'amant.
Ce ſeul trait à mes yeux t'ennoblit & t'élève.
Juſqu'à ton dernier jour puiſſe durer ton rêve !
En eſt-il d'auſſi doux ? le laurier orgueilleux

Digitized by Google

Ne vaut pas l'humble myrthe & compte moins d'heureux.

N'attends pas néanmoins un long tissu de fêtes ;
La grandeur a son vuide & l'amour ses tempêtes.

Si le Poëme étoit écrit sur ce ton, on pourroit encore le lire, en y desirant plus de chaleur, plus de figures, des tableaux plus frappans. Mais les endroits un peu poétiques sont rares; & on reconnoît même dans celui-ci que l'Auteur a été inspiré par Rousseau de Genève. Je ne prétends pas le blâmer d'avoir mis en vers les pensées de cet Écrivain si éloquent: il seroit à souhaiter même que les vers de l'un fussent aussi poétiques que la prose de l'autre.

« Comme le mugissement de la mer précède de loin la tempête, cette orageuse révolution s'annonce par le murmure des passions naissantes. Une fermentation sourde avertit de l'approche du danger. Un changement dans l'humeur, des emportemens fréquens, une continuelle agitation d'esprit, rendent l'enfant presque indisciplinable. Il devient sourd à la voix qui le rendoit docile : c'est un lion dans sa fièvre ; il méconnoît son guide; il ne veut plus être gouverné. »

« Aux signes moraux d'une humeur qui s'altère, se joignent des changemens sensibles dans la figure. Sa physionomie se développe & s'empreint d'un caractère. Le coton rare & doux qui croît au bas de ses joues, brunit & prend consistance. Sa voix mue, ou plutôt il la perd...... Ses yeux, ces organes de l'ame qui

n'ont rien dit jusqu'ici, trouvent un langage & de l'expression, un feu naissant les anime... Il sent déjà qu'ils peuvent trop dire, il commence à savoir les baisser & rougir; il devient sensible avant de savoir ce qu'il sent.... Tout cela peut venir lentement, & vous laisser du temps encore. Mais..... si près des objets qui commencent à devenir dangereux pour lui, son pouls s'élève & son œil s'enflamme, si la main d'une femme se posant sur la sienne, le fait frissonner, s'il se trouble ou s'intimide auprès d'elle, Ulysse, ô sage Ulysse! prends-garde à toi; les outres que tu fermois avec tant de soin sont ouverts; les vents sont déchaînés; ne quitte plus un moment le gouvernail. » *Emile*, Tome II, Liv. IV.

On ne peut douter qu'il n'y ait dans ce Poëme quelques traits estimables. Ce n'est ni la régularité du dessin, ni la justesse des pensées que l'on peut y desirer. L'Auteur a de la méthode; il est dialecticien; il paroît que ses études se sont portées principalement à discuter & à approfondir les devoirs de l'homme. Rien de plus louable. Mais en poésie l'expression est bien plus difficile à trouver que tout le reste; & c'est sur-tout ce qui lui manque. On l'a dit souvent, on ne peut trop le répéter; avec de l'esprit & de l'étude, on peut, par la réflexion, trouver l'ordonnance d'un poëme & les pensées convenables au plan qu'on s'est tracé. Mais la réflexion n'apprend point à les bien exprimer, c'est le don du génie. Le savant Évêque d'Avranches a sou-

Digitized by Google

tenu que le plan de la Pucelle de Chapelain est admirable; il a prétendu que toutes les règles de l'Épopée y sont exactement observées. La seule barbarie du style a rebuté le Public. Il s'est dispensé d'examiner si l'ordonnance étoit régulière ou non. Jamais un Poëte ne trouvera de Lecteurs s'il ne sait pas se les attacher par le charme de l'expression: « Il me » suffira, dit l'Auteur dans sa Préface, que » le Public n'ait pas deux torts à me repro- » cher à-la-fois, celui d'Écrivain foible & » celui d'Écrivain indécent. Je peux me con- » soler du premier; mais je ne saurois me » pardonner le second. » Si la crainte de l'Auteur me semble peu fondée d'un côté, il se console trop facilement de l'autre. Un Écrivain qui enseigne les bonnes mœurs ne passera jamais pour indécent. Mais un Poëte, consacrât-il ses vers à la Religion, peut être foible & dur; & c'est un malheur inconsolable en Littérature.

Mes Promenades Champêtres, ou *Poésies Pastorales*, par M. J. B. Leclerc. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, & se trouve chez Desenne, Libraire, au Palais Royal, près les Variétés, N°. 216. 1 vol. *in*-8°. fig.

THÉOCRITE, Bion & Moschus, chez les Grecs, ont laissé des Poésies pastorales estimées. Virgile, chez les Latins, a composé des Bucoliques qui lui ont assigné le premier rang dans ce genre. Racan, Ségrais, & sur-tout

Mme Deshoulières, parmi nous, se sont distingués par des Idylles qui ont conservé de la réputation, Fontenelle a fait des Eglogues; mais si elles ont un caractère, ce n'est certainement pas celui du genre Pastoral. Les Allemands, de nos jours, se sont fort exercés dans ce genre; le célèbre Gesner y a surpassé tous ses rivaux, & ses Écrits sont si connus, qu'on est dispensé d'en faire l'éloge. Il faut sans doute attribuer le succès des Allemands dans la Littérature Pastorale, à la nature du sol qu'ils habitent, & sur-tout à leur manière de vivre. Amis de la retraite, & s'isolant par goût, ils doivent être plus sensibles aux charmes de la campagne que les François, qui, frivoles par tempérament, & dissipés par habitude, voient tout d'un air distrait, & s'occupent plutôt de jouir des objets que de les observer. Ce n'est point d'ailleurs dans le tourbillon de notre Capitale, dans nos soupers à prétention, dans nos sallons décorés à grands frais, qu'on peut étudier la Nature; c'est encore moins dans les petites caricatures de nos jardins qu'on peut retrouver l'image des grands tableaux qu'elle a jetés sur la surface du globe. Quelques-uns de nos Écrivains modernes semblent pourtant connoître & apprécier les délices de la vie pastorale. M. Léonard a marché avec honneur sur les traces du Théocrite Allemand, & M. Leclerc paroît digne d'obtenir un jour une place distinguée parmi les Auteurs Bucoliques. Les Poésies pastorales de celui-ci ont le ton qui

Digitized by Google

convient à ce genre ; il a su donner de l'action à ses Poëmes : quelques-uns sont ingénieux, d'autres sont touchans, & il a souvent atteint le but moral qu'il s'étoit proposé. Avant de justifier cet éloge par des passages extraits de son Livre, peut-être ne sera-t'il pas inutile de hasarder quelques réflexions sur l'habitude qu'on a prise de faire des Poëmes en prose.

La prose & les vers ont leur langage distinct & particulier. Faire des Poëmes en prose, c'est n'écrire ni en prose ni en vers. Les anciens, nos maîtres & nos modèles dans presque tous les genres, n'ont point connu celui-ci ; & s'il eût dû trouver une origine faite pour le consacrer, ce ne pouvoit être que sur le sol fécond de la Grèce, ou sous le beau ciel du Latium. Ne nous effrayons point de l'autorité imposante dont on s'appuie déjà en nous lisant. — Télémaque est écrit en prose ; & qui n'envieroit point à Fenélon la gloire d'avoir seulement écrit son immortel Ouvrage ? — Nous nous garderons bien de renouveler contre lui les critiques dont il a triomphé. Mais qui nous dira que Fenélon eût écrit son Poëme en vers aussi facilement qu'il l'a écrit en prose ? Personne assurément. S'il a pris ce dernier parti, c'est donc parce qu'il lui étoit impossible de s'élever jusqu'à la poésie. Aussi, tel est l'avantage que Corneille, Racine, Boileau, La Fontaine, Voltaire ont sur Fenélon, qu'on lit ce dernier, & qu'on récite tous les jours les vers de ces grands Poëtes.

Digitized by Google

La prose poétique est née de l'impuissance & de la paresse de faire des vers, en vain voudroit-on le nier. En effet, il est plus aisé & plus commode de s'affranchir du joug de la rime, des loix de l'harmonie & de la gêne du rhythme poétique, pour usurper le nom de Poëte auprès de quelques personnes, que de le mériter en se soumettant aux règles de la poésie. Il est inutile de rappeler le procès que La Motte a soutenu avec si peu d'avantage contre tous les Poëtes de son temps: il eut la mal-adresse de traduire Racine en prose, & le procès fut jugé. On vit dès-lors la différence qui existe entre un Poëte & un Versificateur, entre un homme de génie & un homme d'esprit, & on sentit bien que si La Motte avoit été capable d'écrire dans le style de Racine la première Scène de Mithridate, il se fût bien gardé de la travestir en prose. On connoît le mot de Voltaire sur Inès.

Les bornes d'un article ne nous permettant pas de nous étendre sur un point qui mériteroit une longue discussion, hâtons-nous de revenir à M. Leclerc, & de prouver ce que nous avons dit plus haut de ses dispositions au talent.

En lisant la Préface de son Livre, on voit que c'est le coup d'essai de l'Auteur, & l'on ne sauroit trop applaudir aux vues dans lesquelles il l'a composé.

« Je te salue, ô mon premier né! puisses-» tu vivre quelques jours pour le bonheur » de ton père! mais apprends à quel prix je

Digitized by Google

» chériſai ton exiſtence. Si la jeune fille peut
» te lire ſans danger; ſi l'amant, abſent de
» ſa maîtreſſe, te choiſit pour conſolateur;
» ſi l'homme oiſif te doit quelques inſtans de
» plaiſir; ſi l'homme ſenſé peut te prendre
» un quart-d'heure, & que ce moment ne
» ſoit pas perdu pour la bienfaiſance, vis!
» Mais ſi tu ne remplis aucune de ces obli-
» gations, ſi tu dois attirer ſur ma tête les
» ennuis & les dégoûts qui aſſiègent les Litté-
» rateurs; ſi l'envie s'arme contre toi, ou ſi,
» pour comble d'horreur, ce vil ſentiment
» pouvoit jamais ſe faire jour dans mon ame,
» meurs à l'inſtant, & replonge-moi dans
» l'oubli. »

Il y a de la candeur & de l'honnêteté dans ce début; les Poëmes qui le ſuivent y répondent. Celui qui a pour titre: l'*Heureuſe journée*, offre des détails intéreſſans; le ſtyle en eſt élégant, harmonieux. Le dialogue entre *Philis & Chloé* nous a paru mériter auſſi des éloges; mais nous avons ſur-tout diſtingué le Poëme intitulé: *La Bienfaiſance*. L'Auteur ſuppoſe que le vieux Palémon a donné la plus grande partie de ſes immenſes poſſeſſions à ſes voiſins, *ſelon que les malheurs, la pauvreté ou une nombreuſe famille, ont rendu leurs beſoins plus preſſans.*

« Un matin, en parcourant ſon petit do-
» maine, il s'apperçoit que la terre, deſſé-
» chée par les rayons du ſoleil, attend qu'une
» pluie favorable l'aide à mûrir ſes produc-
» tions: une longue expérience lui avoit ap-

» pris à prévoir de loin les diverses vicissi-
» tudes du temps. Il *tourna* ses regards *autour*
» de lui, observa l'horison d'un œil attentif,
» & vit avec joie que la terre touchoit au
» moment d'être désaltérée. Une longue
» chaine de nuages s'étendoit dans le lointain
» de l'Orient au Midi; un vent léger,
» précurseur de l'orage, commençoit à s'élever;
» l'eclair encore éloigné brilloit dans
» la nue obscure; enfin la contrée étoit menacée
» de la plus horrible tempête. »

Ce tableau est bien fait & bien écrit: on n'y voit qu'une tache légère. *Tourner autour*, est une redondance désagréable, & même à la rigueur, un pléonasme; l'Auteur pouvoit dire plus noblement: *Il promena ses regards autour de lui.*

Palémon cherche à prévenir les dégâts que la tempête peut causer; tandis qu'il s'en occupe, il entend les soupirs d'un jeune homme, & partage déjà ses chagrins. C'est Alexis, amant de Chloé, qui attend sa maîtresse avec impatience, & qui craint qu'elle n'ait pas obtenu de son père un consentement dont dépend leur bonheur. En effet, Chloé arrive & confirme les tristes pressentimens de son bien aimé. Il faut lire dans l'Auteur l'entretien des deux Amans; il est plein de naïveté & du plus grand intérêt. Palémon entreprend de les consoler; il sait que le père de Chloé favorise Amintas, jeune Berger, qui l'a aidé dans sa détresse, & qu'en reconnoissance il lui a promis la main de sa fille; mais Palémon

Digitized by Google

a été long-temps ami de Lamon, père de Chloé, il veut lui parler en faveur d'Alexis; il part en s'appuyant doucement sur la Bergère, après avoir forcé les amans d'accepter le bien qui lui reste, pour servir a leur établissement.

« Cependant les nuages s'étendoient de » plus en plus, & commençoient à voiler le » soleil; le vent croissoit; plusieurs coups de » tonnerre s'étoient fait entendre. Bientôt » une nuit affreuse effaça la clarté du jour; » les éclairs réitérés se mêlèrent aux ténè-» bres. Le bruit des arbres tourmentés par » les vents, se joignit au murmure de la » grêle & au mugissement des cascades ef-» frayantes qui se précipitoient le long des » collines, & laissoient après elles de longues » traces de destruction. Enfin la foudre frappa » des coups redoublés; la chaumière de Pa-» lémon fut entièrement renversée, les ar-» bres de son verger arrachés, brisés & em-» portés loin de leur souche; une partie des » terres fut même entraînée par la fureur » des torrens accumulés; en un mot, ce sé-» jour si riant, si fertile, n'étoit plus qu'un » triste amas de débris. Jamais destruction » ne fut plus complette. »

Palémon gagnoit Lamon en donnant ce qu'il n'avoit plus: tous les Bergers, qui avoient connoissance de son malheur, le plaignoient à l'envi, s'occupoient des moyens de lui prouver leur reconnoissance. A la nouvelle de son désastre, Lamon veut reprendre sa parole;

Digitized by Google

Alexis, Chloé, Palémon sont au désespoir; Amintas, témoin de leur douleur, n'écoute que sa sensibilité; & se jetant aux pieds de Palémon :

« O mon père, lui dit il avec transport,
» tu ne peux désormais refuser ma chau-
» mière & mes troupeaux; je remporte sur
» moi la victoire la plus cruelle...... Que ton
» bonheur en soit la récompense! En ache-
» vant ces mots, il alla prendre Alexis par
» la main, & l'unit lui-même à Chloé. Vi-
» vez heureux, leur dit-il; que rien ne mette
» obstacle aux projets de la matinée. Vivez
» avec Palémon, embellissez ses vieux jours,
» & pardonnez-moi, s'il se peut, les maux
» que vous a faits mon amour. »

On voit que la marche de ce petit Poëme est intéressante, & que l'Auteur a su l'embellir de tous les détails naturellement attachés à son sujet. Nous pourrions faire d'autres citations; mais elles nous meneroient trop loin. Nous renvoyons nos Lecteurs à l'Ouvrage même, en les invitant à s'arrêter sur *la fin du Siècle Pastoral*, un des meilleurs Poëmes de l'Auteur.

Que M. Leclerc devienne plus difficile sur le choix de quelques-uns de ses sujets, qu'il évite sur-tout de ressembler à ces peintres qui, au lieu de composer des tableaux, se contentent d'une légère esquisse ou d'une ébauche imparfaite. Quelques-unes de ses promenades ont ce défaut. Qu'il soigne sa versification; elle est presque toujours négligée, verbeuse &

Digitized by Google

sans couleur. Qu'il ne fasse point rimer *étoile* avec *belle*, *préférer* avec *aimer*; ces mots ne riment ni à l'œil ni à l'oreille. Nous l'engageons enfin à s'exercer avec constance dans l'art d'écrire en vers, & à ne pas se borner au mérite d'écrire en prose harmonieuse, principalement lorsqu'il voudra nommer *Poésies* ses productions pastorales. Encore une fois, la prose a un langage qui diffère absolument de celui des vers; Bossuet & J. J. Rousseau n'ont point écrit ni dû écrire comme Corneille, Racine & Boileau. C'est de la confusion des genres que sont nés les abus qui dégradent aujourd'hui notre Littérature.

(Cet Article est de M. de Charnois.)

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

On a rendu compte dans ce Journal du sujet de la *Toison d'Or*, Tragédie lyrique, dont les représentations se continuent avec succès. On a donné à l'Auteur du Poëme, les éloges que méritent plusieurs morceaux de son Ouvrage; on lui a fait aussi quelques justes reproches; & si nous y revenons ici, c'est qu'ayant à parler de la Musique, nous sommes obligés de faire connoître les causes

Digitized by Google

qui en ont rendu quelques endroits défectueux.

C'eſt ſur-tout contre la vraiſemblance, contre la marche & les effets du Théâtre, que péche l'Auteur de ce Poëme. D'abord il ne donne point à Médée le caractère qu'elle avoit à cette époque. Diodore de Sicile nous la peint comme une jeune perſonne extrêmement ſenſible, mais douce & humaine, & n'employant l'art des enchantemens qu'Hécate, ſa mère, lui avoit appris, qu'à prévenir ou à réparer les maux que faiſoient aux Étrangers ſon père Aëtes & ſa ſœur Circé. Il eſt vrai que dans la ſuite, ſon ame, ſans ceſſe agitée & peut-être aigrie par l'infortune, pourſuivie par la calomnie, mais ſoutenue par l'impétuoſité de ſes paſſions, & par la conſcience de ſes propres forces, montra un caractère plus décidé, plus grand; & quoiqu'elle n'ait point été coupable de tous les crimes dont on l'accuſe, (comme nous aurons occaſion de le prouver un jour dans une diſſertation dont Médée ſera l'objet) il eſt probable qu'elle ne conſerva pas le caractère d'innocence qu'elle avoit alors. M. Dériaux nous la préſente déjà comme une furie, comme une femme atroce à qui les crimes ne coûtent plus rien; telle enfin qu'Euripide a voulu la peindre à l'époque où il lui attribue le meurtre de ſes enfans. Mais Euripide étoit payé pour cette calomnie, & M. Dériaux ne gagne rien à donner ce caractère à ſa Médée. Il eſt vrai qu'ayant

Digitized by Google

introduit dans son action, à l'imitation de J. B. Rousseau, une Hypsipyle, (qu'il appelle Hipsiphile, on ne sait pourquoi) il a voulu opposer la fureur de l'une à la douce naïveté de l'autre; mais il n'a pas pris garde que de ce changement de caractère naissoit une foule d'invraissemblances. Comment Médée peut-elle se déclarer ouvertement pour Jason, avouer tout haut qu'elle veut l'épouser, favoriser sans retenue la conquête de la Toison, tandis que tout le monde sait, qu'elle avoue elle-même que la vie & le Trône de son père sont attachés à cette conquête? Comment Aëtes, Prince barbare & cruel, qui ne peut ignorer ce que sa fille entreprend contre lui, la laisse-t-il en liberté? Comment Médée, assez féroce pour poignarder sa rivale entre les bras de son amant, pourra-t-elle l'épouser ensuite, & remplir les destins qui lui sont annoncés? On pourroit demander aussi comment Jason & les Argonautes trouvent le moyen de s'enfuir de la Colchide, après que Médée a fait brûler leurs vaisseaux? Comment les Argonautes, qui sont tous Princes, & au moins aussi distingués que Jason, peuvent appeler Hypsipyle leur Reine? Jason étoit le Chef de l'entreprise; mais il ne régnoit ni sur les Argonautes ni sur personne. Qu'est-ce que cette Sybille introduite au 3e Acte, à l'exemple de Rousseau, pour faire à Médée des prédictions qui ne s'accomplissent point? Les Sybilles, s'il y en a eu plusieurs, étoient des personnages très-subalternes, quoique

Digitized by Google

l'Auteur donne à celle-ci le titre de Déesse. Médée, par sa naissance & par les pouvoirs de son art, leur étoit infiniment supérieure, & n'auroit pas daigné les consulter.

Disons un mot du caractère de Jason : il est difficile de le concevoir. Il dit des douceurs à Médée; il en dit ensuite à Hypsipyle : jusques-là ; ce n'est qu'un amant perfide, & on le comprend très-bien ; mais dès qu'il a revu cette Hypsipyle qu'il avoit si légèrement abandonnée, il revient à elle ; quitte le masque qu'il a pris pour tromper Médée, & en obtenir des secours ; & quoiqu'il sache bien que sans ces secours, il ne peut achever son entreprise, il la brave ouvertement même avant d'avoir à s'en plaindre. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les Argonautes, qui ne sont point amoureux comme lui d'Hypsipyle, qui n'ignorent pas que sans Médée ils ne peuvent s'emparer de la Toison, seul but de leur voyage, & qu'au contraire ils y trouveront la mort, insultent néanmoins Médée en face, & prennent parti contre elle pour Hypsipyle.

Parlons maintenant de la Musique. Ce que nous venons de dire du caractère de Jason, doit justifier le Compositeur d'avoir rendu ce rôle si froid, si langoureux, si insignifiant. Il a, au premier acte, des fadeurs à chanter à Médée ; il en a de semblables, & dans une situation pareille, à chanter ensuite à Hypsipyle, & tout le talent de M. Lays n'a pu sauver la monotonie de ces

les accords bizarres, les transitions d'harmonie les plus recherchées, y sont répandues à pleines mains. Il n'y a peut-être pas une mesure où l'Auteur n'ait eu une intention. Il en résulte de la fatigue, de l'ennui même. C'est, à la vérité, l'excès du talent; mais enfin c'est un excès & par conséquent un défaut. Il faut que l'imagination d'un Compositeur se repose quelquefois, pour laisser reposer l'attention des Auditeurs. Il faut dans un tableau des clairs, des ombres, des parties sacrifiées, aux masses principales.

Le trio du second Acte, accompagné du choeur, lorsque Médée assassine Hypsipyle, est plein de chaleur, & fait de l'effet. Il en feroit beaucoup davantage si la situation étoit supportable. Cette même cause influe infiniment sur la marche funèbre qui suit. Elle est fort belle, & seroit fort applaudie, si l'on pouvoit applaudir à l'instant où l'on est révolté. Ceux qui se plaisent à chercher des ressemblances, pourroient en trouver une dans ce choeur funèbre, & celui d'un autre Ouvrage que M. Vogel ne s'est pourtant pas proposé d'imiter; mais nous nous garderons d'adopter un genre de critique que nous désapprouverons toujours dans les autres.

Nous parlerons seulement d'une imitation plus importante en ce qu'elle est plus générale. Tout le monde a senti que M. Vogel cherche à imiter la manière de M. Gluck. Pourquoi voudroit-il imiter? Pourquoi se traîner

servilement sur les pas d'un autre, quand on peut marcher tout seul ? On ne se fait jamais remarquer que par un talent original ; les imitateurs rampent dans la foule, & M. Vogel n'est pas fait pour y rester. La manière de M. Gluck lui sied ; elle sieroit mal à tout autre. Qu'on se pénètre des sentimens qui animent M. Gluck quand il compose ; qu'on s'attache comme lui à donner du mouvement à l'action dramatique, à la bonne-heure. Mais pourquoi prendre ses tournures de chant, ces phrases entières ? Est-ce-là imiter ? C'est copier.

M. Vogel annonce du génie ; il donne les espérances d'un grand talent ; il faut que ce talent soit à lui, & ne soit pas celui d'un autre. Il est bon de l'avertir qu'il n'a pas réussi dans cette imitation ; qu'il a pris en effet quelques phrases de M. Gluck, mais que sa manière n'est pas la même ; qu'il n'est bon que quand il est lui ; quand il imite, ou plutôt quand il copie, il est médiocre ou mauvais ; & les chants que la nature lui a dictés, sont beaucoup meilleurs que ceux qu'il a trouvés dans sa mémoire.

Si M. Vogel étoit un homme fait, & dont les défauts fussent sans remède, ou si cette première production étoit médiocre & foible, & qu'elle ne donnât pas l'espoir d'une plus grande perfection, nous croirions lui devoir de l'indulgence ; mais avec le talent qu'il annonce, cette indulgence seroit nuisible & déshonorante, il auroit raison de la dédai-

gner. Nous convenons avec plaisir que dans cet Ouvrage la somme des beautés l'emporte sur celle des défauts ; qu'aucun jeune Artiste ne s'est présenté dans la carrière d'une manière aussi distinguée ; c'est à lui de soutenir par de nouveaux efforts la bonne opinion que son premier Ouvrage a donné de lui.

Mlle *Rose*, Élève de M. Vestris, a débuté le Mardi dans *Armide*, & le Vendredi suivant dans le Ballet de la *Chercheuse d'Esprit*. Sa manière de danser, remplie de graces & de noblesse, lui a mérité les plus grands applaudissemens.

(*Cet Article est du Rédacteur ordinaire.*)

ANNONCES ET NOTICES.

Le Cabinet des Fées, ou *Collection choisie des Contes des Fées & autres Contes merveilleux, ornés de figures*: *seizième Livraison*, *Tomes XXXI & XXXII*, contenant *Fавertine, nouveaux Contes des Fées, le Loup galleux, les Soirées Bretonnes, par Geulette, les Contes de Mme de Lintot, Zéloïde & Amanzarifdine, par Moncrif.*

Cette Collection formera trente-six Volumes *in*-8°., dont le prix est de 3 liv. 12 sols le Volume broché, avec trois Planches, sans y comprendre un ou deux Volumes de Notices sur la Vie des Auteurs.

Le succès qu'elle a obtenu, a engagé l'Editeur à prendre des arrangemens pour une nouvelle Edition en trente-six Volumes *in*-12 avec les mêmes figures

que celles de l'*in*-8°., dont le prix est de 2 liv. 8 sols le Volume broché, & pour une autre Edition en trente-six Volumes *in*-12, sans figures, dont le prix est de 1 liv. 15 sols le Volume broché. Il en paroît actuellement vingt-deux Volumes.

On s'inscrit pour ces diverses Editions à Paris, chez Cuchet, Libraire-Editeur des Œuvres de le Sage & Prevost; & à Genève, chez Barde, Manget & Compagnie, Imprimeurs-Libraires.

Bibliothèque Universelle des Dames, Histoire ancienne, Tome XI. Théâtre, Tome V. A Paris, rue d'Anjou-Dauphine, n°. 6.

Ce Volume de Théâtre contient *Rodogune & Héraclius.*

Scènes Champêtres & autres Ouvrages du même genre, par M. P***. Prix, 1 liv. 4 sols broché, & 1 liv. 16 sols relié, un volume, petit format. A Londres, & se trouve à Paris, chez Desauges, Lib. rue Saint-Louis du Palais.

C'est la seconde édition d'un Ouvrage que nous avons annoncé avec des éloges qui ont été confirmés par le Public. L'Auteur a su le donner une allure originale dans un sentier très-battu; il fait réunir & faire ressortir, les uns par les autres, les fleurs de l'imagination & les fruits de la morale.

Le Courageux Joseph Chrétien, âgé de 17 ans, comblé d'honneurs & des bienfaits du Roi, pour avoir sauvé trois enfans près de périr sous la glace, dans la pièce des Suisses à Versailles, dessiné d'après nature & gravé par Beljambe. Prix, 1 liv. 4 sols en couleur, & 12 sols en noir. A Paris, chez Depeuille, au Pavillon près le bassin, Jardin du Palais Royal, & à Versailles, chez Blaizot, Libraire, rue Satory.

Digitized by Google

Numéros 32 à 38 *du Journal de Harpe*, & 41 à 48 *du Journal hebdomadaire*, par les meilleurs Auteurs. Prix, chaque numéro, 12 sols. Abonnement, 15 livres, franc de port, chez le Duc, au Magasin de Musique & d'instrumens, n°. 6, rue du Roule.

La Veuve *Poupart*, Miroitière des Bâtimens du Roi, demeurant actuellement à la *Gerbe d'or*, rue S. Honoré, n°. 611, tient magasin de toutes sortes de Porcelaines de Saxe, de Sève & autres. Plateaux pour les Desserts, Lustres, Girandoles, Feux, Bras, Pendules, Lanternes dorées & autres; Bras à fleurs, Lanternes à fleurs, Glaces montées & non montées; Commodes, Secrétaires, Toilettes Chiffonnières, & toutes sortes de Meubles en Ébénisterie; & fait les envois pour la Province.

TABLE.

Vers sur la Mort du grand Frédéric, 193
Impromptu sur la Mort du Roi de Prusse, 194
Sur le Paratonnerre de l'Académie de Dijon, ibid.
Romance, 195
Charade, Enigme & Logogryphe, 197
Voyage en Italie, &c. 199
Les Mœurs, Poëme, 215
Mes Promenades Champêtres, 221
Académie Roy. de Musiq. 230
Annonces & Notices, 238

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 30 Sept. 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 29 Sept. 1786. GUIDI.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 17 Août.

TAndis que le payfan Norwegien eft abfolument libre, le payfan Danois fournis au même Souverain refté encore écrafé par des corvées feigneuriales, & par les devoirs de la fervitude de la glebe. En 1702 Fredéric IV les affranchit; mais cette fage Ordonnance fut bientôt atténuée, & rendue inutile par divers Réglemens poftérieurs. Plufieurs fois on a préfenté au Gouvernement des Mémoires à ce fujet; enfin le Roi vient de nommer une Commiffion de neuf perfonnes, chargées d'examiner l'état des payfans. Elle fera fon rapport au Confeil qui décidera des changemens à opérer dans cette branche de légiflation.

Le Prince royal de Danemarck fait voyager en Allemagne & dans la Suiffe le Profeffeur *Sevel*, pour y examiner les meilleurs

Digitized by Google

établissemens d'éducation. Au retour de ce Savant, que le Prince a chargé de lui rendre compte tous les mois de ses observations, on travaillera à réformer les institutions publiques en Danemarck.

La construction des navires est un des grands objets d'industrie dans la Poméranie. Les habitans de cette Province viennent d'ajouter à ce travail celui de la fabrication des ancres à Stettin. D'après les épreuves, cette fabrique, ainsi que les forges de Memel & de Koënigsberg, fournissent d'aussi bonnes ancres que ceux que l'on tiroit du Nord.

Le commerce de Pétersbourg est plus actif que jamais; 550 bâtimens y sont arrivés dans la premiere moitié de cette année. La douane a fait au mois de Juin une recette de 300,000 roubles.

Le sieur *Wartenbourg*, Conseiller de Justice à Oldenbourg, âgé de 84 ans, compte une postérité de 135 individus, dont 95 sont encore actuellement vivans.

Suivant un Journal de Commerce, que nous avons cité plus d'une fois, l'on fabrique par an en Chine 40, 000 pieces d'étoffes. En 1744, on y a trouvé, d'après les déclarations, 778,000 liv. pesant de soie écrue, 551,295 liv. pesant de soie filée en liv., 24,000 *idem* en paquet, 100,230 *idem* de filoselle en liv., 2,574 *idem* en paquet, & 6,340 *idem*, tant de soie écrue que filée.

Le commerce principal de la Province de *Tobolsk*, en Sibérie, consiste en pelleteries &

fuif. Quelques Négocians font auffi un commerce affez confidérable de grains. Les principales affaires ont lieu aux quatre Foires de l'année. Celle qui fe tient à Irbit eft la plus fréquentée. Les Négocians de l'intérieur de la Ruffie y apportent toutes les marchandifes d'Europe ; ceux d'Aftracan, d'Orenbourg, de la Bucharie & de la Perfe, celles de l'Inde & de la Perfe ; & ceux de la Sibérie, les pelleteries & les marchandifes de Chine. La valeur des marchandifes qui y font échangées, fait un objet de plus d'un million & demi de roubles. La feconde Foire eft celle de Jenitfeisk ; on y apporte à-peu-près les mêmes marchandifes qu'à la précédente. La troifième eft celle de Kiachta, Place de commerce fur les frontieres de la Chine. Les Ruffes, les Chinois, les Mongols & les Buchares la fréquentent. Les Ruffes y échangent contre des marchandifes d'Europe, celles d'Afie, & fur-tout du thé, de la foie, des étoffes de foie, de coton, &c. On fait monter la valeur des échanges à plus de deux millions de roubles.

La quatrième Foire fe tient à Berofof. Les Négocians de la Sibérie, les Oftaques & les Samoyedes s'y rendent. Les Sauvages y apportent toutes fortes de pelleteries, & les troquent contre de la farine, de l'eau-de-vie, du tabac, des uftenfiles de cuifine, &c.

Le Duc regnant de Mecklenbourg-Schwerin a chargé le Comte de Schmettau, ancien Major de Brigade, au fervice de Pruffe, de lever & de rédiger une carte topographique, économique & militaire du Duché de Mecklenbourg Schwerin. Le même Auteur exécuta, il y a quelques an-

nées, un pareil ouvrage pour le Duché de Mecklenbourg-Strelitz.

De Vienne, le 16 Août.

Durant son voyage, l'Empereur a ressenti quelques atteintes de rhumatisme qui, cependant n'ont point ralenti sa route. Le Général *Brown*, qui l'accompagne, n'a pas été exempt de cette incommodité, qu'on attribue à l'extrême humidité de l'air, entretenue par des pluies presque continuelles. Les dernieres nouvelles qu'on a reçues de S. M. I. étoient datées de Lemberg en Gallicie.

Le 1 de ce mois, le Corps d'Artillerie en garnison dans cette Capitale, s'est rendu au camp de Simering pour y faire ses manœuvres. Les troupes qui formeront le camp de Minkindorf sont actuellement en marche.

Le Comte de Hazfeld, Ministre des Finances, est tombé dangereusement malade, ainsi que le Prince de Lichtenstein.

La femme d'un Marchand de cette ville, nommé Lakenbauer vient d'accoucher de trois garçons.

L'Empereur a renouvelé en Hongrie l'Ordonnance du 14 Novembre 1769, concernant les grossesses illégitimes & l'infanticide. S. M. défend expressément de fustiger à l'avenir publiquement, & de punir d'une maniere ignominieuse les personnes du sexe qui auront déclaré leur grossesse illégitime, attendu que la crainte de ces corrections in-

Digitized by Google

fumantes suffiroit pour déterminer ces malheureuses à l'infanticide.

La vente du jardin des Capucins dans cette Capitale a produit à la Caisse de Religion une somme de 77,000 flor., & celle du jardin des Récollets 30,000.

La Société des Sciences établie à Prague a arrêté de faire voyager tous les ans quelques Savans dans les Provinces du Royaume de Bohême, afin de les examiner, & de lui rendre compte ensuite de leurs observations relatives aux objets physiques, &c. Elle a fait choix cette année de l'Abbé *Gruber* & du sieur *Gerstner*, qui sont actuellement au *Riesenbirge*, montagne très-élevée qui sépare la Bohême de la Silésie & de la haute Lusace.

On a arrêté à Groslobming, en Stirie, un homme âgé de 70 ans, accusé d'avoir empoisonné sept femmes, dont il a été successivement l'époux. Chacune de ces victimes n'a, dit-on, vécu avec lui que deux années. A la mort de sa septieme femme, on conçut des soupçons contre lui; en conséquence la Justice fit déterrer le cadavre sur lequel, d'après l'examen, on a trouvé des indices non équivoques de poison.

Vers la fin du mois dernier, on a vu partir d'ici sur le Danube trois gros bâtimens Turcs chargés de verrerie, de fer, de porcelaine, de draps de Moravie & de marchandises de Nuremberg.

Digitized by Google

La ville de Villaz, en Carinthie, qui depuis quelques années a essuyé plusieurs incendies, vient d'en éprouver un nouveau qui a réduit en cendres 40 & quelques édifices, au nombre desquels se trouvent le Couvent & l'Eglise des Capucins & l'Eglise de S. Nicolas. L'inadvertance d'une domestique, qui avoit porté de la lumiere dans un bucher, a causé ce désastre.

DE FRANCFORT, le 23 Août.

Suivant les dernieres nouvelles de Berlin, en date du 10, l'état du Roi de Prusse donne de nouvelles inquiétudes. Une tumeur survenue au bas-ventre prive ce Monarque de la faculté de se coucher commodément; & il est quelquefois réduit à passer la nuit sur un fauteuil. On songeoit à faire opérer cette tumeur, mais S. M. n'a pas goûté cet avis. On assure qu'elle a remis elle-même au Prince héréditaire de Prusse le commandement des Revues en Silésie, où S. A. R. se rendra le 27. Après les Revues générales & particulieres, le Prince ira à Neiss pour inspecter les troupes de la Haute-Silésie & du Comté de Glatz. Le Roi conserve la plus grande tranquillité d'esprit. Ordinairement il admet à sa table le Baron de Hertzberg, Ministre d'Etat; le Comte de Goërtz, & le Grand-Ecuyer, Comte de Schwerin. Sa Majesté ne paroît point à table; assise dans

Digitized by Google

un fauteuil roulant, elle écoute la conversation depuis la chambre voisine.

On raconte de ce Prince diverses anecdotes du moment, que nous rapporterons, sans les tenir néanmoins de sources bien certaines.

Le Duc de Courlande ayant témoigné, qu'avant de partir pour la Silésie, il desiroit encore rendre ses devoirs au Roi, ce Monarque fit répondre que cette visite lui seroit des plus agréables, & qu'il l'attendoit. Le Duc, en approchant de S. M., l'assura du plaisir infini qu'il ressentoit, en la voyant si gaie. =*Je me trouve*, dit le Roi, *passablement bien ; il n'y a que les jambes qui n'agissent point ; le sommeil me refuse aussi ses douceurs, mais j'en suis dédommagé d'ailleurs.* =*Comment cela ?* reprit le Duc. =*C'est que par là*, repliqua le Roi, *je suis devenu une bonne sentinelle de nuit.* Cette réponse fit rire le Duc de si bon cœur, que le vieux Monarque n'y put tenir, & commença à rire lui même à gorge déployée. Ces éclats exciterent l'attention des hussards de la Chambre, au point que l'un d'eux entra aussi tôt, & demanda si on appelloit. =*Vous voyez*, dit le Roi au Duc, *mes gens sont étonnés de me voir rire, parce que cela ne m'est point arrivé depuis deux ans ;* la conversation dura sur ce ton, & le Roi y prit tant de plaisir, qu'il retint le Duc à dîner.

S. M. a été extrêmement sensible au dé-

Digitized by Google

part du Prince Dolgorucki, ci-devant Ambaſſadeur de Ruſſie à Berlin ; lorſqu'il eut ſa derniere audience, il y a environ 15 jours, le Roi le prit par la main & le congédia en ces termes : = *Je ſuis auſſi fâché de votre rappel, que de notre ſéparation. Portez vous bien, mon cher Prince ; aſſurez votre Souveraine de toute mon eſtime ; & pour ce qui vous concerne perſonnellement, ſoyez perſuadé, que tant que je vivrai, vous me ſerez toujours cher, & que jamais vous ne ſerez effacé de mon ſouvenir.* Le vieux Prince, profondément ému par ces marques d'attachement royal, n'eut pas la force de répondre ; mais ſon ſilence, & ſes larmes furent des marques plus éloquentes de ſa vive reconnoiſſance. Le Roi regarda fixement ſes yeux mouillés de pleurs, lui tendit les mains, & l'embraſſa ſans dire mot. Cette ſcene attendriſſante par elle-même, le devenoit encore plus par les circonſtances de l'âge très-avancé du Prince & du Monarque, & l'idée que ces adieux ſi affectueux étoient probablement éternels.

« Il n'y a pas long-tems que le Roi s'éveillant pendant la nuit, ſonna, & demanda à boire à l'Heyduque qui étoit de ſervice, & qui ſe préſentoit devant lui. On lui apporta un verre. Comme S. M. ne repoſe plus que dans un fauteuil, même la nuit, l'Heyduque dut lui mettre la main gauche autour du col, & tenir de la droite le verre d'eau. Le Monarque s'endormit en buvant, & le ſommeil dura deux heures entieres.

Digitized by Google

L'Heyduque fut obligé de la passer dans cette attitude gênante, sans faire le moindre mouvement. Il alloit foiblir, lorsque le Roi s'éveilla: -- *J'ai bien reposé un quart d'heure*, dit-il? -- *Votre Majesté*, répondit le serviteur, *a dormi deux heures entieres. -- Pauvre diable, tu as donc été bien gêné; il faut que je t'en récompense, voilà dix louis.* »

« La Communauté des frères Moraves de Berlin a présenté dernierement la supplique suivante au Roi: « Sa Majesté sait que nous avons » toujours été des Sujets fideles & obéissans, & » que nous ajoutons au bien-être du pays, par » l'établissement de diverses manufactures. Nous » n'avons pas la présomption de nous attribuer » à nous-mêmes le succès de nos tentatives; » nous savons qu'il est dû uniquement & exclu- » sivement à Jesus-Christ. Comme nous avons » appris que Votre Majesté se porte très-mal, » notre conscience nous oblige de lui donner le » conseil le plus utile au salut de son ame. C'est » d'employer à la connoissance de Jesus-Christ » & de ses mérites, le peu de jours qui vous » restent encore à vivre; c'est de chercher la » paix dans les plaies de l'Agneau, & de s'enrô- » ler sous ses étendarts. » Après avoir lu cette supplique, Sa Majesté s'informa de son Secrétaire de cabinet, qui l'avoit présentée? Apprenant que c'étoit la Communauté des Moraves, elle répondit: *il faut les en remercier bien poliment; car ils sont de bonne foi.* »

L'Electeur de Treves, à l'exemple de celui de Cologne, a défendu dans son diocese de recourir à la Jurisdiction du Nonce du Pape résidant à Cologne, dans les affai-

tes qui sont de la compétence légitime de l'Ordinaire.

Voici la substance de l'accommodement arrêté le 17 Mai dernier, entre le Magistrat & la Bourgeoisie de la ville Impériale d'Ulm. 1°. Le Magistrat sera chargé de payer les frais du procès entre lui & la Bourgeoisie ; 2°. la seconde imposition extraordinaire cessera aussi-tôt que les circonstances le permettront ; 3°. le Magistrat entrera en conférence avec la Bourgeoisie, toutes les fois qu'il sera question de faire des aliénations considérables ou quelque changement aux impositions ; 4°. le Magistrat se conformera avec exactitude aux Réglemens de l'Empereur, concernant l'administration de la Justice, de la Police & de l'économie des finances de la ville.

On apprend de Berlin, que le Traité de commerce entre cette Cour & celle de Stockolm n'a pu être conclu, à cause des difficultés rencontrées en Suede, relativement aux fournitures du tabac. On ajoute que si ce Traité se fût effectué, le Roi de Suede auroit gagné par an une somme de 150,000 écus.

Une Société de Francfort sur l'Oder avoit fait annoncer deux prix, à l'occasion de la mort héroïque du Prince *Jules Léopold de Brunswick* : l'un destiné au meilleur Poëme Allemand, & l'autre au meilleur Tableau, relatifs à cet événement. Le 7 de ce mois,

Digitized by Google

cette Société a tenu une assemblée, & a adjugé le prix de Poésie aux deux Poëmes du sieur *Conz* de Tubingue & du sieur *Stæudlin* de Stutgard; le prix du Tableau au sieur *Ramberg*, fils, Peintre, actuellement à Londres.

P. S. Dans l'instant, nous apprenons la nouvelle, malheureusement trop certaine, & prévue depuis quelques semaines, de la mort de *Frédéric II*, Roi de Prusse. Ce Monarque immortel est expiré à Potzdam, le 17 de ce mois, à l'âge de 74 ans. Un Courier expédié de Potzdam à Darmstadt, & qui a traversé notre ville, va porter l'avis de cette perte à l'auguste Famille de la Princesse Royale de Prusse.

ITALIE.

De Naples, le 2 Août.

Nous avons annoncé le Réglement du Roi des deux Siciles, qui déclare les Moines Réguliers de ses Etats indépendans de Supérieurs résidans hors du Royaume. Les Généraux d'Ordres, ajoute-t on, ont tenu des conférences à ce sujet. On a préparé des Couvens dans l'Etat Ecclésiastique à ceux des Religieux qu'on suppose devoir quitter nos contrées. Depuis la publication du Réglement, plus de 7000 Moines ont, dit-on, présenté des Suppliques à leurs Evêques, en leur demandant de rentrer dans le monde.

De Venise, le 6 Août.

Le Provéditeur général de la Dalmatie a

Digitized by Google

envoié au Gouvernement des dépêches, dont voici la substance. Un bâtiment Vénitien arriva de Perastro à Durazzo, port de l'Albanie Turque, dépendant du Pacha de Scutari. On voulut le contraindre à transporter à Dulcigno un chargement d'effets destinés au neveu de ce Pacha. Le Capitaine Vénitien, craignant quelque trahison, refusa de faire ce voyage. Le Gouverneur Turc, irrité de ce refus, ordonna à quelques barques armées d'investir le bâtiment; de son côté, le Capitaine Vénitien se prépara à une vigoureuse défense. Son feu causa beaucoup de dommages aux assaillans, mais l'arrivée d'un chebec qui se joignit aux autres navires Turcs, triompha enfin de cette résistance opiniâtre, & le brave Capitaine fut massacré par ces barbares, avec 12 hommes de son équipage. Un grand nombre de matelots (Bocchesi), qui étoient dans le canal, avec de grosses barques, prirent aussi tôt la route de Durazzo pour aller venger la mort de leurs compatriotes. On craint fort que ces représailles, quoique justes, n'entraînent les plus fâcheuses conséquences.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 22 Août.

Les Adresses de félicitations à S. M. de la part de 32 Comtés ou principales Villes du

Digitized by Google

Royaume ont ſuivi celle de la Cité de Londres. Rapporter cette derniere, c'eſt donner une idée de toutes en général.

Très-gracieux Souverain,

Nous, les très-reſpectueux & très-fideles ſujets de Votre Majeſté, le Lord Maire, les Aldermans & Communes de la Cité de Londres, aſſemblés en Commun Conſeil, approchons humblement du Trône avec les plus ſinceres félicitations ſur le bonheur avec lequel V. M. a échappé à l'attentat énorme, qui derniérement a mis en danger ſa Perſonne Royale. Animés à la fois par le devoir & l'inclination, vos fideles citoyens de Londres ſont flattés de pouvoir lui offrir l'aſſurance ſincere de leur affection & de leur zele pour la Perſonne & le Gouvernement de V. M., profondément convaincus du prix & de l'importance de la vie de V. M. pour la proſpérité de ſes Royaumes, & de l'affliction inexprimable qu'auroit éprouvée ſon peuple, ſi malheureuſement cette vie eût été moiſſonnée ; la derniere circonſtance horrible qui nous a menacés de cette calamité nationale, ne pouvoit manquer d'exciter une juſte alarme dans leurs eſprits ; mais leurs ſentimens ont été d'autant plus accablans & douloureux qu'ils conſidéroient que l'attention favorable de V. M. pour les Requêtes de ſes ſujets avoit été la triſte cauſe du danger auquel votre Perſonne ſacrée a été expoſée.

Permettez-nous, Sire, d'ajouter ici nos prieres les plus ardentes, pour que vous continuiez à régner long-tems & heureuſement ſur des ſujets libres, contens & unis, & que vos ſucceſſeurs puiſſent tranſmettre à la derniere poſtérité le bonheur dont la Nation jouit actuellement.

Digitized by Google

Le Roi répondit en ces termes à cette Adresse :

Je reçois avec le plus grand plaisir les expressions vraiment affectueuses de votre fidélité & de votre attachement pour moi ; & je vous remercie de vos félicitations sur le bonheur avec lequel j'ai échappé à l'attaque tentée derniérement sur ma Personne. Ces témoignages ne peuvent que m'être agréables de la part de ma fidelle Cité de Londres, à laquelle je suis toujours disposé de montrer toutes les marques d'attention & d'égards.

Le 12, jour anniversaire de la naissance du Prince de Galles, le Roi & la Reine, avec trois des Princesses leurs filles, se sont rendus de Windsor à Newnham chez le Comte de *Harcourt*, dans le Comté d'Oxford. De là, Leurs Majestés ont été visiter pour la seconde fois l'Université d'Oxford, & passer une journée à la superbe campagne de Bleinheim, chez le Duc de Marlborough. Quelques faiseurs de conjectures ont attribué cette promenade du Roi au dessein d'éviter de célébrer l'Anniversaire de l'Héritier du trône, & de recevoir à cette occasion les respects de la Noblesse. Rapporter ces conjectures, ce n'est pas les adopter ; & fussent-elles vraies, on pourroit en induire des conséquences très différentes de celles que se permettent quelques Papiers publics.

L'intention de S. M. est, dit-on, de faire assembler le Parlement au mois de Novem-

Digitized by Google

bre prochain, afin que le fort de la Seſſion ſoit en hiver, & que les Membres du Parlement ne puiſſent point alléguer les motifs, en vertu deſquels ils ſe diſpenſent d'aſſiſter aux Séances des deux Chambres, aux approches de l'Eté.

Selon le bruit public, toutes les diſcuſſions avec la Cour d'Eſpagne étant terminées, Mylord Walſingham, nommé par le Roi à l'Ambaſſade de Madrid, ſe rendra dans peu à ſa deſtination; M. *Dutens*, très-connu en Europe par divers Ouvrages eſtimables, l'accompagnera, en qualité de Secrétaire d'Ambaſſade.

Le Comte de Fernand Nunez, Miniſtre Plénipotentiaire d'Eſpagne à la Cour de Lisbonne, paſſera à Londres, comme Ambaſſadeur, & M. Yzquirdo, comme Conſul général d'Eſpagne.

Lord *Dorcheſter* [ci devant Sir *Guy Carleton*] appareillera le mois prochain, pour ſe rendre à ſon Gouvernement du Canada. Il ſera chargé d'inſtructions relatives aux conteſtations qui ſe ſont élevées, touchant les forts ſitués ſur les lacs qui ſe trouvent dans les limites des Etats Unis.

Le Miniſtere, dit-on, a propoſé de régler de la maniere ſuivante l'établiſſement de la Marine en temps de paix, & l'Amirauté doit ſe conformer à ce plan du Cabinet.

Vaiſſeaux de garde. A Portſmouth 7 vaiſſeaux de ligne. A Plimouth 6. A Sherneſs 3. En tout 16 vaiſſeaux de ligne.

Digitized by Google

Dans la Manche & autres Stations. Sept Frégates & 30 Sloops & Cutters, savoir : pour protéger la pêche dans les mers du Nord une Frégate, 2 Sloops & 3 Cutters. Dans la mer d'Irlande 2 Frégates & 3 sloops; au nord de l'Ecosse, pour éloigner les contrebandiers, 1 Frégate & 4 Sloops; au nord de l'Irlande, pour le même sujet, 2 Sloops & 1 Cutter; à l'ouest de l'Irlande, pour le même objet, 1 Frégate & 2 Sloops; à la station de Guernesey, 1 Frégate & 3 Sloops; à la station des Dunes, 1 Frégate, 5 Sloops & 2 Cutters; à la hauteur de Yarmouth, & sur la côte jusqu'au confluent de la Tamise & de la Medway, pour empêcher la contrebande, 3 Sloops & 2 Cutters.

Dans la Méditerranée un vaisseau de 50, un de 40, une Frégate de 28 canons & un Sloop.

A la côte d'Afrique, 1 Frégate de 32, 1 Sloop de 14 & 1 Cutter de 10.

A la Jamaïque, un de 50, 4 Frégates, 5 Sloops, commandés par le Commodore A. Gardner de l'Escadre rouge.

Aux Isles sous le vent, 1 vaisseau de 50, 2 Frégates, 3 Sloops, sous le commandement du Chevalier R. Hughes, jusqu'au printems prochain.

En Amérique, à Halifax, 1 vaisseau de 50, 5 Frégates, 4 Sloops. L'Escadre stationnée à Terre Neuve n'est pas fixée.

A Quebec, 1 Sloop de 16, un transport de 10

Dans l'Inde, 1 vaisseau de 50, 3 Frégates de 36, 28 & 24, & 2 Sloops de 16, commandés par le Chev. Rich. Bickerton, Commodore de l'Escadre rouge.

RECAPITULATION.

Seize vaisseaux de ligne 5 vaisseaux de 50, 23 Frégates, 46 Sloops & Cutters.

Digitized by Google

Le Gouvernement s'occupe sérieusement des moyens de donner le plus grand encouragement possible aux pêcheries fraîches, & d'établir sur une base solide la nouvelle pépiniere de matelots que ce service doit produire. Il sera proposé un Bill à cet effet dans les premieres séances du Parlement, & pour qu'il soit conçu dans l'esprit le plus propre à remplir ce grand objet, tous les Agens du Gouvernement dans les différens ports de la G. B. ont ordre de dresser des états exacts des bâtimens emploiés aux pêcheries, sur les côtes, avec des détails sur les ports, constructions, équipages, &c. Ces informations doivent être envoiées au Gouvernement vers le 15 Octobre au plus tard.

La pêche du hareng a été très-considérable auprès d'Edimbourg. 50 à 60 barques emploiées à cette pêche ont pris en 2 jours 50,000 poissons, qui ont été vendus 16 à 18 den. le cent. Si le temps continue à être favorable pendant quelques semaines, la pêche rendra plus cette année qu'elle n'a encore fait de mémoire d'homme.

Marguerite Nicholson passe tout son temps à écrire. Elle prétend dresser un Mémoire pour sa défense. Tout ce qu'elle écrit est envoié à Mylord Sydney, l'un des Secrétaires d'Etat.

Les ordres donnés depuis peu par les Directeurs de la Compagnie des Indes, d'acheter des thés des Compagnies étrangeres, seront probablement les dernieres de cette

Digitized by Google

espece. On attend dans le cours de quelques mois 16 vaisseaux de la Chine. Ces vaisseaux, joints à ceux qui sont actuellement en route, & à ceux qui ont été fretés depuis peu, fourniront certainement assez de thés à la Compagnie, pour satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites.

Un projet dont s'occupent sans relache les Directeurs de la Compagnie des Indes, est d'ouvrir une nouvelle branche de commerce de la Chine au Kamtschatka. Les bâtimens employés à cette navigation ne seront que de 3 à 400 tonneaux, leurs équipages ne devant être composés que de 20, 30, ou tout au plus 40 hommes, avec le Capitaine & les autres Officiers indispensables. Ce commerce, en procurant un objet d'échange avec les marchandises Chinoises, épargnera à la nation le numéraire qui va s'engloutir tous les ans dans les coffres des Douanes & des maisons de commerce Chinoises. Cet objet d'échange consistera en fourrures du Kamtschatka, dont les Chinois sont très-curieux. On apprend, par les dernieres nouvelles de l'Inde, qu'un vaisseau Anglois a déja tenté cette entreprise, & qu'il est arrivé du Kamtschatka à Canton, avec une riche cargaison de pelleteries.

Le Paquebot le *Fox*, venant de l'Inde, ainsi que le *Deptford*, vaisseau de la Compagnie, parti du Bengale, sont heureusement arrivés ces jours derniers, l'un dans la Tamise, l'autre à Plymouth. Le *Deptford* est le 21e. navire de la Compagnie des Indes rentré cette année en Angleterre : il en reste encore six attendus cette saison. Immédiatement après, nos Papiers ont révélé ou

Digitized by Google

fabriqué, selon l'usage, les nouvelles suivantes qu'ils disent avoir été apportées par le *Deptford*.

« Les Marattes ont porté la guerre dans le pays d'Hyder-Aly. Ils ont envoyé carte blanche au Gouvernement du Bengale, en requérant de lui des secours; mais nous espérons que le Gouverneur attend d'Angleterre de savoir la conduite qu'il doit tenir. On desiteroit fort que M. Hastings fût actuellement ici; il n'hésiteroit pas à envoyer sur le champ un détachement considérable aux Marattes; ce que, dans le fait, nous sommes obligés de faire en vertu de notre dernier traité de paix. Les François ont 7000 hommes de troupes à Pondichéry. La Compagnie jouit d'un revenu annuel de 40 lacks de roupies provenant du sel fait dans le Bengale. Elle a en conséquence défendu d'y en apporter d'aucuns ports étrangers, & tous les vaisseaux qui arrivent sont soigneusement fouillés. Il y a quelque tems qu'un vaisseau François arrivant au Bengale, ne voulut pas permettre qu'on le visitât; on lui tira en conséquence un coup de canon à poudre, & voyant que cela ne produisoit aucun effet, on lui en tira un autre à boulet, ce qui le détermina à jetter l'ancre. Le chef de Chandernagor a regardé cet acte comme une hostilité. Il est assurément fort ridicule que nous restions dans l'inaction pendant que la plus grande partie des puissances Indiennes sont en guerre, & on suppose que si nous ne donnons pas promptement aux Marattes les secours que nous sommes tenus de leur fournir, ils se joindront à d'autres. »

L'état réel de la Banque a été depuis peu estimé à cinq millions sterl., somme énorme sans contredit; mais si l'on considere par combien de canaux les richesses se ré-

Digitized by Google

pandent journellement & à chaque heure dans ce Dépôt, le calcul ne paroîtra pas outré.

Les Papiers ministériels assurent toujours que les privileges dont les Anglois ont joui jusqu'à présent en Russie, seront maintenus & probablement augmentés par le nouveau Traité de Commerce que les Cours de Londres & de Petersbourg sont sur le point de conclure. Parmi les principaux Privileges dont jouit en Russie le commerce d'Angleterre, on peut citer entre autres ceux ci. 1°. Le Traité établit entre la Grande-Bretagne & l'Empire de Russie, une relation politique, en vertu de laquelle les Anglois seuls ont la permission de porter leurs plaintes au Gouvernement directement, & la satisfaction d'obtenir la justice la plus prompte, dans le cas de quelque atteinte portée par un sujet Russe, aux conditions dudit Traité. 2°. Les Anglois établis à Petersbourg, ne sont justiciables que de la Chambre du Commerce, tandis que les affaires de tous les autres Négocians étrangers, sont portées devant un Juge *en dernier Ressort*; & il est aisé de sentir combien le premier Tribunal est préférable à l'autre. 3°. Les Anglois faisant le commerce en Russie, ne sont point obligés de payer leurs droits en Rixdales, & ils jouissent du privilege exclusif de les acquitter avec les especes qui ont cours dans l'Empire. C'est une faveur particuliere dont ils ne jouissent que depuis 1771, puisque avant cette époque, ils étoient tenus, comme le sont encore tous les autres étrangers, de payer ces droits moitié en Rixdales & moitié en argent du pays.

On est décidé à effectuer le projet d'établir une correspondance par terre de la Chi-

Digitized by Google

ne en Europe. Elle se fera, suivant l'usage des Orientaux, par une caravanne, qui se rendra de Canton au Bengale, en traversant la Péninsule de l'Inde au delà du Gange. Voici sa marche. Elle ira de Canton au Tonkin, puis à la ville Chinoise de Leige, de là à Chattingaim, d'où elle viendra traverser le Gange au fort Williams. Si ce projet est praticable, ce dont on doute encore, la Compagnie des Indes en tirera les plus grands avantages, sur-tout en temps de guerre, où la communicatiou la plus prompte avec toutes les Places de commerce est d'une si grande importance.

Pendant le séjour de LL. MM. au château de Blenheim, la Reine dit à la Duchesse de Marlborough, qu'il étoit impossible de rien ajouter à la magnificence & à l'agrément des appartemens. *J'en demande pardon à V. M.*, répondit la Duchesse, *il nous manque deux décorations essentielles; ce sont les portraits des deux premiers Personnages du Royaume.* La Reine, flattée de ce compliment, promit à la Duchesse qu'elle s'empresseroit de remplir ce vuide.

D'après un extrait que donnent nos Papiers de la Gazette de *Charlestown*, il paroîtroit que le Général *Green* est mort dans sa maison auprès de Savannah, le 10 Juin dernier. On lui a rendu les plus grands honneurs, & chacun regrette cet estimable Officier Général. Il laisse cinq enfans, dont l'aîné est âgé de 11 ans.

Digitized by Google

Le feu Comte de Chesterfield s'amusa un jour à parodier assez plaisamment le style des Courtisans, qui ne rougissent point de solliciter sans relâche des donations, des graces, des pensions, comme si la caisse du Trésor public étoit une espece de dépôt formé en faveur d'un certain nombre de familles, & d'inutiles Valets de Cour. Voici la pétition qu'envoya Mylord Chesterfield à George II.

Phillippe, Comte de Chesterfield, Chevalier du très-noble Ordre de la Jarretiere, remontre à Sa Très-Excellente Majesté, le Roi ;

Que la surdité ayant rendu le Suppliant aussi nul que la plupart de ses égaux & contemporains le sont par nature, il espère partager avec eux les bontés de votre M. R. & se trouver dans le cas d'avoir à dépenser ou à épargner, comme il le jugera à propos, plus qu'il n'a la faculté de le faire actuellement.

Que le Suppliant ayant eu l'honneur de servir Votre Majesté dans différens postes très-lucratifs, il paroît en conséquence avoir également droit à une retraite très-lucrative, qui le mette à portée, en quittant les affaires, de jouir de l'*otium cum dignitate* ; c'est à dire, d'un repos absolu avec une bonne pension.

Le Suppliant se flatte d'avoir au moins le droit ordinaire & requis pour cette faveur ; il jouit du privilege de voter dans la plus auguste assemblée de l'Univers, & d'un état qui le met fort au-dessus du besoin d'une grace pécuniaire ; mais il a en même temps une élévation de sentimens qui lui fait non-seulement *desirer*, mais (pardonnez, redoutable Majesté, une expression à laquelle

Digitized by Google

vos oreilles doivent être habituées) *insister* sur l'obtention de cette grace.

Le Suppliant remontre encore que, quelque peu habitué qu'il soit à parler avantageusement de lui même, avec quelque répugnance qu'il le fasse, encore faut-il après tout se rendre à soi-même la justice qu'on se doit. En conséquence il prend la liberté de représenter à Votre Majesté, que sa loyauté pour son service n'a jamais reçu le moindre échec, même dans les tems les plus malheureux, particulierement dans la derniere rebellion, lorsque le Prétendant s'avança jusqu'à *Derby*, à la tête de trois mille hommes au moins de troupes indisciplinées, élite de la Noblesse & du Peuple d'Ecosse. Le Suppliant, au lieu de se joindre à eux, comme il auroit pu le faire sans difficulté, si tel eût été son bon plaisir, leva au contraire seize compagnies de cent hommes *aux dépens du public*, pour le soutien du droit non douteux de Votre Majesté à la Couronne, preuve distinguée de sa fidélité, qui jusqu'à présent est restée sans récompense.

Le Suppliant n'ignore pas que la Liste Civile de Votre Majesté doit être épuisée par les fréquentes & exorbitantes évacuations qu'elle a souffertes dans ces dernieres années; mais en même tems il ose espérer que cet argument dont il paroît qu'on n'a fait usage contre aucune autre personne, ne formera pas une objection contre sa demande dans le cas particulier où il se trouve. Il est d'autant mieux fondé à entretenir cette espérance, qu'il a de bonnes raisons pour croire que c'est au manque de fonds nécessaires aux pensions, que le Parlement s'attachera d'abord à porter remede.

Le Suppliant demande la permission de faire observer à Votre Majesté, qu'une pension modi-

Digitized by Google

aque a quelque chose de désagréable & même d'insultant, en ce qu'elle montre dans celui qui la donne une mesquinerie peu honorable, & pour celui qui la reçoit, une sorte de charité humiliante. Au contraire, une pension forte prouve dignité & opulence d'un côté, considération & estime de l'autre; sentimens dont V. M. doit sans doute être animée envers les grands Personnages, dont les noms respectables se trouvent sur la liste de ses aumônes ou de ses bienfaits. D'après ce principe, le Suppliant s'attend donc humblement qu'on ne lui proposera pas moins de trois mille livr sterl. par an.

Il se flatte que Votre Majesté lui rendra assez de justice pour ne point suspecter sa requête d'aucun motif d'intérêt vil & de sentimens bas pour lesquels il a toujours eu la plus grande horreur. Non, Sire, il convient lui-même de son faible; l'*honneur* est son unique objet; l'*honneur* est sa passion; l'*honneur* lui est plus cher que la vie; il a toujours sacrifié à l'honneur toute autre considération. C'est uniquement sur ce principe général de sa conduite qu'il sollicite aujourd'hui cet *honneur*, qui, dans les tems les plus brillans de la Grece, fut la distinction la plus flatteuse des Grands Hommes nourris au Prytanée *aux dépens du public*.

Sur cet *honneur* si sacré pour lui comme Pair, si cher pour lui comme homme, il jure solemnellement à Votre Majesté, qu'en cas qu'Elle ait la bonté de lui accorder sa demande, il soutiendra avec reconnoissance, & poussera avec zèle & vigueur les plus détestables projets que les plus détestables Ministres pourront jamais suggérer à Votre Majesté; mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, par une exception faite pour lui seul, un refus venoit à l'entacher & à le rendre l'objet

de

Digitized by Google

de la risée publique, il se croit obligé *en honneur* de déclarer qu'il s'opposeroit de tout son pouvoir aux vues les plus sages de Votre Majesté.

Et le Suppliant de Votre Majesté priera toujours, &c.

M. *Anderson*, qui nous a fourni un morceau intéressant sur les mœurs des Insulaires de l'Ecosse, rapporte dans le même ouvrage des particularités curieuses de l'histoire du hareng, & de la pêche de ce poisson.

Le *hareng* est un poisson délicat, que la moindre violence fait périr; toutes les fois qu'on le tire de l'eau, même lorsqu'il paroît n'avoir reçu aucune atteinte, il pousse un petit cri & meurt sur le champ; il ne revient plus à la vie, lors même qu'on le rejette incontinent dans son élément naturel; ce qui a donné lieu au proverbe, *aussi mort qu'un hareng*.

On ne peut trop deviner de quoi il se nourrit; il paroît se soutenir par l'usage de quelque substance très-abondante & répandue par-tout dans l'eau de la mer, mais que sa ténuité dérobe à l'observation. Si l'aliment de ce poisson ne se rencontroit pas par-tout, il arrive par bandes si nombreuses, que les dernieres souffriroient de la disette de vivres & deviendroient nécessairement chétives; or, selon le dire des pêcheurs, ce dépérissement n'a jamais lieu. L'estomach des harengs ne contient, comme on l'a observé, qu'une certaine quantité d'une matiere visqueuse, excepté aux approches du frai; alors, on y rencontre quelquefois de petits poissons; ce qui leur fait donner le nom de *foul fish*; ils sont en effet plus pleins de sang que dans tout autre saison; ils ne prennent l'amorce que dans cet état; encore le font-ils bien rarement.

Digitized by Google

Des gens à imagination disent, pour qu'il ne manque rien aux voyages des harengs, qu'ils sont conduits par un chef qui regle la marche, & ce chef, ils le nomment leur *Roi*. C'est un conte, auquel nul pêcheur n'ajoute foi.

S'il se trouve dans la mer une bande considérable de harengs, l'odorat avertit de leur présence, comme je l'ai éprouvé moi-même assez souvent.

Ils nagent, tantôt fort près de la surface, tantôt à une aussi grande profondeur qu'on l'a rapporté.

Quant aux raisons de ces différences, on ne les connoît pas; elles ne dépendent point de la saison, ni, autant que j'ai pu m'en instruire, d'aucune variation du temps.

Quelquefois, ils paroissent prendre plaisir à monter à la surface de l'eau; ils en sortent un instant leur tête & s'y replongent sur le champ. Ce mouvement produit un petit bruit, pareil à celui de quelques larges gouttes de pluies qui tomberoient dans l'eau. C'est ce que les habitans des côtes qu'ils fréquentent appellent *le jeu des harengs*. Les soirées calmes sont le tems le plus favorable à ces observations; & l'on prétend qu'alors ces poissons n'entrent pas volontiers dans les filets; aussi croit on que la pêche de la nuit ne sera pas bonne.

Mes Lecteurs verront peut-être ici avec plaisir le trait le plus merveilleux de l'histoire du hareng; je ne le leur garantirai pas, n'ayant point eu occasion de l'observer par moi-même; cependant, comme il m'a été positivement assuré par toutes les personnes versées dans ces matieres, je ne crois pas devoir le passer sous silence. J'ajouterai, en le donnant comme on me l'a raconté, que je penche à croire qu'il n'a d'autre fondement que des observations peu exactes. — A de certaines époques, dit-on, on entend dans les baies où four-

millent les harengs, un coup sec, qui ressemble à celui d'un pistolet. On suppose que ce bruit est formé, sans qu'on puisse se douter comment, par les harengs eux-mêmes ; c'est, dit-on, un signe infaillible qu'ils vont quitter la côte. En effet, lorsqu'on l'a entendu, ou cru l'entendre ; ce qu'on exprime par cette phrase, les harengs ont craqué, *the herrings have cracked*, on n'en retrouve pas un seul le lendemain. Quoi qu'il en soit de ce rapport, & quelque degré de confiance qu'il mérite, il n'est pas douteux que ces poissons se retirent souvent d'une baie en fort peu de tems, & qu'ils s'en retirent tous, sans laisser de traîneurs derriere eux.

La quantité de harengs qui se réunissent quelquefois en une seule bande, est si prodigieuse, que les personnes qui n'en ont jamais entendu parler, auroient de la peine à le croire.

[M. *Anderson* donne sur ce point des détails qui lui ont été fournis par un homme digne de foi, & dont le témoignage est appuyé de récits semblables, faits par tous les Insulaires, avec lesquels il a eu occasion de s'entretenir.]

En 1713, les harengs se porterent en si grand nombre dans la baie de *Terridon*, qu'on chargea souvent deux fois dans une nuit 250 busses, ainsi qu'une quantité prodigieuse de petits bateaux, du port de 12 à 20 barils. Les pêcheurs furent même forcés très-souvent de couper les cordes, avec lesquelles on réunit les filets, & de se contenter d'en aller vuider une partie sur le rivage, étant trop chargés pour pouvoir y conduire le tout. La pêche continua deux mois de cette force.

Pour donner une idée de la quantité de poisson dont nous venons de parler, supposons que chacune des 250 busses équivale à deux bateaux & demi: cela donne 625 bateaux, supposons qu'il s'y

Digitized by Google

joigne 200 bateaux du pays, nous aurons en tout 825 bateaux ou barques de pêcheurs. Si on les charge deux fois dans une nuit, cela fera 1650 charges, qui en se contentant de les estimer à 12 barils pour la charge d'un bateau, ne font pas moins de 19,800 barils de harengs pour la pêche ordinaire d'une seule nuit.

Qu'on alloue seulement quatre hommes pour le service de chaque bateau, nous aurons 2,300 pêcheurs employés. Admettons un nombre égal, ou même plus considérable de femmes ou d'enfans pour vuider le poisson & le préparer, la pêche du hareng occupera 5 à 6 mille personnes.

Les harengs se porterent une fois en si grande abondance dans la baie de *Caroy*, qu'il étoit indifférent pour les pêcheurs de jetter le filet ou de jour ou de nuit. Il est bon d'observer que certaines loix défendent de le jetter de jour, parce que cela effraie le hareng & le fait fuir. Quelques pêcheurs tinrent constamment leurs filets dans l'eau, & si quelqu'un avoit mis les siens sécher, la chemise de son camarade lui en tenoit lieu ; elle n'étoit pas plutôt dans l'eau, qu'on l'en retiroit chargée de poisson ; enfin, on en prit une si grande quantité, qu'on ne put les emporter. Les barques chargées, le pays des environs approvisionné, les Fermiers voisins en firent des tas dont ils engraisserent leurs champs la saison suivante. Ce banc de hareng continua ainsi à se porter, pendant plusieurs années, sur la même côte.

A *Loch-Urn*, en 1767 ou 1768, ils vinrent en telle quantité dans la baie, qu'elle en fut entiérement pleine, depuis l'entrée jusqu'au fond, c'est-à-dire, dans un espace de deux milles. Il s'en porta un si grand nombre sur le rivage, qu'ils le couvrirent, à quatre milles à la ronde, d'une espece de couche, depuis 6, jusqu'à 18 pouces

Digitized by Google

d'épaisseur. Le sol, au-dessous de l'eau, en étoit également couvert, autant qu'on l'a pu voir dans les basses-marées. Je ne ferois pas même difficulté de croire que toute la baie en étoit remplie, & qu'ils occupoient un espace de douze milles de long, sur une lieue de large.

Il reparut à *Loch-Urn*, en 1781, une troupe de harengs, peut-être encore plus nombreuse que celle dont nous venons de parler. Je ne saurois dire précisément quelle quantité on en prit, mais certainement, elle étoit prodigieuse, & *j'ose assurer que quand il y auroit eu deux fois plus de vaisseaux & de barques dans chacune des baies, tous les navires employés à cette pêche auroient completté leur chargement.*

M. *Anderson* termine ce morceau par des réflexions judicieuses & dignes d'un bon citoyen sur le dépérissement des pêcheries; il en attribue en partie la cause au défaut de provisions de sel & de caques à mettre le hareng. Quand des contrebandiers amenent une barque chargée de sel, le prix du hareng monte à 6 schellings par baril. Ce sel est-il consommé, le prix de ces mêmes harengs baisse graduellement jusqu'à un schelling. Le baril ne vaut plus même quelquefois que six à huit pences. Quand il en est là, le pêcheur ne veut plus prendre la peine de jetter le filet, parce qu'il n'y auroit pas de quoi l'indemniser de ses peines & de ses frais, il préfere alors un échange, & vous avez quelquefois un baril de harengs frais pour une carotte de tabac; un baril peut contenir de 600 à 1600 harengs, suivant leur taille & leur grosseur.

FRANCE.

De Versailles, le 23 Août.

Le 13 de ce mois, le Baron de Clugny,

Gouverneur de la Guadeloupe, & le sieur Foulquier, Intendant de la Martinique, de retour en France par congé, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par le Maréchal de Castries, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Marine.

Aujourd'hui, jour anniversaire de la naissance du Roi, l'on a chanté, suivant l'usage, un *Te Deum* dans l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de cette ville.

Les Agens généraux du Clergé de France ont eu, le 20, l'honneur de présenter au Roi, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, le *Précis des Rapports de l'Agence du Clergé de France, par ordre de Matieres, depuis l'an 1660 jusqu'en 1780.*

De Paris, le 30 Août.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Juillet 1786, qui fait défenses à toutes personnes, sans exception, autres que les Avocats aux Conseils du Roi, de signer, ni faire imprimer aucunes Requêtes, Mémoires, &c. dans les affaires portées ou à porter au Conseil; & aux Imprimeurs, de les imprimer, si la minute n'en a été signée préalablement d'un Avocat aux Conseils.

Cet Arrêt fait itératives défenses, tant aux Parties qu'à toutes autres personnes, sans exception, autres que les Avocats en ses Conseils, de signer, ni faire imprimer aucunes Requêtes, Mémoires, Observations, Extraits de

pieces, Consultations ou autres Ecrits, sous quelque titre & dénomination que ce puisse être, dans les affaires portées ou à porter en ses Conseils, ou dans les Commissions extraordinaires qui s'exécutent à la suite de ses Conseils, sous les peines portées par les Edits, Déclarations & Réglemens : Fait pareillement défenses à tous les Imprimeurs de Paris & des autres villes du Royaume, à peine de mille livres d'amende applicable à l'Hôpital général de Paris, & même d'interdiction en cas de récidive, d'imprimer aucunes Requêtes, Mémoires, Observations, Extraits de pieces, Consultations ou autres Ecrits, sous quelque titre & dénomination que ce soit, & sans exception, donnés pour l'instruction des affaires portées ou à porter dans ses Conseils, ou dans lesdites Commissions extraordinaires, quand même lesdits Ecrits seroient signés de la Partie, si la minute n'en a été signée préalablement d'un Avocat en sesdits Conseils, & sans le pouvoir mis au bas d'iceux par ledit Avocat en sesdits Conseils : Défenses à tous Libraires, Colporteurs & autres, de vendre ou distribuer lesdits Imprimés ou Consultations, comme aussi à tous Huissiers de les signifier, sous la peine de mille livres d'amende, & même d'interdiction s'il y échet, suivant l'exigence des cas, contre lesdits Huissiers : Ordonne en outre que le présent Arrêt sera lu à l'assemblée du College des Avocats en ses Conseils, & transcrits sur les registres, ainsi que sur ceux de la communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & sur ceux des autres Chambres syndicales de Librairie & Imprimerie du Royaume, & qu'il sera en outre lu, publié & affiché par-tout où besoin sera.

Idem, du 3 Août 1786, portant exemption

Digitized by Google

du droit de Marc d'or sur les Lettres Patentes, confirmatives des décrets d'unions de Bénéfices Ecclésiastiques, faites pour les objets d'utilité publique, désignés dans cet Arrêt.

Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que les Lettres patentes portant autorisation & confirmation des décrets rendus par les Evêques diocésains dans les formes accoutumées, pour union de biens ou revenus de bénéfices à des établissemens d'utilité publique, tels que les Evêchés & Eglises cathédrales, les hôpitaux, les écoles & bureaux de charité, les fondations pour les nourritures & le bouillon des pauvres, les dotations des Cures & Vicairies perpétuelles, les fondations & augmentations de dotation des Séminaires, Colleges & Chapitres nobles de femmes, seront exemptes du droit de marc d'or: Se réservant Sa Majesté de faire connoître ses intentions sur la faveur particuliere que lui paroîtront mériter les réunions de bénéfices pour d'autres objets que ceux qu'Elle vient de spécifier.

Idem, du 19 Août 1786, qui ordonne que les *Ecus de six livres*, au différent de la Monnoie de Perpignan, au millésime de 1786, portant dans la légende, du côté de l'effigie, ces mots: *Lud. XI*, seront & demeureront supprimés; fait défenses à toutes personnes de les recevoir en paiement; enjoint aux Propriétaires de les rapporter aux Bureaux du Change, où la valeur leur en sera payée comptant, & piéce pour piéce, jusqu'au 1er. Janvier 1787, après lequel tems, ils ne pour-

ront être reçus que comme matieres & payés suivant le tarif.

Idem, du 23 Août 1786, par lequel S. M. approuve l'offre faite par les sieurs *Perrier & Compagnie*, d'affecter un fonds de *Quatre millions* aux assurances qu'ils donneront contre les incendies, & nomme un Commissaire pour en surveiller le dépôt.

Nous sommes obligés de revenir sur un fait, rapporté dans ce Journal, du 5 Août, d'après une lettre écrite sur les lieux & signée. A l'inconvénient de la stérilité inévitable, nécessaire, indépendante du Rédacteur, qui appauvrit constamment l'article de ce Journal, consacré aux nouvelles de France, se joint encore celui de la négligence avec laquelle divers Correspondans nous font passer leurs informations, qu'ils sont néanmoins très impatiens de voir rendre publiques. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une opération chirurgicale intéressante, dont l'Agent même nous rend compte en ces termes :

La nuit du 8 au 9 Mai dernier, vers les onze heures du soir, je fus mandé seul pour visiter la femme de *Pierre Hachette*, manouvrier, âgée de 51 ans, demeurant à Nogent-les Vierges, distant d'environ demie lieue de Creil où je réside. Je la trouvai étendue sur son lit, souffrant beaucoup, & vomissant des matieres grisâtres très fétides : elle avoit le visage froid, de même que les extrémités. Je découvris le ventre, & j'apperçus au côté droit une portion très considérable d'intestins, dont le volume surpassoit celui de deux bouteilles de pintes de Paris. Cette

Digitized by Google

éventration s'eſt faite ſans aucun effort, ni ſoulever de fardeau, comme on vous l'a mandé. Sa cauſe a été une ancienne hernie inguinale, & l'ouverture naturelle d'une tumeur ſuppurante, qui étoit très-enflammée depuis quelques jours. Le déchirement de ſept ou huit cicatrices imparfaites, ſuite d'autant de ſemblables tumeurs qui ſe ſont ſuccédées pendant neuf ou dix ans, a auſſi contribué à cette cruelle maladie.

Le danger de la malade, ſa groſſeſſe d'environ cinq mois, des paquets de vers gros comme des noix, iſolés dans les inteſtins, le volume des parties à réduire, & un intervalle de quatre heures entre l'accident & mon arrivée me déci-da à faire adminiſtrer les ſecours ſpirituels avant de rien entreprendre. Je commençai enſuite par laver les inteſtins avec de l'huile & du vin chaud, tant pour les réchauffer, que pour enlever des brins de paille & de plume qui étoient colés à leur ſurface, & je tentai d'en faire la réduction; mais inutilement. Sept ou huit adhérences qui les avoient confondus avec les membranes & la peau du ventre, m'empêcherent de réuſſir. Seul, il falloit les diſſéquer, & qu'un Aide intelligent les ſoutînt pour les parer de l'inſtrument; je me contentai de dilater l'anneau du muſcle grand-oblique, pour faire ceſſer l'étranglement, & je demandai qu'on fît venir M. *Parfait*, Chirurgien à Liancourt. Lorſqu'il fut venu, nous opérâmes, & pansâmes la malade; je la ſaignai, & lui impoſai un régime très-auſtere.

Le lendemain, à ſept heures du matin, je revis la malade, je la ſaignai de nouveau, & j'examinai l'appareil, que je trouvai preſque à côté de la plaie, & très-ſale. Le déſordre avoit beaucoup diminué.

D'après l'aſſertion de votre Informateur, en

feroit tenté de croire que la femme accoucha le lendemain. Cette malheureuse mere n'a subi cette nouvelle crise, que le cinquieme jour, vers les cinq heures du soir. L'avortement a eu lieu naturellement, ses suites ont été très-heureuses; je l'ai délivrée trois quarts d'heure après, n'étant pas à l'instant sur le lieu; l'enfant a été baptisé, & a encore végeté quelques heures. La malade a été saignée six fois dans les 4 premiers jours: elle a rendu beaucoup de vers, tant entiers que par lambeaux. J'ai continué de la voir deux fois par jour, pendant trois semaines; ensuite une fois, jusqu'au 22 Juin, que la plaie a été parfaitement cicatrisée.

Vous serez convaincus de la vérité de mon Exposé, Messieurs, en lisant le certificat ci-joint.

VERY,

Maître en Chirurgie, ancien Eleve de l'Hôtel-Dieu de Paris & de l'Hôpital général aux Maisons de la Pitié & de Bicetre.

Philippe Galopin, Maçon, étant venu avec son fils, à Gournai-en-Brai, pour dégager les étançons d'un puits qu'il venoit de construire en maçonnerie, le fils y descend suspendu par une corde attachée à son pied. A peine est-il arrivé à environ 40 pieds de profondeur & 3 de distance de l'eau, que frappé d'une vapeur méphitique, il tombe suffoqué sur les derniers étançons. Son pere veut le secourir, descend dans le puits & éprouve le même sort. Cet accident attire beaucoup de monde. Un Journalier, nommé Charles Boucher, n'est point effrayé du danger auquel il s'expose en descendant sur le champ dans le puits pour sauver ces deux malheureux; & soit

Digitized by Google

que la vapeur méphitique fût dissipée, soit qu'elle eût perdu de son activité, ou que Boucher fût d'une constitution plus robuste, il n'en éprouve point les atteintes; il parvient à retirer successivement Galopin & son fils, qui ont été bientôt rendus à la vie.

Boucher n'a point considéré dans ce moment qu'il avoit une femme & six enfans en bas âge, qui n'ont d'autre ressource que son travail; il n'a senti que les mouvemens de l'humanité & le desir de sauver la vie à deux infortunés.

M. l'Intendant de Rouen, informé de cette action courageuse, a accordé à Boucher une gratification. [*Journal de Normandie.*]

Nous recevons la Lettre suivante de M. Arnault, Curé de Chichery par Bassou, dans l'Auxerrois.

Le 14 Août, un homme, [Jean-Louis Cloche] de 45 ans, descendit dans un puits, profond de 60 pieds, pour y chercher son porte-col qu'il pensoit y avoir laissé tomber quelques jours auparavant. Quand il voulut remonter, le puits s'affaissa dans toute sa circonférence, & se remplit entierement. Il étoit quatre heures & demie. Les voisins répandirent l'allarme, chacun accourut. La réflexion ayant succédé à l'étonnement & aux cris, on se mit à travailler vigoureusement.

J'arrivai dans l'instant où l'on commençoit à reconnoître l'entrée du puits; je demandai des paniers dont on se servit avec le plus grand succès.

Quand on eut ôté 8 ou 10 pieds de terre mêlée de pierres, on adressa la parole au malheureux qui étoit dans cet abîme. Ce fut en vain; il ne fit entendre ses gémissemens que 5 heures après. Alors l'activité fut extraordinaire, le

Digitized by Google

Procureur-Fiscal eut peine à contenir le peuple assemblé. Il disposa des hommes qui continuerent le travail pendant la pluie jusqu'au lendemain midi, moment heureux où notre concitoyen nous a été rendu d'une maniere miraculeuse.

Quelques instans avant sa délivrance, le danger devint effrayant. La terre mina dessous l'échelle, du haut du puits, & fit tomber les uns sur les autres six des plus forts ouvriers. Alors la consternation, l'abattement s'empara des esprits, personne n'osoit, & ne pouvoit plus travailler.

Impatient de ce contre-temps, un garçon de 24 ans, Marc-Antoine Bouquin, se présente, s'attache lui même sous les bras, avec une corde, & veut qu'on le descende dans le puits qui avoit déja plus de 60 pieds de profondeur. Ce trait de vigueur ranima les spectateurs : on seconda son ardeur, & quelques momens après, le jeune homme eut la satisfaction d'embrasser celui à qui il venoit de conserver la vie.

Le chirurgien a reconnu que cet homme n'avoit que quelques contusions, les plus fortes à l'omoplate.

Ne préviendroit-on pas de semblables accidens en visitant les puits tous les ans?

Les habitans de la campagne sont obligés de descendre dans les puits pour en tirer leurs seaux qui y tombent souvent; le danger cesseroit, si on leur donnoit un autre moyen.

J'ai l'honneur d'être, &c,

Votre, &c. Arrault, Curé de Chichery, par Basson.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 27 Août.

Le Décret du Conseil Aulique dans les

affaires d'Aix-la-Chapelle eſt du 3 Août. Il caſſe l'élection violente & tumultuaire faite le 26 Janvier, & déclare le ſieur *Loneux*, ainſi que tous ceux qui s'étoient fait élire Conſeillers par la force, incapables à jamais d'occuper aucun Office public. L'ancienne Régence doit reprendre ſes fonctions, juſqu'à nouvel ordre de S. M. I. Le Chef de l'Empire ſe réſerve de punir exemplairement les moteurs, chefs & complices de la ſédition; il déclare avoir fait déja les préparatifs convenables, pour employer la force militaire contre les factieux, informer de leur faute, & leur infliger le châtiment qu'ils auront mérité.

Les Etats Généraux avoient arrêté, le 2 de ce mois, un projet de réponſe aux derniers Mémoires des Cours de Londres & de Berlin. Quoique les Etats de Hollande ſe ſoient oppoſés à cette réponſe, & qu'ils en préparent une nouvelle, celle réſolue par les autre Provinces, n'eſt pas indifférente à connoître.

« Mrs. de *Spaen de Hardenſtein*, & autres députés de L. H. P. pour les affaires étrangeres, ont examiné en conformité & pour ſatisfaire à leur réſolution commiſſoriel'e du 31 Mai dernier, un mémoire de M. de Thulemeyer, Envoyé-extraordinaire de S. M. le roi de Pruſſe, concernant les diſſenſions intérieures de la République. En conſéquence, ils ont rapporté à l'aſſemblée, qu'eux ſeigneurs députés ſeroient d'avis qu'il devroit être répondu audit mémoire de M. de Thulemeyer. Que L. H. P. ont reçu avec les ſenti-

mens de la plus vive reconnoissance & considération les assurances de l'amitié sincere qu'il plaît à S. M. de vouloir bien conserver pour cet Etat, & son approbation de ce qu'une Puissance qui prend un égal intérêt à la prospérité de la République, a manifesté son desir pour le rétablissement de la tranquillité intérieure ; que L. H. P. ont trouvé dans la déclaration de S. M. Prussienne, de ne vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures de la République, une preuve non équivoque de l'intérêt qu'il lui plaît de prendre à la conservation de la liberté & de l'indépendance de cet Etat ; & que de leur côté, elles ne laisseront pas de répondre aux bons offices & conseils de S. M. Prussienne, & d'autres Puissances amies & voisines de ce pays, en faisant tous les efforts possibles pour rétablir la concorde & le repos intérieur, pour autant qu'il est en leur pouvoir, & de soigner qu'il ne soit porté aucune atteinte aux droits & prérogatives de S. A., que L. H. P. desirent sérieusement de voir établis sur des fondemens aussi solides que ceux sur lesquels ils ont été fondés. »

« Que L. H. P. ne desirent rien plus ardemment que d'être à même de pouvoir donner des preuves du prix qu'elles mettent à l'amitié de S. M. Prussienne, de la part sincere qu'elles prennent au lustre de son glorieux regne & à la prospérité des descendans de son illustre maison, à laquelle la République a l'honneur d'avoir une relation particuliere, &c. ».

« Mrs. de Spaen de Hardenstin & autres députés de L. H. P. pour les affaires étrangeres ont examiné en conformité, & pour sati faire à leur résolution commissorielle du 5 Juillet dernier, un mémoire de M le chevalier Harris, Envoyé extraordinaire de S. M. le roi de la Grande-Bre-

tagne, contenant une déclaration des sentimens de S. M. à l'égard de la situation actuelle de la République. En conséquence ils ont rapporté à l'assemblée qu'eux Seigneurs députés seroient d'avis qu'il devroit être répondu audit mémoire de M. le chevalier Harris : Que L. H. P. ont reçu avec la plus vive reconnoissance les assurances que S. M. Britannique a bien voulu donner de son amitié pour cet Etat, de son desir de renouveller la bonne harmonie entre les deux nations, interrompue depuis quelque tems par des divisions malheureuses ; & particuliérement pour la part que S. M. témoigne de vouloir prendre au repos & à la tranquillité extérieure & intérieure de la République, ainsi qu'au maintien de sa constitution : Que L. H. P. ont reçu comme une preuve non équivoque de ces sentimens de S. M. Britannique, sa déclaration généreuse exprimée dans le mémoire de M. le chevalier Harris, que S. M. regardoit l'intervention d'une puissance étrangere dans les affaires intérieures de cet Etat, comme un exemple dangereux pour sa tranquillité & indépendance ; & que S. M. souhaite au contraire que la direction des affaires puisse rester dans les mains de ceux à qui elle a été confiée par la constitution établie de l'aveu unanime de la nation entiere : Que cette déclaration de S. M. est d'une importance d'autant plus grande pour L. H. P. qu'elles ont toujours tenu & qu'elles tiendront toujours ces principes pour les fondemens invariables sur lesquels reposent la liberté, l'indépendance & la tranquillité de la République, & que L. H. P. ne laisseront pas de maintenir de tout leur pouvoir : Que L. H. P. ne desirent rien plus ardemment dans cette égalité de sentimens avec S. M. Britannique, que de donner de leur côté les preuves les plus sinceres du prix qu'elles mettent

Digitized by Google

à l'amitié de S. M., & de leur desir sincere de faire prospérer les relations entre les deux Puissances voisines, qu'il plaît à S. M. de leur rappeller, & de les rendre réciproquement avantageuses, &c. «

Suivant une lettre des Asturies, du 15 Juillet, le Comte de *Toreno* y a découvert un souterrain, dont voici la description :

« Ce caveau a 78 pieds de long & 37 de large, le pavé en est solide & uni. Sa hauteur est de 5 vares en quelques endroits, & de plus de 7 en d'autres. Onze colonnes ou piliers ressemblant au cristal l'entourent en demi cercle, à une certaine distance l'un de l'autre, & à trois pieds du parois, soutenant le lambris, comme si c'étoit l'ouvrage de l'art. Leur matiere est une eau congelée. Ces cristallisations forment différentes figures & des dessins singuliers ; mais si pétrifiés, qu'ils sont assez durs pour être polis. La partie supérieure, ou si l'on veut, le lambris qui couvre ce caveau, est d'une blancheur qui égale celle de la neige. Il s'y est formé des especes de nuées qui paroissent couvertes de crême ou humectée de lait. Les côtés & toute la circonférence sont du plus fin marbre blanc ; & cette grotte devint resplendissante de clarté quelque tems après qu'elle fut ouverte : elle ressembloit agréable. L'autre bout du souterrein est fermé à une salle de spectacle où toutes les bougies sont allumées, ce qui faisoit un coup-d'œil fort par une pierre de marbre pareille à celle de l'entrée, & il y a apparence que cette découverte fournira une carriere abondante. »

On mande de Geneve au Rédacteur, que des Paysans, soit Guides de la vallée de Chamouni, dans le Faucigny, ont enfin réussi à

escalader, cet Eté, la plus haute cîme du *Mont-Blanc*, estimée par les plus sûres observations, de 2,426 toises d'élévation au-dessus du niveau de la Méditeranée. Ces intrépides Montagnards ont suivi dans leur voyage une route différente de celles qu'on avoit inutilement tentées jusqu'à ce jour. Il est impossible de donner aux Etrangers, habitans des plaines ou des montagnes du second ordre, une idée des obstacles & des dangers de cette tentative : ils effraient l'imagination. On en jugera par le tems seul qu'a exigé l'escalade de ce Mont, dominateur de toute la chaîne centrale des Alpes. Le premier jour, les Voyageurs furent obligés de coucher aux rochers les plus élevés, qui précédent les grandes neiges : ils en repartirent à 2 heures du matin, & arriverent à 5 heures du soir à la plus haute sommité ; ils se remirent en marche pour redescendre, sans perdre de tems, & moitié de jour, moitié au clair de lune, ils revinrent à l'endroit où ils avoient couché la veille. Dans ce terrible trajet, ils éprouverent une alternative de chaleurs & de froids excessifs, une grande difficulté de respirer, & plusieurs fois ils se trouverent enveloppés dans les nuages. Le Lac de Geneve, distant de 18 lieues de la base du *Mont Blanc*, leur paroissoit, à ce qu'ils rapportent, une riviere qui couloit sous eux, & presque au pied de la montagne. De Chamouni, on les apperçut, à la lunette, sur le sommet qui paroît le plus élevé. Personne encore, avant ces Guides, dont la force, la

Digitized by Google

patience & le courage paroîtroient des êtres de raison à tous les individus dégradés qui peuplent les grandes villes, ne s'étoit élevé à une hauteur pareille. En deux regards, ils ont dû voir l'Italie & la Méditerranée, la Suisse, la France, une partie de l'Allemagne (1), & sous eux, les chaînes immenses des rochers les plus élevés de l'Europe.

P. S. Divers couriers arrivés à la Haye, entr'autres à M. de Thulemeyer, Ministre de Prusse, & à M. de Buttmeister, Envoié du Roi d'Angleterre, comme Electeur d'Hanovre, confirment la nouvelle de la mort du Roi de Prusse, le 17 de grand matin. Selon l'usage, les portes de Potzdam ont été fermées 24 heures.

Paragraphes extraits des Papiers Angl. & autres.

Pendant que le numéraire est si rare dans tous les Etats-Unis, qu'on est réduit à l'extrémité de recourir au papier-monnoie, les Armateurs Américains font des entreprises surprenantes, & qui ne peuvent réussir si les especes manquent. Le commerce de contrebande avec les Isles Françoises, Angloises & les possessions des Hollandois, même dans les deux Indes, se pousse avec une activité incroyable. Les François & les Anglois y prennent un peu mieux garde que les Hollandois. Il vient d'arriver un navire de Surinam, qui nous a donné la nouvelle que sept autres navires américains, richement chargés étoient prêts à en faire voile pour

---

(1) Voyez pour l'intelligence de cette entreprise le *Voyage aux Alpes* de *M. de Saussure*, ancien Professeur de Philosophie à Geneve. Le second volume vient de paroître, nous en rendrons compte incessamment dans la partie littéraire du Mercure. Il se vend à Paris, chez Buisson, Libraire, Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins.

Digitized by Google

différens ports des Etats-Unis. Les Américains se soucient si peu d'en faire un mystere aux autres nations, que leurs papiers publics ne font aucune difficulté d'annoncer ces entreprises. On équipe actuellement plusieurs petits navires destinés à faire un voyage au Cap de Bonne-Espérance, où l'on se propose de faire un commerce avantageux d'importation & d'exportation. Cependant les gens sensés prévoient que ces Etats vont être plongés incessamment dans la plus grande confusion, faute d'intelligence entre eux. Cette République, que les Européens ont tant favorisée, dont on a tant chanté les louanges, qu'on a osé même dire devoir faire un jour la loi à l'Europe, ne tient aujourd'hui qu'à très-peu de chose. Les Américains deviennent trop exigeans vis-à-vis des nations auxquelles ils ont les plus grandes obligations; on est surpris qu'à peine sortis de l'esclavage, sans forces & sans ressources pécuniaires, ils osent s'exposer à mériter le ressentiment des Puissances leurs libératrices; divisés au-dedans, les Etats Unis devroient s'appliquer à faire disparoître toutes les sources de jalousie qui sappent leur union par le fondement. S'ils ne se rapprochent les uns des autres, & s'ils ne font le sacrifice d'une partie de leurs intérêts particuliers à l'intérêt général de la Confédération, les Etats Confédérés, après s'être divisés & séparés, deviendront la proie des puissances leurs voisines, & l'Angleterre y aura sa part comme les autres. [*Gazette d'Amsterdam*, n°. 65.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

Châtelet de Paris, Parc civil.

Cause entre le curateur & la succession vacante du

(1) On souscrit à toute époque pour l'Ouvrage entier, dont le prix est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat au Parlement, rue de la Harpe, N°. 20.

Digitized by Google

ſieur de C..., Chevalier de Saint-Louis, — & les dames Abbeſſe, Prieure & Religieuſes de...

Les rentes & penſions viageres conſtituées en dot à chacune des Religieuſes étant, dans les Monaſteres de nouvelle fondation, établies en Province, ne peuvent pas excéder 350 liv. par année. Une Religieuſe qui a été ainſi dotée, & qui n'a point de pécule, eſt dans l'incapacité de jouir des rentes viageres conſtituées ſur le Roi au profit d'un tiers, lequel a ſtipulé par le contrat que cette Religieuſe auroit après lui la jouiſſance de cette rente. — Catherine-Henriette de... deſirant de ſe conſacrer à la vie religieuſe, ſe retira dans l'Abbaye de... pour y faire ſon Noviciat. — En 1741, conſtitution par la dame ſa mere au profit de cette Abbaye de 400 livres de penſion viagere, payable par année pendant la vie de cette Religieuſe. — Dans la ſuite, par des arrangemens de famille, le ſieur de C... frere de la Religieuſe, fut ſeul chargé de la preſtation annuelle de la penſion viagere dont nous venons de parler. — En 1761, le ſieur de C... avoit placé dans l'emprunt de trois millions de rentes viageres, dites *Tontines*, créées par Edit du mois de Décembre 1757, une ſomme de 5000 liv. produiſant 500 liv. de rente annuelle, avec l'eſpérance des accroiſſemens. — Environ dix ans après, le Roi ayant reconnu que les Tontines étoient très-onéreuſes à l'Etat, rendit en ſon Conſeil un Arrêt par lequel il convertit les Tontines en rentes purement viageres, avec faculté aux rentiers de nommer telles perſonnes qu'ils jugeroient à propos, ſur la tête deſquelles ils deſireroient en jouir. En conſéquence, par le nouveau contrat de conſtitution, le ſieur de C... déclare qu'il entend jouir de ſa rente viagere de 500 livres ſur la tête de ſa ſœur Reli-

Digitized by Google

gieuse, laquelle en jouira personnellement après lui. —— Le sieur de C... étant décédé, ses héritiers présomptifs ont renoncé à sa succession, & y ont fait créer un curateur. Quelque tems après, demande de la part des Religieuses de l'Abbaye de... à fin de passation de titre nouvel de la pension viagere constituée à leur profit, lors de l'ingression en Religion de la Demoiselle de C..., & à ce que le contrat de 500 liv. de rente viagere, constitué sur le Roi avec déclaration de jouissance en faveur de cette Religieuse, leur fût remis. La cause portée à l'audience, Sentence rendue sur délibéré le 19 Avril 1785, qui a réduit cette constitution dotale, conformément à la déclaration du Roi de 1673, à 350 liv. par an; & l'Abbaye de.. a été déboutée de sa demande à fin de remise du contrat de 500 liv. de rente viagere constituée sur la tête de la dame de C... Religieuse, il n'y a point eu d'appel de cette Sentence.

Cause extraite du Journal des Causes célebres (1).

Laboureur victime d'un Juif usurier.

Beaucoup de Juifs se sont répandus dans cette partie du bas Languedoc, qui avoisine le Comtat Vénaissain, & dans la campagne de Nîmes. Parmi cet essain industrieux, il se trouve quelques frélons avides, qui ne cherchent qu'à recueillir le miel d'autrui, & à recueillir sans semer. La lettre de change, dans les mains d'un Juif adroit & trompeur, est un instrument dangereux, sur-tout vis-à-vis d'un paysan crédule & grossier, qui n'en conçoit pas la subtile mobilité & les rapides métamorphoses.

---

[1] Le Bureau de ce Journal est actuellement rue du Théâtre François, *la derniere porte cochere près la Place*, chez M. *Desessarts*, Avocat, & chez *Mérigot le jeune*, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 18 liv. pour Paris, & 24 liv. pour la Province.

Digitized by Google

Un de ces Hébreux, valet d'écurie il y a vingt ans, passe aujourd'hui pour riche dans le canton, au moyen d'une seule lettre de change qui lui a produit en peu d'années une abondante moisson; mais on convient aussi qu'il avoit trouvé une dupe rare pour l'aveuglement & la simplicité: voici les faits.

Monteil, Juif, faisoit dans Nîmes le commerce de mulets; il prit par charité Joseph Crémieu, & le fit son valet d'écurie. Monteil, obligé de disparoître à raison de quelque infidélité pour laquelle on le poursuivoit en justice, prit la fuite, emmena tous ses bestiaux, à l'exception de deux mulets alors malades, qu'il laissa, dit-on, à Jacob pour le paiement de ses gages.

Jacob se voyant possesseur de ces deux animaux, sentit ses idées s'agrandir.

Il chercha dans la campagne quelque Laboureur un peu riche & d'un naturel facile à duper. Le nommé Lhermet étoit ce qu'il desiroit.

Jacob commença par lui donner des conseils perfides; il lui offrit des secours sous les fausses apparences de l'amitié. Le crédule Laboureur les accepta; mais le Juif ne perdit pas de vue ses projets. Il fit signer une lettre de change de 1500 liv. au profit d'un tiers, & à l'échéance il en demanda le paiement. Le Laboureur étonné pria son créancier de lui accorder un délai. Jacob y consentit, mais en se faisant faire une lettre de change de mille écus. L'avidité du Juif ne devoit pas se borner à cette somme: en peu de temps les 1500 liv. devirent un capital de 36840 liv. dans ses mains. Depuis, par de nouvelles manœuvres, il s'est trouvé créancier de Lhermet de cent vingt-deux mille liv. Alors il l'a fait emprisonner, & il a fait des poursuites pour s'emparer de ses biens. Lhermet n'ayant

Digitized by Google

d'autre ressource pour empêcher sa ruine, que celle de dénoncer les crimes du Juif Jacob, a rendu plainte contre lui. Son défenseur disoit aux Magistrats :

« Lorsque des insectes ravagent nos champs, le Gouvernement est allarmé ; il promet des récompenses à ceux qui chasseront ce fléau destructeur. Les Académies proposent des prix ; les savans s'épuisent en veilles & en recherches ; & celui qui a trouvé le remede, est appellé à juste titre le bienfaiteur de la patrie & de l'humanité.

» Le fléau que je vous dénonce est bien plus terrible & plus meurtrier ; ce n'est pas seulement quelques épis qu'il ronge, il attaque le cultivateur lui-même ; il attaque les bras de ces hommes utiles, sans lesquels la terre ne produiroit aucun fruit.

D'ailleurs, en sollicitant aujourd'hui un décret de prise de corps contre Jacob, le paysan ne demande que ce que le Juif a obtenu contre lui par la plus absurde & la plus lâche de toutes les calomnies.

L'un & l'autre seront donc dans les fers, & la vérité se manifestera.

Par Arrêt du 20 Février 1784, le Parlement faisant droit sur l'appel de Lhermet & sur les conclusions de M. le Procureur Général, a décrété de prise de corps Jacob Crémieu, & ordonné que son procès lui seroit fait selon la rigueur des Ordonnances.

Le Juif ne jugea pas à propos de risquer l'épreuve & disparut.

Aussi, par un second Arrêt du 28 avril 1784, il a été ordonné que la procédure extraordinaire seroit continuée ; & attendu la contumace de Jacob Crémieu, que les récolemens vaudroient confrontation.

Digitized by Google

// JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 24 Août.

VErs la fin de Juillet, l'escadre Russe de Cronstadt a mis à la voile ; l'Amiral Pawlichin, qui la commande, ne doit ouvrir ses ordres qu'à une certaine hauteur. Probablement cette escadre ne sortira pas de la Baltique, & on l'attend à Cronstadt dans les premiers jours de Septembre.

Le projet de mettre en circulation trois cents mille roubles en Papier-monnoie, a eu l'approbation du Sénat, comme il étoit aisé de le pressentir, & l'*Ukase* rendu à ce sujet a été rendu public. On parle encore d'une prochaine création d'assignations sur la Banque, pour la somme de 20,000 roubles. Les especes étant rares & les vivres très chers, on a cru remédier par cet expédient à cette rareté & à cette disette ; mais il est fort douteux qu'il ait le succès qu'on en attend.

Digitized by Google

L'Impératrice de Russie a nommé le Docteur Zimmerman, dont nous avons parlé plus d'une fois, Chevalier de l'ordre de *Wladimir*, de la troisieme classe. S. M. a chargé le Prince de *Woisemskoi*, Ministre d'Etat, de lui envoyer la décoration, le diplôme & les statuts.

On assure que la Cour de Petersbourg continue à exiger de la Porte-Ottomane l'exécution des points suivans, savoir, que la Porte enjoigne au Pacha d'Erzerum, d'attaquer *Iman Mansur*, dans le Daghestan; qu'elle fasse restituer les Esclaves qui ont été conduits de la Géorgie à Constantinople, & qu'elle permette l'établissement d'un Consul Russe à Varna.

DE VIENNE, le 23 Août.

Le 28 & le 29 Juillet, l'Empereur a assisté aux manœuvres des Troupes rassemblées au camp de *Sniatin* en Gallicie; & les premier & deux de ce mois, à celles qui ont été exécutées à *Grodek*; après les exercices S. M. Impériale s'est rendue à Lemberg. Elle en est repartie le 11; le 18 elle devoit assister au camp de Pest, d'où elle viendra le 27 à celui de Minkendorf.

Dans son voyage en Hongrie, ce Monarque a assigné un fonds de 80,000 florins, pour améliorer l'exploitation des mines près d'Orawizas.

Digitized by Google

La Cour Impériale négocie avec le Prince Evêque de Trente, la cession de quelques districts dans le Tyrol. Elle desireroit acquerir la Vallée, appellée Flemiserthal. On y compte environ 20 Villages ; la forêt qui en dépend est immense, & produit au moins 100,000 florins de revenus annuels.

Le Danube a quitté de nouveau son lit, & a emporté deux arches du pont. Il est tombé à Windhag une averse si forte que le torrent y a emporté 5 maisons, quatre personnes ont perdu la vie dans ce désastre.

Soixante-trois jeunes Paysans & Paysannes qui vouloient se rendre à une foire en Carinthie, ont été submergés en traversant la riviere de Drave. Cinquante-quatre de ces infortunés ont péri.

On évalue à un million & demi de florins les dégats occasionnés dans l'Autriche, au-dessus & au dessous de l'Ems, par les débordemens des rivieres & les orages.

De Francfort, le 30 Août.

La mort du Roi de Prusse absorbe tous les esprits en Allemagne ; & aucune autre nouvelle ne peut obtenir d'intérêt en ce moment. Afin de recueillir toutes les circonstances de cet événement si mémorable, si important dans les Annales de l'Europe, nous rapporterons d'abord ce qu'en dit en

ces termes la Gazette de Berlin du 19 Août.
» Le 17 de ce mois nous reçumes de
» Potzdam la triste & accablante nouvelle
» que le même jour, à trois heures du ma-
» tin, une maladie de langueur, causée par
» un épuisement total de forces, & suivie
» enfin d'une hydropisie de poitrine, avoit
» terminé les précieux jours de notre bien-
» aimé souverain, dans son château de *Sans-*
» *Souci*, à l'âge de 74 ans, 6 mois & 13
» jours, dont 46 ans, 2 mois & 17 jours
» de regne ont fait la gloire & le bonheur
» de son peuple, l'admiration de notre sie-
» cle, & feront l'objet de celle de la posté-
» rité la plus reculée. Cette perte qui a
» plongé toute la nation dans l'affliction la
» plus vive & la plus douloureuse, ne lui
» laisseroit aucun sujet de consolation, si
» par les qualités les plus éminentes, par
» cette douceur & cette bonté particulieres
» qui caractérisent S. M. le Roi aujourd'hui
» regnant, *Frédéric Guillaume II*, neveu
» du Roi défunt, & héritier du sceptre de
» ses illustres ancêtres de la Maison royale
» & électorale de *Brandebourg*, elle n'étoit
» pleinement rassurée sur sa félicité & la
» continuation de son bien-être futur.

» Hier L. M. le Roi & la Reine aujour-
» d'hui regnans, accompagnés de L. A. R.
» les Princes *Frédéric Guillaume* & *Louis* de
» *Prusse* sont arrivés en cette capitale où ils
» ont occupé les appartemens du château

Digitized by Google

» royal. Aussi-tôt après son arrivée, S. M. » le Roi daigna recevoir les complimens & » les hommages de tous les Généraux, Ministres d'Etat & Chefs de nos départemens, qui s'étoient assemblés dans la grand'salle pour cet effet, & qui furent tous admis ce jour là au dîner de S. M.; » à l'issue du repas le Roi partit aussitôt pour Schonhausen où se trouve S. M. la Reine douairiere de Prusse.

» Le Roi aussitôt après son avénement au trône voulant témoigner le cas particulier qu'il fait du mérite éminent de Son Exc. Mr. le Baron de Hertzberg, Ministre actuel & privé d'Etat, de guerre & du cabinet, qui depuis 5 semaines s'étoit trouvé à *Sans-Souci* & n'avoit point quitté S. M. le Roi défunt, de glorieuse mémoire, jusqu'au dernier moment de sa vie, a saisi cette occasion pour lui donner les premiers témoignages de son affection & bienveillance royale, en lui conférant en personne les marques du grand ordre de l'*Aigle Noir*.

» Avant hier dans la matinée tous les régimens en garnison de cette ville, ont prêté le serment de fidélité à S. M. le Roi aujourd'hui regnant, & ont terminé cette solemnité par des cris & acclamations redoublées de *vive le Roi* FRÉDÉRIC GUILLAUME *second*.

Quelques Lettres particulieres ajoutent les

particularités suivantes à celles que nous venons de rapporter. *Extrait d'une* LETTRE *du* 19 *Août.*

» Vous verrez par la Gazette de la Cour » dans quel temps & comment le grand » *Frédéric* est mort, & son auguste successeur monté sur le trône. Je pourrois écrire un volume très intéressant, si je devois » vous faire part de toutes les particularités » qui ont précédé & accompagné ce grand » événement. Je me bornerai aux principales. Le Roi sentant sa fin approcher, avoit » appellé auprès de lui, il y a un mois, » quelques personnes dans lesquelles il avoit » le plus de confiance, & dont la conversation lui plaisoit davantage. Il les entretenoit plusieurs heures par jour d'une maniere aussi agréable qu'intéressante, quoiqu'il fût tellement tourmenté par son hydropisie qu'il ne pût se remuer dans son » fauteuil, qui lui servoit en même temps » de lit. Quoiqu'il fût aisé de voir que ce » grand homme souffroit prodigieusement, » il n'en laissoit cependant rien appercevoir » à ceux qui étoient présens ; & il ne lui » échappoit ni murmures, ni plaintes, ni » inquiétudes sur son état. Il dînoit toujours » seul vers les derniers temps ; mais il avoit » soin de faire servir à une société de 8 personnes qui lui tenoient successivement » compagnie, des repas magnifiques à midi » & le soir. Malgré ses maux, ce Monar-

» que qui a pratiqué jusqu'au dernier mo-
» ment la maxime, *oportet Imperatorem*
» *stantem mori*, ne cessoit de se lever à 5 h.
» du matin. Il faisoit entrer ses secrétaires
» du cabinet; & comme il avoit déja lu la
» veille au soir, toutes les lettres & dépê-
» ches, il leur dictoit des réponses aussi pré-
» cises que bien motivées. A 8 heures, il
» parloit au commandant de la ville & à son
» aide-de-camp, auxquels il donnoit ses
» ordres pour le militaire. Il s'entretenoit
» après avec quelques Généraux, & ensuite
» il faisoit entrer son Ministre, M. de Hertz-
» berg, qu'il gardoit jusqu'à midi, temps
» précis auquel il se faisoit servir à dîner. A
» deux heures il signoit toutes les lettres &
» dépêches, comme de coutume. Le Roi
» continua cet ordre de vie jusqu'au 13, où
» il se crut mieux, parce que l'eau s'écou-
» loit par quelques ouvertures qui s'étoient
» faites naturellement à la jambe : mais il
» en fut tellement épuisé, qu'il tomba dans
» un grand assoupissement, ce qui ne l'em-
» pêcha cependant pas de dicter encore
» dans la matinée du 15, des dépêches très-
» bien raisonnées : mais enfin il perdit pres-
» qu'entierement connoissance, & resta ainsi
» en cet état jusques dans la matinée du 17
» à 3 heures, où le modele des Rois & le
» pere de ses peuples expira doucement,
» comme un flambeau consumé qui s'éteint,
» & sans éprouver aucune des agitations &

» des mouvemens convulsifs qui accompa-
» gnent ordinairement cet instant terrible.

» M. de Hertzberg qui étoit présent, &
» qui a pour ainsi dire fermé la paupiere
» à son auguste maître, fit d'abord infor-
» mer le Roi, son successeur, de ce triste
» événement. S. M. vint & mêla ses larmes
» à celles de son Ministre & de toutes les
» personnes présentes à ce spectacle dou-
» loureux. Après quelques arrangemens &
» dispositions préliminaires, tant pour le
» corps que pour l'apposition des scellés,
» M. le Ministre de Hertzberg félicita le
» nouveau monarque sur son avénement.
» S. M. prit alors les marques du grand ordre
» de l'*Aigle Noir*, & en revêtit elle-même
» son Ministre, en disant : *Je me hâte de vous*
» *donner cette premiere preuve de ma bienveil-*
» *lance, que vous avez méritée depuis long-*
» *temps.* Le Roi passa ensuite au départe-
» ment des affaires étrangeres, qui n'est pas
» éloigné de la chambre funéraire ; & là on
» expédia les premiers ordres circulaires aux
» Ministres d'Etat, à tous les Généraux &
» Gouverneurs dans les Provinces, pour
» leur annoncer le nouveau regne & les ar-
» rangemens à prendre. On dépêcha en-
» suite des officiers distingués pour faire part
» de ce double événement aux Cours pa-
» rentes ; le Roi écrivit de sa propre main
» les principales lettres à ses parens. Il ou-
» vrit ensuite un paquet de dépêches & de

Digitized by Google

» lettres, que le feu Roi n'avoit pu expé-
» dier la veille. Il les lut, & dicta lui même
» les réponses à 4 de ses secrétaires. Les dé-
» pêches partirent le même jour; & tout étoit
» déja en ordre à 8 heures du matin, 5 h.
» après la mort du feu Roi. En attendant,
» on avoit fait fermer les portes de Berlin
» & de Potzdam, & les nombreuses garni-
» sons de ces deux villes prêterent serment.
» Le Roi & la Reine revinrent le 18 à Ber-
» lin, où L. M. furent reçues au milieu des
» acclamations de tout le peuple rassemblé
» sur leur passage. Arrivé au château, le
» Roi y reçut les complimens & les hom-
» mages des Princes, des Ministres & des
» Généraux, que S. M retint à dîner. Elle
» fit un discours très pathétique aux Offi-
» ciers, pour les assurer de sa volonté bien
» déterminée d'entretenir l'armée Prussienne
» dans toute sa discipline & dans toute sa
» force, à l'exemple de son auguste prédé-
» cesseur. S. M. fit des discours analogues
» aux Ministres des trois départemens, des
» affaires étrangeres, des finances & de la
» justice, assemblés chaque corps en parti-
» culier. Le Roi a débuté par faire distri-
» buer toutes sortes de pardons & de gra-
» ces, & par ordonner des arrangemens qui
» annoncent un regne aussi actif, aussi fer-
» me & vigoureux que celui qui vient de
» finir.

Digitized by Google

Extrait d'une autre lettre de même date.

Depuis 2 jours la maladie du Roi avoit » empiré à un degré allarmant ; les jambes » étoient devenues noires, & ce Grand » Homme sentoit bien lui-même sa fin ap- » procher. Le 16 à 10 heures du matin il » tomba dans une espece de léthargie, dont » il revint cependant, au point de reprendre » sa connoissance ; &, quoiqu'il ressentît » les douleurs les plus aiguës, il ne se per- » mit pas une seule plainte. Le soir il fut » attaqué de nouvelles foiblesses, & il per- » dit l'usage de la parole ; mais il continua » à se faire entendre par signes, ce qui indi- » quoit qu'il conservoit son esprit présent. » A 10 heures & demie du soir, il tomba » dans l'agonie, & expira le 17 vers les » 3 heures du matin. Vous savez que de- » puis 5 ou 6 semaines M. le Ministre de » Hertzberg se trouvoit près du Roi malade. » On présume que ce dernier, pressentant » sa fin prochaine, a fait quelques disposi- » tions, & a été bien aise de laisser à son » successeur un Ministre aussi consommé » dans les affaires, un homme d'une pro- » bité, d'une intelligence aussi reconnues. » Si tel a été le dessein du feu Roi, il a été » bien religieusement accompli par son suc- » cesseur, puisqu'il s'est entierement remis » aux conseils de notre digne Hertzberg, & » que toutes les expéditions ont passé par » ses mains. Aussi, le premier acte de royau-

Digitized by Google

» té qu'a fait le nouveau Monarque a été
» de lui conférer le grand cordon, & de
» l'en décorer de sa propre main, pour
» marque du cas qu'il fait de lui & de l'es-
» time qu'il lui porte. On dit que le Roi a
» distribué encore 4 autres grands-cordons,
» entr'autres un à M. de Hoym, Ministre
» en Silésie; mais je ne puis vous dire en-
» core rien de positif à cet égard.

» A 8 heures du matin on reçut ici la
» nouvelle de la mort du Roi, & à 9 heures
» les Régimens prêterent serment. Ce de-
» voir rempli, les Généraux se sont écriés :
» *Vive le Roi Frédéric-Guillaume II!* Ce cri
» fut répété par les Officiers, pendant que
» les soldats faisoient passer trois fois leurs
» chapeaux par dessus leurs têtes. Je ne puis
» vous exprimer, Monsieur, quelle morne
» & sombre tristesse régnoit sur les visages
» des soldats, particuliérement des vété-
» rans. On les voyoit marcher la tête pen-
» chée, les yeux fixés vers la terre, les uns
» versant des larmes, & les autres poussant
» des sanglots. Le Général *Mollendorf*,
» Gouverneur de cette résidence ne put
» s'empêcher d'éclater, & pleura à chaudes
» larmes, à mesure qu'on prononçoit le ser-
» ment.

» En partant de Potzdam le Roi a ras-
» semblé le Militaire, & après avoir donné
» divers ordres, il a dit : *Messieurs, je vou*
» *recommande la subordination, la discipline,*

» & *sur tout l'humanité*. Le Roi donne en
» général des marques répétées du bon
» cœur, de l'ame droite & juste que nous
» lui connoissions déja; & tout nous pro-
» met un regne doux & paternel, mais fer-
» me & fondé sur la justice, tel qu'il nous
» convient, & tel que celui qui vient de
» finir. »

Le Prince Royal, aujourd'hui Roi de Prusse, fit approcher ses deux fils aînés de leur Oncle mort; décora le plus jeune, *Frédéric Louis Charles*, âgé de 13 ans, du grand ordre de l'*Aigle-Noir*, & conféra son Régiment, avec le grade de Colonel, au Prince héréditaire, *Frédéric-Guillaume*, âgé de 16 ans (1). Ces deux Princes sont nés du second mariage du Roi actuel avec la Princesse *Frédérique Louise* de Hesse Darmstadt. Le nouveau Monarque qui regne sous le nom de *Frédéric Guillaume II*, est âgé de 42 ans. Il est le quatrieme Roi de Prusse. Remarquons ici qu'on ne sçait à quoi attribuer l'erreur de *Voltaire* & d'autres Ecrivains François, qui constamment ont appellé le Prince étonnant que la Prusse vient de perdre, du nom de *Frédéric III*. Son Ayeul, fils du grand Electeur, & premier Roi de Prusse, fut appellé *Frédéric I*; il mourut en 1713. Son fils regna jusqu'en 1740, sous le nom de

(1) Nous donnons ici ces désignations nominales, parce qu'elles sont absolument fautives dans l'*Almanach Royal*.

Digitized by Google

Frédéric-Guillaume I, & le Héros de l'Allemagne qui lui succéda, sous le nom de *Frédéric II.* La vie du dernier de ces Princes, si jamais un Ecrivain instruit & fidele se charge de la tracer, est presque inséparable de celle de son Pere, qui prépara toutes les forces & toutes les ressources, dont son Successeur s'est servi avec tant de gloire. Il est digne d'observation, que dans l'espace de cent ans, ce petit Royaume, devenu si imposant, ait été gouverné par deux Princes, le Grand Electeur, & *Frédéric II*, tels qu'on en chercheroit en vain dans des Dynasties de vingt siecles.

Le nouveau né, dont la Princesse Palatine de Birkenfeld est accouchée à Landshut, a été baptisé le 7 de ce mois, sous les noms de *Pie Auguste.* Le Pape étoit son parain; S. S. a été représentée par son Nonce ordinaire à Munich.

Le 7 de ce mois, Lord Dalrymple, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Londres à celle de Berlin, assisté des Chevaliers *Heard & Townshend*, a revêtu, au nom du Roi d'Angleterre, le Landgrave de Hesse-Cassel régnant des marques & de l'habit de l'Ordre de la Jarretiere.

Selon des Lettres de Stutgard, du 8 de ce mois, le Duc régnant fournit 1,800 hommes de troupe à la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales. Les conditions de la Convention sont très aventageuses au Duc & à ses troupes.

Digitized by Google

Depuis le 16 de ce mois le vent est ici constamment au nord, & l'atmosphere est couverte d'un brouillard épais.

On prétend dans un Journal politique que la Ferme du tabac a rapporté à la République de Venise, depuis 1657, la somme de 17 millions 300,000 rixdalers. La Ferme, de 1657 jusqu'en 1662, n'avoit payé en tout que 40,000 rixdal. elle produit actuellement 7,199,988.

Précédemment nous avons rapporté deux articles du Traité d'amitié & de commerce conclu le 10 Septembre 1785, entre Sa Maj. Prussienne & les Etats-Unis de l'Amérique. Voici maintenant la teneur du Traité lui même.

Sa Majesté le Roi de Prusse, &c. &c. & les Etats-Unis de l'Amérique, desirant de fixer d'une maniere permanente & équitable les regles qui doivent être observées relativement à la correspondance & au commerce à établir entre les Etats respectifs des deux parties, S. M. & les Etats-Unis, ont cru ne pouvoir mieux remplir ce but, qu'en posant pour base de leur engagement la plus parfaite égalité & réciprocité: Dans cette vue, Sa Majesté le Roi de Prusse a nommé & constitué pour son Plénipotentiaire le Baron Frédéric-Guillaume de Thulemeier, son Conseiller-Privé d'Ambassade & Envoyé-Extraordinaire auprès de Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces-Unies: & les Etats-Unis ont de leur côté pourvu de leurs pleins pouvoirs le sieur John Adams, ci-devant l'un de leurs Ministres Plénipotentiaires pour traiter de la paix, Délégué au Congrès de la part de l'Etat de Massachusett's, & Chef de Justice dudit Etat, actuellement Ministre Plénipoten-

Digitized by Google

tiaire des Etats-Unis près Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne ; le Docteur Benjamin Franklin, en dernier lieu leur Ministre plénipotentiaire à la Cour de Sa Majesté Très-Chrétienne, & aussi l'un de leurs Ministres plénipotentiaires pour traiter de la paix ; & le sieur Thomas Jefferson, ci-devant Délégué au Congrès de la part de l'Etat de Virginie, & Gouverneur dudit Etat, actuellement Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Sa Majesté Très-Chrétienne, lesquels Plénipotentiaires respectifs, apres avoir échangé leurs pleins pouvoirs, & en conséquence d'une mûre délibération, ont conclu, arrêté & signé les articles suivans :

Art. I. Il y aura une paix ferme, inviolable & universelle & une amitié sincere entre S. M. le Roi de Prusse, ses héritiers, successeurs & sujets d'une part, & les Etats Unis d'Amérique & leurs citoyens d'autre part, sans exception de personnes ou de lieux.

II. Les sujets de S. M. le Roi de Prusse pourront fréquenter toutes les côtes & tous les pays des Etats Unis de l'Amérique, y résider & trafiquer en toutes sortes de productions, manufactures & marchandises, & ne paieront d'autres ni de plus forts impôts, charges ou droits dans lesdits Etats-Unis, que ceux que les nations les plus favorisées sont ou seront obligées de payer, & ils jouiront de tous les droits, privileges & exemptions dans la navigation & le commerce, dont jouit ou jouira la nation la plus favorisée, se soumettant néanmoins aux loix & usages y établis, & auxquels sont sujets les citoyens des Etats-Unis, & les sujets des nations les plus favorisées.

III. Pareillement les citoyens des Etats-Unis de l'Amérique pourront fréquenter toutes les

Digitized by Google

côtes & tous les Pays de S. M. le Roi de Prusse, y résider & trafiquer en toutes sortes de productions, manufactures & marchandises, & ne paieront d'autres ni de plus forts impôts, charges ou droits dans les domaines de Sadite Majesté, que ceux que la nation la plus favorisée est ou sera obligée de payer; & ils jouiront de tous les droits, privileges & exemptions dans la navigation & le commerce, dont jouit ou jouira la nation la plus favorisée; se soumettant néanmoins aux loix & usages y établis, & auxquels sont soumis les sujets de S. M. le Roi de Prusse, & les sujets & citoyens des nations les plus favorisées.

IV. En particulier, chacune des deux nations aura le droit d'importer ses propres productions, manufactures & marchandises à bord de ses propres bâtimens ou de tel autre, dans toutes les parties du domaine de l'autre, où il sera permis à tous les sujets & citoyens de l'autre nation de les acheter librement, comme aussi d'y charger les productions, manufactures & marchandises de l'autre, que lesdits citoyens ou sujets auront la liberté de leur vendre, en payant dans l'un & l'autre cas tels impôts, droits & charges seulement que ceux qui sont ou seront payés par la nation la plus favorisée. Cependant le Roi de Prusse & les Etats Unis de l'Amérique, & chacun d'eux en particulier, se réservent le droit, au cas que quelque nation restreigne le transport des marchandises aux vaisseaux des pays dont elles sont la production ou la manufacture, d'établir envers cette nation des réglemens réciproques, se réservant de plus le droit de prohiber dans leurs pays respectifs l'importation ou l'exportation de toute marchandise quelconque, dès que la raison de l'Etat l'exige. En ce cas, les sujets ou citoyens d'une des parties contrac-

Digitized by Google

tantes ne pourront importer ni exporter les marchandises prohibées par l'autre. Mais si l'une des parties contractantes permet à quelqu'autre nation d'importer ou d'exporter ces mêmes marchandises, les citoyens ou sujets de l'autre partie contractante jouiront aussi-tôt d'une liberté pareille.

V. Les Marchands, Commandans des vaisseaux & autres sujets ou citoyens de chacune des deux nations ne seront pas forcés dans les ports ou dans la Jurisdiction de l'autre de décharger aucune sorte de marchandises dans leurs vaisseaux ni de les recevoir à bord de leurs propres navires, ni d'attendre leur chargement plus long-temps qu'il ne leur plaira.

VI. Pour éviter que les vaisseaux de l'une des deux parties contractantes ne soient point inutilement molestés ou retenus dans les ports ou sous la Jurisdiction de l'autre, il a été convenu que la visite des marchandises ordonnée par les loix, se fera avant qu'elles ne soient chargées sur le navire, & qu'ensuite elles ne seront plus sujettes à aucune visite; & en général il ne se fera point de recherche à bord du vaisseau, à moins qu'on n'y ait chargé clandestinement & illégalement des marchandises prohibées. Dans ce cas, celui par l'ordre duquel elles ont été portées à bord, ou celui qui les y a portées sans ordre, sera soumis aux loix du pays où il se trouve, sans que le reste de l'équipage soit molesté, ni les autres marchandises ou le vaisseau saisis ou détenus par cette raison.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

ESPAGNE.

DE LA COROGNE, le 8 Août.

La Frégate *el Aguila*, sortie du *Buenos-*

Digitized by Google

Ayres, le 25 Mai dernier, est entrée dans ce Port le 3 de ce mois. Elle a apporté des Lettres de *Lima*, en date du 16 Mars, par lesquelles on apprend que le Vaisseau de la Compagnie-Royale des Philippines, *los Placeres*, destiné pour Manille, est arrivé au *Callao* le 25 Mars dernier. Ce Vaisseau commandé par *Dom Juan Antonio de Zabaleta*, étoit sorti de Cadix, le 1er. Octobre de l'année derniere : depuis le regne de Philippe II, c'est la seule expédition qui ait été entreprise en droiture pour les Isles Philippines, par le Cap de Horn. Ce Vaisseau a eu la traversée la plus heureuse jusqu'à ce Cap, où il a été assailli par des vents contraires & des tempêtes qui l'ont retenu 40 jours, sans pouvoir doubler le Cap. Cependant le Vaisseau n'a reçu aucune avarie, par l'habileté & la vigilance des Commandans & des Officiers. L'équipage est arrivé en bonne santé au Callao, n'ayant perdu qu'un seul homme, tombé à la mer en faisant une manœuvre. Les provisions, quoique fort abondantes, ont été conservées dans le meilleur état, & il en est même resté une grande quantité, qui entrera dans le ravitaillement du Vaisseau à Callao. On espéroit qu'il seroit en état d'appareiller pour Manille, vers le milieu du mois d'Avril.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, le 10 Août.

S. M. T. F. a nommé grand Inquisiteur,

l'Archevêque de Thessalonique son Confesseur, & le Principal de l'Eglise Patriachale, Joseph-François de Mendoza, Patriarche de Lisbonne.

Le nommé Veriscina Nogueira, habitant de Céderma, paroisse de S. Jean de Godien, Diocèse d'Oporto, est mort le 30 Mai dernier, âgé de 117 ans. S'étant fait Soldat à l'âge de 17 ans; il servit 20 ans dans ce poste, & se trouva à la bataille d'Almanza : retiré chez lui il se maria à l'âge de 37 ans, & eut un grand nombre d'enfans. Il vivoit de son travail & d'un petit patrimoine; il avoit toujours joui de la santé la plus robuste, & paroissoit devoir vivre encore longtemps, lorsqu'il se cassa la jambe en trois endroits, accident dont il est mort; il avoit encore toutes ses dents & ses cheveux, son visage étoit très-frais & sans aucunes rides.

ITALIE.

De Venise, le 11 Août.

Suivant les dépêches de notre Consul, le Pacha de Scutari, non content du massacre de nos compatriotes dans le fort de Durazzo, massacre exécuté par son ordre, a fait mettre en prison cinq Matelots Vénitiens, qui étoient à terre, pendant l'attaque de la barque, où nos gens ont été tués.

Enfin pour mettre le comble à ses violen-

Digitized by Google

ces, il a retenu dans ce Port trois barques Vénitiennes, en faisant signifier à leurs Patrons, qu'ils n'obtiendront la liberté d'en sortir, qu'en lui payant une somme de 1000 sequins.

Le Sénat indigné de tant d'outrages, a ordonné le 29 du mois dernier, l'expédition subite d'un Courrier à Constantinople, avec un Mémoire conçu dans les termes les plus forts, pour demander une satisfaction complette des attentats répétés du Pacha de Scutari, contre le droit des gens & contre toutes les loix de l'humanité. Le Sénat y déclare en outre, qu'en cas de refus, ou de délai de la part de la Porte, la République ne peut ni ne veut souffrir l'oppression de ses Sujets, ni prévenir les effets d'une défense que tout autorise, & d'un ressentiment provoqué par mille violences. Enfin, il avertit la Porte qu'il ne se croira point responsable des conséquences qui pourront en résulter.

Voici l'extrait d'une lettre écrite à bord de l'escadre du Chevalier *Emo*, à la rade de Malte, le 6 Juillet dernier.

Le 26 du mois dernier, il est arrivé à Malte un bâtiment françois venu de Tunis en quatre jours avec des dépêches pour le Grand-Maître & pour le Général de l'escadre Vénitienne. On a su par ce navire que les principaux habitans de Tunis, & sur tout les Négocians, avoient fait les plus fortes représentations au Dey contre cette

guerre qui détruit également leurs subsistances & leurs habitations. Il est certain que Sfax & les environs si délicieux de cette Place ont prodigieusement souffert de notre bombardement, puisque cinq à six cents edifices ont été renversés, & qu'il y est péri beaucoup de monde, indépendamment des ravages causés par les Maures même qui s'y étoient rendus sous prétexte de la défendre. Mais le Bey persiste toujours opiniâtrement dans sa résolution de continuer la guerre.

Le Grand-Maître a fait complimenter notre Général sur sa nomination à la place de Procurateur de Saint Marc, & des salves répétées de l'artillerie de la forteresse ont répondu à celle de l'escadre qui a pareillement célébré cet événement par des réjouissances & des fêtes.

On a levé l'ancre le 3 de ce mois, & tout est prêt pour attaquer de nouveau l'ennemi avec plus d'activité que jamais. Le Général a fait construire une galere à bombe de la plus grande dimension ; elle est destinée à porter un mortier de 500.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 29 Août.

Divers Papiers publics annoncent que le Roi a nommé le Général *Rainsfort*, Gouverneur de Gibraltar, à la place du Chevalier *Elliot*, & qu'on équippe à Portsmouth une frégate qui doit conduire le nouveau Commandant à sa destination ; mais la Gazette de Londres ne dit pas un mot de cette

Digitized by Google

prétendue promotion. M. *Rainsford* est le dernier des Lieutenans Généraux; & il est beaucoup plus vraisemblable, qu'il est nommé pour remplacer non le Général Elliot, mais le feu Lieutenant Général *Boyd*, ancien Lieutenant-Gouverneur de Gibraltar, mort l'année derniere.

On doit embarquer à Woolwich 300 tonneaux de munitions d'artillerie pour la côte d'Afrique, afin de mettre les forts & garnisons de S. M. dans le meilleur état de défense. Deux Ingénieurs vont diriger leurs travaux sur cette côte.

Le Lord Dorchester est parti le 24 pour Portsmouth, d'où il se rendra dans son Gouvernement du Canada. Le Cap. Seymour Finch qui commande l'escadre de la Méditerranée, a pris congé de S. M.

M. *Adams*, Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de notre Cour, ayant fait au Ministere des représentations touchant le délai qu'on apportoit à remettre aux Etats-Unis les forts situés dans les territoires cédés aux Américains par le dernier traité; Mylord Carmarthen, Sécrétaire d'Etat des affaires étrangéres, a répondu à ces représentations, disent nos Ecrivains publics, par un Mémoire qui expose que, S. M. B. n'hésiteroit point à satisfaire aux articles du dernier Traité de paix, si Elle voyoit dans les Etats-Unis un vrai desir de se conformer de leur côté à ce Traité. Passant ensuite aux preuves de cette mauvaise

Digitized by Google

volonté, le Mémoire rappelle une quantité d'actes par lesquels les Etats de Massachusett, de Newyork, de Pensylvanie, de Maryland, de Virginie, des deux Carolines & de la Géorgie, ont montré leur mauvaise foi, ou du moins leur partialité contre ceux des sujets de S. M. B., créanciers des Américains, soit en leur ôtant les moyens de poursuivre leurs créances en Justice, soit même en les privant des intérêts de leurs créances pendant des époques fixes. Il est assez vraisemblable que ce grief très-légitime retarde la cession des forts.

Il est parti le 22 un exprès du bureau du Marquis de Carmarthen, chargé de dépêches pour le Chevalier James Harris à la Haie.

Le 23 il a été tenu chez le Marquis de Carmarthen un Conseil, dont le résultat a été mis sous les yeux de S. M. S.

Quelques Papiers ont imaginé la conversation suivante entre le Prince de Galles & M. Fox.

Le Prince, disent-ils, parloit à M. Fox de la situation affreuse d'un débiteur, quelque pût être son rang & son état, s'il avoit l'ame honnête & sensible.

Telle est ma position, ajouta-t il, & en conséquence j'ai ordonné que mes effets fussent vendus à l'enchere pour payer par degrés mes dettes. Mais sans les privileges de la Pairie, je serois certainement dans le cas d'être arrêté, & même dans ma condition actuelle, je regarde mes propriétés comme sujettes à la loi établie pour la sûreté du commerce. Voici à présent,

Digitized by Google

mon cher *Charles*, ce que je desirerois que vous fissiez : c'est le projet d'un bill pour assurer à tout créancier sa juste demande sur tous les biens du débiteur ; mais en même-tems pour assurer la liberté de tout honnête homme contre la tyrannie des prises-de corps & la cruauté des barbares, qui veulent à quelque prix que ce soit, assouvir leur vengeance.

J'ai su, ajouta ce bon Prince, que M. Pitt lui-même, avant d'être Ministre, étoit endetté, même assez considérablement ; sans doute sa situation est plus heureuse aujourd'hui ; mais lorsqu'il se rappellera l'état où il s'est trouvé, & celui dans lequel est mort son illustre Pere, il ne pourra se refuser de concourir à la bonne œuvre, à l'œuvre de liberté dont je prie mon ami de vouloir bien être l'instrument.

Le 11 de ce mois, entre deux & trois heures du matin, on ressentit dans différentes parties de l'Ecosse une assez forte secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit souterrain. Elle n'a cependant occasionné d'autres accidens que la chûte de quelques cheminées. A ce sujet, un Papier public rappelle les divers tremblemens de terre, éprouvés en Angleterre depuis cent ans.

En 1639, *Lime* dans la Comté de Dorset, presque entiérement détruit. La secousse se fait sentir en France & en Allemagne.

Le 8 septembre 1692, dans la plus grande partie de l'Angleterre, mais sans accidens. Le même jour le tremblement fait des ravages affreux au Port-Royal à la Jamaïque, en-

gloutit

Digitized by Google

gloutit 3000 perſonnes & une partie de la Ville.

Le 10 octobre 1731, à *Aynho* dans le Northampton.

Le 25 octobre 1734, à *Arundel* & à *Shoreham*.

Le 10 décembre 1738, à *Halifax*, *Eland* & à *Huddersfield* dans la Comté d'Yorck.

Le 5 Février 1744, pluſieurs ſecouſſes dans le pays de Galles au comté de Mérioneth, répandent l'allarme, mais ne cauſent aucun dommage.

Le 15 juin 1745, dans le Comté de Somerſet.

Le 14 février 1749, à *Leudhills* en Ecoſſe, les habitans effrayés abandonnent leurs maiſons.

Le 8 Février 1750, à *Londres* & à *Weſtminſter*, dans pluſieurs villes & villages des environs, quelques cheminées & une partie d'une maiſon renverſées.

Le 8 mars 1750, nouvelle ſecouſſe beaucoup plus forte que la précédente à Londres & dans les environs. Les habitans abandonnent leurs habitations la nuit, preſque nuds. Une ſervante, dans *Charter-Houſe Square*, eſt jettée hors de ſon lit par la ſecouſſe, & ſe caſſe le bras. Une dame demeurant dans *Piccadilly*, fort curieuſe en porcelaines, ayant l'habitude de les mettre en piles, a le déplaiſir de les voir toutes jettées & briſées par la ſecouſſe.

Le 2 avril 1750, à *Liverpool* & le pays adjacent, dans une espace de 40 mille N. & S. sur 30 lieues E. & O.

Le 3e août 1750, une secousse fort vive dans le *Nottingham*.

Le 30 septembre 1750, dans les côtes de Northampton, Lincoln, Leicester & Derby; à *Kelmarsk* une vieille femme est jettée à bas de sa chaise, & à *Burton Overy*, un enfant est également jetté de sa chaise dans le feu.

Le 8 juin 1753, à Manchester & autres lieux au N. O. de l'Angleterre.

Le 19 avril 1754, dans plusieurs endroits du Comté d'Yorck.

Le 31 Juillet 1755, dans les Comtés de Northampton & de Lincoln. A *Trodingham*, la plupart des maisons sont renversées.

Le 1 novembre 1755, tremblement de terre de Lisbonne, qui fait périr 70,000 personnes. Le 3, on observe une violente agitation dans la mer sur les côtes d'Angleterre, & le 5 la marée est si haute dans la riviere *Carron* en Ecosse, que les eaux inondent les campagnes & forcent une grosse écluse.

Le 24 juin 1756, à *Ashford* dans le Kent & environs.

Le 18 novembre 1756, dans les côtes d'Argyle & Rothsay.

Le 24 février 1757 à *Norwich*, *Yarmouth*, &c.

Le 24 février 1759, à *Leskeard* dans le

Digitized by Google

Cornwal, dans une espace d'environ 6 mille sur 4.

Le 9 juin 1761 dans les côtes de Somerset & de Dorset.

Le 14 août 1761, secousse à Guernesey, accompagnée d'un soulevement de vagues sur les côtes.

Les deux secousses du 8 février & du 8 mars 1750, firent une telle impression sur les habitans de Londres, qu'un Garde du Roi ayant prédit une autre secousse pour le 5 avril suivant, un nombre incroyable d'habitans quitterent leurs maisons & se sauverent dans les champs & se mirent dans des bâteaux sur la riviere. On vit des gens de distinction rester en voiture dans les environs de Londres jusqu'à la pointe du jour; d'autres se rendirent à de grandes distances, de maniere que les routes étoient couvertes de monde : toutes les auberges se trouverent remplies à Windsor.

« La Société Royale des Antiquaires de » cette ville, présidée par le Comte de Leicester, vient de recevoir un François au » nombre de ses Membres Honoraires Etrangers. C'est M. Delandine, faisant son séjour » à Lyon, de l'Académie de la même ville, » connu de la Société Royale par plusieurs » Ouvrages historiques, & notamment par » celui intitulé : *De l'Enfer des Peuples anciens.* »

Digitized by Google

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE (1).

PHILADELPHIE, le 16 Juillet.

Les Etats-Unis offrent le tableau vraiment déplorable de la foiblesse d'un Gouvernement qui n'a point l'autorité nécessaire pour agir avec efficacité. Le peuple sachant que le droit de législation lui appartient, en infere qu'il a celui de refuser l'obéissance à des loix faites par les Représentans dans le Corps législatif, par cette seule raison que ces loix ne lui conviennent point. Ces principes dangereux font languir l'affaire de la collection de l'impôt, & celle des pouvoirs à donner au Congrès pour régler le commerce. Il résulte de-là que le Traité de commerce avec l'Angleterre n'avance point; que les loix prohibitives des Anglois sont toujours en vigueur; qu'ils confisquent impunément les bâtimens Américains; que la reddition des postes qui se trouvent sur les Territoires cédés aux Etats-Unis est suspendue; que la navigation du Missisipi est refusée aux citoyens des Etats-Unis, en dépit de toutes leurs réclamations

(1) Nous répétons encore que cet article entier est traduit des Gazettes Américaines. Le Rédacteur n'y ajoute pas une ligne. Ainsi le tableau qu'on présente ici de l'état politique des Etats-Unis, spécialement de ceux du Nord, est tracé par les Américains eux-mêmes. Une lettre particuliere de Philadelphie, venant d'une main respectable, & adressée au Rédacteur, confirme la plus grande partie des tristes vérités qu'on va lire. Les hommes sensés, qui n'étoient point atteints de la fievre ni de la crédulité communes, ont bien prévu, dans le temps, ces crises qu'il est puéril de révoquer en doute. Elles auront un terme; mais il est encore indéterminé.

Digitized by Google

& de tous leurs droits; & qu'enfin, les Nations de l'ancien-Monde perdent de leur estime pour un Gouvernement qui reste acéphale. L'opinion s'est fortifiée que la Législature & le Peuple sont deux Corps distincts. De plus, tant que les Etats particuliers croiront avoir le droit de dire : *Nous ne nous conformerons pas aux arrêtés du Congrès*, les meilleures mesures du Gouvernement échoueront.

Il paroît que l'esprit de division, répandu dans toute l'étendue des Etats-Unis, se fait sentir avec plus de force dans les Etats de Massachusett & de Rhode Island. Ce dernier Etat est en proie à des dissensions très-alarmantes, qui ont pour principe l'émission du *Papier monnoie*, & l'obligation de recevoir en paiement ce papier, sous peine de 100 liv. d'amende. Les Députés de la Ville de la Providense, ainsi que les différens Corps de Marchands, ont vainement protesté contre cet acte, qu'ils ont déclaré être inoui dans un pays libre & digne des Régences d'Alger & de Tripoli. Cette protestation a été rejettée par les deux Chambres, comme contraire au respect dû à l'Assemblée. Dans le Massachusett, les avis sont partagés, relativement au *Papier monnoie*. Les uns le demandent à hauts cris, comme le seul moyen de suppléer à la rareté extrême des especes & de se mettre en état de payer les impôts. D'autres au contraire regardent avec raison son

Digitized by Google

introduction, comme un arrêt de mort pour ce qui peut rester encore d'honnêteté parmi les hommes.

L'Acte de navigation que le *New-Hampshire* avoit passé en opposition à celui de la Grande Bretagne, ne sera mis en vigueur que lorsque les autres Etats en auront passé de semblables.

Les Sauvages, appellés *Creeks*, ont déclaré la guerre aux habitans de la Géorgie. On lit des détails intéressans sur cet événement, dans la Lettre ci-jointe, en date d'Augusta, le 20 Mai.

Etant persuadé que vous serez curieux d'apprendre où en sont les choses entre les Géorgiens & les Creeks, j'ai pris soin de m'informer de tout ce qui s'étoit passé à cet égard. A mon arrivée à Augusta, j'ai trouvé tout le monde en général dans la plus grande indifférence sur le compte des Sauvages. Le Gouverneur avec qui j'eus une longue conversation, traita cette affaire fort légérement, & témoigna le plus grand mépris pour les Creeks; j'appris cependant que deux Planteurs établis sur la riviere d'Oeconie, l'un dans Washington-County, & l'autre dans Green-County, avoient été tués par les Sauvages, & que le corps de l'un d'eux portoit des marques révoltantes de la cruauté de ses meurtriers. La plupart des Marchands qui commerçoient avec les Sauvages se sont retirés, & le Colonel Clarke, sans attendre aucun ordre, s'est avancé avec 150 hommes pour couvrir la frontiere Mais ici on étoit persuadé que les Sauvages ne se porteroient à aucune entreprise sérieuse, & qu'ils ne passeroient point l'Oeconie en forces.

Un ancien Marchand arrivé dernierement avec

un Creek ami, a rapporté que les Sauvages n'étoient point dans l'intention de déclarer la guerre, lorsqu'il les avoit quittés, mais qu'une nation voisine les encourageoit fortement à prendre les armes, & qu'elle leur en avoit même envoyé avec des munitions, en leur promettant d'ailleurs les secours les plus efficaces. Ce Marchand est reparti dans l'intention de les engager de plus en plus à la paix. Les nouvelles qu'on a reçues depuis annoncent qu'il n'y a plus d'espérance de réconciliation. Les Sauvages sont irrités des envahissemens que les Géorgiens se sont permis, & n'attendoient que la premiere occasion pour commencer les hostilités. Il y a environ trois semaines qu'une aventure particuliere leur a fourni le prétexte qu'ils desiroient. Depuis que les Géorgiens ont étendu leurs plantations jusques & même au-delà de la riviere d'Occonie, une quantité de Sauvages étoient restés parmi eux, & vivoient avec eux en assez bonne intelligence. Un Sauvage étant devenu amoureux de la fille d'un blanc chez lequel il logeoit, la demanda en mariage au pere; celui-ci la lui accorda, à condition qu'il lui fourniroit cent peaux de cerfs. Le Creek lui en avoit déjà payé une partie, lorsqu'un frere de la jeune personne étant arrivé du dehors, désapprouva l'union projettée: & poussa même les choses jusqu'à maltraiter fortement le Sauvage. Tous les Creeks quitterent sur le champ le pays, & pour venger leur camarade, revinrent quelques jours après brûler la maison de l'agresseur. Cependant il n'y eut point de sang répandu, & les premieres victimes de leur fureur ont été les deux personnes dont je vous ai parlé plus haut. Les grandes eaux les avoient empêché de traverser plutôt la riviere.

Hier au soir le Gouverneur a reçu par un

exprès des nouvelles très-fâcheuses du Colonel Clarke. Cet Officier s'étant avancé sur l'Occonie, a rencontré un parti de Sauvages & de Blancs au nombre de trois cents, auquel il n'a pu faire tête. Il a aussi tôt envoyé demander un renfort à Washington. Les Sauvages ont traversé la riviere en trois corps, dont l'un s'est dirigé vers Broad River, un autre vers Little-Ogechee, & le troisieme vers les marais de Williamson. Dans l'endroit même où ils ont traversé, ils ont tué un nommé Alsries & toute sa famille.

On a reçu un autre exprès du marais de Williamson, à 65 milles de cette ville ; il rapporte que l'autre parti y a déja paru, ce qui fait croire que leur but est de venir piller Augusta, à l'aide déserteurs géorgiens qu'ils ont avec eux, & qui connoissent bien le pays.

Une autre lettre de *Pittsbourg* renferme le récit curieux d'une conférence entre le Commandant Américain de ce fort, & le Chef des Sauvages *Senecas* alliés des Etats-Unis.

Alface l'un des principaux Chefs de la nation des Sauvages Senecas ayant entendu parler à son arrivée en cette ville des déprédations commises par les Sauvages du bas Ohio sur les Blancs établis dans le pays, demanda une conférence avec l'Officier, Commandant de la garnison, le Capitaine Armstrong ; elle lui fut accordée, en voici les détails.

» *Alface*. Nous sommes tous fort aises de vous voir, & très-fâchés d'apprendre qu'il y ait eu du sang répandu au bas du Ohio. Ce n'est pas notre faute, nous ne répondons que de ce qui se passe dans le haut du Ohio, où nous & notre monde faisons la chasse. Nous comptons y rester deux ans si

vous voulez nous y laisser tranquillement. Toutes les peaux que nos jeunes gens auront, nous les changerons avec vous pour les articles dont nous aurons besoin. Nos freres vous ont vendu ce pays, nous en sommes satisfaits, & ne demandons qu'à vivre en paix.

Le Capitaine Armstrong. Freres, je suis charmé de vous voir dans une disposition pacifique. J'ai appris que Halftwn est allé à Niagara; je voudrois savoir quelle commission il est chargé d'y faire, & ce que les Anglois vous ont dit depuis que vous avez quitté Pittsbourg.

Alsare. Le Chevalier John Johnston desiroit l'année derniere que l'un des Chefs des six nations vînt conférer avec lui à Niagara où il doit se rendre dans trois semaines environ : il doit y tenir une grande assemblée; mais je n'irai point, car j'ai donné parole au Fort Pitt que j'étois prêt à recevoir le bled que vous nous avez promis. Je vous prie de nous faire donner à manger, parce que nous avons beaucoup marché, & que nous avons faim.

Le Capitaine Armstrong. On va vous donner à boire & à manger; & quant au bled je vous le ferai donner demain à votre départ. Je vous conseille de vivre en paix, & d'employer toute votre industrie à cultiver vos grains & à chasser. N'écoutez point ce que les Anglois vous diront, ils ne cherchent qu'à vous tromper. Vous êtes actuellement de notre nation, nous sommes vos amis, & nous vous protégeons contre eux. Lorsque Halftwn sera revenu, je vous prie de venir me trouver avec lui, & de me rendre compte de ce que les Anglois lui auront dit. Halftwn est un des vôtres, & je le crois un galant homme. Je vous ferai donner de la poudre & des plombs pour la chasse.

Digitized by Google

Alſace. Nous vous remercions de toutes vos attentions. Dites-nou ſi vous avez des nouvelles de notre ami Cornplantes depuis qu'il eſt allé à votre grande aſſemblée (le Congrès.)

Le Capitaine Armſtrong. Nous en avons. La grande aſſemblée des Etats-Unis l'a reçu avec beaucoup d'amitié, & lui a fait de beaux préſens. Le Major Finley que vous voyez, l'a vu à Newyork avec ſes gens; il n'y a pas trois ſemaines; ils ſe portoient tous bien & doivent être à préſent en route pour revenir.

Alſace. Freres, voici deux jeunes gens qui avoient été chaſſés dans les hauts du Ohio, & tandis qu'ils étoient dehors, vos gens ſont venus dans leur camp, & ont volé tout ce qu'il y avoit, plus de cent broches, une quantité de cuirs, des chaudieres, de la poudre & du plomb. Ce ſont de bons enfans fort tranquilles; cela eſt très-fâcheux pour eux, vous voyez qu'ils n'ont plus de hardes. Je ſerois bien aiſe que vous leur donnaſſiez de quoi ſe couvrir. Ils n'ont pas voulu faire de mal; nous pouvions enlever vos chevaux & voler vos gens, mais nous n'avons pas voulu, parce que cela ſeroit vilain entre amis.

Le Capitaine Armſtrong. Je ſuis bien fâché d'apprendre que nos gens ſoient aſſez méchans pour vous voler; mais il y en a parmi nous de bons & de mauvais: ſi vous en rattrappez encore, ne leur faites point de mal, amenez-les moi, & je les ferai punir ſévérement. Envoyez-moi ces deux jeunes gens demain matin, je leur ferai donner à chacun une couverture & des hardes ».

Tous les Sauvages qui accompagnoient *Alſace* ont alors remercié le Capitaine, & ſe ſont ſéparés.

Nathaniel Gréen, Major Général au ſervice des Etats-Unis, eſt mort le 19 Juin à ſa

maison de campagne, près de Savannah. Son corps a été transféré le lendemain dans cette ville pour y être inhumé. Cette triste nouvelle a été annoncée par une décharge, de minute en minute, des canons du fort Wayne; les vaisseaux du port ont mis leur pavillon en panne. Les boutiques & les magasins ont été fermés, & toutes les classes des citoyens ont suspendu leurs occupations ordinaires. Les différens Corps militaires de la ville & la plus grande partie de la Milice de Chatham ont assisté aux funérailles. Le Général Gréen laisse après lui une femme & cinq enfans, dont le plus âgé n'a que 10 ans. Immédiatement après les funérailles, les Membres de la Société de *Cincinnatus* se sont assemblés, & ont arrêté que *George Washington Gréen*, son fils aîné, seroit reçu Membre de la Société, lorsqu'il auroit atteint l'âge de 18 ans.

Le 26 Juin, les Officiers des Douanes de la province Angloise de New-Brunswick ont saisi deux Bâtimens appartenant à des citoyens de l'Etat de Massachussett, & dans la jurisdiction reconnue de ces Etats, quoique les actes de New-Brunswick, publiés depuis, affirment le contraire, & établissent à ce sujet une démarcation directement contraire au dernier Traité de paix. Les détails de cette affaire ont été envoyés hier au Gouvernement de l'Etat qui l'a jugée assez importante pour en faire part sur le champ au Corps législatif.

Le 8 Juin, on a trouvé un François pendu

Digitized by Google

à un arbre dans les bois, à environ 2 milles de Richmond en Virginie. Il avoit dans ses poches environ 4 livres sterlings en argent & deux montres, qui toutes deux alloient encore.

FRANCE.

De Versailles, le 30 Août.

Le Roi a nommé à la place de Grand-Croix, vacante dans l'Ordre de Saint-Louis, pour le service de terre, le Comte de Thianges, Lieutenant général, Premier Maître de la Garde-robe de Monseigneur Comte d'Artois; & à celles de Commandeurs dudit Ordre, vacantes dans le même service, le sieur de la Rivierre de Coincy, Lieutenant général, Commandant à Toulon; le Comte de Moriolles, Lieutenant général, ancien Lieutenant des Gardes-de Corps du Roi; le Marquis d'Hericy, Lieutenant général, & le sieur Delcrot d'Estrée, Maréchal de camp, ancien Lieutenant-colonel du régiment du Roi, Infanterie.

Le 25 de ce mois, fête de Saint-Louis, le Roi reçut, dans son Cabinet, Grand Croix de l'Ordre de Saint-Louis, le Comte de Thianges; & Commandeurs dudit Ordre, le sieur de la Rivierre de Coincy, le Comte de Moriolles, le Marquis d'Hericy & le sieur Delcrot d'Estrée.

Digitized by Google

Le Roi ayant reçu les Grand-Croix & Commandeurs ci dessus nommés, se rendit à la Chapelle, portant les marques de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, précédé de Monseigneur Comte d'Artois & des Princes de son Sang, Chevaliers de Saint-Louis, ainsi que des Grands-Croix & Commandeurs, qui marchoient suivant leurs grades & leur ancienneté dans le service, en conséquence de l'Edit du mois de Janvier 1779. Après avoir assisté à sa grand'Messe, chantée par sa Musique & célébrée par l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle, & à laquelle la Reine, Monsieur, Madame, Madame Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France, assistèrent dans la Tribune, Sa Majesté revint dans le même ordre dans lequel Elle avoit été.

Le même jour, les Princes & Princesses, les Seigneurs & Dames de la Cour eurent l'honneur de rendre leurs respects au Roi à l'occasion de la fête de Sa Majesté. La Musique du Roi exécuta, pendant le lever, une symphonie de la composition du sieur Harang, premier violon de la Musique de Sa Majesté, sous la conduite du sieur Dauvergne, Surintendant.

Le même jour, le Corps-de-ville de Paris eut audience du Roi ; il fut présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil Royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires étrangeres, à cause de l'indisposition du Baron de Breteuil, & conduit par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies, & par le sieur de Watronville,

Digitized by Google

Aide des Cérémonies. Les sieurs Dorival & Guyot, nouveaux Echevins prêterent le serment, dont le Comte de Vergennes fit lecture, ainsi que du scrutin qui fut présenté par le sieur Hue de Miroménil, Avocat du Roi au Châtelet. Le Corps-de ville de Paris eut aussi l'honneur de rendre ses respects à la Reine & à la Famille Royale.

Le sieur Beuvain de Montillet, que le Roi avoit nommé précédemment Avocat général à son Grand Conseil, a eu l'honneur d'être présenté en cette qualité, le 27, à Sa Majesté par le Garde des Sceaux.

Le Duc de Saxe Teschen & la Duchesse son épouse, Gouverneurs généraux des Pays-bas Autrichiens, qui étoient ici sous le nom de Comte & de Comtesse de Bély, ont pris, le 28, congé de Leurs Majestés.

Le même jour, Mesdames Adelaïde & Victoire de France sont parties pour leur château de Louvois, où elles doivent rester jusqu'à la fin du mois prochain.

La Reine s'est rendue, le lendemain, à son château de Trianon, pour y passer quelque temps.

Le même jour, les Députés des Etats de Languedoc furent admis à l'audience du Roi; ils furent présentés à Sa Majesté par le Comte de Bissy, Lieutenant général de la province, & par le Baron de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la province, & conduits par le sieur de Watron-

ville, Aide des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque d'Alais, qui porta la parole; du Comte du Roure, Baron de Tour du Gévaudan, pour la Noblesse; des sieurs de Toulouse, de la Roche & de Pérouz, pour le Tiers Etat, & du Marquis de Montferrier, Syndic général de la province. La Députation eut ensuite audience de la Reine & de la Famille Royale.

DE PARIS, le 6 Septembre.

Le 9 Août, nous écrit-on de Saint-Malo, Suzanne Grimaud, Blanchisseuse, se laissa, par distraction cerner de la mer sur un rocher près le Port Royal. En vain fit-elle des efforts pour se sauver, la mer étoit trop profonde, & il lui étoit impossible de nager. Ses cris d'alarme attirerent sept Soldats du Régiment de Beauce, qui ne sachant pas nager, lui cherchoient des secours le long de la grève. Ils en eurent un très prompt auquel ils ne s'attendoient assurément pas. Deux enfans, l'un de onze, l'autre de douze ans, se jettent à la mer & retirent sans connoissance Suzanne Grimaud sur le rivage. Ils traverserent pour cela un bras de mer large comme le passage de la Seine des Invalides aux Thuileries; c'étoit l'heure du dîner des ouvriers; de sorte qu'il ne se trouva que douze témoins de cette action héroïque. Peu après arriverent quelques particuliers dont un parla au Major qui commande le Génie; cet Officier avertit M. Desflorides, Lieutenant de Roi; M. & Mde. Desflorides & plusieurs Officiers qui se trouverent alors au Château prirent la résolution d'habiller à leurs frais de pied en cap ces deux enfans, & de s'entremettre pour leur procurer un sort.

L'un de ces enfans se nomme *Dominique Tredan*, & l'autre *Etienne Mérin* : le premier âgé d'onze ans & demi, a pour pere un Porte-faix, chargé de six garçons, & le second âgé de douze ans & demi, est fils d'un Tailleur de pierre, chargé de trois garçons. Ces deux hommes, quoique très-laborieux, sont tous les deux fort pauvres.

Le sieur de la Porte, Intendant de Lorraine, ayant été nommé par le Roi pour assister à l'élection de l'Abbesse de l'insigne Chapitre de l'église de Saint-Pierre de Remiremont, se rendit à cet effet dans cette ville, le 22 du mois dernier. Les suffrages se sont réunis en faveur de Mademoiselle de Bourbon-Condé, qui a été élue d'une voix unanime. Cette Princesse avoit été apprébendée la veille dans la personne de la Comtesse de Mostejuols, à qui elle avoit envoyé sa procuration ; & sur la présentation de la Comtesse de Messey de Bielle.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1. de ce mois, sont : 87, 48, 46, 90, & 26.

P A Y S-B A S.

De Bruxelles, le 3 Septembre.

Nous devons à nos lecteurs le plus de relations circonstanciées de la mort du Roi de Prusse & de ses suites, que le respect de la verité nous permet d'en imprimer ; mais avant tout, nous devons prévenir le Public

Digitized by Google

d'être en garde contre tous ces bulletins hasardés, dont les Auteurs savent à 300 lieues de Berlin ce que personne n'y savoit pas plus qu'à Potzdam, c'est à-dire, ce qui se passoit dans l'intérieur des appartemens de Sa Majesté.

» Ce Souverain, depuis la retraite du Mé-
» decin Zimmerman, n'avoit plus voulu
» recourir aux secours de la Faculté, & sa
» compagnie intérieure n'étoit formée que
» de M. *Hertzberg*, & du Marquis *Lucke-*
» *sini*, avec son Valet de chambre, *Schoe-*
» *ning* qui le servoit.

» Le 12 de ce mois, après avoir dormi
» tranquillement pendant six heures, il pa-
» rut content & gai, & dit qu'il croyoit
» avoir surmonté une grande crise; l'appétit
» qu'il n'avoit plus, reparut; & le 13 à dîné,
» le Roi mangea beaucoup & même avec
» une sorte de voracité. Dans l'après-midi
» il se trouva incommodé & assoupi; la nuit
» suivante, de l'agitation & point de som-
» meil. Le 14 il eut une assez longue dé-
» faillance, le Médecin *Zel'e* venu de Berlin à
» son insçu, profita de cet état pour lui tâter
» le poulx qu'il trouva bon; mais le Roi ayant
» repris connoissance, au premier mouve-
» ment de sa paupiere le Médecin s'esquiva.
» La nuit suivante du 14 au 15, fut encore
» plus mauvaise, beaucoup d'abattement
» & de foiblesse, nul appétit, & depuis le

Digitized by Google

» dîné du 13 le Roi n'a plus rien mangé.
» Le 16 il eut une défaillance plus longue,
» & vers le soir il tomba dans un assoupis-
» sement presque léthargique; mais il ré-
» pondoit toujours comme ayant la tête li-
» bre & les idées saines. Vers les 2 heures
» du matin le Roi demanda à être un peu
» plus couvert, sentant, dit-il, le besoin de
» transpirer. On lui donna des couverture;
» mais au bout de quelque tems il les re-
» jetta, & demeura tranquille pendant trois
» quarts d'heure. Schoening, son valet de
» chambre, craignant que sa situation ne le
» gênât, lui proposa de ployer un troisieme
» oreiller sous sa tête; Le Roi répondit très-
» distinctement, *à la bonne heure*, & il ex-
» pira; il étoit alors 4 heures du matin, le 17.

» Au milieu des approches de la mort, il
» a conservé le stoïcisme le plus rare, &
» comme dans ces derniers momens il vou-
» loit lire toutes ses lettres; il en reçut une
» anonyme, l'avant-veille de sa fin, on l'en-
» gageoit à remplir des devoirs: après avoir
» lu paisiblement la lettre, il la remit au
» Marquis *Luchesini*; en lui disant: *Voyez
» comme ces gens-là ont soin de mon ame.*

» Le Prince Royal ayant été averti de la
» mort du Roi, expédia aussi tôt des Cou-
» riers à tous les Princes de la Maison
» Royale. On savoit que le feu Roi avoit
» fait un testament qu'il confia au Duc de

» Brunſwick, ſon beau frere, mort en 1780,
» & qui ſe trouve entre les mains du Duc ré-
» gnant. On attendoit cette Pièce importan-
» te, qu'un Aide-de Camp de S. M. eſt allé
» demander à la Cour de Brunſwick [1]. »

C'eſt le Colonel *Witinghoff* qui a été envoyé à *Brunſwick*, avec les lettres de notification, écrites de la propre main du nouveau Roi. Il en expédia de pareilles aux Cours de Londres, de Hanovre, de Darmſtadt, & au Stathouder à Loo. Tous les ſpectacles & divertiſſemens publics à Berlin ſont fermés. On dit la revue de Siléſie contremandée, quoique l'on s'attendît que le nouveau Roi la feroit en perſonne. Il eſt allé paſſer huit jours à *Charlottenbourg*, a décoré du Grand Ordre de l'*Aigle Noir* le Prince *Guillaume Frédéric Auguſte*, fils du Prince Ferdinand de Pruſſe.

Pluſieurs contrées de l'Allemagne ont des Etats Provinciaux, dont les privileges ſont plus ou moins étendus. Voici entr'autres dans quelle forme s'aſſemblent les Etats du Duché de Weſtphalie.

L'aſſemblée des Etats du Duché de Weſtphalie ſe tient tous les ans à Arensberg. L'Electeur de Cologne, en qualité de Souverain de ce Duché, la fait convoquer de l'agrément de ſon Chapitre par des lettres circulaires expédiées

[1] *Le Rédacteur ne croit pas à l'exactitude de ce paragraphe, & y reviendra au N°. prochain.*

Digitized by Google

à la Régence de l'Archevêché. Le Prince s'y rend en personne la veille de l'ouverture, ou il envoie un Commissaire muni de pleins pouvoirs; il est accompagné de deux Députés du chapitre de l'Archevêché, & d'un Conseiller de Régence, qui, au nom du Prince, traite de toutes les affaires sur lesquelles il sera délibéré. Le même soir arrivent les deux Corps des Etats; savoir, la Noblesse & les Villes. Le lendemain matin les Etats s'assemblent à l'hôtel-de-ville, chaque Corps séparément dans une salle particuliere. Le Prince, ou en son absence, le Commissaire fait inviter ensuite les Etats par un messager de venir entendre la lecture des propositions qui seront soumises à la délibération de l'assemblée, & dont la substance porte sur la demande d'un don gratuit suffisant pour les besoins de l'Etat. En conséquence de cette invitation, les Etats se rendent auprès du Prince. Le Conseiller de Régence prononce, en présence des Députés du Chapitre, un discours, dans lequel il fait connoître aux Etats les besoins de l'Etat, & les propositions du Prince, & leur recommande d'y avoir égard. Le Greffier Provincial leur en fait ensuite lecture. Après cette premiere formalité, le *Drossard* Provincial ou Président prend la parole au nom des Etats, & promet que les propositions seront prises en considération & allouées, si les moyens de la patrie le permettent. Ces actes se passent publiquement, & il est permis à chacun d'y assister. Après cette solemnité, les Etats retournent à leurs salles d'assemblée, & s'assemblent sous la direction du *Drossard*, tous les jours pendant la durée de la diette, qui est ordinairement de vingt jours. Ils déliberent sur l'Etat de la patrie, en rendent compte au Prince ou à son

Digitized by Google

Commissaire, & le supplient d'avancer tout ce qui tend à son bien-être & d'en détourner le mal. Ces demandes sont renouvellées jusqu'à ce que le Prince y ait fait une réponse cathégorique. Les demandes des Etats sont faites par écrit & remises au Prince par les Députés; quelquefois on les fait verbalement. Chaque Corps délibere en particulier sur les propositions; la Noblesse a la premiere voix dans toutes les assemblées quelconques, excepté celles des subsides auxquels elle ne contribue en rien, & communique les arrêtés faits unanimement où à la pluralité, au Corps des villes par un Député qu'elle lui envoie. Si ce Corps les agrée, il en résulte un *recès commun*. Mais dans le cas où les deux Corps ne s'accordent pas dans leurs arrêtés, ils entrent en conférence sur l'objet qui divise leurs opinions, ou ils abandonnent absolument cette affaire, ou bien ils adressent au Prince chacun son rapport particulier. La Noblesse votante est composée actuellement de soixante-trois membres; les villes sont au nombre de trente-quatre. Chaque Corps est assisté de quatre Députés particuliers, qui ont chacun une voix délibérative. Ces Députés ont une très grande influence à la Diete, & sur-tout dans le Corps des villes; on peut les regarder comme les principaux agens de toute l'assemblée; le sort des propositions paroît absolument dépendre d'eux, puisqu'il arrive très-souvent que leur avis est suivi sans aucun examen quelconque. Lorsque les Etats ont fini leurs délibérations, ils procedent à la clôture de la Diete. Ils se rendent auprès du Prince, & lui offrent le don gratuit accordé. Le *Drossard* prononce à cette occasion un discours, auquel le Conseiller de Régence répond au nom du Prince, & accepte les subsides des Etats.

Digitized by Google

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre les Médecins d'Auxerre & le sieur GUINAULT DES CREAUX. — *Opposition des Médecins d'une Ville à la réception d'un Sujet.*

Quelle foi doit on ajouter à des Lettres de Baccalauréat & de Licence rapportées par un Candidat qui ne paroît pas s'être absenté un seul jour de la ville où il fait sa résidence, ville distante de l'Université dont il rapporte les Lettres, de plus de 160 lieues ? quel parti doit on prendre sur l'opposition du Collège de Médecine, dans lequel il demande à être admis ? Et lorsque les Médecins, sans s'inscrire en faux contre les Lettres & Certificats d'étude, rapportent la preuve que l'Aspirant a constamment demeuré dans la ville de son domicile ; qu'ils établissent ce fait par des actes de différentes dates signées de lui, pendant les trois prétendues années de son cours d'étude ; il semble qu'on pourroit faire dépendre sa réception d'un nouvel examen par Médecins désintéressés, qui donneroient ensuite leur avis sur sa capacité : c'est ce que la Cour a décidé dans la Cause actuelle, dont voici les circonstances.

Le sieur *Guinault des Creaux*, d'abord Avocat, ensuite Commis des Fermes, a composé & distribué, pendant plusieurs années, dans la ville d'Auxerre, une Liqueur, à laquelle il donnoit le nom d'*Ame Minérale* ; il présenta, en 1782, des Mémoires à la Société Royale de Médecine pour la faire approuver. Voici quel fut le résultat du rapport des Commissaires qui examinerent ce Remède.

« Les Teintures que prépare le sieur *Guinault*
» *des Creaux* sont au nombre de cinq. La pre-
» miere, qui fait la base de toutes les autres, &
» dont le sieur *Guinault des Creaux* s'est réservé le

» secret, est une Teinture, dans la composition
» de laquelle, à en juger par la description, il
» entre de la *Pyrite Martiale*, que le sieur *des*
» *Creaux* paroît ne pas connoître, puisqu'il a
» donné pour échantillon de la *Galéne*, ou *Mine*
» *de plomb minéralisée par le soufre*, *moyen très-*
» *dangereux, si son dissolvant étoit capable de la*
» *dissoudre*.

» La deuxiéme Teinture, qu'il appelle *apé-*
» *ritive*, est extraite de deux plantes qui n'ont
» pas cette propriété. —— La troisiéme est une
» Teinture *stomachique*, composée de drogues
» connues, plus usitées en Allemagne qu'en
» France, & dont la vertu, très-échauffante,
» *peut rendre ce Remède nuisible dans une infinité de*
» *cas.* —— La quatriéme, qu'il appelle son *cal-*
» *mant*, est extraite d'une seule plante, à *la-*
» *quelle on ne connoît pas de vertu sédative.* —— La
» cinquiéme enfin, qu'il regarde comme *Anti-*
» *scorbutique*, & qu'il administre dans toutes les
» convalescences, est la *Quintessence* d'un seul
» fruit, *selon lui*, très rafraîchissant. —— Toutes
» les substances qui entrent dans la composition
» de ces Teintures, sont altérées dans leur pré-
» paration. —— Les Commissaires estiment *que la*
» *préparation des Teintures du sieur des Creaux* est
» défectueuse, & que la Société Royale de Mé-
» decine ne peut lui donner son approbation.
» —— D'après ce rapport, la Société *a jugé les*
» *préparations du sieur des Creaux défectueuses*, & a
» requis qu'il donnât la composition de ce qu'il
» appelle son *Ame Minérale*, pour la mettre à
» portée de prononcer sur cet objet, par un juge-
» ment plus positif & plus assuré. » —— Le sieur
des Creaux s'est bien gardé de donner les éclair-
cissemens qu'on lui demandoit ; & en attendant,
il vendoit 12 liv. sa Liqueur d'*Ame-Minérale*,

Digitized by Google

renfermée dans une petite bouteille, appellée *Bouton* ; celle d'*Alkali-Minéral*, 6 liv. Celle dite *Stomachique*, 6 liv. Il en recommandoit l'usage fréquent, & la cure ne pouvoit être complette, qu'en prenant alternativement des unes & des autres. Il prescrivoit au malade d'observer, pendant un quart-d'heure, l'effet que produiroit l'*Ame-Minérale* & le *viscere qu'elle pourroit battre*. — Cependant, pour donner plus de crédit à son Remède, le sieur *des Creaux* imagira de se faire recevoir Médecin ; & tout-à coup, sans s'être absenté de la ville d'Auxerre, il s'est annoncé comme ayant des Lettres de Licence de la Faculté de Médecine d...., & des Certificats d'assiduité au cours d'étude, pendant trois ans ; il a présenté sa Requête au Lieutenant de Police d'Auxerre, à l'effet d'obtenir la permission d'exercer la Médecine dans cette ville. — Les Médecins d'Auxerre se sont rendus opposans à la demande du sieur *des Creaux* ; & une Sentence du Maire de la ville ayant été favorable au sieur *des Creaux*, ils en ont interjetté Appel au Bailliage qui, avant faire droit, a ordonné que « le sieur *des Creaux* » remettroit dans trois mois des Extraits en forme de Probante, signés du Secrétaire ou Greffier de la Faculté de Médecine d.... des douze inscriptions qu'il disoit avoir prises de sa main sur les regîstres de cette Faculté, pendant le cours de ses études des années 1782, 1783 & 1784, pour être ensuite statué. » — Le sieur *des Creaux* a interjetté Appel de cette Sentence en la Cour. — Arrêt est intervenu le 22 Juillet 1786 qui, avant faire droit, a ordonné que le sieur *des Creaux* seroit examiné par quatre Médecins de la Faculté de Paris, pour juger de ses talens & capacité, & donner leur avis pour, iceluy rapporté, être statué ce qu'il appartiendroit, dépens réservés.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 31 Août.

UN Journal de commerce rend compte du commerce de Kiel pendant l'année derniere, de la maniere suivante :

Importation.

De la Suede pour........	13,336 rixd.	36 schel.
De Konisgberg........	196	16
De Lubeck............	11,375	39
De Courlande, Livonie & Russie...............	670	
D'Altona, Hambourg, en général d'Allemagne..	76,134	22
De Wismar, de la Poméranie Suédoise.......	1,317	10
De la Grande-Bretagne & d'Irlande............	2,242	
De la France..........	105	
De Danemark & de la Norvege................	11,842	20
	117,220	

Digitized by Google

Exportation.

Pour la Suede.........	7,880
Pour Lubeck..........	198
Pour la Courlande, la Livonie & la Russie......	46
Pour Altona, Hambourg.	8,315
Pour le Danemarck & la Norvege............	6,839
	23,278.

L'Impératrice de Russie vient d'ordonner l'établissement d'une Quarantaine, par un Ukase, dont voici la substance :

Il sera établi un Lazareth dans l'isle de *Seskar* près de Cronstadt : on construira d'autres maisons pareilles dans les endroits de l'Empire qui seront propres à ces établissemens. — L'Amiral *Greig* est chargé de la direction des travaux. — La somme pour l'entretien annuel du Lazareth dans l'isle susnommée est fixée à 8314 roubles prises sur les revenus de la Douane. Les vaisseaux de guerre & de commerce venant des endroits suspects seront soumis à la quarantaine. — Les endroits réputés suspects sont les suivans, savoir : toute la côte d'Afrique, les ports Asiatiques sur la Mer Noire & la Méditerranée, les ports dans l'Archipel appartenans à la Porte Ottomane, les isles Venitiennes de Zante, de Céphalonie & de Corfou, & les villes de Raguse & de Gibraltar. — La contumace sera de trente jours pour les bâtimens qui auront chargé à Constantinople, Smyrne, Salonique & dans l'isle de Chio; elle sera de trente jours pour les bâtimens qui auront à bord des marchandises des autres isles de *Zante*, de Céphalonie, de Corfou & de Raguse. Les bâtimens venant d'autres ports de la Méditerra-

Digitized by Google

née seront munis des passeports de santé pris à Venise, Livourne ou Marseille.

Une résolution du Roi de Danemarck, signée le 18 Août, rend libre le commerce d'Islande, qui jusqu'à présent avoit été fait par une Compagnie.

Le bâtiment Danois la *Comtesse de Bernstorf*, Cap. *Day*, est arrivé à Copenhague des Indes Orientales; sa cargaison est pour le compte de particuliers.

De Vienne, le 30 Août.

Pendant la durée du camp de *Grodeck*, les troupes qui le composoient ont reçu double paie. Beaucoup de Polonois de la premiere distinction ont assisté aux manœuvres; S. M. repartit de Lemberg le 12, & arriva le 13 à Pest. 30 mille hommes y étoient rassemblés. L'Empereur en fit la revue générale le 16, & le 17 commencerent les grandes manœuvres.

Elles ont été terminées le 18 de ce mois. Le même jour, S. M. I. a conféré le Régiment vacant de Mecklembourg au Major-Général Comte de *Kavanagh*, & celui de Trautmansdorf au Major-Général Comte de *Harrack*. Le 24, l'Empereur est arrivé à Laxembourg.

La veille de son départ pour le camp de Pest, le régiment d'Infanterie de l'Archiduc Ferdinand, en garnison à Presbourg, fit ses derniers exercices d'une maniere bien mal-

Digitized by Google

heureuse. Il a tué un jeune Etudiant qui se trouvoit vis-à-vis du Corps, à peu de distance, & qui a reçu une balle au travers du corps.

L'Archiduc *François* a fait au camp de Pest le service de Capitaine-Major au Régiment d'*Hohenzollern* ; il a commandé la Division Colonelle, à la grande satisfaction de l'Empereur.

L'Empereur vient d'ériger en Duché la Seigneurie de Raudniz dans la Bohême, appartenante à la Maison de *Lobkowitz*, & d'y attacher toutes les prérogatives dont jouissoit cette Maison par la possession du Duché de *Sagan*, qu'elle a vendu, il y a quelque temps, au Duc de Courlande.

Le noble Polonois, *Casimir Ostrowski*, vient de mourir dans sa Terre de *Zadonky*, âgé de 125 ans. En 1683, il accompagna, en qualité de Page, le Roi *Jean Sobieski*, lorsque ce Prince vint avec une armée délivrer *Vienne*, assiégée par les Turcs.

Une nouvelle secousse de tremblement de terre a allarmé les habitans de Comore, de Bude & de Presbourg, sans avoir eu cependant de suites fâcheuses.

DE FRANCFORT, *le 6 Septembre.*

Dans la matinée du 19 Août, le nouveau Roi de Prusse, accompagné de M. de Mollendorf, Gouverneur de Berlin, visita la nouvelle aîle de la Maison de charité; delà

Digitized by Google

il alla voir les emplacemens d'Oranienbourg, de Rosenthal, & divers autres bâtimens royaux. Le soir il rendit visite à la Princesse Amélie. Le lendemain, ce Monarque assista au Service divin & au sermon du Prédicateur de la Cour *Ramm*, à qui il a envoié 100 Frédérics d'or pour les pauvres de sa Paroisse. Le surlendemain, les Régimens de la Garnison manœuvrerent en présence du Roi & de ses fils.

M. de *Pretwitz*, ci-devant Chambellan de la Reine aujourd'hui regnante, a été élevé à la dignité de Grand-Maréchal de la Cour.

Le corps du Roi défunt a été déposé à Potzdam, dans le caveau royal, à côté du cercueil de *Frédéric Guillaume I.* Les obséques se feront avec appareil le 1er. de Septembre.

Il n'est point vrai que la Revue de Silésie ait été contremandée; elle est seulement différée de quelques jours. S. M. P. ne tardera pas à se rendre en Prusse, d'où elle passera en Silésie, pour y recevoir le serment de fidélité de la Province, & y faire la revue des troupes.

M. de *Hertzberg*, Ministre privé d'Etat & du Cabinet, a été nommé par le Roi Curateur de l'Académie des Sciences de Berlin.

Le 24, S. A. S. le Duc regnant de Brunswick arriva à Berlin dans la soirée. Le lendemain matin, il alla complimenter LL. MM. à Potzdam, & occuper les appartemens du

Digitized by Google

château qui lui avoient été préparés. Le même jour, S. A. S. accompagna le Roi aux manœuvres de la Garnison.

On répand diverses copies du Testament du feu Roi & une infinité d'histoires à ce sujet. Ces fraudes ne méritent pas d'être relevées. En attendant que nous présentions quelque chose d'authentique à nos Lecteurs à ce sujet, nous transcrirons ici celle de ces dispositions rapportées par les Gazettes, qui paroît la moins invraisemblable.

1°. A la Reine-Douairiere, outre son revenu annuel, une augmentation de dix mille rixdalers par an. 2°. Une somme de deux cents mille rixd. au Prince Henri, 50 bariques de vin de Hongrie & les plus beaux lustres de cristal qui soient au palais de Potzdam. 3°. 50 mille rixd. au Prince Ferdinand de Prusse, le plus beau carosse de S. M. & les six plus beaux chevaux d'atelage. 4°. Une pension de 10 mille rixd. à la Princesse Amélie & un service d'argent. 5°. Une pension de 6 mille rixd. à l'épouse du Prince Henri. 6°. A l'épouse du Prince Ferdinand 10,000 rix. une fois paiées, & une tabatiere d'or d'un très-grand prix. 7°. A la Duchesse Douairiere de Brunswick, 50,000 rixd. & un service d'argent. 8°. Sa propre bague d'un grand prix & 2 beaux chevaux de selle avec leurs harnois, au Duc regnant de Brunswick. 9°. Au Duc Ferdinand de Brunswick 10 mille rixd. & une tabatiere d'or. 10°. A la Duchesse mere de Wurtemberg, 20 mille rixd. 11°. A Mde.

Digitized by Google

la Landgrave-Douairiere de Hesse-Cassel, 10 mille rixd. 12°. A chaque soldat & Bas-Officier des Gardes à pied & à cheval, deux rixd. 13°. A chaque Officier des deux régimens des Gardes, une médaille d'or, sur laquelle on fera graver la plus belle action de la guerre de sept ans.

Quoique personne n'ignore les grands événemens qui ont illustré la vie du dernier Roi de Prusse, nous en presenterons ici un résumé extrêmement succinct.

Frédéric II naquit le 24 Janvier 1712. Il fut marié le 12 Juillet 1733 à la Princesse *Elisabeth de Brunswick-Wolfembutel*, & parvint au trône le 31 Mai 1740. Son pere, le Roi *Frédéric Guillaume*, lui avoit laissé une armée bien disciplinée de 80,000 hommes, & un trésor considérable; moyens dont il a scu profiter avec autant de génie que de succès. Ce Souverain immortel a porté à leur perfection les grands projets de l'Electeur *Frédéric Guillaume*, en établissant la puissance actuelle de sa maison, & l'état florissant de ses provinces. Il ouvrit sa carriere glorieuse par la guerre de Silésie, que termina la paix de Breslau. Toute la Silésie & le Comté de *Glatz*, à l'exception de *Troppau*, de *Jagerndorf* & de *Teschen* lui furent cédés. La paix de Dresde confirma cette acquisition, après une guerre que le feu Roi avoit entreprise pour la défense de l'Empereur Charles VII de la Maison de Baviere.

Digitized by Google

La troisieme guerre fut la plus longue & la plus sanglante; elle dura sept années, & fut terminée par la mémorable paix de *Hubertsbuerg.* Au partage de la Pologne, Frédéric II obtint pour l'indemnité de ses prétentions la Prusse Polonoise & une partie de la grande Pologne en deçà de la riviere de Netze. La succession de Baviere engagea le Roi à prendre de nouveaux les armes en 1778 pour la défense des droits de plusieurs Princes d'Allemagne, mais cette querelle fut bientôt assoupie par la paix de *Teschen.* L'année derniere, *Frédéric II* conclut en faveur du repos public en Allemagne, une alliance remarquable avec plusieurs Electeurs & Princes de l'Empire. Ce grand Roi a augmenté la prospérité de ses Etats par de nombreux établissemens utiles; il a établi à Embden une Compagnie des Indes Orientales, attiré dans ses Provinces un grand nombre d'étrangers, & assigné tous les ans des millions pour l'amélioration de ses Etats. Il a perfectionné l'administration de la Justice, & l'a fondée sur un nouveau code. Il a fécondé dans ses Etats les Sciences & les Arts; ses propres ouvrages lui assignent une place distinguée dans la Littérature. Il regna constamment par lui-même jusqu'au dernier moment de sa vie.

Deux Peintres ont tiré le portrait du feu Roi, lorsque son corps étoit exposé sur un lit de parade.

Il a déja paru une médaille, relative à la

Digitized by Google

mort de ce Souverain. D'un côté on voit la tête du Roi, avec une couronne à l'antique, & l'Inscription suivante : *Fredericus II, Borussorum Rex, terris datus d. xxiv. Jan.* 1712; l'autre côté présente la Déesse tutélaire de la Patrie : elle est à genoux devant un autel sur lequel elle fait le sacrifice avec une main, tandis que l'autre & la tête sont levées vers le ciel, d'où descendent des rayons de gloire. Le ciel paroît entrouvert. L'Inscription de ce côté est tirée de la cinquieme Eclogue de Virgile, & porte les mots suivans : *Sis bonus felixque tuis.* On lit dans l'Exergue : *Cœlo redditus d. xvii Aug.* 1786.

Le 17 Août, la Princesse héréditaire de *Saxe-Cobourg* est accouchée d'une Princesse.

Le 25 du même mois, la Princesse, épouse de *Maximilien Joseph*, Prince Palatin des *Deux Ponts*, est accouchée d'un Prince à Strasbourg.

Suite du Traité de Commerce entre le Roi de Prusse & les Etats-Unis d'Amerique.

VII Chacune des deux Parties contractantes tâchera, par tous les moyens qui seront en son pouvoir, de protéger & de défendre tous les Vaisseaux & autres Effets appartenans aux Citoyens ou Sujets de l'autre, & se trouvant dans l'étendue de sa Jurisdiction par mer ou par terre ; & elle emploiera tous ses efforts, pour recouvrer & faire restituer aux Propriétaires légitimes les Vaisseaux & Effets qui leur auront été enlevés dans l'étendue de sadite Jurisdiction.

VIII. Les Vaisseaux des Sujets ou Citoyens d'une des deux Parties contractantes, arrivant sur une Côte appartenante à l'autre, mais n'ayant pas dessein d'entrer dans le Port, ou y étant entrés, ne désirant pas de décharger leurs Cargaisons, ou de rompre leur Charge, auront la liberté de repartir & de poursuivre leur route sans empêchement, & sans être obligés de rendre compte de leur cargaison, ni de payer aucuns Impôts, Charges ou Droits quelconques, excepté ceux établis sur les Vaisseaux une fois entrés dans le Port, & destinés à l'entretien du Port même ou à d'autres Etablissemens, qui ont pour but la sûreté & la commodité des Navigateurs, lesquels Droits, Charges & Impôts, seront les mêmes, & se payeront sur le même pied, qu'ils sont acquittés par les Sujets ou Citoyens de l'Etat où ils sont établis.

IX. Au cas que quelque Vaisseau appartenant à l'une des deux Parties contractantes auroit fait naufrage, échoué, ou souffert quelque autre dommage sur les Côtes ou sous la Domination de l'autre, les Sujets ou Citoyens recevront, tant pour eux que pour leurs Vaisseaux & Effets, la meme assistance qui auroit été fournie aux Habitans du Pays où l'accident arrive; & ils payeront seulement les Charges & Droits auxquels les Habitans auroient été assujettis en pareil cas; & si la réparation du Vaisseau exigeoit que la Cargaison fût déchargée en tout ou en partie, ils ne payeront aucun Impôt, Charge ou Droit de ce qui sera rembarqué & emporté. L'ancien & barbare Droit de Naufrage sera entiérement aboli à l'égard des Sujets ou Citoyens des deux Parties contractantes.

X. Les Citoyens ou Sujets des deux Parties contractantes auront dans les Etats de l'autre la liberté de disposer de leurs biens personnels, soit par Testament, Donation ou autrement; & leurs

Digitized by Google

héritiers, étant Sujets ou Citoyens de l'autre Partie contractante, succéderont à leurs biens, soit en vertu du Testament, ou *ab intestat*; & ils pourront prendre possession, soit en personne, soit par d'autres, agissant à leur place, & en disposeront à leur volonté, en ne payant pas d'autres Droits que ceux auxquels les Habitans du Pays où la succession est devenue vacante, sont assujettis en pareille occurrence: & en cas d'absence des héritiers, on prendra aussi long-tems des biens qui leur sont échus, les mêmes soins qu'on aura pris en pareille occasion des biens des Natifs du Pays, jusqu'à ce que le Propriétaire légitime ait agréé des arrangemens pour recueillir l'héritage. S'il s'éleve des contestations entre les différens Prétendans à la succession, elles seront décidées en dernier ressort, selon les Loix & par les Juges du Pays où la succession est vacante: & si, par la mort de quelque personne possédant des biens-fonds sur le territoire de l'une des Parties contractantes, ces biens-fonds venoient à passer, selon les Loix du Pays, à un Citoyen ou Sujet de l'autre Partie, celui-ci, si par sa qualité d'Etranger il est inhabile à les posséder, obtiendra un délai convenable pour les vendre, & pour en retirer le provenu sans obstacle, exempt de tous Droits de retenue, de la part du Gouvernement des Etats respectifs. Mais cet article ne dérogera rien en aucune maniere à la force des Loix qui ont déjà été publiées, & qui le seront dans la suite par Sa Majesté le Roi de *Prusse*, pour prévenir l'émigration de ses Sujets.

XI. Il sera accordé la plus parfaite liberté de conscience & de culte aux Citoyens ou Sujets de chaque Partie contractante dans les Etats de l'autre; & personne ne sera molesté à cet égard pour quelque cause que ce soit, si ce n'est pour insulte

faite à la Religion de l'autre. De plus, si des Sujets ou Citoyens de l'une des Parties contractantes venoient à mourir dans la Jurisdiction de l'autre, leurs corps seront enterrés dans les endroits où l'on a coutume de faire les enterremens, ou dans tel autre lieu décent & convenable; & ils seront protégés contre toute violence & trouble.

XII. Si l'une des Parties contractantes étoit en guerre avec une autre Puissance, la libre correspondance & le commerce des Sujets ou Citoyens de la Partie, qui demeure neutre envers les Puissances belligérantes, ne seront point interrompus. Au contraire & dans ce cas, comme en pleine paix, les Vaisseaux de la Partie neutre pourront naviguer en toute sûreté dans les Ports & sur les Côtes des Puissances belligérantes; les Vaisseaux libres rendant les marchandises libres, en tant qu'on regardera comme libre tout ce qui sera à bord d'un Vaisseau libre, quand même elles seroient ennemies de l'autre Partie, excepté que ce fussent des gens de guerre actuellement au service de l'ennemi.

XIII. Dans le cas où l'une des Parties contractantes se trouvât en guerre avec une autre Puissance, il a été convenu que, pour prévenir les difficultés & les discussions qui surviennent ordinairement par rapport aux marchandises ci devant appellées *Contrebande*, telles qu'Armes, Munitions & autres provisions de guerre de toute espèce, aucun de ces articles chargés à bord des Vaisseaux des Citoyens ou Sujets de l'une des Parties & destinés pour l'ennemi de l'autre, ne sera censé de *Contrebande*, au point d'impliquer confiscation & condamnation, & d'entraîner la perte de la propriété des individus. Néanmoins il sera permis d'arrêter ces sortes de Vaisseaux & Effets, & de les retenir pendant tout le tems que le Preneur croira nécessaire pour prévenir les in-

Digitized by Google

convéniens & le dommage qui pourroient en résulter autrement ; mais dans ce cas on accordera une compensation raisonnable pour les pertes qui auront été occasionnées par la saisie : & il sera permis en outre aux Preneurs d'employer à leur service en tout ou en partie les munitions militaires détenues, en payant aux propriétaires la pleine valeur, à déterminer sur le prix qui aura cours à l'endroit de leur destination ; mais que dans le cas énoncé d'un Vaisseau arrêté pour des Articles ci-devant appellés de *Contrebande*, si le Maître de Navire consentoit à délivrer les marchandises suspectes, il aura la liberté de le faire, & le Navire ne sera plus amené dans le Port ni détenu plus long-tems, mais aura toute liberté de poursuivre sa route.

XIV. Dans le cas où l'une des deux Parties contractantes se trouveroit engagée dans une guerre avec une autre Puissance, & afin que les vaisseaux de la Partie neutre soient promptement & sûrement reconnus, on est convenu qu'ils devront être munis de Lettres de mer ou Passeports, exprimant le nom, le Propriétaire & le port du navire, ainsi que le nom & la demeure du Maître. Ces Passeports, qui seront expédiés en bonne & due forme, [à déterminer par des conventions entre les Parties, lorsque l'occasion le requerra,] devront être renouvellés toutes les fois que le vaisseau retournera dans son port ; mais si le navire se trouve sous le convoi d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre, appartenans à la Partie neutre, il suffira que l'Officier-Commandant du convoi déclare que le navire est de son parti ; moyennant quoi, cette simple déclaration sera censée établir le fait, & dispensera les deux Parties de toute visite ultérieure.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 5 Septembre.

Lundi dernier, le Colonel Kelſo eſt arrivé de Berlin pour notifier la mort du Roi de Pruſſe au Comte de Luſi, Miniſtre Plénipotentiaire de ce Monarque auprès de notre Cour. Cette triſte notification a été faite également à S. M. On craignoit qu'elle n'affectât les fonds publics, qui cependant n'ont rien perdu encore. La Cour a pris le deuil le 3.

Le brave Capitaine *Seymour Finch*, à qui le Roi a donné, pour 3 ans, le commandement de l'eſcadre ſtationnée dans la Méditerranée, a pris congé de S. M. le 23 Août. Il a ordre de ſurveiller de près les Barbareſques & de rendre le pavillon Anglois redoutable à ces Pirates. On reconnoît aujourd'hui la petiteſſe des vues prétendues politiques, qui faiſoient ménager ces bandits avec tant de baſſeſſe, & l'on eſt décidé à ſuivre, à leur égard, une marche plus digne de la Grande-Bretagne.

Lord Dorcheſter s'eſt embarqué à Portſmouth ſur la frégate la *Thiſbé*, pour ſe rendre à Québec.

L'*Eléphant*, vaiſſeau neuf de 74 canons, lancé depuis peu du chantier de Burleſdon, a été mis en ordinaire à Portſmouth. Le *Janus*, de 44, arrivé de la Jamaïque, doit ſe rendre dans la Tamiſe, où il ſera retiré de commiſſion. Il a ramené ſon Commandant, le Commodore *Packenham.*

Digitized by Google

L'*Adamant*, de 50 can., vient également d'arriver des Isles, ayant à bord l'Amiral Sir Richard Hughes.

L'Amirauté a donné ordre de mettre en construction, sur les formes vacantes à Harwich, le *Lenox*, & le *Revenge*, de 74 canons chacun.

Depuis la paix, on a lancé, soit dans les chantiers du Roi, soit dans les chantiers marchands,

18 vaisseaux de ligne,
2 de 50 canons,
10 de 44,
13 frégates,
5 sloops.
Total 48 vaisseaux de guerre.

Le Gouvernement a reçu le 26 plusieurs dépêches de Terre Neuve, par lesquelles on apprend que 40 vaisseaux ont appareillé le 16 Juillet, de St. Jean pour Malaga, Alicante & d'autres marchés étrangers. Ces dépêches annoncent aussi l'arrivée de plusieurs vaisseaux venant de Londres & d'Irlande.

La rareté de bâtimens propres à la navigation de l'Inde disparoîtra bientôt par le grand nombre de vaisseaux qui sont actuellement sur les chantiers, tant dans la Tamise que dans les autres parties du Royaume. Il s'en construit actuellement à Bristol, à Topsham, à Liverpool & à Hull. Il en a été lancé, depuis peu, 5 dans la Tamise, qui seront sur le champ remplacés par d'autres.

Digitized by Google

La pêcherie du saumon en Ecosse est très-abondante cette année. Ce poisson forme à lui seul un article d'exportation très-considérable, & donne de l'emploi à un grand nombre de familles. Le droit de pêcher le saumon est héréditaire en Ecosse, & on le regarde comme la partie la plus riche d'une possession.

Les deux bâtimens, partis d'Aberdeen pour le Groënland, ont fait la pêche la plus heureuse. L'un a pris 7 baleines, l'autre 3, outre 1500 veaux marins. Ce succès augmente les espérances & le zèle des Armateurs, & l'on ne doute point que l'année prochaine ils ne doublent le nombre de leurs expéditions. Les gratifications considérables, accordées à la pêche par le Gouvernement, sont bien faites pour encourager cette branche d'industrie, puisque sur ces deux bâtimens elles ont monté à 1400 liv. sterlings.

La Banque a, dit-on, le projet d'escompter à l'avenir à 4 pour cent; ce qui sembleroit prouver que ses caisses regorgent d'argent.

Les Planteurs des Isles s'adresseront au Parlement dans la prochaine Session, pour demander une loi qui défende l'importation des Melasses étrangères dans les Colonies Angloises du Canada & de la Nouvelle-Ecosse, ou qui supprime la distillation du Rhum dans ces Colonies. La discussion de cette affaire exigera beaucoup de prudence

Digitized by Google

& de circonſpection. Si les Colonies continentales ſont reſtreintes à l'uſage du Rhum des Iſles, les pêcheries Angloiſes ne pourront jamais ſoutenir la concurrence des pêcheries Américaines, & les Iſles Françoiſes ne prendront plus le poiſſon Anglois en échange des Melaſſes que les Anglois vont chercher. D'un autre côté, l'importation du Rhum n'emploiera jamais autant de bâtimens & de matelots que celle des Melaſſes étrangères. Enfin, chaque alambic ſupprimé dans les Colonies du Canada, ſervira, pour ainſi dire, d'encouragement aux Américains Unis pour en établir chez eux.

Le vénérable Comte de *Mansfield* eſt dans un état de foibleſſe qui laiſſe peu d'eſpoir. Sa ſenſibilité eſt ſi vive, qu'il verſe des pleurs toutes les fois qu'il voit un de ſes amis.

Le Miniſtre de l'Empereur a fait partir, le 28 Août au matin, un Interprête pour Douvres, où il doit attendre l'Archiduc *Ferdinand*, Gouverneur de la Lombardie Autrichienne, qui doit arriver inceſſamment en Angleterre avec ſa ſuite. Un détachement de Dragons le recevra à Cantorbéry & l'accompagnera juſqu'ici.

M. *Woodford*, Secrétaire de M. *Eden*, eſt de retour de Paris. Le 25, il a dîné avec tous les Miniſtres d'Etat. On aſſure qu'il a apporté avec lui la ſignature des Déclarations reſpectives qui doivent ſervir de baſe au Traité de commerce entre les deux Nations.

Digitized by Google

On prétend avoir des nouvelles de l'arrivée de M *Howard* à Constantinople. Ce généreux ami de l'humanité a établi sa résidence à *Pera*, où demeure l'Ambassadeur d'Angleterre & d'autres Ministres Etrangers. Son premier soin, à ce qu'on ajoute, a été de proposer le nettoiement des rues, qui sont très-sales & au nombre de 3,770

Il y a actuellement à Bedlam une personne renfermée dans cet Hôpital, pour un accès de folie, qui ressemble beaucoup à celle de Marguerite Nicholson. C'est un ancien Officier de Marine, appellé *Egbert Langbourne*. Il avoit été emploié dans l'Inde pendant l'avant derniere guerre, & revint en Angleterre en 1763. Durant la traversée il rêva qu'un Ange lui annonçoit qu'il étoit l'héritier légitime du trône Britannique. Cet Ange lui ordonna d'aller à Saint-James réclamer ses droits, en l'assurant que Dieu ne l'abandonneroit point dans cette entreprise. En conséquence il n'eut rien de plus pressé, aussitôt qu'il eut mis pied à terre, que de se rendre au Palais. Le Roi étoit alors assis sur son trône, dans la grande Salle d'audience, où il recevoit les adresses de son Parlement. Egbert se plaça sur le trône, à côté de S. M., & proclama ses droits, avec ordre de les reconnoître, & de s'y soumettre. Ensuite le nouveau Monarque adressa au Ciel une fervente priere pour implorer son assistance, & sommer le Pere

Eternel de la parole qu'il lui avoit donnée. Mais la Garde royale n'ayant pas reçu d'ordre des Puissances célestes, eut bientôt mis fin au rêve du nouveau débarqué. On s'empara de sa personne. Il fut mis en prison, examiné par le Conseil privé, & envoié à Bedlam, où il est encore. Sa folie n'a fait que croître depuis sa détention, il soutient toujours ses droits au trône, & quand il écrit des lettres, il ne les signe jamais autrement que par ces mots : *Egbert Rex.*

Les vicissitudes de la fortune offrent des traits singuliers; mais il en est peu de plus remarquable que celui dont nous allons rendre compte. Un jeune homme, fils d'un Péager, est abandonné par sa famille quoique sa conduite fût très-réguliere, & que l'on n'eût en général aucun reproche à lui faire. Un de ses oncles, au lit de la mort, lui donne une guinée, en l'avertissant que c'étoit la derniere qu'il recevroit de lui; mais quelle fut la surprise du malheureux proscrit, lorsqu'il apprend que son oncle, en mourant, lui a laissé une fortune de plus de 700 liv. st. de rente, indépendamment d'une somme considérable en argent comptant. Il a depuis épousé une jolie femme, qui a du bien & passe une vie délicieuse dans une campagne sur le bord de la Tamise. C'est-là qu'il offre un exemple bien rare de nos jours, celui d'un citoyen qui conduit lui-même sa voiture, navigue dans son propre canot, tue & mange des moutons qui sont à lui, s'entretient pendant le jour avec un petit nombre de vrais amis, & passe des instans délicieux dans les bras d'une épouse jeune, charmante & fidele.

Digitized by Google

Le *Gentleman's - Magazine* du mois de Juillet dernier contient une observation assez remarquable sur les chauve-souris.

Trois Ecoliers étant à se promener dans un bois près de Pontefract dans le Yorkshire par un beau jour d'été, virent voler une chauve-souris; elle fut suivie de deux autres qui sortoient d'un nid de pic-verd qui se trouvoit dans le creux d'un arbre. Ces oiseaux allerent gagner un autre trou d'arbre à quatre-vingt ou cent pas de distance. Les jeunes gens curieux de découvrir la cause de la retraite des chauves-souris, monterent sur le premier arbre pour examiner le trou que les chauves-souris venoient de quitter. Ce trou exhaloit une odeur infecte, & bientôt ils en virent sortir encore plusieurs qui emportoient leurs petits sur le dos. Ils jugerent alors que la puanteur du trou provenoit du corps de quelqu'une des chauves-souris crevée, & que la migration de la colonie entiere devoit être attribuée à cette circonstance.

Suivant le calcul de Mylord Comte de Dundonald, l'invention de la méthode d'extraire le goudron du charbon de terre, le revenu annuel des droits sur le sel, en les comptant à 3 schellings 4 deniers par boisseau (61 liv. pesant) doit être de 700,000 l. sterl.; vu qu'il s'en consomme 4,200,000 boisseaux en Angleterre. Un autre calculateur Anglois a porté ce revenu à un million sterling Cependant, par un effet des fraudes journalieres sur les droits, le produit de ceux que paye le sel ne s'éleve pas, tous frais faits, à 350,000 liv. st. par an.

Digitized by Google

On cite un exemple bien révoltant de la cruauté féroce des Despotes qui tyrannisent l'Indostan. Un Colonel au service de la Compagnie des Indes se plaignit un jour à *Sujah-ul-Dowla* de ce qu'étant à la chasse dans un certain village, les habitans avoient voulu mettre quelque obstacle à ses courses. Peu de jours après, *Sujah* fit avertir cet Officier « qu'il pourroit chasser librement à l'avenir » dans cet endroit, parce qu'il en avoit fait » mettre à mort tous les habitans, au nom- » bre de 200. » Cette sanglante exécution n'étoit malheureusement que trop vraie, & l'Officier a conservé toute sa vie le chagrin d'avoir été la cause innocente de cette boucherie.

M. *John Walter*, habile Imprimeur de Londres, a exécuté, après de longs essais, une méthode d'imprimer, dont l'idée, je crois, fut apperçue plus d'une fois. Cette méthode consiste à employer au lieu de types composés d'une seule lettre, des types qui forment un mot ou une syllabe entiere: M. Walter appelle ce procédé *Art Logografique*: il s'en est servi pour imprimer beaucoup d'ouvrages considérables, & il l'employe chaque jour pour l'*Universal Register*, Gazette du matin dont il est l'éditeur. Il a essuyé, cela va sans dire, les tracasseries, les obstacles, les persécutions d'usage de la part de ses Confreres; enfin il l'a emporté; il a obtenu du Roi un Privilege ou *Patente*,

Digitized by Google

& il vient de rendre compte dans sa Feuille périodique de la nature & de la base de son travail [1].

Tout le systême de la langue angloise, dit-il, se présenta à moi arrangé assez confusément; il formoit un assemblage de plus de 9000 mots; je réduisis cette masse composée de trop de parties, à environ cinq milles, en séparant les particules, & en écartant les mots surannés, les termes techniques & les terminaisons communes.

Etant averti, & voyant par moi-même que cette réduction & cet arrangement étoient suffisamment simplifiés, pour une premiere expérience, je me procurai des cases pour des caracteres de différent œil, & j'imprimai l'alphabet d'un Dictionnaire anglois sur ce plan; mais après beaucoup de travail, une attention soutenue, & de forts salaires pour les Compositeurs, que je fus obligé de payer par semaine, au-lieu de les mettre à leurs pieces, je vis un grand nombre d'objections sérieuses, à faire contre cet essai. Par exemple celle-ci; qu'un grand nombre de mots distribués par fontes, ou œil de caractere, étoient très-inutiles, comme trop rarement employés; de sorte qu'en les rejettant, on pouvoit diminuer les fontes, & donner plus d'étendue aux cases, que leur peu de largeur avoit fait trouver très-incommodes.

En conséquence de ces observations, je me résolus à changer tout le systême, malgré ce qu'il devoit m'en coûter; car les premieres cases ne purent plus servir, & il fallut séparer de nou-

[1] *L'Universal Register, que nous avons sous les yeux, est le mieux imprimé de tous les Papiers Anglois.*

Digitized by Google

vent un grand nombre de lettres réunies dans les types des mots rejettés, comme employés rarement ; cette derniere opération se fait très-aisément, ce qui répond à la principale objection des Imprimeurs & Libraires, qu'une seule lettre défectueuse gâtoit tout un mot, & ne permettoit plus qu'il pût servir.

Je fis ma premiere expérience avec huit cases de 6 pieds & demi de long, sur 4 & demi de large ; je réduisis ensuite le nombre de mes cases à 6 ; & enfin j'ai distribué mes fontes en quatre cases, en réduisant le nombre des mots : j'en ai profité pour élargir les cassetins où les lettres sont déposées, assez pour contenir a-peu-près tout ce qu'on peut desirer dans toutes les circonstances & faciliter le travail du Compositeur.

La premiere de ces cases contient le romain ordinaire environné des particules d'un usage commun. La seconde contient les capitales & les terminaisons fréquentes, avec une partie de l'alphabet des mots dont le reste est contenu dans la troisieme & la quatrieme case.

Le premier arrangement général étoit si propre à faire attendre le point de perfection proposée, que chaque mot simple, chaque racine de la langue pouvoit se joindre aisément à la terminaison nécessaire pour former le composé dont on peut avoir besoin. Avec un léger changement, cette méthode auroit pu servir non-seulement pour l'Anglois, mais même (en exceptant toutefois les accens) pour le François & le Latin, & fournir un fonds d'amusement à un esprit méditatif.

Cette acquisition m'encouragea ; elle étendit mes vues & mes espérances ; elle m'ouvrit une perspective d'honneur & de profit, quoique dans une progression plus lente que celle que

mon imagination flattée avoit osé concevoir. Mais les difficultés que j'ai éprouvées, & dont je donnerai le détail dans ma prochaine lettre, ont rallenti mes efforts, ils ne les ont cependant pas arrêtés, & je suis en état d'assurer ceux qui ont bien voulu m'encourager, que j'ai avancé l'art d'imprimer, au point de ne plus avoir à douter que je ne réussisse, d'ici à très-peu de tems, à remplir entierement mes espérances.

FRANCE.

De Versailles, le 6 Septembre.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 20 du mois dernier, le contrat de mariage du Comte de Montagu Lomagne, Lieutenant au régiment du Roi, Infanterie, avec Demoiselle de Rochechouart Ponteville.

Le 3 de ce mois, le Baron de Goltz, Envoié extraordinaire de la Cour de Berlin, a eu une audience particuliere du Roi, pendant laquelle, en long manteau de deuil, il a notifié à Sa Majesté la mort du Roi de Prusse, étant conduit à cette audience par le sieur de la Garenne, Introducteur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

Le Marquis de Bombelles, Ambassadeur du Roi près Sa Majesté Très Fidele, a eu, le même jour, l'honneur de prendre congé pour se rendre à son Ambassade, étant présenté

sentée à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangeres.

La Cour prend aujourd'hui le deuil, pour 21 jours, à l'occasion de la mort du Roi de Prusse.

De Paris, le 13 Septembre.

L'Histoire n'offre aucun exemple, même chez les peuples les plus détestablement corrompus, du scandale inoui que présente aujourd'hui la prostitution publique dans quelques Villes capitales. Le métier de la débauche, car c'en est un, grace à la tolérance de nos mœurs, s'exerce aussi impunément, avec autant d'appareil que tout autre; les petits esprits regardent ce désordre affreux, dont les suites font frémir l'humanité, la politique & la raison, comme *un mal nécessaire.* Les Gens de Lettres, toujours prêts à devenir les apologistes des abus qui ont un libre cours, plus d'une fois ont osé imprimer cet infâme paradoxe. Heureusement, il vient de se trouver dans une Cour Souveraine du Royaume, illustrée par ses vertus & par son zele, un Magistrat plus sage. M. *Dudon*, Procureur Général au Parlement de Bordeaux, a fait rendre par sa Compagnie, un Arrêt qui devroit servir d'exemple par-tout, & qui probable-

ment n'en servira pas. Voici le précis du Réquisitoire & de l'Arrêt ; tous les honnêtes gens le liront avec reconnoissance.

« Ce jour, [est il dit dans le Réquisitoire] le Procureur-Général du Roi est entré, & a dit : Qu'on ne peut qu'être effrayé pour l'intérêt des mœurs & pour celui des races futures, du désordre scandaleux qui regne dans cette ville, par le nombre prodigieux de ces personnes vouées à une prostitution publique ; que leur audace s'est accrue au point qu'elles ne gardent plus aucune réserve, & que, loin de prendre des mesures pour cacher leur turpitude, elles se montrent hardiment en public, pour répandre avec plus de facilité leur corruption.

» En vain la Police paroît-elle s'être occupée de cet important objet ; les diverses Ordonnances rendues par les Maire & Jurats, les 20 Décembre 1774, 16 Janvier 1776, 15 Juin 1778, 12 Mai & 4 Juin 1783, sont demeurées sans effet, & depuis cette époque, la licence paroît avoir pris de nouveaux accroissemens ; le scandale est tel, qu'on diroit, à en juger par tout ce qui se passe, que la prostitution publique est un état toléré par les loix, ou que les loix sont impuissantes, puisqu'elles ne peuvent pas en arrêter le cours. On se borne à déplorer les maux de tout genre dont elle est la cause, sans oser prendre les voies de rigueur, les seules capables de détruire le mal dans sa source, & d'en arrêter les progrès.

» Les Ordonnances qui ont été rendues par les Maire & Jurats, sont toutes également défectueuses, parce qu'elles n'ont statué que sur des cas particuliers déférés à la Police, ou parce qu'elles ne contiennent que des réglemens partiaires, qu'il est toujours facile d'éluder.

Digitized by Google

» Le Procureur-Général du Roi proposera à la Cour un réglement plus étendu, dont il sera plus aisé de sentir l'utilité & les avantages, quand il aura indiqué les véritables sources du désordre qui s'est glissé dans cette partie de la Police.

» Il est notoire que la ville de Bordeaux, par sa situation & par l'étendue de son commerce, attire des étrangers de tous états & de toute profession; que les ouvriers, les artisans, plus encore les oiseux, les libertins, les gens sans aveu, y affluent de toutes les Provinces du Royaume, & même des pays étrangers; que Bordeaux est regardé comme une ville de ressource, non seulement pour ceux qui ont quelque talent à faire valoir, mais encore pour ceux qui ne peuvent travailler que de leurs bras, pour ceux qui fuient les rigueurs de la Justice, pour ceux qui sont congédiés des galères, pour les voleurs & pour les malfaiteurs.

» Ce grand nombre d'étrangers qui vivent de leur travail ou de leurs forfaits, sont reçus à Bordeaux, sans aucune précaution : ils trouvent facilement à se loger; & celui qui leur donne le logement, en est quitte en allant déclarer au Préposé de la ville le nom vrai ou supposé de celui auquel il a donné un asyle dans sa maison.

» Il en est de même de ces filles ou femmes prostituées; elles viennent à Bordeaux des extrémités du Royaume; elles trouvent la même facilité de se procurer un logement, & le prix de leur prostitution est le garant le plus sûr que puisse avoir le propriétaire ou le locataire principal de la maison.

» Ce sont donc les propriétaires & les locataires que la Justice doit sévérement punir, lorsque la cupidité les aveugle, au point de faire de leur maison un usage aussi infâme; cet objet doit faire

Digitized by Google

le premier article du réglement que la Cour se propose de prononcer dans l'intérêt des mœurs & de la sûreté publique.

» Il en est un second, sur lequel elle doit porter un œil attentif : c'est celui des Billards & des Cafés, dont le nombre s'est prodigieusement accru, aux dépens des bonnes mœurs, dans la ville de Bordeaux, & particuliérement dans les quartiers suspects ; il est essentiel d'en fixer le nombre, & de défendre que la même personne puisse tenir Billard ou Café & donner à loger. La Police l'a souvent défendu, mais toujours inutilement, parce que les infracteurs de la loi ne manquent jamais de trouver des protecteurs.

» Un troisième objet, non moins intéressant pour la sûreté publique, c'est d'obliger tous les propriétaires ou principaux locataires de déclarer à la Police ceux des étrangers qui, étant logés chez eux, auront découché pendant la nuit précédente. Il n'est personne qui ne sente l'importance de cette précaution ; c'est le seul moyen d'éclairer la conduite des gens suspects, & de découvrir les coupables qui osent attenter à la sûreté & à la tranquillité publique. Il est donc essentiel d'user de la plus grande sévérité contre les propriétaires ou principaux locataires qui manqueroient à cette obligation, & de leur faire connoître d'avance les peines auxquelles ils s'exposeront en cas de refus, de négligence ou d'infidélité de leur part.

» Il n'est pas moins essentiel de prescrire les conditions, sans lesquelles il ne sera permis à quiconque de recevoir dans leur maison, ni de donner logement à aucun homme, femme ou fille étrangere, à peine d'être poursuivis criminellement, comme complices des débauches & scandale auxquels lesdits étrangers ou étrangeres pourront donner lieu.

Digitized by Google

» Mais toutes ces précautions seroient encore inutiles, si le réglement ne pourvoyoit à la maniere dont la permission de loger, tenir billard ou café, doit être accordée : il s'est introduit à cet égard des abus dont il est essentiel d'arrêter le cours.

» Attant, le Procureur général du Roi a requis être ordonné par forme de réglement :

1°. Qu'il ne pourra être accordé aucune permission de louer des appartemens, ou donner à loger à qui que ce soit, que par une délibération de la Jurande assemblée, laquelle délibération sera couchée sur un registre qui sera tenu à cet effet dans l'Hôtel-de-Ville, & signée de tous les Jurats qui y auront assisté.

» 2°. Qu'aucune permission de donner à loger, louer chambres, lits ou appartemens, ne sera accordée que sur une enquête des vie & mœurs de celui ou celle qui demandera ladite permission, & sur les conclusions du Procureur-Syndic, laquelle enquête sera composée au moins de six témoins biens connus, qui attesteront, sous la foi du serment, l'honnêteté & la bonne conduite de celui ou celle qui demandera ladite permission.

» 2°. Que ceux ou celles qui auront obtenu ladite permission, soit propriétaires ou principaux locataires, seront tenus d'aller déclarer aux Jurats ou au Commissaire du quartier, avant l'heure du midi, ceux qui étant logés chez eux, auront découché pendant la nuit précédente ; à peine d'être déchus de ladite permission, & d'être déclarés incapables d'en obtenir à l'avenir, & pareillement à peine de mille livres d'amende, qui ne pourra être remise ni modérée, & en outre de demeurer civilement responsables des dé-

dit que les étrangers logés chez eux auroient pu commettre pendant la nuit.

» 4°. Etre fait très-expresses inhibitions & défenses à tous ceux qui auront obtenu la permission de donner à loger, de recevoir dans leur maison, ni accorder logement à aucun homme, femme ou fille étrangere, qui ne leur ait apparu, par bons certificats & passeports, des vie & mœurs desdits étrangers & étrangeres, à peine d'être poursuivis criminellement, comme complices des débauches & scandales auxquels lesdits étrangers ou étrangeres pourroient donner lieu; comme aussi à peine contre les propriétaires qui toléreroient les infractions faites par leurs locataires à l'arrêt qui interviendra, après en avoir été averti, de voir murer les portes & fenêtres de leur maison.

» 5°. Etre ordonné que dans trois jours, au plus tard, il sera fait, par les Maire & Jurats de la présente ville, un recensement exact de tous les billards & cafés établis dans la présente ville, & particulièrement dans les lieux les plus suspects, à l'effet d'être par eux procédé à la réduction du nombre desdits billards & cafés, lequel état de réduction sera présenté à la cour, sans qu'il puisse être augmenté à l'avenir sous aucun prétexte, sans qu'il en ait été par la cour autrement ordonné.

» 6°. Etre pareillement ordonné que, vacation arrivant d'aucuns billards ou cafés qui auront été réservés, il ne pourra être par lesdits Jurats fait aucun remplacement que par délibération de la Jurande assemblée, & en forme prescrite par l'article 2 ci-dessus. En conséquence, toutes lesdites permissions de tenir cafés ou billards ci-devant accordées, être déclarées nulles, & comme non avenues; être ordonné que ceux qui les

Digitized by Google

sont obtenues, ainsi que ceux qui ont obtenu permission de donner à loger, seront tenus de les remettre dans vingt-quatre heures au Greffe de la police.

» 7°. Etre ordonné que toutes femmes & filles étrangères, n'ayant aucune profession connue, mais désignées sous le nom de femmes du monde, seront tenues de vuider la ville & banlieue dans trois jours, au plus tard, après la publication de l'arrêt qui interviendra, à peine de punition corporelle; lequel arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout ou besoin sera, & enregistré ès registres de l'Hôtel-de-Ville, pour servir de réglement, duquel enregistrement les Jurats seront tenus de certifier la cour dans vingt-quatre heures.

» La Cour, toutes les chambres assemblées, faisant droit du réquisitoire du Procureur général du Roi, ordonne:

» 1°. Qu'il ne pourra être accordé aucune permission de louer des appartemens garnis, ou donner à loger à qui que ce soit, que par une délibération de la Jurande assemblée, laquelle délibération sera couchée sur un registre qui sera tenu à cet effet dans l'Hôtel-de-Ville, signée de tous les Jurats qui y auront assisté, laquelle permission sera délivrée sans frais.

» 2°. Qu'aucune permission de donner à loger, louer chambres, lits ou appartemens, ne sera accordée que d'après une attestation de bonne vie & mœurs, affermentée par quatre personnes domiciliées & bien connues, de laquelle attestation sera dressé procès-verbal par les Jurats, qui sera déposé au Greffe de l'Hôtel-de-Ville, le tout sans frais.

» 3°. Fait ladite Cour très-expresses inhibitions & défenses à tous ceux qui auront obtenu

la permission de donner à loger, de recevoir dans leur maison ni accorder logement à aucun homme, femme ou filles étrangeres, s'ils ne sont munis de bons certificats ou passeports, à peine d'être poursuivis extraordinairement, & punis suivant l'exigence du cas, à raison des débauches & scandales auxquels les étrangers ou étrangeres pourroient donner lieu, & même la police de location être résiliée de plein droit, & à peine contre les propriétaires qui seront convaincus d'avoir toléré les infractions de leurs locataires aux dispositions du présent article, de voir ordonner que les portes & fenêtres de leurs maisons seront murées.

» 4°. Ordonne que, dans trois jours au plus tard, il sera fait par les Maire & Jurats de la présente ville un recensement exact de tous les billards & cafés établis dans la présente ville, & particuliérement dans les lieux les plus suspects, à l'effet d'être par eux procédé à la réduction du nombre desdits billards & cafés, lequel état de réduction sera présenté à la cour, sans qu'il puisse être augmenté, à l'avenir, sous aucun prétexte, sans qu'il en ait été par la cour autrement ordonné.

» 5°. Ordonne pareillement que, vacation arrivant d'aucuns billards ou cafés qui auront été réservés, il ne pourra être par lesdits Jurats fait aucun remplacement que par délibération de la Jurande assemblée, & la en forme prescrite par l'article 2 ci dessus; en conséquence, toutes lesdites permissions de tenir cafés ou billards, ci-devant accordées, sont déclarées nulles & comme non avenues; ordonne que ceux qui les ont obtenues, ainsi que ceux qui ont obtenu permission de donner à loger, seront tenus de les remettre dans vingt-quatre heures, au Greffe de police.

Digitized by Google

» 6°. Ordonne que toutes femmes & filles n'ayant aucune profession connue, & vivant scandaleusement, seront tenues de vuider la ville & banlieue dans quinzaine après la publication du présent arrêt, à peine de punition corporelle, lequel arrêt sera imprimé, publié & affiché partout où besoin sera, & enregistré ès registres de l'Hôtel-de-Ville, pour servir de réglement, duquel enregistrement les Jurats seront tenus de certifier la cour dans vingt-quatre heures. Fait à Bordeaux, en Parlement, toutes les chambres assemblées, le 21 Juin 1786 ».

Une autre Cour Souveraine, le Parlement de Toulouse, s'est élevée contre un abus moins dangereux, mais que des préjugés absurdes ont entretenu jusqu'à présent; il s'agit de l'usage de sonner les cloches pendant l'orage. L'Arrêt du Parlement de Languedoc, en date du 14 Juillet dernier, porte :

« Ce jour, les Gens du Roi sont entrés : Louis-Emmanuel-Elisabeth *de Resseguier*, Avocat-Général, portant la parole, ont dit : MM., l'expérience fait sentir depuis long tems l'abus des sonneries pendant les orages; il n'est pas d'année, & plus particulierement celle-ci, où les accidens multipliés ne prouvent combien l'effet qu'elles produisent est contraire à celui qu'y attachent des idées fausses ou superstitieuses.

« C'est vainement que les Pasteurs ont cherché, par leurs exhortations, à déraciner de l'esprit crédule du peuple ce préjugé qui attachoit au son des cloches, & à la vibration qu'elles occasionnent dans l'air, l'avantage de dissiper la nue : les catastrophes arrivées sous ses yeux, des carillonneurs écrasés par la foudre, des clochers abattus,

Digitized by Google

des Egliſes entraînées par leur chûte, n'ont pu vaincre ſa réſiſtance ; la ſimplicité des habitans de la campagne ne leur a pas permis d'entrevoir que l'éclat du ſon des cloches miſes à la volée ne peut qu'occaſionner, dans l'atmoſphère, une révolution propre à déplacer la colonne d'air, & à faire fendre la nue, ſurtout lorſqu'elle ſe trouve perpendiculaire, ou à une petite diſtance.

La Providence permettroit-elle, qu'abandonnés ainſi à leur erreur, ils en demeuraſſent plus long-tems les victimes ? N'a-t-elle pas établi des Magiſtrats, dont la première & la plus douce des obligations eſt de veiller à la ſûreté de leurs jours ? Ceux de tous les citoyens ne vous ſont-ils pas également chers ? Et ſi les habitans des villes ont eu plutôt que les autres le bonheur d'être éclairés ſur les conſéquences de ce danger ; ſi les ſonneries, en tems d'orage, ſont déjà proſcrites dans la plupart de celles de votre reſſort ; jettez un regard favorable ſur la claſſe ſi intéreſſante du Payſan & du Cultivateur ; & tandis que les Paſteurs leur enſeignent que la religion déſavoue toute pratique, tout uſage, qui, quoique religieux en apparence, ſeroient contraires aux loix qu'elle impoſe à l'homme pour le ſoin de ſa conſervation, obligez-les de ſe conformer à ces loix ſalutaires.

L'effet que n'ont pu opérer leurs ſollicitudes, va devenir, MM., votre ouvrage : prêtez-leur le ſecours de votre autorité ; c'eſt par notre bouche qu'ils la réclament ; que ce monument de votre bienfaiſance ne ſoit pas moins de l'accord qui regne entre la religion & la Juſtice.

Par ces motifs nous requérons la Cour de &c. Et ſe ſont leſdits gens du Roi retirés : Eux retirés : La Cour fait très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Carillonneurs ou autres, de mettre,

en tems d'orage, les cloches à la volée : leur permet seulement ladite Cour d'en tinter une seule, lorsqu'il faudra appeller les fidèles à l'Eglise, à peine, en cas de contravention, de vingt-cinq livres d'amende pour la premiere fois, contre les Carillonneurs ou autres, de cinquante livres pour la seconde, & de plus forte peine s'il y échepit ; lesquelles amendes seront décernées sur les procès-verbaux des Officiers de Police sur les lieux ; auquel effet ladite Cour leur enjoint de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, chacun pour ce qui le concerne.

On a reçu quelques lettres de MM. de la *Peyrouse* & de *la Langle*, chargés d'un Voyage autour du monde. Les lettres du 24 Mars sont écrites de la Conception sur la côte du Chili. Les bâtimens ont doublé heureusement le cap de Horn, & n'avoient pas de malades. Ils se ravitailloient à la Conception, pour reprendre leur voyage incessamment.

Un Courier, arrivé de Cadix samedi dernier, a apporté au Commerce l'agréable nouvelle, qu'il venoit d'entrer dans ce port deux vaisseaux de registre, l'un venant de Callao de Lima, & l'autre de la Vera Cruz. Leur chargement consiste en trois millions de piastres fortes, monnoiées, outre une quantité considérable de marchandises. On attend aussi dans le courant de ce mois à Cadix un vaisseau de guerre, venant des Indes Orientales avec une riche cargaison ; & on évalue que la totalité des importations qui sont attendues dans le courant de

Digitized by Google

l'Eté, s'élevera à environ 14 millions de piastres fortes. (*Art. envoyé au Rédacteur.*)

La femme *Marchand*, âgée de 103 ans, demeurant à Coué en Bretagne, vient d'avoir une petite vérole très abondante, & en est parfaitement guérie.

Nous sommes accablés en ce moment d'énormes Programmes Académiques, qui pleuvent sur nous de toutes parts. Nous saisirons cette occasion de faire observer aux Secrétaires de ces Académies, que la complaisance avec laquelle nous nous prêtons à insérer leurs prix, leurs couronnes, leurs sujets de discours n'est pas une servitude; que peu de lecteurs s'intéressent à ces Annonces, qu'elles n'ont de rapport d'aucune espece avec un Journal historique & politique; que MM. les Secrétaires devroient par conséquent les abréger infiniment, & sur-tout ne pas se plaindre, lorsque nous les abrégeons nous-mêmes. Si le ton que se permettent quelques-uns de ces Messieurs, continuoit, nous leur déclarons qu'à l'avenir ce Journal sera fermé à toutes ces Légendes Académiques.

La Société Royale de Médecine a tenu le 29 Août sa séance publique au Louvre.

La Société avoit proposé dans sa Séance publique du 15 Février 1785, pour sujet du prix de 600 liv. fondé par le Roi, la question suivante :

Déterminer par l'examen comparé des propriétés physiques & chimiques la nature des laits de femme,

de vache, de chevre, d'ânesse, de brebis & de jument.

Ce prix devoit être décerné dans la Séance que la Société Royale tient aujourd'hui ; mais aucun des Mémoires envoyés au concours n'ayant rempli ses vues, elle est forcée d'en différer la distribution.

En conséquence, elle propose de nouveau la même question pour sujet d'un prix double. Les Mémoires seront reçus jusqu'au premier Janvier 1788.

Après la lecture de la distribution & annonce des prix faite par le Secrétaire,

M. Doublet a lu un Mémoire sur la fievre puerpérale.

M. Vicq d'Azyr a fait la lecture des Éloges de MM. Bonami, Doyen de la Faculté de Médecine de Nantes ; Hecquet, Doyen du College de Médecine d'Abbeville ; Marrigues, Chirurgien en chef de l'Infirmerie de Versailles ; & Lobstein ; Professeur d'Anatomie & de Chirurgie dans la Faculté de Médecine de Strasbourg, Associé & Correspondant de la Société.

M. Hallé a lu un Mémoire sur la fievre secondaire de la petite-vérole.

M. de Fourcroy a lu un Mémoire sur le sel marin calcaire & sur son usage en Médecine.

La Séance a été terminée par la lecture que M. Vicq d'Azir a faite de l'éloge de feu M. Watelet, Associé libre de la Société.

« Les résultats du Commerce des Colo-
» nies d'Amérique ont présenté une pro-
» gression sensible dans la culture ; ils don-
» nent la preuve que les Entrepôts accordés

» aux Etrangers dans lesdites Colonies, ne
» forment pas, comme on le craignoit, un
» écoulement de denrées à l'Etranger, con-
» traire aux intérêts du Commerce national.

» Les ventes en Europe des années qui
» ont précédé la guerre, ne se sont point
» élevées, année commune, à plus de 115
» à 120 millions.

» L'année 1784 a monté à 139 millions;
» celle de 1785 a dépassé 180 millions, sur
» lesquels il paroît que plus des deux tiers
» des objets compris dans ces deux som-
» mes, ont été reversés à l'Etranger. (*Arti-
cle envoié.*) »

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 27 Août.

La Province de Hollande garde à son compte particulier la Légion du Rhingrave de Salm.

Les Etats d'Utrecht s'assemblent à Amersfoort, & ont demandé au Stathouder le second bataillon de Hesse-Darmstadt en garnison à Grave, pour protéger leurs délibérations. Le premier bataillon est déja à Amersfoort, & le Stathouder a expédié tout de suite les Patentes pour le départ du second. Le Régiment est sur la répartition de la Province.

Celle de Gueldres renvoie les troupes à

Digitized by Google

la solde de la Province de Hollande, & les remplace par les siennes propres. Le régiment de *Welderen* est en conséquence parti de Grave pour *Zupthen* où les Etats de Gueldres devoient tenir une assemblée extraordinaire, le 29 Août. La petite bourgade d'*Hattem* & celle d'*Elbourg* dans cette Province, se préparent à soutenir un siége plutôt que d'obéir à leur Régence & aux Etats. Les Bourgeois d'*Elbourg* ont écrit la Lettre suivante, *datée de leurs remparts*, aux différens Corps francs de la République.

Nobles & braves Messieurs, le moment approche où il faudra nous défendre contre l'ennemi commun. La violence & le despotisme vont porter leurs premiers coups sur nos remparts ; notre territoire va devenir le premier & le malheureux théatre d'une guerre civile. Et pourquoi ? parce que nous refusons constitutionnellement d'accepter un Régent qui n'a point les qualités prescrites par le Réglement, parce qu'on veut que le vil dépendant du Stadhouder devienne le représentant d'un peuple libre. Nous avons résolu de tout hasarder plutôt que de courber sous le joug Stadhoudérien *si arbitraire & de jour en jour plus oppressif*. C'est ce qui nous engage à solliciter votre assistance, au nom de l'union sacrée qui nous lie. Nous vous prions de nous mander au plus vîte le nombre d'hommes pourvus d'armes, que vous pourrez nous envoyer en cas de besoin. Autorisés par le Conseil, nous commençons dès aujourd'hui à monter la garde ; demain nous mettrons la ville en état de repousser l'attaque ; & sous peu de jours, nous arrêterons un plan de défense, que nous en-

Digitized by Google

verrons, si vous le desirez, à une commission secrette nommée par vous. *Sur quoi*, &c.

Les Etats de Hollande ont fait défendre à tous Régimens de leur répartition, de marcher pour le maintien de la tranquillité publique dans les autres Provinces, sous peine d'être cassés, &c. &c. Pour l'intelligence de tout ceci, qui pourra paroître fort obscur à une infinité de nos Lecteurs, il faut leur dire que la solde de l'armée des *Etats-Unis des Pays-Bas* est divisée entre les diverses Provinces; ce qui fait sept armées distinctes dans la République. Si l'un des Etats a besoin d'un Régiment, l'autre le refuse; & il en a le droit.

On mande de Berlin, que lorsque les Généraux se présenterent pour baiser la main du nouveau Roi, S. M. les embrassa; & cette marque touchante de bonté causa une scene d'attendrissement. S. M. a donné un témoignage non moins éclatant de son amour pour son peuple. Sous le regne précédent on accordoit aux Régimens de Cavalerie la permission de mener paître leurs chevaux dans les terres après les récoltes, les parcs même des Seigneurs étoient sujets à cette redevance militaire; & ces terribles glaneurs renouvelloient tous les ans aux yeux des cultivateurs l'image d'une servitude très-dure. S. M. a aboli cet usage, & a déclaré qu'il n'auroit plus lieu désormais. Les troupes y perdent un très-petit avantage, & les

peuples se trouvent soulagés d'une contribution, dont la charge leur paroissoit très-pénible.

Il paroît une copie d'une Lettre du Roi de Prusse au Colonel de *Hanhnstein*, qui sembleroit contredire le prochain départ de ce Prince pour la Silésie. Cette Lettre porte :

» Mon cher Colonel de *Hænhnstein*. Le » Roi, mon Oncle, de glorieuse mémoire, » étant décédé hier, vous direz de ma part » aux Officiers de l'Infanterie assemblée à » *Neiss* & à ceux qui se trouvent au camp » qui devoit s'assembler à Breslau, que ne » pouvant assister en personne à la revue, je » vous ai chargé de les assurer en mon nom » de ma reconnoissance pour leurs services » envers l'Etat, & envers le feu Roi. Vous » ajouterez que je suis convaincu qu'ils per-» févereront dans le même zele & la même » fidélité. Comme ils savent que l'ordre & » la discipline qui ont regné jusqu'à présent » dans notre armée, ordre imité par toutes » les troupes en Europe, ont été les seuls » garans de l'étendue de la considération & » de la sûreté de nos Etats, ils peuvent être » assurés, que tant que je vivrai, je les main-» tiendrai avec exactitude & même avec ri-» gueur. Je récompenserai avec plaisir tous » ceux qui se montreront zélés pour mon » service, & ce ne sera que malgré moi que » je punirai ceux qui ne feront pas leur de-» voir. Vous ferez mes complimens aux

» Généraux de *Tauenzien*, Prince de *Hohen-* » *lohe*, Comte d'*Anhalt* & de *Goetz*, ainsi » qu'à tous les autres Généraux. Je suis vo- » tre affectionné Roi, *Frédéric Guillaume*.

Berlin, le 18 *Août* 1786.

Une lettre de Lisbonne parle en ces termes d'un phénomene assez curieux, sur l'existence duquel nous nous en rapportons au discernement de nos Lecteurs.

Don Rodrigue de Ménesses, fils du Gouverneur de la baye de Tous les Saints, a envoyé à la Reine un Negre d'une assez jolie figure. Il a une tache blanche triangulaire sur le front, & qui aboutit en pointe sur le nez; les cheveux ainsi que la partie des sourcils qui se trouvent dans cette tache sont blancs, mais crêpus comme à l'ordinaire chez les Negres. Une seconde tache est sur le menton; les épaules sont parfaitement noires; mais la poitrine & le ventre sont presqu'en entier de couleur blanche, mêlée cependant de quelques taches noires. Les bras & le reste du corps sont diaprés de blanc & de noir jusques vers le genou & au dessous du jarret; la couleur noire est sans mélange jusqu'à la pointe des pieds; ce qui présente le coup-d'œil de brodequins chaussés. Le pere & la mere de ce Zebre sont parfaitement noirs, & la bigarrure de l'enfant ne prouve rien contre la fidélité de la mere, puisque cette singularité de la nature est la premiere dont on connoisse un exemple.

Les lettres de Naples du 11 Août contiennent un récit déplorable de l'incendie du Mont de Piété dans cette capitale.

Digitized by Google

« Lundi 31 du mois dernier, écrit-on, cet incendie, éclata sur le soir dans la maison du Lombard ou Mont-de-Piété, connu sous le nom de *Mont-de-Pegni* ou de gages. La flamme passa du Bureau des Archives, avec un incroyable rapidité, à l'entrepôt des Gages de Drap, situé entre les Galeries contigues, & de là à d'autres corps du bâtiment. Le feu, trouvant de l'aliment, gagna non seulement les livres de Compte, mais encore la charpente. Sa fureur a duré trois jours continus, sans que les secours ni les sages précautions du Gouvernement aient pu mettre obstacle à ses ravages. Ainsi tous les gages de Drap & les papiers de la Banque depuis environ 70 ans, ont été dévorés par les flammes. C'étoit le célebre Architecte *Fontana*, qui avoit dirigé le Plan de ce superbe Edifice. Et, pour prévenir tout accident d'incendie, il avoit disposé des fenêtres à une hauteur & de maniere, que les volets étoient revêtus de fer, au lieu d'être faits de bois, afin de n'offrir aucun aliment à la flamme. Quoique ce bâtiment ne fût pas bien vaste, il suffisoit cependant pour les affaires des emprunts sur gages & de la caisse publique des dépôts, appellée proprement la Banque: mais la population & le négoce étant augmentés avec le tems, le fonds destinés à l'article des gages s'accrurent également; & il fallut un autre édifice, qui est celui où l'incendie commença, & qui est séparé du premier. Mais on ne refléchit pas, qu'il n'étoit pas propre à cet usage, parce qu'il n'étoit isolé, ni voûté; &, depuis que l'acquisition en avoit été faite, on n'avoit jamais pensé à substituer des voûtes aux plafonds de bois. Pour se faire une idée du dommage causé par cet incendie, il ne faut que considérer, que cet établissement surpassoit, soit par sa richesse, soit

par l'utilité qu'en tiroit le Public, tout ce qu'il y a dans ce genre en *Europe*. Ses revenus annuels sont de 108,000 ducats, qui équivalent à environ 470 mille livre de *France*. Ce Lombard avoit en outre un fonds de 720 mille ducats, destiné aux gages de Drap, de Toile, de Crystal & Verrerie, & d'Or, qui ne passent pas les 10 ducats, & lesquels ne paient aucun intérêt, afin de subvenir aux besoins de la portion indigente du peuple. Une telle somme, renouvellée quatre fois l'an, formoit une circulation de presque 3 millions de ducats, faisant environ 13 millions de *France*. Ces fonds cependant ne suffisoient pas aux besoins de la Capitale & des environs, puisque les petites gens se voyoient souvent obligés de recourir aux six autres Banques, où l'on paie intérêt, & qui cependant elles-mêmes ne peuvent faire face aux besoins du public, puisqu'on compte à *Naples* plus de 300 femmes, qui font le métier de prêter sur gages. Le Lombard avoit en outre un fonds de 280 mille ducats pour les gages qui passent la valeur de dix ducats, & paient un intérêt de six pour cent. Le produit annuel de cet intérêt forme environ seize mille ducats. Une partie du revenu de ce Lombard étoit employée au soutien de plusieurs familles indigentes, tant Nobles que Bourgeoises, & le reste à défrayer les dépenses de l'établissement. Ainsi ce n'est pas une exagération que de faire monter à un million deux cents mille ducats le dommage causé par cet incendie : Et, comme c'est une régle, que ce Mont de-Piété ne donne que le quart de la valeur des effets engagés, il en résulte, que le public fait une perte inestimable. On prétend généralement, que ce terrible malheur n'est pas le pur effet du hazard ; & l'on suspecte quelques Employés de la maison même,

qui, pour cacher leurs larcins secrets, auront commis cette horreur. Plusieurs sont déjà arrêtés; &, si la justice trouve des criminels, il en sera fait un exemple éclatant. On remarque, que la populace *Napolitaine*, quelque violentes & nombreuses qu'aient été les insurrections, auxquelles elle s'est portée, a toujours respecté cet Etablissement comme un dépôt sacré. Aussi ce malheur a-t-il plongé un peuple immense dans l'affliction & la douleur.

Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).

Donation faite par un Corsaire Anglois, d'un petit bâtiment françois, à un Espagnol son prisonnier, en dédommagement de celui qu'il lui avoit pris.

Cette question étoit tout-à-fait neuve. Il est assez rare de voir des contestations sur les dons d'un Corsaire à ses prisonniers.

Voici les faits.

Don Fernandès étoit propriétaire d'une goëlette nommée *le Saint-Joseph*. Voulant venir au Cap, il prit un congé, le 29 Novembre 1782, de Don Joachim Cabrera, Gouverneur de Monte-Christ où il fait sa résidence, & où elle avoit mouillé. Le lendemain il mit à la voile. A peine étoit-il sous le vent de ce port des alliés de la France, qu'il fut chassé & pris par la goëlette angloise l'*Endeavour* : Porkins la commandoit. Ce Corsaire fit différentes prises le même jour; entr'autres, celle d'une petite goëlette conduite par des Nègres, & qui faisoit voile pour Maribaroux.

En perdant sa goëlette, Don Fernandès avoit vu sa fortune s'évanouir; la plus étroite misere étoit la seule perspective qu'il eût. Sa

tristesse & sa contenance, à bord de l'*Endeavour*, annonçoient les sentimens dont son ame étoit affectée. Porkins s'en apperçut; il y fut sensible, & la pitié entra dans le cœur du Corsaire. Cédant généreusement à cette tendre impulsion, Porkins se détermina à briser les fers de son prisonnier Espagnol, & à le dédommager, en quelque sorte, de la perte qu'il avoit faite; il lui passa un acte de donation, dont voici la traduction littérale:

« Je certifie que la goëlette, nom inconnu, » a été prise par la goëlette l'*Endeavour* de » Sa Majesté, sous mon commandement, & » que je l'ai *donnée* à Joseph Fernandès. Donné » sous mon seing, à bord du sloop de guerre » l'*Endeavour*, en mer, le premier jour de Dé» cembre 1782. JOHN PORKINS ».

Il le garda cependant encore deux jours; ensuite il le relâcha avec une petite goëlette & l'acte de donation qu'il lui avoit passé.

Quoique ce petit bâtiment ne fût pas, à beaucoup près, aussi bon voilier que celui qui étoit retenu par Porkins, Don Fernandès bénit cependant le moment qui le lui avoit procuré. Joyeux de sa liberté, cet Espagnol oublie son malheur, & dirige sa route vers le port de Monte-Christ; mais il ne put y arriver: une foule d'obstacles s'y opposerent; les vents se trouverent contraires; la mer étoit des plus grosses. D'un autre côté, les vivres lui manquoient. Il se détermina donc à entrer dans le port le plus voisin du lieu où il se trouvoit; c'étoit celui du Fort-Dauphin, il y mouilla.

Après quelques jours de séjour paisible & de la plus grande tranquillité dans ce beau port, il voulut en sortir pour se rendre à Monte-Christ; mais il en fut empêché; les ports étoient

fermés par ordre des Administrateurs. Il eut recours à eux pour obtenir la permission de partir. Sa demande fut accordée. Il se disposoit à user de cette faveur, lorsqu'il apprit que les sieurs Darris & Ferraut s'étoient emparés de la goëlette, & qu'ils s'en disoient propriétaires. Alors il s'adressa au Juge de l'Amirauté, pour être autorisé à les faire assigner, à l'effet de les contraindre à lui remettre sa goëlette. Sur l'assignation, ils se présenterent; leur début fut de demander à Don Fernandès, en sa qualité d'étranger, une caution pour répondre des dépens de l'événement de la cause; ils y étoient fondés, Fernandès y satisfit (1). Ensuite il fallut savoir quel étoit le vrai maître de la goëlette. La cause fut portée de nouveau à l'audience du 23 Decembre, où il a été rendu une Sentence qui 1°. a déclaré nul l'acte de donation fait par Pokins; 2°. ordonné la remise de la goëlette aux sieurs Darris & Ferraut, à la charge de payer le tiers de sa valeur à Don Fernandès. Cet Espagnol a appellé de ce Jugement : les sieurs Darris & Ferraut en ont appellé aussi; de sorte que la prétention des uns comme des autres portoit sur la propriété de la totalité de la goëlette.

M. Langlois des Fosses, qui défendoit l'Espagnol, soutenoit que les sieurs Darris & Ferraut étoient sans droit pour réclamer la goëlette, & que la Sentence qui leur en adjugeoit les deux tiers étoit injuste & irréguliere.

Quand il seroit prouvé, disoit-il, que les sieurs Darris & Ferraut étoient les maîtres de cette goëlette, au moment même où elle a été prise

(1) *Il déposa 1000 liv. au Greffe de l'Amirauté du Cap.*

Digitized by Google

par Porkins, ils ont perdu toute espèce de propriété; elle est passée en la personne de ce Corsaire, elle lui a été bien acquise, le droit de la guerre la lui a transmise. Ce droit a été de tout temps autorisé, & conséquemment légitime; c'est une vérité avouée par les peuples les plus barbares, comme par les nations les plus éclairées. Pokins est donc devenu réellement le maître de la goelette; s'il en étoit le maître, il a pu en disposer à sa volonté, c'est une conséquence nécessaire. Or, si cet anglois a pu la donner à Don Fernandès, elle appartient donc à cet Espagnol, nous ne possédons rien de mieux acquis que ce qui nous est donné.

Il a plu au premier Juge d'annuller l'acte de donation qui fait le titre de Don Fernandès, c'est une erreur de sa part; il n'en avoit pas plus le droit qu'il n'auroit eu celui de prononcer la nullité d'une vente qui auroit été faite à cet Espagnol; car, pour qu'un Juge déclare justement un acte quelconque nul, il faut qu'il y ait une loi qui prononce cette nullité, & il n'y en a pas. Nous ne connoissons en France de nullité que celles qui sont désignées par la loi; il n'en existe pas qui prohibe les donations faites à des François ou à leurs alliés par les ennemis de l'Etat. Or, si le premier Juge a excédé les bornes de son pouvoir, en annullant la donation faite par Porkins à Don Fernandès, il en résulte que l'acte qui la renferme doit avoir son effet. S'il doit être exécuté, les sieurs Darris & Ferraut n'ont pas plus de droit à réclamer les deux tiers de la goelette, que la totalité; la Sentence doit donc être infirmée. Malgré ces raisons, le Conseil suprême du Cap François confirma la Sentence du premier Juge.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 7 Septembre.

LES nouvelles opérations de banque faites en Russie ont été présentées dans divers Papiers publics sous un jour très-défavorable. Voici la substance de l'Ukase de l'Impératrice, en date du 18 Juin, concernant les nouveaux billets de Banque.

Il sera établi une banque de secours pour la noblesse & les villes, laquelle banque sera réunie à la banque des assignations.——Le fonds de cette banque sera de 33 millions de roubles, dont 22 pour la noblesse, & 11 pour les villes, & servira à encourager & à soutenir le commerce intérieur & celui avec la Chine, la Perse, &c. A la fin de chaque année on paiera cinq pour cent d'intérêts, & 3 pour cent en sus pour l'amortissement du capital.——Les paysans-serfs peuvent être hypothéqués, la tête à raison de 40 roubles. A l'échéance du terme de 4 années, l'hypotheque donnée en serfs sera diminuée dans la proportion des paiemens qui auront été faits, &

Digitized by Google

les maîtres pourront disposer librement des serfs déchargés d'hypotheque. — La banque sera sous la protection immédiate de l'Impératrice, & ne dépendra que de S. M. — Chacun pourra y départir des capitaux; on en payera par an un & demi pour cent. — Il sera établi à cette banque un comptoir d'expéditions d'assurances, qui assurera, à raison d'un & demi pour cent, les maisons construites en pierres, fabriques, &c. dans tout l'empire; les assurances pour maisons, fabriques, &c. en pays étranger seront défendues. — Les maisons & fabriques appartenant à la noblesse, qui sont assurées, seront acceptées par la banque dans les contrats, comme hypotheques. — La Banque d'assignations pourra acheter du cuivre dans l'empire, le vendre à l'étranger, ou le faire monnoyer; elle pourra faire venir de l'étranger de l'or & de l'argent, & établir à Pétersbourg un hôtel de Monnoie, & y faire frapper des especes d'or, d'argent & de cuivre; cette banque pourra aussi escompter des lettres de change, mais elle ne pourra prendre par mois qu'un demi pour cent d'intérêts. Il est défendu aux caisses de la Couronne, & aux caisses des particuliers de ne jamais prendre plus de cinq pour cent d'intérêts annuels.

De Berlin, le 6 Septembre.

Incessamment le Roi ira recevoir en personne la foi & l'hommage de ses sujets du royaume de Prusse; les préparatifs de ce voyage sont achevés, & depuis quelques jours, les chevaux de relais & de main des écuries de S. M. ont pris les devants.

Le Roi a trouvé bon de réunir au Direc-

Digitized by Google

toire général, toutes les affaires qui ont un rapport direct avec les Finances. Le département des Eaux & Forêts, & celui des mines seront incorporés au Directoire. S. M. n'a excepté de cette réunion que la Banque, la Compagnie maritime & l'administration des Postes; cette derniere cependant sera tenue de faire confirmer par le Directoire général tous les Réglemens relatifs aux affaires commerciales.

S. M. a nommé une Commission, présidée par le Baron de Werder, Ministre d'Etat & de guerre, & qui sera chargée d'examiner le régime & l'état de la Régie royale.

Tous les meubles de prix, les bijoux, l'argenterie rassemblés dans les appartemens des châteaux de *Potzdam* & de *Sans-Souci* ont été transportés ici, & déposés au château, ainsi que l'argent comptant de la cassette particuliere du feu Roi, qu'on évalue à deux millions de florins. Il paroît que le Roi fixera sa résidence habituelle dans cette Capitale.

On dit que le Général Major de Backoff, Gouverneur du Prince héréditaire, a été dispensé de ce service, & qu'il ira rejoindre son Régiment dans la vieille-Marche. Cette éducation a été confiée, à ce qu'on ajoute, pour l'Art militaire au Général de Mollendorff, & pour la Politique au Baron de Hertzberg.

Le 27 Août, S. M., accompagnée de ses

Digitized by Google

deux fils aînés, du Duc regnant de Brunswick, du Prince de Cothen & du Comte de Stollberg, se rendit à l'Eglise de Sainte-Marie, & assista au Service divin. A la fin du sermon, le Prédicateur ayant fait mention dans la priere d'une veuve malade, âgée de 103 ans, le Roi, de retour dans son appartement, fit sur le champ porter à cette femme la somme de 103 rixdalers. Le même jour S. M. fit remettre mille frédérics d'or au Baron de Zedlitz, Chef de l'établissement des pauvres, pour les faire distribuer parmi les indigens de cette Capitale.

Le Roi a accordé une pension de 800 rixdalers au Professeur Ramler, qui par ses productions poétiques s'est fait une réputation distinguée parmi les Littérateurs Allemands.

Une lettre de Potsdam rapporte les détails suivans, relatifs à la mort & aux funérailles du feu Roi.

» Le 16 Août, nous étions occupés à faire exécuter à la garnison la manœuvre pour laquelle le feu Roi, qui a tenu le gouvernail de l'Etat jusqu'au dernier moment de sa vie, avoit dicté la veille les ordres au Lieutenant-général de Rodich, avec la même présence d'esprit & cette précision étonnante qui distinguoient si éminemment le héros sur le champ de bataille, lorsqu'on vint annoncer à notre général, que la maladie du Roi venoit d'empirer, au point

que probablement S. M. ne passeroit pas la nuit prochaine. Effectivement les ordres donnés cette nuit même de tenir les portes de la ville fermées, furent un coup de foudre pour les habitans & la garnison consternés, & le jour ne parut que pour nous éclairer sur la grande perte que nous venions de faire. Vers les 11 heures du matin, les Officiers furent avertis d'aller recevoir l'ordre à Sans-Souci; & il leur fut permis en même temps d'entrer dans l'appartement funéraire; là, rassemblés dans un morne silence autour du lit de repos sur lequel le corps du Grand Frédéric étoit étendu, ils l'inonderent de larmes, & formerent la scene la plus intéressante, le spectacle le plus attendrissant qui ait jamais frappé la vue d'un homme ».

» Quelque temps après, le corps du Roi, lorsqu'on lui eut fait la ponction pour l'évacuation des eaux, fut lavé simplement avec de l'esprit de vin sans aucun embaumement, conformément aux ordres exprès que le Roi avoit donnés de son vivant à ce sujet. Le peintre & sculpteur *Eckstein* eut ensuite ordre de mouler le visage du Roi en plâtre; & le corps ayant été revêtu de l'Uniforme du premier bataillon des Gardes, fut mis en présence du Lieutenant-Général de Rodich & du Grand-Ecuyer Comte de Schwerin, par 12 bas-Officiers dudit bataillon, dans un cercueil de bois de chêne, bourré de crin, doublé de satin blanc & couvert

Digitized by Google

de cuir noir de Russie. Vers les 8 heures du soir, il fut conduit sur un char funebre au château de Potzdam. Tous les Officiers de la garnison s'étant rassemblés à la porte de la ville, se joignirent au convoi, & le suivirent jusqu'au pied du grand escalier du château, d'où le cercueil fut porté dans la chambre d'audience, & placé en parade sous le dais. Pendant la journée du 18 qu'il fut exposé à la vue du public, plus de vingt mille personnes se sont empressées de jouir pour la derniere fois de la vue de leur bien-aimé Monarque, & les trois bataillons des Gardes ayant demandé la même grace au Roi aujourd'hui regnant, S. M. la leur accorda très gracieusement.

» Le jour de l'enterrement, 12 Capitaines des Gardes replacerent le cercueil sur le char funebre, attelé de 8 chevaux; la marche du convoi s'ouvrit au milieu d'une double haie, formée par les trois bataillons des Gardes; il fut suivi des 12 Capitaines, des Généraux, des Officiers de l'Etat-Major de la garnison, & de tous les Officiers de la maison & de la livrée du Roi défunt, en grand deuil; la marche étoit fermée par les membres du Magistrat de la ville. Le convoi arrivé devant la grande porte de l'Eglise, lesdits Capitaines descendirent le cercueil, & le porterent jusqu'à l'entrée du caveau au pied de la chaire, au son d'une musique lugubre qui fut exécutée sur l'or-

Digitized by Google

gne. Enfin les Généraux & les Colonels qui avoient suivi le convoi, déposerent *Frédéric le Grand* dans le caveau à côté de la cendre de *Frédéric Guillaume I*, son pere.

Lorsque le Colonel de *Witingshoff* arriva le 18 Août à Magdebourg, avec la nouvelle de la perte que la Prusse venoit de faire; M. de *Lengefeld*, Gouverneur de la Place, assembla sur le champ les principaux Officiers. Il étoit deux heures après minuit. On réveilla la garnison & les bourgeois. Jusqu'aux enfans tout le monde pleuroit. A 8 heures du matin la garnison prêta le serment de fidélité. Le Duc Ferdinand de Brunswick qui regardoit cette cérémonie depuis sa fenêtre, en fut si ému, qu'il fut obligé de s'arracher à ce spectacle.

Il paroît deux médailles à l'occasion de l'avénement au trône du Roi actuel. L'une représente d'un côté le buste du Roi, avec cette inscription : *Fredericus Wilhelmus II, Borussorum Rex ;* de l'autre côté on voit Hercule assis sur un cube, & ayant une lyre à son côté. Il tient dans la main gauche sa massue sur laquelle il paroît se reposer, & prend de l'autre main le gouvernail que Minerve lui présente ; l'inscription porte les mots suivans : *Tu regere populum imperio, divine, memento ;* on lit dans l'Exergue : *Regnum adeptus die xvij Aug.* 1786.

L'autre médaille présente d'un côté le buste du Roi, dans le costume d'un héros

Germanique, avec l'inscription suivante: *Fredericus Wilhelmus, Rex Borussorum, pater patriæ.* L'autre côté offre Minerve tenant dans une main l'Egide avec la tête de Méduse, & montrant de l'autre un olivier, sous lequel on voit les attributs de la Littérature, des Arts & de l'Agriculture; l'inscription de ce côté porte: *Artibus umbram, hostibus terrorem*, & l'Exergue: *Regnum adeptus die xvij Aug.* 1786.

DE VIENNE, le 7 Septembre.

Le 20 Août, un courrier extraordinaire du Prince de *Reuss*, Ministre plénipotentiaire de notre Cour auprès de celle de Berlin, arriva en cette Capitale, avec la nouvelle de la mort de Frédéric II. L'Empereur étoit alors au camp de Pest; le Prince de Kaunitz lui dépêcha sur le champ un Garde-Noble, & le lendemain un courrier partit pour annoncer cet événement à la Cour de Toscane.

Les manœuvres des troupes du camp de Minkendorf commencerent, le 28 du mois dernier; elles ont été continuées jusqu'au 2 de ce mois. S. M. I. qui étoit revenue en cette Capitale, le 25 Août, de son voyage dans la Hongrie & la Gallicie, jouit d'une santé parfaite, & se rendit immédiatement à Laxembourg, ainsi que l'Archiduc François, qui vient d'être élevé au grade de Général-Major.

Digitized by Google

Le Comte Wenceslas de Colloredo, qui devoit prendre le commandement général de l'Esclavonie, passe à celui de la Moravie, & le Général Comte d'Alton a été nommé au premier.

S. M. I. a nommé le Prince de Saxe-Cobourg Général de Cavalerie, & Commandant dans la Gallicie; le Lieutenant-Général de Schroeder, Commandant d'Olmuz, & le Comte Joseph de Colloredo, Général d'Artillerie. =Le Régiment vacant de Riese, Infanterie, a été conféré au Major-Général d'Alvinzi.

Le Comte de Pergen se dispose à faire un voyage à Londres; son fils l'accompagnera. On prétend qu'il est chargé de négocier un Traité de commerce avec l'Angleterre pour les Pays Bas Autrichiens.

On assure que la Commission Ecclésiastique de cette Capitale a ordonné de porter aux Papeteries, les *in folio* trouvés dans les Bibliotheques des Couvens supprimés, & qui traitent de Théologie polémique ou d'ascétique. On fabriquera de bon carton avec ces recueils. Déja l'opération a commencé au Couvent des Dominicains.

Une anecdote moins certaine est celle-ci. Il s'est trouvé dans un Couvent des Jésuites à Prague une statue de *S. Jean Népomucene*, qu'un paysan Bohémien a acheté avec d'autres meubles. En examinant son emplette de plus près, le paysan apperçut dans la tête

Digitized by Google

du Saint une vis qu'il ouvrit, & qui couvroit un trou, où se trouva renfermée une obligation de deux millions de florins, signée d'un certain Monarque en faveur des Jésuites. Le paysan, à ce qu'on raconte, est venu faire part de sa découverte au Prince de Kaunitz, & a reçu ordre de l'Empereur de rester à Vienne.

De Francfort, le 31 Septembre.

L'Archevêque de Salzbourg a quitté Spa pour retourner dans ses Etats; il a couché à Cologne le 24 Août.

On reçoit de divers endroits les nouvelles les plus affligeantes des débordemens récens du Danube, de la Moldau, de l'Iser, &c. les chemins sont excavés par les eaux dans beaucoup d'endroits sur la route de Vienne; aussi les courriers de cette Capitale arrivent-ils beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire.

On écrit de Quedlimbourg, que le Consistoire Luthérien a cédé un Oratoire dans la maison des Orphelins, aux Protestans réformés de cette ville, pour y célébrer le culte divin.

Suite du Traité d'amitié & de commerce entre la Prusse & les Etats-Unis d'Amérique.

XV. Pour prévenir entierement tout désordre & toute violence en pareil cas, il a été stipulé que, lorsque des navires de la partie neutre, naviguant sans convoi, rencontreront quelque vaisseau de guerre public ou particulier de l'autre par-

Digitized by Google

ste, le vaisseau de guerre n'approchera le navire neutre qu'au-delà de la portée du canon, & n'enverra pas plus de deux ou trois hommes dans sa chaloupe à bord, examiner les lettres de mer ou passeports; & toutes les personnes appartenantes à quelque vaisseau de guerre public ou particulier, qui molesteront ou insulteront en quelque maniere que ce soit l'équipage, les vaisseaux ou effets de l'autre partie, seront responsables en leurs personnes & en leurs biens de tous dommages & intérêts; pour lesquels il sera donné caution suffisante pour tous les commandans des vaisseaux armés en course, avant qu'ils reçoivent leurs commissions.

XVI. Il a été convenu, que les sujets ou citoyens de l'une des parties contractantes, leurs vaisseaux, ni effets, ne pourront être assujettis à aucun *Embargo*, ni retenus de la part de l'autre, pour quelque expédition militaire, usage public ou particulier de qui que ce soit; & dans tous les cas de saisie, de détention, ou d'arrêt, soit pour dettes contractées, ou offenses commises par quelque citoyen ou sujets de l'une des parties contractantes, dans la jurisdiction de l'autre, on procédera uniquement par ordre & autorité de la Justice, & suivant les voies ordinaires en pareil cas usitées.

XVII. S'il arrivoit, que les bâtimens ou effets de la puissance neutre fussent pris par l'ennemi de l'autre ou par un pirate, & ensuite repris par la puissance en guerre, ils seront conduits dans un Port de l'une des deux parties contractantes, & remis à la garde des Officiers du port, afin d'être restitués en entier au propriétaire légitime, dès qu'il aura duement constaté son droit de propriété.

XVIII. Lorsque les citoyens ou sujets de l'une

Digitized by Google

des deux parties contractantes seront forcés par des tempêtes, par la poursuite des corsaires ou vaisseaux ennemis, ou par quelque autre accident, à se refugier, avec leurs vaisseaux ou effets, dans les Havres ou dans la Jurisdiction de l'autre, ils seront reçus, protégés & traités avec humanité & honnêteté. Il leur sera permis de se pourvoir à un prix raisonnable de rafraîchissemens, de provisions & de toutes choses nécessaires pour leur subsistance, santé & commodité, & pour la réparation de leurs vaisseaux.

XIX. Les vaisseaux de guerre publics & particuliers des deux parties contractantes pourront conduire en toute liberté, par-tout où il leur plaira, les vaisseaux & effets, qu'ils auront pris sur leurs ennemis, sans être obligés de payer aucuns impôts, charges ou droits, aux Officiers de l'Amirauté, des Douanes ou autres. Ces prises ne pourront être non plus ni arrêtées, ni visitées, ni soumises à des procédures légales, en entrant dans le port de l'autre partie; mais elles pourront en sortir librement, & être conduites en tout tems par le vaisseau *Preneur* aux endroits portés par les commissions, dont l'Officier commandant ledit vaisseau sera obligé de faire montre. Mais tout vaisseau, qui aura fait des prises sur les sujets de Sa Majesté *Très-Chrétienne*, le Roi de France, ne sauroit obtenir un droit d'asyle dans les ports ou havres des Etats-Uunis. Et, s'il étoit forcé d'y entrer par les tempêtes ou dangers de mer, il sera obligé d'en repartir le plutôt possible, conformément à la teneur des traités subsistans entre S. M. *Très-Chrétienne* & les Etats-Unis.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

M. *Meiners*, Professeur à Gottingue, rapporte dans ses *Lettres sur la Suisse* une

Digitized by Google

anecdote authentique, qui doit servir à prouver, jusqu'à quel point il est nécessaire de pousser les précautions dans l'Instruction criminelle, si l'on ne veut tirer de fausses conclusions de l'aveu même des accusés. Il y a quelques années on trouva à Berne, un enfant tué près d'une maison qu'habitoit une femme de mauvaises mœurs. Le soupçon du crime tomba naturellement sur cette malheureuse, la seule du voisinage dont la conduite fût suspecte. On l'arrêta, on l'interrogea, elle nia le fait, en affirmant qu'elle étoit enceinte. Aucunes marques extérieures n'annonçant sa grossesse, on regarda cette déclaration comme une défaite. Cependant on fit examiner la prisonniere non seulement par quelques Matrones, mais encore par des Médecins. Les Sages Femmes affirmerent que l'accusée n'étoit point grosse; mais que tout attestoit en elle un accouchement antérieur. Les Médecins moins hardis resterent dans le doute. Dans cette incertitude, les Juges presserent l'accusée d'avouer le délit; ébranlée d'abord, elle finit par une confession complette, & même circonstanciée. Cet aveu disposa les Juges à regarder comme superflu l'examen de ces circonstances fabuleuses; l'accusée fut condamnée à mort; elle reçut sa sentence avec la résignation d'une coupable; elle se prépara pieusement à son dernier instant. La veille de l'exécution, elle dit à l'Ecclésiastique qui la consoloit, qu'elle mouroit sans regrets, pénétrée

Digitized by Google

du repentir de ses péchés; mais que sa conscience lui reprochoit d'entraîner dans son supplice, l'enfant malheureux qu'elle portoit dans son sein, & dont elle avoit senti les mouvemens. A l'instant, le Prédicateur court au Magistrat qui ordonne le sursis. On reprend l'information, & il en résulte que l'accusée est réellement au quatrieme mois de sa grossesse. Les Sages Femmes furent amendées; on mit l'accusée en liberté, & on lui assigna une pension viagere, pour l'indemniser de l'injustice qu'elle avoit soufferte. Lorsque les Juges lui demanderent pourquoi elle n'avoit pas persisté dans un désaveu qui les auroit conduit à un examen ultérieur, elle répondit, *qu'elle n'avoit pas voulu les fatiguer plus long-temps.*

ITALIE.

De Livourne, le 30 Août.

On apprend de Tunis, que le 24 Juillet dernier l'escadre Vénitienne mouilla à Biserte. Toute la journée les équipages furent occupés à mettre à flot 4 pontons, destinés à battre la place. Les Vénitiens répondirent au feu de l'ennemi par des bombes & des grenades, & continuerent à bombarder la place jusqu'au 31. à 7 heures du matin. Le feu recommença de leur part le soir du même jour. Il étoit entretenu seulement par deux pontons & deux bombardes. Biserte a

Digitized by Google

beaucoup souffert ; toutes les maisons & les magasins des Négocians François & d'autres nations, ainsi que les Mosquées & les édifices élevés ont été renversés. Les habitans se sont retirés à la campagne, & ont emporté avec eux leurs principales richesses. Mais les Maures des montagnes sont descendus & les ont pillé. Le Bey a envoié 400 Cavaliers pour les défendre. On prétend que ces troupes ont reçu ordre du Bey de surveiller ces malheureux, qui sont réduits au désespoir, & qui projettent de se révolter contre un gouvernement si follement entêté à la guerre. De toutes parts on s'attend à un soulevement général contre le Bey.

Il est entré dans ce port un navire, sous pavillon Ragusien, venant de Tunis, d'où il a ramené le Consul Suédois, qui retourne en Suede avec toute sa famille. A son départ la place de Biserte étoit réduite à l'état le plus déplorable. Les Tunisiens se flattoient cependant de repousser l'ennemi aussitôt que l'escadre du Capitan Pacha qu'on attend des Dardanelles seroit arrivée.

Des nouvelles plus récentes encore confirment la destruction de Biserte. Voici l'extrait d'une lettre de Tunis, du 10 Août.

« Toute l'escadre Vénitienne est encore devant » Biserte, que l'on ne peut plus appeller une » Ville, mais un monceau de ruines. On y a » jetté plus de 120 bombes, qui ont fait un » ravage affreux. Le Gouverneur de la place & » une partie des principaux habitans on été

» tués. Quant aux blessés, leur nombre est si » grand, qu'on a été obligé d'y envoyer d'ici un » Chirurgien pour aider à leur pansement. Trois » canons de la place ont crevé, & cet accident » a fait périr beaucoup de monde.

« Après le bombardement, les Vénitiens se » sont rendus à terre pour y faire de l'eau, sans » aucune résistance.

» On apprend, dans ce moment, par un Cou» rier expédié de Biserte, que l'escadre Véni» tienne se préparoit à remettre à la voile. Cette » nouvelle causa ici les plus grandes allarmes re» lativement au Fort de la Goulette, que l'on » croit ne pouvoir être sauvé, s'il n'est secouru » à tems par un détachement de l'escadre aux » ordres du Capitan Pacha ».

DE ROME, le 26 Août.

On a des nouvelles certaines de la mort du Cardinal Antonio Colonna Brancinforte, décédé en son Evêché de Girhenti en Sicile, Ce Prélat étoit né à Pavie en 1711. Il avoit été créé Cardinal, le 26 Septembre 1766, par le Pape Clément XIII, & le Pape actuel l'avoit fait Evêque de cette ville, le 15 Avril 1776.

Le Chevalier Piranesi vient de publier en 6 planches très-bien gravées le fameux tombeau des Scipions & les inscriptions intéressantes, qu'on a retrouvées en 1780 dans la vigne des sieurs Sassi. Ce monument sera joint aux autres tombeaux qui se trouvent dans les 4 volumes d'Antiquités Romaines.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 8 Septembre.

L'échange des ratifications de la convention conclue entre l'Espagne & l'Angleterre, s'est faite le 1er., par le Marquis de Camarthen, Secrétaire d'Etat, & le Chevalier *del Campo*, Ministre Plénipotentiaire de la Cour d'Espagne à Londres. Le 4, ces ratifications ont été envoyées à Madrid, & le Traité lui-même ne tardera pas à être rendu public.

La Compagnie d'Afrique & la Chambre du Commerce à Liverpool ont tenu une Assemblée relativement aux empiétemens prétendus des François sur les côtes d'Afrique. Suivant ces Négocians mal instruits, ces usurpations très-allarmantes sont aussi contraires à l'esprit qu'à la lettre du dernier Traité de Paix; & les plaignans ne doutent point que le Gouvernement ne fasse à ce sujet des Remontrances à la Cour de France.

On a donné ordre d'équiper en toute diligence à Portsmouth, un Brigantin, que l'on doit envoyer à la côte d'Afrique avec des dépêches.

Le Ministere, dit un papier public, a mis tant d'empressement à réduire l'établissement de paix de la Marine, que dans toutes les stations réunies de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique, y compris les Iles, il n'y a que 12 ou 14 vaisseaux de force. Il paroît que

Digitized by Google

le Ministere a senti la faute de cette trop grande réduction, & qu'il s'occupe sérieusement à la réparer.

On fait à Plymouth les préparatifs nécessaires pour la reception du Lord *Howe*, & des autres Lords de l'Amirauté, qui doivent s'y rendre vers le 15 de ce mois. Leur objet est d'inspecter le Port, & de voir lancer le *Royal Soverei g*, vaisseau neuf de 110 canons à trois ponts, & le plus grand qui ait jamais été construit en Angleterre. Ce bâtiment sera aussi tôt doublé en cuivre, & mis en ordinaire dans ce Port, avec ses petits mâts & toutes ses munitions à bord, excepté les poudres. Par cette nouvelle méthode, qui est actuellement générale, il ne faut que très peu de tems pour mettre un vaisseau en état d'appareiller.

La ville de *Shelburne*, dans la Nouvelle Ecosse, offre une preuve des avantages que les grands capitaux procurent dans le commerce. Cette Colonie a actuellement 300 bâtiments de toute espèce, dont la plus grande partie sont employés au commerce avec les Iles; & le reste à la pêche de la baleine, & à celle de la morue sur les côtes de la Province.

Le dernier vaisseau venu de la Chine rapporte qu'au moment même où il alloit appareiller de Canton, il y étoit entré un bâtiment Anglois, arrivant du Kamschatka avec une cargaison de pelleteries. Lorsque ce na-

Digitized by Google

vire parut sur les côtes du Kamschatka, où le pavillon Anglois étoit jusqu'alors inconnu, il se trouva environné de pirogues remplies d'hommes, qui sembloient avoir dessein de l'attaquer. Mais le Capitaine ayant fait hisser le pavillon blanc en signe de paix, ils se hasarderent de venir à bord pour y trafiquer.

Plusieurs Etrangers suspects ont été arrêtés dans les différens Ports de l'Inde. Ils se sont donnés pour Matelots, en montrant des passe-ports obtenus à Madras, pour se rendre dans les parties septentrionales. Mais on a depuis découvert, ou cru découvrir, qu'ils n'étoient que des espions. Il y a ordre d'arrêter à l'avenir tous les gens de cette espèce.

Les Nouvellistes à la journée font circuler, depuis quelques jours, une lettre de Madras du 24 Mars, conçue en ces termes:

Une nouvelle très-étrange, & qui est considérée avec raison comme une circonstance de la plus grande importance, occupe ici tous les esprits. On vient de recevoir des avis qui assurent positivement que Tippo-Saïb n'est point mort. Voici les détails particuliers qui nous sont parvenus.

Hyder-Aly avoit promis sa fille à un des Princes les plus considérables du pays. Lors de l'avénement de Tippo au trône, il ne jugea point à propos de remplir les engagemens de son pere, en mariant sa sœur à ce Prince, mais il lui ordonna de quitter sa Capitale. Celui-ci se retira en effet, avec la ferme résolution de tirer une

vengeance éclatante de cet affront. En effet il ne tarda pas à paroître à la tête d'une armée considérable avec laquelle il attaqua Tippo. Il y eut plusieurs actions entre ces Princes. Le successeur de Hyder-Aly ayant été blessé dans la derniere, se fit reconduire dans sa Capitale. Des raisons politiques l'engagerent à répandre le bruit de sa mort : en conséquence son fils fut reconnu Souverain. Il s'éleva une faction pour le déposer, & le Prince Indien qui avoit pris les armes contre le pere, se déclara en faveur du fils, vraisemblablement dans l'espoir d'obtenir par ce moyen la main de la Princesse qui lui avoit été promise par Hyder-Aly. Cette conduite fit tant de plaisir à Tippo-Saïb, qu'il annonça aussi-tôt son rétablissement, se reconcilia avec son ennemi, & lui donna sa sœur en mariage.

D'autres Papiers traitent cette *résurrection* de fable; & au milieu de tous ces romans divers, les gens sensés restent dans le doute.

FRANCE.

De Versailles, le 10 Septembre.

Aujourd'hui, l'Assemblée du Clergé, composée de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques & de Députés du second Ordre, se rendit ici, & fut présentée à l'audience du Roi par le Baron de Breteüil, Ministre & Secrétaire d'Etat, chargé des affaires du Clergé, & conduite par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies. L'Archevêque d'Aix, au nom de l'Assemblée, porta la parole à Sa Majesté; après quoi, les Députés

du premier & du second Ordre furent présentés & nommés au Roi par l'Archevêque de Narbonne.

Le 3 de ce mois, les Députés des Etats de Languedoc ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté un Mémoire imprimé, qu'ils ont chargé le sieur Parmentier de rédiger; *sur les avantages que la province de Languedoc peut retirer de ses grains; considérés sous leurs différens rapports avec l'Agriculture, le Commerce, la Meûnerie & la Boulangerie.*

De Paris, le 20 Septembre.

Lettres-Patentes du Roi, du 30 Juin 1786, concernant la réciprocité à établir entre la France & la Principauté de Neufchâtel & Vallengin, par rapport à la Jurisprudence des faillites.

Déclaration du Roi, du 13 Juillet 1786, portant prorogation pendant trois années des droits d'Octrois accordés à l'Hôpital-Général & à celui des Enfans-Trouvés de la ville de Paris.

Idem du 13 Juillet 1786, qui ordonne la continuation de la perception de trente sols par muid de vin entrant dans la ville & fauxbourgs de Paris, pendant six années, à commencer du premier Janvier 1787, en faveur de l'Hôtel Dieu & de l'Hôpital Générrl.

Arrêt du Conseil d'Etat, du 28 Juillet 1786, qui supprime un ouvrage ayant pour

Digitized by Google

ture, *Essai sur la constitution des Régimens de Chasseurs*, &c.

Idem du 25 Août 1786, portant modération de droits sur les cartons lissés, façon d'Angleterre, destinés à l'apprêt des étoffes.

Idem du 28 Août 1786, concernant la restauration des Arênes de Nismes.

Vu par le Roi, étant en son Conseil, la délibération des Etats de Languedoc, du 14 février dernier, par laquelle, pour opérer la restauration des Arènes de la ville de Nîmes, l'un des plus beaux monumens qui restent de la grandeur des Romains, ils ont arrêté de supplier Sa Majesté de vouloir bien concourir à la dépense, offrant d'y contribuer eux-mêmes jusqu'à la concurrence de cent cinquante mille livres, & la ville de Nîmes proposant de fournir pareille somme, suivant la délibération qu'elle en a prise le 24 du même mois; Sa Majesté a jugé digne de l'accueil le plus favorable une entreprise qui doit rendre aux Arts & à l'admiration publique, un édifice célebre, échappé aux ravages des guerres & du temps, mais dont l'antique magnificence est en quelque sorte déshonorée par les viles constructions qu'on y a élevées dans des siecles de barbarie. Sa Majesté s'est portée d'autant plus volontiers à protéger & faciliter l'exécution de ce projet, qu'il en résultera pour la ville de Nîmes, l'avantage d'être à l'avenir préservée des maladies meurtrieres que l'insalubrité des masures qui obstruent aujourd'hui, tant l'intérieur que le pourtour extérieur des Arènes, occasionne fréquemment dans cette ville, aussi intéressante par son commerce que par sa population. A quoi voulant pourvoir, &c.

Digitized by Google

Le Roi étant en son Conseil, a approuvé & approuve la délibération des États de Languedoc, du 14 février dernier, & celle de la ville de Nîmes, du 14 du même mois ; En conséquence, ordonne qu'il sera procédé au rétablissement des Arènes de la ville de Nîmes, & à la démolition des maisons construites, tant dans l'intérieur que dans le pourtour extérieur de cet édifice, le tout sur les ordres du sieur Intendant & Commissaire départi en ladite Province, & sous la direction du sieur Raymond, Architecte de Sa Majesté ; à l'effet de quoi permet aux Etats de ladite Province, d'emprunter, conformément à ladite délibération, la somme de *cent cinquante mille livres*, dont les intérêts seront prélevés sur les fonds de la Caisse des prêts des Diocèses, & qui sera délivrée en trois termes égaux ; le premier après l'adjudication des ouvrages ; le deuxieme après la démolition des maisons ; & le troisieme après la confection desdits ouvrages : Permet pareillement à la ville de Nîmes d'employer à cette dépense la même somme de *cent cinquante mille livres*, Sa Majesté l'autorisant à prendre ladite somme sur le fonds des subventions, ou à emprunter à défaut dudit fonds, en affectant sur lesdites subventions l'intérêt de l'Emprunt qui pourra être stipulé sans retenue, & à la charge de pourvoir au remboursement : Ordonne en outre que sur les deniers qui doivent être versés au Trésor Royal par le Trésorier des Etats de la Province, il sera payé par ledit Trésorier, & en vertu des Ordonnances que rendra ledit sieur Intendant, la somme de *cent cinquante mille livres*, dont Sa Majesté fait don pour être employée au rétablissement dudit édifice, & être délivrée dans les mêmes termes

Digitized by Google

& aux mêmes conditions fixées par la délibération des Etats, &c.

Edit du Roi du mois de Septembre 1786, regiſtré en Parlement le 7 deſdits mois & an, Qui ordonne la démolition des maiſons conſtruites ſur les Ponts de la ville de Paris, ſur les quais de Gêvres, de la Pelleterie, & autres adjacentes des deux côtés de la riviere, conformément au Projet arrêté en 1769 ; la conſtruction d'un pont en face de la place de Louis XV : celle d'une nouvelle ſalle d'Opéra : le parachevement du quai d'Orſay, & autres objets relatifs à l'utilité publique, à la ſalubrité & à l'embelliſſement de la Capitale : autoriſe en conſéquence les Prévôt des Marchands & Echevins de ladite ville de Paris, à conſtituer *Douze cents mille livres* de rentes perpétuelles à *Quatre pour cent*, avec un tirage de primes de *Dix mille Lots*.

Les 16 premiers articles de cet Edit ſont relatifs aux démolitions & reconſtructions ordonnées. Voici la teneur des ſuivans qui ont pour objet l'emprunt de 30 millions auquel la Ville eſt autoriſée.

Pour ſubvenir à l'exécution des diſpoſitions ci-deſſus, ainſi qu'à la conſtruction d'une nouvelle ſalle d'Opéra, ſuivant ce qui ſera par nous déterminé, leſdits Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris, ſeront & demeureront autoriſés, par notre préſent Edit, à emprunter la ſomme de trente millions en conſtitutions de rentes perpétuelles au denier vingt-cinq, faiſant douze cens mille livres de rentes, qui ſeront

Digitized by Google

sont exemptes de toutes retenues présentes ou à venir, & spécialement affectées sur la somme annuelle de douze cens mille livres que nous déléguons à ladite Ville, sur le produit de ces fermes générales, ainsi qu'il sera dit ci-après.

XVIII. Sur ladite somme de trente millions, formant le montant dudit emprunt, il sera gardé dès-à présent trois millions dans la caisse de la Ville, pour être employés; savoir, douze cens mille livres à l'acquisition & à la démolition des maisons du pont au Change & autres objets, suivant l'ordre dans lequel ils sont rappellés à l'article premier. Douze cens mille pour commencer la construction du pont vis-à-vis la place de Louis XV, & six cens mille livres pour l'acquisition des maisons nécessaires à l'établissement du marché du détail, vis-à-vis la nouvelle halle à la marée.

XIX. Le surplus desdits trente millions, sera versé ensuite en notre Trésor royal; pour, la même somme de trois millions, être prélevée chaque année sur la masse dudit emprunt, & rapportée dans la caisse de notre bonne ville de Paris, à l'effet d'être employée successivement à la confection desdits ouvrages & autres pareillement utiles à ses habitans, qui seroient par nous déterminés, & servir au paiement des dépenses qui auront été arrêtées pour chacune desdites années.

XX. Les trente millions composant la totalité de l'emprunt, seront partagés en 30000 reconnoissances de 1000 l. chacune, conforme au modèle annexé au présent Edit, numérotées depuis le n°. 1 jusques & compris le numéro 30000, & signées par le sieur de Villeneuve, Receveur général des Domaines de la ville de Paris, ès mains

Digitized by Google

duquel leur montant sera versé par les prêteurs en deniers comptans.

XXI. Ces trente mille reconnoissances participeront d'abord à un tirage de dix mille lots de primes payables en especes, montant ensemble, suivant le tableau annexé à notre présent Edit, à la somme de sept millions cinq cens mille livres, & seront ensuite lesdites reconnoissances constituées en rentes au denier vingt-cinq de leur capital, de mille livres chaque.

XXII. Le tirage de ces dix mille lots de primes s'effectuera en deux temps, savoir, dans les dix derniers jours de Décembre prochain, à l'effet de constater quels seront les dix mille numéros qui gagneront les lots, & dans le courant d'Avril 1787, pour déterminer quels seront les lots échus à chaque numéro gagnant.

XXIII. Pour déterminer la premiere de ces chances, & constater les dix mille numéros gagnans, il sera mis dans une roue de fortune suivant la forme ordinaire employée par l'Administration de la Loterie royale, trois numéros sous les nombres 1, 2 & 3, desquels il ne sera tiré qu'un seul. Ce numéro sorti déterminera la série des dix mille numéros gagnans, en sorte que si c'est le numéro un qui sort de la roue, ce seront les dix mille reconnoissances numérotées de un à dix mille inclusivement qui gagneront les dix mille lots.

Si c'est le numéro deux, ce seront celles numérotées dix mille un jusques & compris vingt mille, & si c'est le numéro trois, les dix mille lots seront attribués aux reconnoissances portant les numéros, depuis vingt mille un jusqu'à trente mille.

XXIV. Le tirage d'Avril 1787, qui aura

Digitized by Google

pour objet de répartir les dix mille lots entre les dix mille billets gagnans, s'effectuera en plaçant dans une roue de fortune les dix mille numéros de la série qui sera sortie au premier tirage & dans une autre roue les dix mille lots, conformément au tableau annexé au présent Edit.

Ces tirages dont le jour & l'heure seront indiqués & affichés à l'avance, s'effectueront à l'Hôtel-de-Ville, en présence des Prévôt des Marchands & Echevins, & des personnes qui voudront y assister.

XXV. Les dix mille lots de Primes seront acquittés par ledit sieur Trésorier de la Ville, à bureau ouvert & en deniers comptans, dans le mois de Septembre 1787, & à compter du 10 dudit mois, aux Porteurs de reconnoissances auxquels ces lots seront échus, & il leur sera en même temps délivré des certificats du Trésorier de la Ville, d'après le modele ci-annexé, à l'effet de leur donner droit à la constitution du capital de mille livres au denier vingt-cinq.

XXVI. Pour mettre la ville de Paris en état de remplir exactement l'engagement qu'elle a pris de payer au mois de Septembre 1787, les lots attachés au présent emprunt, Nous lui ferons verser par le Garde de notre Trésor royal, dans les premiers jours dudit mois, une somme de sept millions cinq cents mille livres, dont un million cinq cent mille livres pour une année de l'intérêt de trente millions à cinq pour cent, & six millions à l'effet de réduire ces trente millions; cinq cents mille livres seront aussitôt employés par la ville au payement des lots de primes résultans du tirage qui s'en fera en Avril prochain, ainsi qu'il est ordonné par l'article précédent.

XXVII. Il sera accordé jusqu'au 1er. Juillet

Digitized by Google

1788, pour effectuer les constitutions de rentes, tant en faveur des Porteurs desdits certificats qui auront gagné des lots, que des propriétaires des vingt mille reconnoissances qui n'en auront pas gagné, & les arrérages desdites rentes commenceront à avoir cours, à dater du 1er. Juillet 1737 : toutes les constitutions qui seront faites, passé ce délai, ne jouiront des arrérages qu'à dater du premier jour du sémestre dans lequel elles auront été faites.

XXVIII. Lesdites constitutions ne pourront être moindres de mille livres de principal, & les contrats feront mention des numéros des reconnoissances à l'extinction desquels ils auront servi : ils seront passés par les Prévôt des Marchands & Echevins, pardevant tels Notaires du Châtelet de Paris que les Porteurs des reconnoissances choisiront, auxquels les grosses desdits contrats seront délivrées sans frais, & au payement desquelles il sera pourvu ainsi qu'aux frais desdits tirages, par les Prévôt des Marchands & Echevins, sur les deniers dudit emprunt.

XXIX. Les arrérages desdites rentes seront payés en deux termes égaux de six en six mois par ledit Receveur général de notredite Ville, dans la même forme & de la même maniere que ceux des autres rentes dues par notredite Ville.

XXX. Permettons aux propriétaires desdites rentes d'en transmettre la propriété par la voie de la reconstitution ; en conséquence, autorisons lesdits Prévôt des Marchands & Echevins, ainsi que ledit Receveur des Domaines de notredite Ville, à recevoir de ceux qui se présenteront pour être subrogés aux possesseurs desdites rentes, les deniers comptans qui leur seront offerts, pour en être constitués de nouvelles & pareilles, en remplacement de celles qui seront remboursées

Digitized by Google

avec les deniers fournis par les nouveaux acquéreurs, lesquels contrats de reconstitution seront numérotés des mêmes numéros que ceux des contrats remboursés.

XXXI. Les étrangers non naturalisés, même ceux demeurans hors de notre royaume, pays, terres & seigneuries de notre obéissance, pourront acquérir des capitaux dudit emprunt, percevoir le montant des lots, & jouir des rentes des constitutions, ainsi que pourroient faire nos propres sujets : même en disposer en capitaux & intérêts entre-vifs, & par testament, en quelque sorte & maniere que ce soit ; & en cas qu'ils n'en eussent disposé, leurs héritiers leur succéderoient, encore qu'ils fussent étrangers & non Regnicoles : renonçant à cet effet à tous droits d'aubaines & autres, même à celui de confiscation, en cas qu'ils fussent sujets des Princes ou Etats avec lesquels nous pourrions être en guerre : renonçant aussi à l'effet de toutes lettres de marque, représailles & autres.

XXXII. Permettons également aux Communautés séculieres & régulieres, Hôpitaux, Fabriques & autres gens de main-morte, d'acquérir lesdites rentes sans être tenus de payer aucuns droits d'amortissement ni autres.

XXXIII. A l'effet de donner une hypothéque spécial au présent emprunt, & assurer le payement exact des arrérages des douze cents mille livres de rentes qui vont être constituées, Nous avons, par le présent Edit, assigné & délégué, assignons & déléguons au Receveur général des Domaines de notre ville de Paris, une somme annuelle de douze cent mille livres, à commencer du 1er. Juillet 1787, au payement de laquelle somme de douze cents mille livres, Nous affectons & hypothéquons dès à présent, le produit de nos

Digitized by Google

Fermes générales, sauf les reprises que nous jugerons à propos d'ordonner sur l'accroissement du revenu que nous nous proposons de procurer à notredite ville, pour être employé au payement de la portion desdites rentes qui viendra à sa charge, à mesure & en proportion des sommes qui seront versées dans sa caisse pour servir aux susdites destinations, ainsi qu'il sera ci-après expliqué.

XXXIV. Voulons que l'adjudicataire de nosdites Fermes générales, verse ladite somme de douze cents mille livres dans la caisse de la ville, en deux payemens égaux, dans les premiers jours de Janvier & de Juillet de chaque année, & dont le premier s'effectuera en Janvier 1788, & cela par préférence à la partie de notre Trésor royal, sur les simples quittances du Receveur général de la ville de Paris, & sans qu'il soit besoin d'autoriser ce versement par aucune ordonnance particuliere, ni d'autre assignat que notre présent Edit.

XXXV. Lesdits Prevôt des Marchands & Echevins seront tenus de justifier tous les ans de l'exécution successive des ouvrages annoncés par notre présent Edit, & de l'emploi des trois millions qui seront versés chaque année dans la caisse de notredite Ville de Paris; duquel emploi il sera formé un compte particulier, dont une copie sera remise à notre Secrétaire d'Etat au département de Paris, une autre au Contrôleur général de nos finances, & une troisieme à notre Procureur général de notre Parlement.

XXXVI. Lorsque nous aurons fixé & déterminé, par les moyens les moins onéreux, l'accroissement de revenu qui sera jugé nécessaire pour mettre notredite Ville en état de subvenir au paiement des intérêts & amortissemens des capitaux de la partie du présent emprunt dont elle devra être

Digitized by Google

chargée en raison de la portion de dépense qui la concernera, & en proportion des fonds qui lui auront été remis ; le montant de cet accroissement de revenu sera imputé sur nos Fermes générales, laquelle se trouvera en conséquence réduite à celle qui sera nécessaire, tant pour le paiement des intérêts, que pour l'accroissement successif des capitaux de la portion desdites rentes restée à notre charge, comme relative aux ouvrages publics qui concernent notre Domaine : Voulons au surplus que ledit assignat sur nos Fermes générales, puisse servir dans tous les cas, & en tant que de besoin, de complément d'hypothèque & de garantie pour tous les engagemens résultans du présent Edit, &c.

TABLEAU des Lots qui seront attribués par le Tirage d'Avril 1787, aux dix mille Numéros de la série qui sera sortie au Tirage de Décembre 1786.

1 Lot de		300000
2 . . . de	150000	300000
3 . . . de	120000	360000
4 . . . de	100000	400000
10 . . . de	24000	240000
20 . . . de	6000	120000
60 . . . de	3000	180000
900 . . . de	1000	900000
2000 . . . de	600	1200000
7000 . . . de	500	3500000
10000 Lots		7500000

Le Magnétisme Animal ayant trouvé des Adeptes zélés & nombreux parmi les Negres de S. Domingue, on a craint qu'il n'en résultât des dangers pour la Colonie. Cette

gratique vient d'être foudroyée au *Cap-François* par un Arrêt du 16 Mai dernier, rendu sur un Réquisitoire de *M. François de Neufchâteau*, Procureur Général du Roi, selon un Journal de la Capitale de qui nous empruntons ces fragmens.

« Vu par le Conseil la Remontrance du Pro» cureur Général du Roi, contenant qu'il ne peut » pas différer plus long-tems de rendre compte » aux Magistrats d'un désordre nouveau qui regne » dans quelques quartiers du ressort de la Cour, » & qui, foible dans sa naissance & bizarre dans » son espèce, mais rapide dans ses progrès & » allarmant dans ses suites, seroit dans peu de » tems un de ces maux terribles qu'il est dange» reux d'attaquer & impossible de guérir, si l'on » ne se hâtoit d'en extirper le germe tandis qu'il » en est tems encore. . . . .

» . . . . Il seroit du plus grand danger, dans » cette Colonie, de laisser dans les mains des » Nègres, épris du merveilleux, un instru» ment que la Physique ne remue elle-même » qu'avec précaution; & dont l'abus est si facile » & si propre aux tours des Jongleurs, com» muns parmi les Nègres & vénérables à leurs » yeux, comme ils le sont toujours par la cré» dulité des peuples ignorans, même pour bien » des têtes foibles parmi les peuples éclairés.

» Le quartier de la Marmelade est actuelle» ment le théâtre des faux prodiges de ce pré» tendu Magnétisme; les Nègres s'y rassemblent » la nuit en des lieux écartés, & ce qui est plus » illicite, en troupes très-nombreuses. L'Opéra» teur miraculeux se fait présenter dans ce cer» cle les sujets qui demandent à subir son pou» voir. Il ne se borne pas à les magnétiser, suit

» vant l'acception moderne du comme. Après que » le Magicien leur a causé de la stupeur ou des » convulsions, mêlant le sacré au profane, il se » fait apporter de l'eau bénite, qu'il prétend » nécessaire pour désensorceler ceux qu'il a mis » en crise; & quand l'assemblée circulaire a bien » joui de ce spectacle, on fait une collecte au » profit de l'homme étonnant qui a produit » tant de merveilles.

» . . . .

» Les Gérants honnêtes & fermes, qui veillent » avec soin sur la police intérieure des habita- » tions, savent bien que les Réglemens pronon- » cent une amende contre ceux qui tolèrent de » telles assemblées; mais s'ils ne veulent pas » s'exposer à l'amende, ils risquent un plus » grand désordre : ils ont à redouter que la » confusion ne règne dans leurs attéliers, & que » le maronnage ne leur enleve jusqu'aux Chefs; » tant les Nègres esclaves sont fâchés qu'on les » prive de la distraction qu'ils cherchent dans » leurs assemblées. . . . .

» . . . .

» C'est donc l'occasion de rappeller les Loix sur » les assemblées illicites, & d'appliquer aux » Charlatans du Magnétisme, ou du *Bila* (nom » sous lequel le Magnétisme est déguisé par les » Nègres) chez les Gens de couleur, les dis- » positions des Réglemens rendus en de pareil- » les circonstances.

» A CES CAUSES, &c. la Cour. . . . . . fait » très-expresses défenses à tous Nègres ou Mulâ- » tres de pratiquer & exercer le Magnétisme ou » le *Bila*, sous peine d'être poursuivis extraor- » dinairement & punis, pour la premiere fois, » de trois ans de galere, comme Profanateurs, » Charlatans & Moteurs d'assemblées & attrou-

Digitized by Google

» pemens défendus par les Ordonnances, & sous » peine de plus grande en cas de récidive ».

On ne peut qu'applaudir aux intentions de l'Auteur des Observations suivantes sur les moyens de rappeller à la vie le plus grand nombre des noyés, & nous laissons au public d'en apprécier la solidité.

On ne sauroit assurément trop applaudir aux établissemens qui ont été faits de toutes parts, pour rappeller les noyés à la vie : ce sont des monumens de bienfaisance & d'humanité, qui honoreront notre siecle dans tous les tems Mais, d'où vient ne réussissent-ils que rarement ? d'où vient, sur quantité de noyés retirés de l'eau peu de tems après leur accident, n'en sauve-t-on qu'un petit nombre ? Il m'est venu à ce sujet une idée qui, je crois, mérite d'être approfondie, à cause de son importance.

Ce n'est certainement pas la quantité d'eau qu'avallent les noyés, qui les tue : car personne n'ignore que ceux qui périssent ainsi en ont à peine trois chopines dans le corps : on boit souvent plus dans un grand repas : ceux auxquels on donne la question à l'eau sont forcés d'en avaler cinq ou six fois d'avantage, & n'en meurent point.

Cela posé : ce n'est donc point la quantité d'eau qui occasionne la mort d'un noyé ; sa véritable cause a évidemment pour principe son affluence qui, en se précipitant dans son gosier, intercepte la respiration, ce qui produit chez lui une suffocation, un étouffement ou une espece d'asphixie : c'est probablement en cette circonstance, & quand un noyé n'a pas séjourné trop long-tems dans l'eau que l'on réussit, ainsi qu'il arrive quelquefois, à lui administrer efficacement les secours usités.

Mais tout porte à croire que la suffocation est rarement seule, & qu'elle est volontiers accompagnée d'un incident qui aggrave l'état du noyé, & contribue à rendre le plus souvent les secours infructueux. L'eau en se précipitant dans la gorge ne sauroit manquer d'attaquer, par son passage, la trachée-artere par où l'air s'introduit dans les poulmons, & doit de nécessité produire en cet endroit sensible une violente irritation qui occasionne une très-forte toux, à-peu-près semblable à celle que l'on éprouve lorsqu'on boit ou qu'on avalle de travers. Qu'arrive-t-il delà? c'est que cette toux, par sa continuité, & faute de pouvoir être soulagée par l'air extérieur, qui seroit nécessaire pour la faire cesser, oblige celui qui se noie à des efforts multipliés & extraordinaires, qui ajoutent à la suffocation usitée, la rupture de quelques gros vaisseaux, soit dans la poitrine, soit dans la tête. Alors, quand bien même le noyé auroit été retiré de l'eau à tems, les secours deviennent insuffisans, ils ne sauroient plus lui être administrés avec succès, la circulation du sang se trouvant interrompue, la mort a suivi nécessairement la rupture en question.

Si ma conjecture, comme il y a tout lieu de le présumer, est fondée, le vrai secret de rappeler le plus grand nombre à la vie, consisteroit donc à trouver quelqu'expédient capable de mettre obstacle à la trop grande abondance d'eau qui veut s'introduire à la fois dans leur gosier; & cela, je crois, n'est pas tout-à-fait impossible.

Si l'on pouvoit, par exemple, avoir assez de présence d'esprit, pour observer de replier sa langue dans sa bouche, ou de la tenir, le plus que faire se peut, serrée contre le palais, à

Digitized by Google

l'effet d'apposer quelqu'obstacle à la trop grande précipitation de l'eau ; si, sur le point de tomber dans une riviere, on s'avisoit de mettre entre ses dents une petite éponge, une étoupe, ou bien un petit morceau de papier roulé, dont on se seroit précautionné, il est à croire que par l'un de ces moyens, ou de quelqu'autre, capable de remplir le but en question, l'eau ne s'introduisant que peu à peu dans le gosier, & ne pouvant point par son passage, irriter, du moins à un certain point, la trachée-artere, n'y produiroit guere d'autre effet que celui qui résulte en avalant comme de coutume.

Peut-être que cette précaution, en empêchant celui qui se noie, d'être aussi promptement suffoqué, faciliteroit d'autant ces secours : pour peu qu'il s'agitât dans l'eau, il reparoîtroit de tems à autre sur la surface, & on le perdroit de vue moins aisément : dans la persuasion que ce qu'il tiendroit ainsi entre ses dents, pourroit devenir son sauveur, il ne s'en dessaisiroit pas volontiers ; & cela est d'autant plus vraisemblable, qu'il est notoire qu'un noyé ne quitte pas facilement prise, quand il s'est attaché à quelque objet qu'il imagine propre à le secourir.

La respiration à la vérité ne seroit pas, quoique plus lentement que de coutume, pour cela moins interceptée : il y auroit toujours un étouffement, une suffocation, une espece d'asphixie, d'où s'ensuivroit la mort, faute de secours : mais comme, à l'aide de cette précaution, il n'arriveroit pas de rupture de vaisseaux dans la poitrine ou dans la tête, il résulteroit, (en supposant qu'un noyé eût été retiré de l'eau à tems), qu'il seroit à même d'être secouru efficacement, & que l'on obtiendroit par-là l'avantage d'en sauver un plus grand nombre que

Digitized by Google

de coutume : ce seroit un pas de plus en faveur de l'humanité souffrante.

Je sens bien que ce conseil est plus aisé à donner qu'à suivre. Dans une pareille situation, on s'effraie, on perd d'autant plus aisément la tête dans le danger, qu'il est plus pressant, & qu'on envisage moins de ressource pour s'en tirer. Dans la crainte d'être suffoqué par le défaut de respiration, on court au plus pressé ; on ouvre machinalement la bouche tant que l'on peut, tandis qu'il vaudroit peut-être mieux faire en sorte de ne l'ouvrir que médiocrement, ou de retenir en partie son haleine.

Cependant, s'il étoit bien constaté qu'à l'aide de quelque moyen éprouvé, pour empêcher la trachée-artere d'être trop offensée par la grande précipitation de l'eau dans la gorge, on pourroit se flatter d'augmenter la certitude d'être rappellé à la vie par les secours, l'espérance se trouvant alors soutenue par cette idée salutaire, engageroit la plupart de ceux qui seroient en péril, à faire les plus grands efforts pour se procurer cet avantage ; ils l'envisageroient dans ces momens désastreux comme une derniere ressource, à l'exemple d'un Nautonier qui, en voyant engloutir son vaisseau dans les flots, cherche à se saisir de quelques-uns des débris auxquels il doit souvent son salut, tandis que ses compagnons, faute de la même prévoyance, en ont été la victime.

PATTE, Architecte du
Duc-Regnant de deux Ponts.

M. *Patte* exagere l'inefficacité des secours donnés aux noyés jusqu'à présent. J'ignore si en France on n'en sauve en effet qu'*un petit nombre* ; mais je sais que la respectable *Société d'humanité* en Angleterre rappelle à

la vie, chaque année, plus des trois quarts des personnes qu'elle retire de l'eau. Ses registres imprimés ne laissent aucun doute à cet égard. La *Société d'humanité* a publié divers Mémoires rédigés par les Docteurs *Lettsom*, *Hawes* & autres, qui laissent peu de choses à desirer sur les causes de la mort des noyés, & sur la nature des secours à leur administrer. Probablement M. *Patte* n'en a pas eu connoissance, & nous l'invitons à y recourir. Il existe aussi d'excellens ouvrages en Hollande sur cette matiere. Qu'on me permette d'ajouter une seule observation qui paroît avoir échappé à ces Ecrivains & à M. *Patte*; c'est qu'on n'a pas encore assez fait d'attention à la différente qualité des eaux dans lesquelles périssent les noyés. Cette différence influe certainement sur l'effet quelconque des secours. Avec quelque soin qu'on les administre, on les voit infiniment moins efficaces sur les bords de certains fleuves, & j'ai été en Suisse témoin oculaire de cette observation constante.

L'Ecole Royale Vétérinaire d'Alfort, présidée par la Société Royale d'Agriculture, a tenu le 4 une séance publique.

Cette Séance a été ouverte par un discours de M. Loir, Subdélégué de M. l'Intendant de Paris, à Alfort, sur les progrès de l'Art vétérinaire, & l'extension que l'Ecole vétérinaire a reçue en dernier lieu.

M. de Fourcroy a lu ensuite pour M. Daubenton, Professeur d'Economie vétérinaire &

d'Economie rurale, un mémoire sur l'Art vétérinaire tel qu'il étoit pratiqué chez les anciens, & sur les avantages que nous pouvons en retirer.

M. Vicq d'Azir, Professeur d'Anatomie comparée, a fait lecture d'un discours sur l'Anatomie considérée dans ses rapports avec le regne animal en général, sur la maniere de perfectionner la nomenclature & d'accélérer ses progrès.

M. de Fourcroy, Professeur de Chymie, a lu un Mémoire contenant un exposé du plan qu'il se propose de suivre dans les recherches chymiques sur les substances animales.

M. Broussonet, Professeur-Adjoint d'Economie vétérinaire & rurale, a fait lecture d'un exposé des rapports de l'Art vétérinaire avec l'agriculture en général.

M. Chabert, Directeur de l'Ecole, a lu un Mémoire succinct des avantages de l'Art vétérinaire considéré dans toutes ses Parties, & sur les succès qu'on a obtenus dans différentes épizooties. La Séance a été terminée par les réponses que les Eleves de l'Ecole ont faites aux Questions qui ont été proposées par M. le Contrôleur-général des Finances, relativement à l'Anatomie des animaux. Les prix de ce concours consistoient en Médaillons & en instrumens d'usage dans l'Art vétérinaire.

L'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse propose les Prix suivans pour les années 1787, 1788, 1789.

Le sujet proposé en 1783 pour le Prix de 1786, étoit de *déterminer les moyens de construire un Pont de charpente de vingt-quatre pieds de voie, & d'un seul jet, c'est-à-dire, sans piles, sur une riviere de quatre cent cinquante pieds de lar-*

Digitized by Google

geur, dont les rives sont supérieures d'environ vingt-cinq pieds au niveau des eaux ordinaires.

Dans le nombre des Mémoires envoyés à l'Académie, elle a accordé le Prix annoncé au Mémoire dont l'Auteur est M. Aubry, Ingénieur en chef des Provinces de Bresse & du Bugey, Membre de plusieurs Académies.

Elle a accordé un prix réservé à partager entre les Mémoires n° 4, dont l'Auteur ne s'est pas fait connoître, & n° 12, par M. Racle, de Pont-de-Vaux en Bresse, Architecte-Ingénieur du Canal de navigation de Reyssouze.

Elle a cru aussi devoir faire une mention honorable du mémoire n° 10; elle l'a jugé digne d'un Accessit, dont l'Auteur est M. Migneron de Brocqueville.

Le Programme de 1784 annonce pour Sujet du Prix qui sera distribué en 1787,

1°. *D'indiquer dans les environs de Toulouse, & dans l'étendue de deux ou trois lieues à la ronde, une terre propre à fabriquer une poterie légere & peu coûteuse, qui résiste au feu, qui puisse servir aux divers besoins de la cuisine & du ménage, & aux opérations de l'Orféveerie & de la Chymie.*

2° *De proposer un vernis simple pour recouvrir la poterie destinée aux usages domestiques, sans nul danger pour la santé.*

Les Auteurs qui travailleront à ce sujet, joindront à leur Mémoire des ustensiles, ou seulement des échantillons de poterie faite avec la terre qu'ils indiqueront. Ces échantillons seront, les uns recouverts du vernis proposé & les autres sans couverte, simplement biscuits, & propres à servir de creusets. L'Académie soumettra ces échantillons aux épreuves nécessaires, pour constater qu'ils remplissent les conditions du Programme.

On fut informé par le Programme de 1784,

Digitized by Google

que l'Académie, qui avoit proposé pour Sujet du Prix de l'année, *d'assigner les effets de l'air & des fluides aériformes introduits ou produits dans le corps humain, relativement à l'économie animale*; avoit vu à regret que les Auteurs de deux Mémoires qu'elle avoit distingués, s'étoient plus occupés, l'un de la partie Médicale, l'autre de la partie Chymique, tandis qu'elle exige que ces deux parties soient traitées également, ce qui la détermina à proposer encore le même sujet pour le Prix double de 1787, qui sera de cent pistoles.

Elle avoit proposé dans le Programme de 1782, pour 1785, *d'exposer les principales révolutions que le Commerce de Toulouse a essuyées, & les moyens de l'animer, de l'étendre & de détruire les obstacles, soit moraux, soit physiques, s'il en est, qui s'opposent à son activité & à ses progrès*. L'Académie n'ayant reçu que très-peu de Mémoires, elle reproposa l'année derniere le même sujet pour 1788. Le Prix double sera de 1000 liv.

L'Académie propose pour Sujet du Prix ordinaire de 500 liv. qui sera distribué en 1789, *de déterminer la cause & la nature du vent produit par les chûtes d'eau, principalement dans les trompes des forges à la Catalane, & d'assigner les rapports & les différences de ce vent avec celui qui est produit par l'éolipyle*.

Les Mémoires seront adressés à M. Castilhon, Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou le lui feront remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse.

A la même date, l'Académie d'Amiens a aussi tenu Séance publique.

M. *Demeaux*, Directeur, a fait l'ouverture par un Discours sur le Bonheur.

Après cette ouverture, M. le Directeur annonça,

1°. Que le prix d'éloquence, dont le sujet étoit l'Eloge de M. d'Orléans de la Motte, Evêque d'Amiens, avoit été décerné au Discours, n°. 1, dont l'Auteur est M. l'Abbé DE THORAME, Vic. Général du Diocese de Lisieux, Chanoine de Blois.

2°. Que le Prix proposé par la bienfaisance de M. le Comte d'Agay, Intendant de la Province, & dont le sujet étoit :

» *Indiquer les causes du Bled noir ou charboné ;*
» *& les moyens les plus sûrs & les moins dispendieux*
» *de prévenir & de guérir cette maladie des Bleds*,
avoit été accordé au Mémoire, n° 8, dont l'Auteur est M. MORISE, Associé libre de la Société d'Agriculture d'Evreux.

3°. Que le Prix de Chymie, consistant en une Médaille d'argent, aux Armes de la Ville & de l'Académie, avoit été accordé à M. *Bourgeois*, & les *Accessit* à MM. *de Baisieux* & *Sagebien*.

Le Prix de Botanique, consistant en une pareille Médaille, à MM. *Sagebien* & *Bourgeois*, & les *Accessit* à MM. *de Garenne*, *Cailly* & *Berlancourt*.

4°. Que le Prix de Bienfaisance, consistant en une somme de 500 liv. fondé par M. Delatour, Peintre du Roi, Citoyen de S. Quentin, *pour une action d'humanité, faite dans l'année en Picardie, par un Habitant de la Province, ou à ce défaut, pour une invention utile, &c.* avoit été partagé entre les nommés *Charles Parent*, *Madeleine Marié* & *Antoine Sené*, âgé de douze ans, tous trois de la Paroisse de Ressons, Election de Montdidier.

Les Couronnés ont reçu la récompense due à leur courage des mains de M. l'Evêque, de M. l'Intendant & de M. l'Adjoint à l'Intendance, Honoraires de l'Académie, comme les autres

Digitized by Google

Vainqueurs ont reçu leur Médaille des mains de Mesdames d'Agay.

M. le Directeur a lu cet extrait du procès-verbal dressé sur les lieux.

Le 16 Juin, sur les deux heures après midi, une pluie abondante força un grand nombre des Habitans de Ressons qui étoient répandus dans la campagne, de chercher un abri. Ils coururent vers le Village ; mais une vallée large de trois à quatre cents pieds qu'il falloit traverser, étoit couverte par les eaux. Un pont placé sur le chemin, ne pouvoit plus être apperçu ; ces Habitans forment une chaîne, afin de résister plus sûrement au torrent. Les premiers échappent aux dangers ; mais les eaux en augmentant, roulent avec tant d'impétuosité, qu'elles rompent la chaîne. Le nommé Antoine Sené, âgé de 12 ans, & une fille du même âge, sont emportés. Après avoir parcouru un cerain espace, le garçon trouve un arbre & s'y accroche. Sa compagne passe à quelque distance, aussi-tôt il oublie le danger qu'il court lui-même, & veut sauver la vie à cette infortunée qui alloit périr. Il la saisit par ses jupons, essaie de l'amener vers l'arbre ; elle lui échappe. Il s'élance, & l'arrête de nouveau, la serre dans ses bras & arrive jusqu'à l'arbre où ils restent plusieurs heures, demandant du secours que personne ne pouvoit leur donner.

Madeleine Marié, fille courageuse, qui auroit pu échapper au péril, étoit restée au milieu des eaux, pour garder deux autres jeunes filles qu'elle tenoit à ses côtés. Elle combat & résiste aux vagues pendant plus d'une heure & demie. Elle succombe enfin, & disparoît aux yeux des spectateurs; elle se remontre, on veut l'aborder avec des chevaux ; mais les chevaux & les Cavaliers sont entraînés & repoussés par le torrent. Cette fille jette un regard de douleur vers les compagnes de son

malheur, & croit toucher, comme elles à son dernier instant. Le nommé Charles Parent ne peut voir ce spectable sans en être ému. Il n'est point effrayé de l'exemple; l'humanité parle à son cœur; il vole vers ces tristes victimes. Il fait 30 pas dans l'eau; la crainte le saisit, il revient; mais il ne peut voir périr ses semblables : muni d'une corde, il affronte de nouveau le danger; l'eau flottoit jusque sur ses épaules. Il jette la corde à plusieur reprises, sans succès. Madeleine Marié la reçoit enfin. Un des enfans tient cette fille par les jupons, & l'autre tient sa petite compagne de la même maniere. Les jupons s'arrachent. Madeleine Mairié s'en apperçoit, & abandonne la corde pour s'emparer des deux enfans que les vagues lui déroboient. L'une lui échappe & périt. Elle se saisit de l'autre. Charles Parent va la prendre sur ses épaules & l'amene à bord. Il retourne pour la troisieme fois, & ramene Madeleine Marié. Puis il s'élance vers l'arbre que tenoient les deux autres enfans, & les délivre successivement. C'est alors que Parent se dit à lui-même, *Que je suis malheureux, je n'ai pu sauver l'enfant que nous avons vu périr!*

L'Académie a cru devoir partager ce Prix entre *Charles Parent*, *Madeleine Marié* & *Antoine Sené*.

Le même Prix aura lieu tous les ans.

M. le Duc *de Charost*, honoraire de cette Académie, avoit destiné, l'année derniere, un fonds de 600 liv. à l'Auteur du meilleur Mémoire sur les moyens de prévenir & de s'opposer au progrès des incendies.

L'Académie a vu avec peine qu'une matiere aussi intéressante, n'avoit pas été traitée selon ses vœux. Elle a proposé le même sujet pour cette année avec un Prix double de 1200 liv. Malgré le grand nombre de Mémoires envoyés, elle n'en

a trouvé aucun qui lui ait paru mériter d'être couronné.

L'Académie a cru devoir remettre ce même sujet pour l'année prochaine ; le Prix sera de 1200 liv.

L'Académie donnera dans la même Séance publique, l'année prochaine 1787, le prix de 600 liv. également fondé par M. le Duc de Charost, & annoncé l'année derniere, au meilleur Mémoire sur les moyens de multiplier les Prairies artificielles dans cette Province. Voici l'énoncé :

1°. *Quel est ordinairement, dans la Généralité de Picardie, la proportion entre les terres labourables & les prés, soit naturels, soit artificiels, d'une même exploitation.*

2°. *Ne seroit-il pas avantageux qu'il y eût plus de prés qu'il n'y en a pour chaque exploitation ?*

3°. *Quels en seroient les avantages ?*

4°. *N'est-ce pas au défaut d'une juste proportion qu'on doit attribuer le peu d'aisance des Cultivateurs dans les Provinces abondantes en bled.*

5°. *Quel seroit le moyen d'établir cette proportion, & de favoriser la multiplication des prairies artificielles ?*

6°. *Quelles sont les prairies artificielles connues dans la Généralité d'Amiens ? Quelles sont celles que l'on pourroit y introduire.*

L'Académie propose pour l'année 1787, une Médaille de la valeur de 300 liv. au Mémoire qui traitera le mieux cette question :

Quels moyens rendroient en Picardie la culture des Lins plus sûre, plus facile & plus lucrative.

L'Académie se propose de donner dans la séance publique de 1788, un prix de la valeur de 300 liv. à l'Auteur du Mémoire qui présentera » l'apperçu le plus exact, ou l'ensemble le » plus complet *d'une partie de l'Histoire naturelle* » *de la Picardie dans un Regne quelconque.*

Digitized by Google

Les Ouvrages seront adressés franc de port, ou sous le couvert de M. l'Intendant, à M. Goffart, Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie, avec une devise répétée sur le billet cacheté, qui contiendra le nom de l'Auteur.

Les Mémoires seront remis avant le 15 Juin 1787, terme de rigueur.

Après la distribution & l'annonce des Prix, M. *Goffart*, Secrétaire perpétuel, a lu l'Eloge historique de M. *Elie de Beaumont*, ancien Avocat au Parlement.

M. *Bizet* a lu des observations sur les causes de la rareté des bois dans la Province de Picardie.

M. *Anselin*, un Mémoire sur les abus des Amputations Chirurgicales.

M. l'Abbé *Reynard*, un Mémoire sur l'Education que l'on doit aux enfans dans la premiere Jeunesse.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 42, 22, 75, 47, & 45.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre le sieur Texier Olivier, Mineur, & les Procureurs du Siege Royal de ..... Délibération prise par une Communauté de Procureurs contre un jeune Clerc, déclarée nulle.

Cette cause fournit un exemple frappant des écarts auxquels l'esprit de parti peut s'abandonner. — Le jeune Texier Olivier, mineur, étoit depuis deux ans premier Clerc de Me. M.... Procureur à L.... Il paroît qu'il

avoit eu une querelle très-vive avec la dame M.... en l'absence du mari. La dame M.. en écrivit à son mari, & celui-ci donna ordre sur le champ au jeune homme de se retirer.—— Lorsque le sieur M.... fut de retour, la dame M... réitéra ses plaintes, elle exagéra sans doute le récit de ce qui en avoit été l'objet. Me. M... aulieu de rendre plainte, dénonça le sieur Olivier à ses Confreres, qui, croyant avoir le droit de juger leurs Clercs, & de leur infliger des peines, reçurent la dénonciation, & arrêterent sur leur Registre une délibération le 26 juin 1784, conçue en ces termes : —— « Nous avons unanimement délibéré & arrêté » entre nous, qu'aucun ne pourra recevoir le- » dit sieur Olivier, soit en qualité de Clerc » ou autrement, sous quelque prétexte que ce » puisse être; qu'il sera par notre Secrétaire- » Greffier délivré audit Me. M.... expédition » de la présente délibération, pour être en- » voyée aux Syndics des Communautés de nos » Confreres, dans tous les Siéges qu'il appar- » tiendra, en les priant par des sentimens de » confraternité qui doivent régner entre nous, » d'y avoir égard, & de procurer audit Me. » M... la satisfaction qui lui est due ».——— Cette délibération a été envoyée notamment aux Syndics des Procureurs du Bailliage de T... La lecture en a été faite dans une assemblée de la Communauté, & l'effet en a été, que le jeune Olivier, qui étoit entré en qualité de premier Clerc chez Me. De... a été aussi-tôt congédié. Ne pouvant trouver à se placer, le jeune homme fut obligé de se retirer dans sa famille. ——— En Novembre 1784, Me. Olivier, Procureur au Parlement, son oncle, se trouvant à L...., prit des informations exactes, relativement à la querelle d'entre la dame

Digitized by Google

M... & son neveu; il crut alors qu'il y avoit nécessité de se pourvoir contre la délibération des Procureurs de L... Un Arrêt du 7 septembre suivant a autorisé le Mineur Olivier & son pere, à former leurs demandes devant le Lieutenant-général du Bailliage du Palais.——— Les Procureurs de L... y ont été assignés, & après une instruction respective, sentence est intervenue le 24 janvier 1786, qui a déclaré la délibération nulle & injurieuse; a ordonné sa radiation du Registre, avec mention en marge de la sentence; a condamné les Procureurs en 200 liv. de dommage & intérêt; a ordonné l'impression & l'affiche de la sentence au nombre de 25 exemplaires, & les a condamnés aux dépens.——— Les Procureurs de L. ont interjetté appel; ils ont dans des requêtes répété ce qu'ils avoient déjà dit contre le jeune homme, & ont demandé même à faire preuve des faits par eux nouvellement articulés. Le Mineur Olivier les a soutenus non-recevables & mal fondés, parce que ces faits sont personnels aux sieur & dame M... sont étrangers aux Procureurs, qui ne peuvent juger ni punir, ce droit étant réservé à la Justice.——— Le Ministere public s'étant élevé avec force contre l'illégalité de la délibération des Procureurs de L... l'arrêt du 12 août 1786 a mis l'appellation au *neant* avec amende & dépens; a ordonné la suppression des termes injurieux répandus, sur l'appel, dans les requêtes des Procureurs; & pour raison desd. injures les a condamnés en 100 liv. de dommages & intérêts, outre ceux prononcés par la sentence, a ordonné l'impression & l'affiche de l'arrêt au nombre de 100 exemplaires aux frais des Procureurs.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 2 Septembre.

LA Caiſſe de crédit, établie par S. M. en faveur des poſſeſſeurs de terres qui voudront entreprendre des améliorations, a été ouverte le 16 du mois dernier. La direction de ce nouvel établiſſement eſt composée de 8 membres; le Miniſtre des finances en eſt le chef.

Le Roi a fait remettre au ſieur *Appelberg* la grande médaille d'or *pro meritis*, comme un témoignage de ſa ſatisfaction; cet Artiſte ayant établi ici une fabrique de marchandiſes, connues ſous le nom de marchandiſes de Nuremberg.

L'Aſſemblée générale de la Compagnie de la Baltique & de Guinée a arrêté, le 28 Août dernier, que le plan propoſé par la Direction ſera ſuivi & exécuté. D'après ce plan, chaque Actionnaire qui voudra ſe re-

tirer de la Société, recevra pour chaque action 75 rixdalers, moitié en argent, moitié en obligations garanties par le Roi. Le fonds de l'argent comptant destiné à cet objet est de 250,000 rixdalers, & les obligations sont de 400,000 portant un intérêt de 4 pour 100.

Les Lettres-Patentes qui rendent libre le commerce d'Islande à tous les sujets du Roi en Europe, sont du 18 Août. L'ancienne Compagnie cessera d'avoir lieu, à compter du premier Janvier 1788; & il est permis à tous les sujets du Roi de faire ce commerce, à commencer de l'Eté prochain. La liberté de commerce en Islande sera illimitée; cette isle jouira pendant 20 ans d'une exemption entiere de droits; on y établira 6 villes de commerce, dont les habitans jouiront de prérogatives considérables. Les étrangers, & notamment les ouvriers, qui s'établiront en Islande, obtiendront des privileges particuliers; on accordera des encouragemens à ceux qui y feront des établissemens utiles: on établira des paquebots pour la communication, &c.

ALLEMAGNE.

De Berlin, le 10 Septembre.

Du 5 On transporta hier à Potzdam, sous convoi Militaire, les ornemens Royaux, qui doivent servir à la pompe funébre du

Digitized by Google

dernier Roi; nuit & jour on travaille à cet appareil.

Le 7 & pendant trois jours consécutifs après les funérailles, l'entrée du château de Potsdam & de l'Eglise sera ouverte à tous les étrangers, attirés par la curiosité. Ils sont en si grand nombre, que toutes les hôtelleries de la ville & celles des fauxbourgs sont occupées ou arrêtées; pour y suppléer, on a permis aux Habitans & aux Bourgeois de loger chez eux les derniers venus. Les croisées de toutes les maisons de la grand-rue, par où le convoi funèbre doit passer, sont également déja louées; les unes 8, les autres 10 écus pour le jour des funérailles. L'on a ménagé à un prix plus modique, dans la même rue, des places commodes pour les autres spectateurs, moyennant quelques échaffauds de charpente, en forme d'amphithéâtres, appuyés contre les maisons, sans cependant en offusquer la vue. La *Cantate* funèbre, composée en *latin* par le Chambellan du Roi, Marquis de *Luchesini*, traduite en *allemand* par M. le Professeur *Ramler*, & mise en musique par M. *Reichardt*, Maître de Chapelle de S. M., sera chantée & exécutée avec tout son accompagnement dans l'Eglise de garnison, le jour qu'on déposera solemnellement le cercueil de parade dans le Caveau Royal; mais ce jour-là, il ne sera permis d'entrer

Digitized by Google

dans l'Eglise qu'aux personnes du convoi & à celles qui auront obtenu des billets, de S. Exc. le Lieutenant Général de *Rodich*.

Du 8. Mardi dernier, le Roi accompagné des Princes de la Maison Royale, de S. A. S. le Duc regnant de *Brunswick*, & des Généraux, fit la revue des quatre Régimens d'Artillerie, & témoigna à l'Inspecteur M. de *Dittmar*, ainsi qu'aux Chefs de ces quatre corps, combien il étoit satisfait de la précision de leurs exercices.

Le 3, S. M. donna audience au Baron de *Beulwits*, Ministre de l'Electeur d'Hanovre, au Baron de *Gailing d'Altheim*, Chambellan du Duc regnant des Deux-Ponts, au Baron de *Reeden*, Ministre accrédité du Stathouder & des Etats-Généraux, & aux trois Députés de la ville de Dantzig. Ces différens Ministres présenterent à S. M. les complimens de condoléance de leurs Cours respectives, sur la mort du Roi défunt, & la féliciterent sur son avénement au trône.

Aujourd'hui, le Roi, ses deux fils & les Princes de la Maison Royale se sont rendus à Potzdam, afin d'assister demain à la pompe funebre de *Frédéric II*.

Quelque temps avant sa mort, le Roi défunt fit remettre au sieur Villaume de Potzdam une collection de manuscrits qui renferment l'histoire de la guerre de 1756, plusieurs pieces de Poésie, & l'histoire entiere du dernier regne, à laquelle le Souverain

qui en fit la gloire, avoit encore travaillé durant sa derniere maladie. Ces manuscrits sont destinés à l'impression, & formeront environ 20 volumes *in* 8°.

Le Roi actuel a conféré à la famille d'Arnim la dignité héréditaire de Grand Maître d'Hôtel de la Marche Electorale; dignité vacante par l'extinction de la famille de Munchow. Le Baron d'Arnim de Boizenbourg a été nommé Grand-Maréchal de la Cour.

S. M. a fait présent au Prince Henri de la Seigneurie de Wusterhausen, que le Roi Frédéric Guillaume I. avoit achetée & léguée dans son testament au pere de S. M. actuellement regnante.

En vertu de deux rescrits émanés de la Chancellerie Royale, en date du 25 Août dernier, dont l'un est adressé aux Etats & l'autre aux Magistrats des Marches électorales de Brandebourg, il a été notifié auxdits Etats & Magistrats que le 2 du mois d'Octobre prochain. S. M. le Roi aujourd'hui régnant recevra dans la capitale la foi & l'hommage qu'ils auront à lui rendre : à cette fin les Etats des cinq Marches électorales auront à comparoître à Berlin, soit en personne, soit par mandataire deux jours avant l'époque préfixe, afin de faire exhibition à la chambre des archives & fiefs royaux des droits de propriété & de succession aux fiefs qu'ils tiennent à foi & hommage, y apposer leur propre signature à l'acte par écrit qui contient leur propre serment de fidélité, & rendre ensuite leur foi & hommage accoutumés, le jour fixé ci-dessus pour cette cérémonie. Quant aux Magistrats des Marches électorales de Bran-

Digitized by Google

debourg, ils auront à envoyer ici simplement des députés de leur part, ainsi que des corps de métiers & des bourgeoisies de chaque Ville, munis de pleins pouvoirs de la part de leur commettans, pour prêter le serment de fidélité au Roi, conjointement avec les bourgeois de la capitale.

Le sieur Hoffman, Peintre, a composé le dessin suivant sur la mort de Frédéric II.

Ce Roi est représenté sortant de la barque de Caron; plusieurs de ses ancêtres, & entr'autres Tassilon de Hohenzollern, l'attendent au rivage; au milieu de ces deux héros, se trouve une ombre de femme qui présente à Frédéric, dans une coupe, la boisson de l'oubli; mais ce Prince la refuse. Le groupe des héros est composé des personnages suivans, savoir: Tassilon, les Electeurs Frédéric I & II, Albert, Achille, Jean Cicéron, Sigismond, Jean Georges, Frédéric Guillaume le grand, & les Rois Frédéric I & Frédéric-Guillaume I. Tassilon, auquel Frédéric I montre le grand Frédéric, admire avec étonnement la grandeur de ce Prince. Derriere le Roi Frédéric I sont groupés Marc-Aurele, Jules-César, & Platon, qui à l'aspect du grand Roi déchire son livre sur les Républiques. Sur le devant du tableau & à droite, sont placés sous un vieux chêne Alexandre-le-Grand, Henri IV, Charles-XII, & Louis XIV, qui fixent avec admiration le nouvel arrivé. A une certaine distance de ces Princes, on voit arriver, dans une allée de bouleaux, le Général Ziethen, qui se presse pour aller au-devant de son Roi; il est suivi par les deux Généraux de Zeidliz & de Scheverin, qui sortent ensemble d'une autre allée — Les figures sont dessinées d'après des pierres gravées & des Tableaux originaux; elles sont au nombre de 25, & de la hau-

teur de quatre pouces & demi. —— Ce dessein sera gravé sous le titre d'*Arrivée de Frédéric--le Grand aux Champs-Elisées*; la planche sera de la hauteur de 18 pouces sur une largeur de 21 pouces & demi. —— La souscription est de 3 écus; Elle restera ouverte jusqu'à la fin de Novembre. —— Le même Artiste est occupé actuellement de la composition d'un dessein représentant la nouvelle alliance des Princes d'Allemagne, formée par Frédéric II.

De Vienne, le 13 Septembre.

L'Empereur est parti le 1er. de ce mois, pour les camps de Moravie & de Bohême, dont les manœuvres auront lieu avant le tems qui avoit été fixé. L'absence de S. M. I. sera, dit-on, de cinq semaines; Elle séjournera à Brunn, à Prague, & visitera ensuite les forteresses de *Pless*, *Konigsgratz* & *Théresienstadt*.

Suivant les lettres de Lintz, le 28 Août, le Danube est rentré dans son lit, après avoir causé des dégâts immenses. Les seuls dommages essuyés dans les salpêtrieres sont évalués à 15000 florins; toutes les plantations sont abîmées, & une grande partie de l'édifice s'est écroulée.

La derniere foire de Léopold a prouvé suffisamment que nos fabriques ne sont pas encore en état de nous fournir les marchandises dont nous avons besoin. Plusieurs articles ont été très-rares & d'une cherté excessive, entre autres la grosse toile. Les co-

Digitized by Google

tons de Macédoine ont aussi manqué ; les Turcs sont mécontens de nos Réglemens de douane, & préferent aujourd'hui de donner leurs marchandises à d'autres nations. L'intention de l'Empereur est à la vérité d'établir des maisons de travail dans tous les fauxbourgs de cette Capitale, mais ces établissemens ne peuvent prospérer sans matériaux. D'ailleurs la maison de travail dans la ville n'est pas fréquentée, parce que les ouvriers y gagnent à peine 6 creutzers par jour, ce qui ne suffit pas pour leur entretien.

DE FRANCFORT, le 20 Septembre.

La Gazette de Berlin a désavoué officiellement, les prétendues copies d'un testament du feu Roi, inventées par les Gazetiers & par les faiseurs de Bulletins, & répétées depuis un mois par cent mille échos. En rapportant ce testament imaginaire, nous prévînmes nos lecteurs de se défier de son authenticité : voici encore quelques détails vrais sur les derniers instans de ce Monarque, que quelques Folliculaires citent aujourd'hui à leur Tribunal, & dont ils ne craignent pas d'outrager la cendre encore chaude. Le Mardi 15 Août, après une nuit très-inquiete, ce Prince dormit jusqu'à onze heures du matin; la nuit suivante fut supportable, cependant le Roi ne parla qu'avec grande difficulté. Le 16, il dormit comme à l'ordinaire, après dîner, sur son fauteuil ; le soir à sept heures ;

en ouvrant les yeux, il apperçut M. *Engel*, premier Chirurgien du Régiment des Gardes, qui étoit venu pour examiner l'ouverture faite aux jambes. Sa. Maj. demanda d'une voix foible : *Que veut il ?* Le Hussard de la chambre répondit ; *M. Engel veut regarder la jambe de V. M.* Le Roi tendit son pied, & demanda comment on le trouvoit ; *bien*, répliqua le Chirurgien, à qui le Roi fit alors signe de se retirer. Un instant après, il fit entendre à son Valet-de chambre *Borck*, qu'on devoit se hâter de lui adresser les dernieres paroles qu'on pouvoit avoir à lui dire ; qu'il sentoit approcher sa fin, & que bientôt tout seroit terminé. A minuit il demanda à boire & s'endormit ; la respiration étant pénible, on appuya sa tête de quelques coussins de plus ; enfin après plusieurs hocquets, il s'endormit doucement du dernier sommeil, le 17, vers les trois heures du matin. MM. de *Hertzberg*, de *Scheverin*, de *Goertz*, d'*Egglofstein*, étoient dans sa chambre, à son dernier moment ; sur la fin de sa vie, ce Monarque se faisoit lire Suétone & la Vie d'Henri IV.

Pour apprécier les inepties déclamatoires de quelques-uns de ces Ecrivailleurs prétendus Economistes-politiques, qui sont le fléau de l'Europe, de la justice, & du bon sens, depuis vingt ans, il suffit de dire, qu'à l'avénement de Frédéric II. au trône, la population de ses Etats, montoit à 2,240,000 ames : aujourd'hui, elle passe six millions : si l'on n'en distrait les Provinces acquises par

Digitized by Google

le dernier Roi, qui comprennent deux millions d'habitans, on trouvera qu'il a presque doublé la population de ses anciens Etats.

De 1763 jusqu'en 1785, c'est-à-dire en 22 ans, il a distribué en bienfaits, en avances à ses Peuples, 47 millions de rixdalers, soit 177 millions de liv. Tournois.

Nous parlâmes dans le tems de l'entretien qu'eut le célébre *Gleim*, avec le feu Roi de Prusse. Cet Ecrivain ayant témoigné au Duc Frédéric de Brunswick, un grand desir de posséder le chapeau que portoit le Roi dans cette conférence, il a reçu ce mémorial le 25 Août dernier.

M. de *Hertzberg*, Ministre d'Etat, vient de publier, dans le Journal de Berlin, une notice historique sur le refus qu'ont fait les Papes d'accorder le titre de Roi à S. M. P. Clément XI, par un bref de 1701, écrivit au Roi de France & autres Princes Catholiques, que le *Marquis de Brandebourg*, Protestant, ne pouvoit prendre la dignité royale, sans l'autorité du S. Siége. La Cour de Prusse traita cette prétention avec indifférence. Cependant le publiciste *Ludwig*, Professeur à Halle, la refuta. *Frédéric I.* & *Frédéric Guillaume*, n'ayant rien à traiter avec la Cour de Rome, s'inquiéterent peu de ses prétentions & de son opiniâtre résistance; mais les relations avec le S. Siége changerent sous *Frédéric II*, lorsqu'il eut acquis la Silésie & la Prusse occidentale, où se trouvent un très-

Digitized by Google

grand nombre de Sujets catholiques, les trois Evêques de Breslau, d'Ermeland & de Culm, & un multitude de Couvens & d'Abbayes. Le feu Roi ayant accordé à ses Sujets catholiques, non seulement le libre exercice de leur culte ; mais encore celui de leurs relations avec le Saint-Siege, & la confirmation des Ecclésiastiques à Rome, il s'y donna un Agent, le Chevalier *Controlini*, auquel succéda l'Abbé *Ciofani*, qui occupe aujourd'hui cette place. Comme dans les lettres du Pape aux Evêques de Breslau, il falloit nommer quelquefois le Prince, le prudent Benoît XIV, sans lui accorder expressément le titre de Roi, le nomma dans plusieurs lettres écrites de 1748 à 1758, *Monarcha Prussiæ, Elector Brandeburgi*. Dans un Bref du 15 Avril 1758 au Chapitre de Breslau, il se servit de l'expression *Regiæ Majestatis Borussiæ*. Clément XIV fut moins coulant. En 1772 il se servit dans un Bref du titre de *supremus Borussiæ Dominator*. *Frederic II* qui se mocquoit beaucoup des formalités, rit de cette réserve, & n'insista point. Lorsque Pie VI vint à Vienne, M. de Hertzberg, de son propre mouvement, écrivit au Baron de Riedesel, Ministre de Prusse auprès de l'Empereur, de représenter au Pape, que la tolérance sans bornes & les faveurs même inusitées dans plusieurs Etats Catholiques qu'accordoit le Roi à ceux de ses sujets de cette Communion, sembloit exiger de S. S. plus de mé-

Digitized by Google

sagemens. Le Pape en convint, & dans plusieurs Brefs subséquens, notamment dans celui de Février 1784, adressé au Coadjuteur de Culm, il a nommé *Roi* celui que la justice & la nature avoient fait tel. Au reste Frédéric II ne prit aucune part à cette négociation, & témoigna même la plus grande indifférence, lorsque M. de Hertzberg la lui communiqua. Jusqu'ici néanmoins l'affaire n'a point été déférée au College des Cardinaux, ni la dignité royale des Souverains de la Prusse reconnue solemnellement par le S. Siege. Si l'on consulte le Calendrier de la Cour de Rome de 1785, [*Notizie per l'anno 1785, Con licenza de' superiori e privilegio*] on n'y trouvera ni Royaume, ni Duché de Prusse, ni Electorat de Brandebourg. Le Roi y est nommé *Marquis* [*Marchese*]. La Princesse d'*Orange*, épouse du Stathouder, y est simplement nommée *Frédérique-Sophie de Brandebourg*. Sous le titre d'Angleterre, on lit, *Charles Edouard, fils du feu Roi Jacques III.* On ne trouve dans cet Almanach pas plus d'Electeur d'Hanovre que d'Electeur de Brandebourg, &c.

Le premier de ce mois, la Cour de Cassel a pris le deuil pour huit semaines, à l'occasion de la mort de Frédéric II, Roi de Prusse.

Suivant une lettre de Berlin, le Roi a fait remettre en liberté l'ex-Ministre de *Goerne*, qui depuis quatre ans étoit enfermé dans la forteresse de Spandaw. S. M. lui a enjoint de

Digitized by Google

se rendre dans la ville de Brandebourg, & d'y passer le reste de ses jours.

Une autre lettre de la même Capitale assure que le Roi dans une conversation relative aux affaires de Religion, s'est expliqué de la maniere suivante : » Je veux maintenir dans » mes Etats la Religion Chrétienne, parce » qu'elle en est l'appui ; nous sommes des » Chrétiens, & nous devons en remercier » l'Etre suprême. La tolérance entre dans » mes principes, & je ne persécuterai ja» mais personne pour des opinions ; mais je » veux que les chaires Chrétiennes soient » occupées par des Docteurs Chrétiens. » Mon intention n'est nullement de faire » revivre dans mes Etats la superstition & le » fanatisme ; mais je ne souffrirai pas que » l'incrédulité ni le Socinianisme y arborent » leurs étendards.

Le Prince dont est accouchée à Strasbourg la Princesse, épouse du Duc Maximilien des Deux-Ponts, a été baptisé sous les noms de *Charles-Louis Auguste.*

On écrit de Manheim, que le 6 de ce mois on y a observé vers les 11 heures de la nuit un globe de feu qui se dirigeoit vers l'Est, & qui fut visible pendant 3 minutes.

Fin du Traité de Commerce entre le Roi de Prusse & les Etats-Unis d'Amerique.

XX. Aucun citoyen ou sujet de l'une des deux parties contractantes n'acceptera d'une puissan-

te, avec laquelle l'autre pourroit être en guerre, ni commission, ni lettre de marque, pour armer en course contre cette derniere, sous peine d'être puni comme pirate: Et ni l'un ni l'autre des deux Etats ne louera, prêtera ou donnera, une partie de ses forces navales ou militaires à l'ennemi de l'autre, pour l'aider à agir offensivement ou défensivement contre l'Etat, qui est en guerre.

XXI. S'il arrivoit, que les deux parties contractantes fussent en même tems en guerre contre un ennemi commun, on observera de part & d'autre les points suivans.

1 Si les bâtimens de l'une des deux Nations, repris par les Armateurs de l'autre, n'ont pas été au pouvoir de l'ennemi au-delà de 24 heures, ils seront restitués au premier propriétaire, moyennant le paiement du tiers de la valeur du bâtiment & de la cargaison. Si au contraire le vaisseau repris a été plus de 24 heures au pouvoir de l'ennemi, il appartiendra en entier à celui qui l'aura repris.

2 Dans le cas qu'un navire soit repris par un vaisseau de guerre de l'une des deux puissances contractantes, il sera rendu au propriétaire, moyennant qu'il paie un trentieme du navire & de la cargaison, si le bâtiment n'a pas été plus de vingt-quatre heures au pouvoir de l'ennemi, & le dixieme de cette valeur, s'il y a été plus long-tems; lesquelles sommes seront distribuées en guise de gratification à ceux qui l'auront repris.

3 Dans ce cas la restitution n'aura lieu qu'après les preuves faites de la propriété, sous caution de la quote part, qui en revient à celui qui a repris le navire.

4 Les vaisseaux de guerre publics & particu-

Digitized by Google

liers des deux parties contractantes seront admis réciproquement avec leurs prises dans les ports respectifs. Cependant ces prises ne pourront y être déchargées ni vendues qu'après que la légitimité de la prise aura été décidée suivant les Loix & les Réglemens de l'Etat, dont le preneur est sujet, mais par la justice du lieu où la prise aura été conduite.

5 Il sera libre à chacune des parties contractantes de faire tels Réglemens qu'elles jugeront nécessaires, relativement à la conduite que devront tenir respectivement leurs vaisseaux de guerre publics & particuliers, à l'égard des bâtimens qu'ils auroient pris & amenés dans les ports des deux puissances.

XXII. Lorsque les parties contractantes seront engagées en guerre contre un ennemi commun, ou qu'elles seront neutres toutes deux, les vaisseaux de guerre de l'une prendront en toute occasion, sous leur protection, les navires de l'autre, qui font avec eux la même route; & ils les défendront, aussi long-tems qu'ils feront voile ensemble, contre toute force & violence, & de la même maniere qu'ils protégeroient & défendroient les Navires de leur propre Nation.

XXIII. S'il survient une guerre entre les parties contractantes, les marchands de l'un des deux Etats, qui résideront dans l'autre, auront la permission d'y rester encore neuf mois, pour recueillir leurs dettes actives & arranger leurs affaires; après quoi ils pourront partir en toute liberté, & emporter tous leurs biens, sans être molestés ni empêchés. Les Femmes & les enfans, les gens de lettres de toutes les facultés, les cultivateurs, artisans, manufacturiers & pêcheurs, qui ne sont point armés, & qui habitent des villes, villages, ou places qui ne sont point forti-

Digitized by Google

liés, & en général tous ceux dont la vocation tend à la subsistance & à l'avantage commun du genre humain, auront la liberté de continuer leurs professions respectives, & ne seront point molestés en leurs personnes, ni leurs maisons ou leurs biens incendiés ou autrement détruits, ni leurs champs ravagés par les armées de l'ennemi au pouvoir duquel ils pourroient tomber par les événemens de la guerre; mais si l'on se trouva dans la nécessité de prendre quelque chose de leurs propriétés pour l'usage de l'armée ennemie, la valeur en sera payée à un prix raisonnable. Tous les vaisseaux marchands & commerçans, employés à l'échange des productions de différens endroits, & par conséquent destinés à faciliter & à répandre les nécessités, les commodités & les douceurs de la vie, passeront librement & sans être molestés; & les deux puissances contractantes s'engagent à n'accorder aucune commission à des vaisseaux armés en course, qui les autorisât à prendre ou à détruire ces sortes de vaisseaux marchands, ou à en interrompre le commerce.

XXIV. Afin d'adoucir le sort des Prisonniers de guerre, & ne les point exposer à être envoyés dans des climats éloignés & rigoureux, ou resserrés dans des Habitations étroites & mal-saines, les deux Parties Contractantes s'engagent solemnellement l'une envers l'autre, & à la face de l'Univers, qu'Elles n'adopteront aucun de ces usages; que les prisonniers qu'Elles pourroient faire l'une sur l'autre, ne seront transportés, ni aux Indes Orientales, ni dans aucune Contrée de l'Asie ou de l'Afrique, mais qu'on leur assignera en Europe ou en Amérique, dans les territoires respectifs des Parties Contractantes, un séjour situé dans un air sain; qu'ils ne seront point confinés dans des

Digitized by Google

cachots, ni dans des prisons, ni dans des vaisseaux de prison ; qu'ils ne seront pas mis aux fers, ni garottés, ni autrement privés de l'usage de leurs membres ; que les Officiers seront relâchés sur leur parole d'honneur dans l'enceinte de certains districts qui leur seront fixés, & qu'on leur accordera des logemens commodes ; que les simples Soldats seront distribués dans des cantonnemens ouverts, assez vastes pour prendre l'air & l'exercice, & qu'ils seront logés dans des barraques aussi spacieuses & aussi commodes que le sont celles des troupes de la Puissance au pouvoir de laquelle se trouvent les prisonniers ; que cette Puissance fera pourvoir journellement les Officiers d'autant de rations composées des mêmes Articles & de la même qualité dont jouissent en nature ou en équivalent les Officiers du même rang qui sont à son propre service ; qu'elle fournira également à tous les autres prisonniers une ration pareille à celle qui est accordée au Soldat de sa propre Armée. Le montant de ces dépenses sera payé par l'autre Puissance, d'après une liquidation de compte à arrêter réciproquement pour l'entretien des prisonniers à la fin de la guerre ; & ces comptes ne seront point confondus ou balancés avec d'autres comptes, ni la solde qui en est due, retenue comme compensation ou représailles pour tel autre article ou telle autre prétention réelle ou supposée. Il sera permis à chacune des deux Puissances d'entretenir un Commissaire de leur choix dans chaque cantonnement des prisonniers qui sont au pouvoir de l'autre. Ces Commissaires auront la liberté de visiter les prisonniers aussi souvent qu'ils le désireront. Ils pourront également recevoir & distribuer les douceurs que les Parens ou Amis des prisonniers leur feront parvenir. Enfin, il leur sera libre encore de faire leurs rapports

par Lettres ouvertes à ceux qui les employent. Mais si un Officier manquoit à sa parole d'honneur, ou qu'un autre prisonnier sortit des limites qui auront été fixées à son cantonnement, un tel Officier ou autre prisonnier sera frustré individuellement des avantages stipulés dans cet Article pour relaxation sur parole d'honneur, ou pour son cantonnement. Les deux Puissances Contractantes ont déclaré en outre que ni le prétexte que la guerre rompt les Traités, ni tel autre motif quelconque, ne seront censés annuller ou suspendre cet Article & le précédent; mais qu'au contraire le tems de la guerre est précisément celui pour lequel ils ont été stipulés, & durant lequel ils seront observés aussi saintement que les Articles les plus universellement reconnus par le Droit de la nature & des Gens.

XXV. Les deux Parties Contractantes se sont accordé mutuellement la faculté de tenir dans leurs Ports respectifs des Consuls, Vice-Consuls, Agens & Commissaires de leur choix, & dont les fonctions seront déterminées par un arrangement particulier, lorsque l'une des deux Puissances aura nommé à ces Postes. Mais dans le cas que tel ou autre de ces Consuls veuille faire le Commerce, il sera soumis aux mêmes Loix & usages auxquels sont soumis les particuliers de sa Nation à l'endroit où il réside.

XXVI. Lorsque l'une des deux Parties Contractantes accordera dans la suite quelque faveur particuliere en fait de Navigation ou de Commerce à d'autres Nations, elle deviendra aussi-tôt commune à l'autre Partie Contractante, & celle-ci jouira de cette faveur gratuitement, si la concession est gratuite, ou en accordant la même compensation, si la concession est conditionnelle.

XXVII. Sa Majesté le Roi de Prusse & les Etats

Unis de l'Amérique sont convenus que le présent Traité aura son plein effet pendant l'espace de dix ans, à compter du jour de l'échange des Ratifications; & que, si l'expiration de ce terme arrivoit dans le cours d'une guerre entr'eux, les Articles ci-dessus stipulés pour régler leur conduite en tems de guerre, conserveront toute leur force jusqu'à la conclusion du Traité, qui rétablira la Paix.

Le présent Traité sera ratifié de part & d'autre, & les Ratifications seront échangées dans l'espace d'une année à compter du jour de la signature.

En foi de quoi les Plénipotentiaires susnommés ont signé le présent Traité, & y ont apposé le cachet de leurs Armes, aux lieux de leur domicile respectif, ainsi qu'il sera exprimé ci-dessous.

F. G. DE THULEMEIER.

A LA HAYE, *le* 10 *Sept.* 1785.

(L. S.)

(L. S.) [L. S.]

TH. JEFFERSON. B. FRANKLIN.

PARIS, *Juill.* 28. 1785. PASSY, *Juill.* 1785.

[L. S.] JOHN ADAMS. LOND. *Aug.* 5. 1785.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 5 *Septembre.*

On a fait sortir de l'Arsenal deux frégates de 36 can.; l'une la *Pallas*, l'autre la *Vénus*, & on les arme en diligence.

» Quoique l'on se fût attendu à de grands changemens dans le ministre Ottoman à la fin du Beyram, le seul Suleyman Effendi, ci-devant grand Trésorier, a été nommé Garde

des registres de l'Empire, le mécontentement continue parmi le peuple, & les incendies sont fréquens. Le 6 Août, le feu éclata dans le fauxbourg de Pera derriere l'hôtel de l'Ambassadeur de Hollande, & près de celui de l'Ambassadeur de France, à environ midi & demi. Malgré de prompts secours, il fut impossible d'empêcher les progrès du feu avant la nuit. Plus de 130 maisons ont été entiérement consumées. On avoit jetté des matieres combustibles en deux différens endroits près de l'hôtel de Venise, & quoique les flammes aient été promptement arrêtées par la diligence des domestiques de l'Ambassadeur, on en a conçu de grandes inquiétudes, d'autant plus que ces scenes funestes se renouvellent de moment en moment dans divers quartiers de Constantinople.

» Le Pacha de Romelie, *Abdi Pacha*, célébre pour son habileté dans les affaires militaires, a été nommé Commandant de Silistrie, sur le Danube.

» Meleck-Pacha, un des plus anciens Officiers de l'Empire, qui dans la derniere guerre contre les Russes occupoit le poste de Kaimakan, vient d'être nommé Gouverneur de Widin, située aussi sur le Danube.

» Suivant les derniers avis du Capitan Pacha, il est arrivé au commencement de Juillet à Alexandrie avec toute son Escadre, & il y a fait débarquer son armée, forte d'environ 25 mille hommes. Le Bey rebelle en

a au plus 15 mille. Le Pacha de Damas a tout préparé pour soutenir l'Amiral Turc, & s'est emparé de tous les chemins des environs de Gaza pour tenir en bride les Mammelus.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 16 Septembre.

Le Lord Chancelier, l'Archevêque de Cantorbéry & le Marquis de Carmarthen, se rendirent hier en cérémonie à la Chambre Haute, où, en vertu d'une Commission spéciale de S. M., ils prorogerent le Parlement au 26 Octobre prochain, jour auquel cette Assemblée fera sa rentrée.

Le Comité du Conseil-Privé, institué au mois de Mars 1784, pour prendre en considération les affaires du Commerce & des Colonies, (*Board of trade and Plantations*) vient d'être révoqué & rétabli sur un nouveau plan. Le Comité actuel, dont Sa Maj. vient de nommer les différens Membres, comprend quelques-uns des principaux Officiers d'Etat du Royaume d'Irlande, & fera présidé par Mylord *Hawkesbury*, (ci-devant Mr. *Jenkinson*) Chancelier du Duché de Lancastre, ou à son défaut, par M. *Wyndham Grenville.*

Les ouvriers des chantiers de Portsmouth sont actuellement tous occupés à la réparation des vaisseaux en ordinaire. Pour le moment, on a suspendu dans ce port le travail des bâtimens en construction.

On vient de commencer à Deptford celle

Digitized by Google

d'un vaisseau neuf de 74 canons, qui sera nommé le *Brunswick*.

La vente des thés à l'Hôtel de la Compagnie des Indes a commencé le 12 de ce mois, & elle durera douze jours. Les prix sont de 4 pour cent au dessous de la derniere vente.

Les dépêches de *S. Jean*, dans l'Isle de *Terre-Neuve*, arrivées le 9, nous apprenent que plus de 30 navires avoient appareillé de ce Port pour Lisbonne, Alicante, Malaga, &c., & qu'il y en restoit à-peu-près autant, prêts à partir, plusieurs de ces derniers sont destinés pour l'Amérique.

Au mois d'Août, le feu s'est manifesté dans les bois situés au Sud de S. Jean. L'incendie s'est repandu avec tant de force & de rapidité, que les efforts réunis des habitans, des troupes & des marins, n'ont pu l'éteindre. Le Commodore Elliot, a pris les plus grands soins pour encourager les travailleurs; au bout de sept jours, le feu a été éteint par une forte pluie, survenue, pour ainsi dire, miraculeusement dans une saison où les pluies sont très-rares: si le feu avoit continué un jour de plus, les pêcheurs sur la côte auroient essuyé une perte considérable, parce que le vent portoit les flammes précisément sur leurs barraques & échaffauds au vent. Une étendue de bois, de 10 milles en circonférence, a été entierement consumée.

Le vent fut si violent, écrit-on de Portsmouth, en date du 12, & la mer si haute,

Digitized by Google

Samedi dernier, jour fixé pour lancer le *Royal-Souverain*, de 110 canons, le plus beau vaisseau de la marine Britannique, que l'opération fut différée au Lundi suivant.

Le temps étant très-beau ce jour-là, & le vent de l'Ouest au Nord, il fut décidé à midi que ce superbe vaisseau seroit lancé à la marée du soir. On fit en conséquence les préparatifs nécessaires; on arbora le pavillon Britannique, & dès les trois heures les chemins & les rues qui conduisent au chantier étoient remplies d'un concours prodigieux de spectateurs. A sept heures les derniers étançons furent coupés, & le *Royal-Souverain* fut livré à la mer. Quoiqu'il y eût près de 50,000 spectateurs, l'étonnement que causa ce spectacle majestueux fit regner parmi eux un silence absolu pendant quelques minutes, après que le vaisseau eut été lancé. Ce silence fut suivi de cris de joie, de la décharge des canons, & du son des cloches Il y avoit un nombre infini de personnes de distinction, d'Officiers de marine & de terre, plusieurs centaines d'yachts, & un nombre immense de bateaux rangés en ligne sous le vent, qui formoient le plus beau coup-d'œil. Lady Edgecumbe nomma le *Royal-Souverain* avec les cérémonies ordinaires. Il n'est arrivé aucun accident. Toutes les auberges de Plymouth étoient si remplies, que la plupart des personnes qui s'y étoient rendues ont été obligées de coucher sur les tapis, les chaises, &c.

Digitized by Google

Suivant une lettre de Liverpool, un homme & sa femme, mariés depuis huit jours, étant venus à la ville pour affaire se trouverent sur le port au moment où un vaisseau négrier entroit dans le bassin. Tandis qu'ils étoient à le regarder, le mari fut fort étonné de voir trois matelots du vaisseau adresser la parole à sa compagne dans les termes les plus familiers. Il jugea d'abord que c'étoit d'anciennes connoissances; mais quelle fut sa surprise lorsqu'il les vit tous trois la réclamer pour sa femme. On a su depuis que de ces trois matelots, elle en avoit épousé un à Glasgow, l'autre à Chester & le troisieme à Dublin. Ce qui ajoute encore à la singularité du fait, c'est que ces quatre maris sont tous de différentes Nations; l'un est Anglois, l'autre Ecossois, le troisieme Gallois, & le dernier Irlandois. Cette charmante polygame est âgée de soixante ans, & cependant aucun de ses maris ne passe quarante ans. L'intérêt seul les avoit engagé à l'épouser, & chacun avoit été successivement trompé dans ses espérances. On croit que cette affaire n'aura point de suite, vu la tiédeur extrême que ces quatre compétiteurs mettent à faire valoir leurs prétentions respectives.

FRANCE.

De Versailles, le 20 Septembre.

Le sieur du Puget, Colonel au Régiment du Corps royal de l'Artillerie des Colonies, de retour de l'inspection générale qu'il vient de faire de l'artillerie qui existe dans toutes les Colonies Françoises de l'Amérique, a eu, le 11 de ce mois, l'honneur d'être présenté au Roi par le Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de la

Chambre

Digitized by Google

Chambre de Sa Majesté, en exercice.

Le 17, le Comte du Touchet, Capitaine de Dragons, a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, en qualité de Lieutenant-Général du Vermandois & Thiérache.

De Paris, le 27 Septembre.

Déclaration du Roi, du 2 Septembre 1786, régistrée en Parlement le 5 du même mois, concernant les Portions congrues.

Par Edit du mois de mai 1768, les portions congrues des Curés furent fixées à 500 livres, & par la Déclaration du 12 mai 1778, celles des Vicaires furent fixées à 250. Sur les représentations des Assemblées du Clergé, relativement à la cherté progressive de tous les objets nécessaires à une honnête subsistance, S. M. fixe, à compter du premier janvier prochain, à 700 liv. la portion congrue des Curés & Vicaires perpétuels dans tout le Royaume, & celle des Vicaires à 350, sans que les Décimateurs, Curés ou non Curés, puissent être tenus de payer d'autres Vicaires que ceux que les Archevêques ou Evêques Diocésains jugeront convenables & utiles d'établir ou de conserver.

Les Décimateurs autres que les Curés, seront & demeureront tenus des portions congrues desdits Vicaires dans toutes les Paroisses où ils sont dans l'usage actuel de les acquitter, quand bien même les Curés desdites Paroisses ne se réduiraient pas eux-mêmes à la portion congrue; & ne pourront les Curés qui sont en usage de payer leurs Vicaires, en tout ou en partie, s'en décharger sur les Décimateurs ecclésiastiques ou laïcs, si ce n'est en optant pour eux-mêmes la portion congrue portée en l'article premier.

. Les Curés ne pourront ni résigner, ni permuter leur Bénéfice, avec réserve de pension, à moins qu'il ne reste au nouveau Titulaire le montant net de ladite portion congrue, après ladite pension acquittée, non compris le casuel & les fondations.

Les Archevêques & Evêques sont exhortés, & il leur est enjoint de procéder incessamment, suivant les formes requises & accoutumées, par voies d'union de Bénéfices-Cures ou non Cures, ou autres biens ecclésiastiques, à l'exception toutefois des Bénéfices & Cures dépendans du patronage laïc, à la dotation des Curés & Vicaires, auxquels l'abandon total des dîmes n'assure pas un revenu équivalent à la portion congrue, & notamment à la dotation des Curés des Villes; comme aussi à l'amélioration ultérieure des Cures qui jouissent d'un revenu égal à la portion congrue, lorsque les circonstances locales paroîtront l'exiger; & seront encore lesdites unions utilement employées, soit à assurer d'équitables indemnités aux établissemens qui en paroîtront susceptibles, soit à procurer des pensions de retraite aux anciens Curés, Vicaires & autres Prêtres, que l'âge ou les infirmités contraignent à quitter les fonctions du ministere.

Les Archevêques & Evêques procéderont également incessamment, dans leurs Diocèses, aux suppressions, translations & unions de Cures qu'ils estimeront convenables, & notamment dans les Villes ou Bourgs où il s'en trouvera plusieurs, dont la population seroit moindre de deux mille Paroissiens de tout âge; & ce, sans préjudice des oppositions des Seigneurs, des Communautés d'Habitans, des Paroissiens, & des Patrons ou Collateurs; lesquelles opposi-

Digitized by Google

tions feront en tout cas, s'il en furvient, jugées en la maniere ordinaire, conformément aux Loix & Ordonnances, sans que la disposition du présent article puisse être appliquée aux Cures dépendantes du patronage laïc, ni à celles des Seigneurs qui ne peuvent avoir séance aux Etats de leurs Provinces, que lorsqu'ils sont Seigneurs de Paroisses.

Les Patrons & Collateurs ecclésiastiques des Bénéfices dont la suppression est autorisée pour remplir les objets ci-dessus mentionnés, seront entendus en la forme ordinaire, sans néanmoins que leur consentement puisse être réputé nécessaire, même à l'égard des Bénéfices réguliers, ni leur refus, empêcher l'effet desdites suppressions; dérogeant quant à ce, à l'article XVIII de l'Edit du mois de décembre 1606; & seront les oppositions desdits Patrons ou Collateurs, ou de tous autres, s'il en survient, jugées en la forme ordinaire, & conformément aux Loix & Ordonnances.

Seront pareillement entendus, en la forme ordinaire, les Communautés d'Habitans, Marguilliers ou Fabriciens, qui auroient quelques droits de Patronage; sans néanmoins que leur refus puisse empêcher les suppressions des confrères, fraternités ou obiteries, en titre de Bénéfices, dépendans desdites Communautés d'Habitans, Marguilliers ou Fabriciens, ou dont il nous auroit paru convenable d'autoriser la suppression, soit pour améliorer le sort des Curés ou Vicaires desdites Paroisses, soit pour accroître la dotation de leurs Fabriques; & leurs oppositions, s'il en survient, seront jugées en la maniere accoutumée.

Ne pourront les Bénéfices, dont la suppression aura été approuvée pour remplir les objets

Digitized by Google

ci-dessus mentionnés, être, à compter du jour de la présentation des Lettres-Patentes qui seront adressées aux Cours à cet effet, résignés ni permutés, ni même, en cas de vacance, conférés ou impétrés, sans néanmoins que les biens en provenans, & les revenus d'iceux puissent tourner au profit des œuvres auxquelles ils seront destinés, qu'en vertu des décrets des Archevêques ou Evêques diocésains, & duement revêtus de Lettres-Patentes enregistrées dans les Cours.

Les contestations qui pourront naître au sujet de l'exécution de la présente Déclaration, même celles qui pourroient s'élever à raison des oppositions dont il est parlé ci-dessus, seront portées en premiere instance devant les Baillis & Sénéchaux, & autres Juges des cas royaux, sans que l'appel des Sentences & Jugemens par eux rendus en cette matiere, puissent être relevés ailleurs que dans lesdites Cours de Parlement.

Le 13 de ce mois, l'escadre de M. d'*Albert de Rioms* est rentrée en bon état à Brest, au nombre de 14 voiles, y compris le *Patriote* de 74 canons. Cette escadre, après avoir navigué dans la mer du Nord, & envoyé à Riga les 5 gabarres qui vont y charger des mâtures & des bois de construction, est revenue par le nord de l'Ecosse en faisant le tour de l'Irlande. Le *Patriote* va être réarmé sous le commandement de M. le Vicomte de *Beaumont*, ainsi que plusieurs autres bâtimens de la même escadre, & notamment la frégate la *Railleuse*, commandée par M. de *Grasse du Bar*, pour aller tenir la station de Saint-

Digitized by Google

Domingue. Cette division y remplacera le *Téméraire* de 74 canons, qui en est arrivé depuis quelques jours, & qui fait voile vers le nord de l'Amérique en quittant Saint-Domingue.

L'aviso le *Lévrier* vient d'arriver aussi de Terre Neuve. On a appris par lui que la pêche de la morue n'avoit pas été fort abondante ; mais que la prétendue nouvelle d'un engagement entre la frégate la *Proserpine* & la frégate Angloise l'*Hébé* n'avoit aucun fondement.

Les deux corvettes la *Boulonoise* & la *Pandoure* sont entrées à Brest, venant de la côte d'Or ; elles rapportent qu'elles y ont laissé le vaisseau l'*Expériment* en assez mauvais état pour qu'il ne puisse pas se rendre en Amérique selon sa premiere destination.

La Société Royale d'Agriculture de Laon propose les deux questions suivantes pour le sujet du prix qu'elle distribuera dans sa Séance publique du mois d'Août de l'année prochaine :

1. *Quels sont les avantages qui résulteroient du desséchement des marais du Laonois :* 2 *Quels sont les grains, les plantes & les arbres les plus propres à être cultivés dans les terreins desséchés.* Ce sujet déterminé par le Duc de Charost, l'un des Associés de cette Académie, qui a fait le fonds du prix, ne sauroit être plus intéressant : l'utilité du desséchement des marais est démontrée par l'avantage qui en résulte pour l'agriculture dont on étend le domaine, pour le bien-être des habitans qui avoisinent les marais, auxquels on procure un air plus salubre, par la multi-

plication des bestiaux qu'on pourra nourrir dans ces marais convertis en bonnes prairies, par l'augmentation des engrais qu'ils procureront, & par le parti qu'on peut tirer de la tourbe pour le chauffage ou les engrais. Les Mémoires en françois ou en latin seront adressés avant le premier Juin 1787, au Secrétaire perpétuel de la Société à Laon, francs de port, ou sous le couvert de l'Intendant de la Généralité de Soissons.

D'après le relevé qui a été fait sur les registres de toutes les Paroisses de Dauphiné & des hôpitaux, il résulte que pendant l'année 1785, il est né dans cette Province 13,914 garçons, & 130,30 filles; qu'il est mort 11,454 hommes, & 11,405 femmes; ce qui donne un excédant de population de 4085 personnes. = Pendant la même année, il y a eu 5962 mariages, 19 professions religieuses; & il est mort 38 personnes en religion.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 23 Septembre.

Extraits des Gazettes Hollandoises & autres (1).

Extrait des Résolutions des Etats de Gueldre, du Jeudi 31 Août 1786.

» Reçu une lettre des Conseillers de ce

(1) *M. Mallet du Pan*, Rédacteur ordinaire de ce Journal, prévient ses lecteurs, qu'il ne participe en aucune maniere à la confection & à la publication de ces extraits.

Digitized by Google

» Duché & Comté, datée d'Arnheim, le 26
» de ce mois, contenant qu'ils ont fait affi-
» cher notre publication du 11 Mai dernier,
» &c. &c. &c. Sur quoi délibéré, & ayant
» pris en considération la situation malheu-
» reuse des villes de Hattem & d'Elbourg, &
» la nécessité d'y rétablir l'ordre & le repos,
» L. N. P. ont entendu & trouvé bon, de
» charger immédiatement S. A. S., comme
» Capitaine-Général, d'y envoyer un nombre
» suffisant de troupes, sous le commande-
» ment d'un Officier expérimenté, avec in-
» jonction d'y rester jusqu'à nouvel ordre;
» que si, contre notre attente, les habitans
» faisoient résistance, il sera enjoint au susdit
» Officier Commandant d'établir garnison
» dans les deux villes, malgré tous les obsta-
» cles, & d'user de violence & de force, pour
» le maintien de l'autorité Souveraine de
» L. N. P. On donnera à cet effet connoissan-
» ce de cette résolution aux Magistrats desdites
» deux villes, en leur recommandant de pro-
» curer aux troupes toutes les facilités qui
» dépendront d'eux, afin d'obéir strícte-
» ment à la sérieuse intention de L. N. P. »
[*Gazette de la Haye*, N°. 111.]

« Des Lettres directes de la Province
» d'Over-Yssel nous ont informé de l'éva-
» cuation des deux villes d'Elbourg & de
» Hattem, dans la Province voisine de Guel-
» dre, par les Garnisons Bourgeoises qui s'y
» étoient jettées, & par la plupart des habi-

Digitized by Google

» tans. La premiere de ces villes, qui n'a que
» quelques anciennes fortifications, n'étoit
» capable de résister qu'à l'artillerie d'un
» moindre calibre ; mais il étoit impossible
» de soutenir, même durant peu de temps,
» la grosse artillerie. Hattem étoit absolu-
» ment hors d'état de se défendre avec le
» moindre espoir de succès. Des Régens
» bien intentionnés ont donc engagé les
» Milices Bourgeoises & les habitans à ne
» pas se sacrifier inutilement ; & à aban-
» donner plutôt leurs foyers pour un tems. »
[*Gazette de Leyde*, n°. 73.]

» Les États de la Province, assemblés extra-
» ordinairement Lundi, le sont encore ; les
» Affaires ont pris une tournure si allarmante
» pour la tranquillité publique, qu'il n'y a
» pas apparence, qu'ils se separent de quelques
» jours. Il a été signé au Château de *Loo*, Rési-
» dence actuelle de la Cour du Prince d'*Orange*,
» une Confédération antipatriotique, le 21
» Août : on ne fait pas difficulté de l'appeller
» une vraie Conspiration, telle que les *Syllas*,
» les *Catilinas* & les autres *Romains* turbulens
» en signerent autrefois contre *Rome*. On s'y est
» engagé à exterminer les Villes & les Régens
» Patriotiques les uns après les autres, par le
» fer & par le feu : Si le complot a été long-
» tems muri & réfléchi, il a été mis en exécu-
» tion sur le champ. Le Capitaine-Général de
» la Province de *Gueldre* & d'*Utrecht* a assem-
» blé autour de son Château de *Loo*, une Ar-
» mée, composée des Régimens à la Solde des
» six Provinces de l'UNION, cette Armée est en
» pleine activité ; elle s'est présentée devant la

Digitized by Google

» Ville d'Elburg, qu'elle a trouvé évacuée, & » où il n'étoit pas resté une seule ame ; la » Conquête n'en a pas été difficile. Il n'en est » malheureusement pas de même de l'attaque de » la Ville de *Hattem* ; elle a été canonné le 5 » à 4 heures du soir ; les Habitans armés, & » les Bourgeois des Villes des autres Provinces, » qui s'y étoient jettés pour la défendre, ont » fait de la résistance & ont canonné à leur tour » les Assaillans ; on ne sait pas encore les dé- » tails de cette funeste journée, qui a préparé » & assuré le triomphe de la Liberté, quoi- » qu'une partie de ses braves Défenseurs y » ayent péri les armes à la main. Les Trou- » pes du Capitaine Général ont perdu beaucoup » de monde ; les Bourgeois ont évacué, lorf- » qu'ils ont vu qu'ils ne pouvoient plus tenir. » Voilà donc du sang répandu ; il retombera » sur la tête de ceux qui ont osé le verser, » & les Etats de *Hollande*, inviolablement atta- » chés à ce qu'ils doivent à la Patrie, au Pa- » triotisme, à l'UNION & enfin au Peuple qui » réclame ses Droits, ont déja pris des Réso- » lutions capables de déconcerter la Conspira- » tion de *Loo*. [*Gaz. d'Amsterdam n°. 72.*]

» Il a été envoyé aux Officiers Comman- » dans des Gardes, Infanterie & Cavalerie de » L. N. & Grandes Puissances, une Lettre de » la teneur suivante, de la part des Etats de la » Province.

» CONFORMÉMENT à notre Résolution d'au- » jourd'hui (*6 du présent*) nous vous dispen- » sons, de même que les autres Officiers de » vos Régimens, par celle-ci, de la partie du » Serment Provincial qui a rapport à l'obéis- » sance aux Ordres du Capitaine-Général ; nous » vous chargeons d'en donner connoissance aux

Digitized by Google

» Officiers absens pour avoir à vous y conformer
» tous. »

» Toutes les autres Troupes à la répartition
» de la Province, ont reçu les mêmes Ordres. »
[*Idem.* 73.]

» Les Etats de *Hollande*, journellement as-
» semblés, ne discontinuent pas de prendre des
» mesures efficaces, pour mettre leur Autorité
» à l'abri de toute atteinte & pour garantir la
» Province de toute Invasion subite : L. N. &
» G. P. pour n'avoir rien à craindre de la Milice
» de l'Etat, peu disposée en général à seconder
» les vues sages du Souverain, relativement
» au maintien du repos & de la tranquillité
» publique, ont rendu une nouvelle Ordon-
» nance qui ne regarde uniquement, que les
» Troupes de leur Province. Peu portées à se
» soumettre aux Placards rendus contre les
» Séditions, ces Troupes les ont éludés & même
» transgressés sans respect pour le Souverain;
» il a fallu donc mettre directement un frein
» aux violations multipliées qu'elles se sont
» permises, & chercher à les contenir dans le
» devoir & l'ordre, par des moyens capables de
» les intimider. Voici cette Ordonnance.

» *Les Etats de Hollande & de Westfrise &c.*
» Salut, ayant appris avec la plus grande in-
» dignation, que sans égard à nos Ordonnan-
» ces rigoureuses du 16 Juin 1784, 23 Février
» 1785 & 23 Février 1786, plusieurs Militaires
» se sont permis de tems à autres, en mar-
» chant dans cette Province, des excès punis-
» sables, en portant des marques de Sédition,
» défendues si strictement & des Signes de
» Parti, en criant même *Hoezée Orange par
» dessus tout*, & autres cris de Révolte de cette
» nature ; qu'ainsi ils se mequoient de notre

» Autorité Souveraine en troublant le Répos
» public, & en engageant même d'autres Ha-
» bitans à le troubler ; soit par leur exemple,
» soit par d'autres moyens.
» A ces Causes, nous avons trouvé bon,
» en renouvellant & ampliant les Placards
» précédens, d'avertir très-sérieusement la
» Milice au Service de l'Etat, de s'abstenir de
» tous les excès ci-dessus, soit sous prétexte de
» Réjouissance, ou quelqu'autre, que ce puisse
» être, capables de troubler la tranquilité pu-
» blique & bien particuliérement de porter des
» *Cocardes couleur d'Orange*, des Nœuds, Ru-
» bans, Papiers & Fleurs de la susdite cou-
» leur, & tous autres Ornemens; défendons
» pareillement auxdites Troupes toutes sortes
» d'acclamations séditieuses & bien particuliè-
» rement encore de crier *Hoezée Orange par-
» dessus tout*, & autres cris de joye semblables;
» de plus leur défendons d'exciter dans leurs
» Garnisons, ou ailleurs, aucuns mouvemens
» qui puissent donner occasion à des Tumultes
» & à des Combustions: Le tout sous peine,
» non seulement de notre haute indignation
» pour les contrevénans, mais en outre d'être
» poursuivis comme des perturbateurs du repos
» public & comme desobéissans à nos Ordres
» Souverains, cela sans aucune connivence ni
» égard, & punis comme tels selon l'exigence
» du cas, même de la peine de mort. Char-
» geons notre Procureur Général, de même
» que notre Avocat-Fiscal & autres nos Offi-
» ciers Civils de notre Province, de faire
» exécuter ponctuellement la présente Ordon-
» nance, sous peine d'être privés de leurs
» Offices, en cas de connivence ou de contra-
» vention de leur part. Ordonnons aux Com-

Digitized by Google

» mandans respectifs des Régimens qui se trouvent dans notre Province, *ou qui sont à la Répartition de notre Province*; de veiller scrupuleusement sur les Troupes confiées à leurs Ordres, sous peine d'être cassés sur le champ, en cas de négligence de leur part: Recommandant la même chose aux Commandans des autres Régimens, se trouvant sur notre territoire, mais non à notre Solde, les rendant responsables des excès des Troupes à leurs ordres, s'ils ne veillent pas sur Elles avec le plus grand soin; &c. &c. (*Idem.*)

« Les nouvelles que nous recevons chaque jour de la Gueldre & de la Hollande, sont de plus en plus alarmantes & annoncent le dernier période du désordre comme très prochain. Les Hollandois ayant congédié les Gardes-Dragons, la Gueldre les a aussi tôt pris à sa solde, comme elle prendra toutes les troupes à qui la Hollande refusera leur paiement. Les Etats de cette Province ayant donné à toutes les troupes à sa répartition l'ordre de se tenir prêtes à marcher, les *Suisses* ont tenu leur Conseil de guerre; & le résultat a été, dit on, qu'ayant prêté serment à la *Généralité* & au Stathouder, ils n'obtempéreroient point aux ordres particuliers de cette Province.

» Celle-ci veut défendre Utrecht avec ses troupes, & leur a donné ordre de marcher; de son côté, la Gueldre a défendu à celles qui se trouvent sur son territoire d'obéir à d'autres ordres qu'aux siens. En attendant, l'armée est effectivement en marche pour

» réduire les *Confédérés* d'Utrecht ; la ville » est fermée, aucune famille n'a la liberté » d'en sortir ; les remparts sont garnis d'une » forte artillerie ; & s'ils doivent se rendre, » on menace de fusiller tous les chefs des » familles qu'ils soupçonnent ne leur être pas affectionnées. » [*Courier du Bas Rhin*, n°. 73.]

« On apprend que par une résolution des » Seigneurs Etats de Gueldre, prise le 7 de » ce mois dans leur assemblée extraordinaire, » L. N. P. ont trouvé bon & arrêté d'ordon- » ner au Colonel & Officier-Commandant » du régiment des Gardes Dragons, & ensuite » à tous les autres Régimens qui se trouvent » à la répartition de la Hollande, & qui se » tiennent en garnison dans le territoire des » Etats de Gueldre, de persister dans leur » serment prêté à cette province. Il est en mê- » me tems ordonné auxdites troupes par la » même résolution de ne point respecter d'au- » tres ordres pour marcher ou autrement, que » sur des patentes de S. A. comme Capitaine- » Général, & attaches des Sgrs. Députés or- » dinaires, en ajoutant en même tems que » s'il arrivoit quelque chose auxdites troupes » par rapport au retenu de leur solde, ou quel- » que chose de cette maniere ; les Etats de » Gueldre y pourvoiront en forme de prêt. » (*Gazette de la Haye*, N°. 109 & *de Bruxelles*, N°. 75.)

Le 8 de ce mois, L. N. & G. P. les Sgrs.

Digitized by Google

Etats de Hollande & de West-Frise, ont reçu la Lettre suivante de S. A. S. Mgr. le Prince Stathouder, en réponse à celle que lesdits Sgrs. Etats avoient écrite à S. A.

Nous avons reçu la lettre que V. N. & G. P. ont trouvé bon de nous adresser le 6 de ce mois, par laquelle elles requierent que « nous décla-» rions ouvertement notre intention personnelle » sur les troubles qui concernent les villes de » Hattem & d'Elbourg en Gueldre, ainsi que » sur ceux qui concernent la Province d'Utrecht » avec la requisition d'une réponse en deux fois » 24 heures; requisition qui nous touche d'au-» tant plus qu'elle manifeste un soupçon, comme » s'il existoit chez nous des intentions qui ne » soient pas conformes aux regles de notre ser-» ment & devoir.

Vos soupçons, Nobles & Puissans Seigneurs, nous paroissent d'autant plus étranges, que VV. NN. PP. ont reçu vraisemblablement par une Missive des Seigneurs-Etats de Gueldre, adressée à VV. NN. PP. un ample détail de toute la conduite de cette affaire, & qu'elles auront vu qu'il n'a été rien fait, ni exécuté par nous, que sur la demande & requisition spéciale desdits Seigneurs-Etats, auxquelles nous sommes obligés d'obtempérer en qualité de Stadhouder & de Capitaine-Général de ladite Province. De même que relativement à la Province d'Utrecht, à l'exception du premier Bataillon du Prince de Hesse-Darmstad, lequel a marché vers Amersfoort, il n'a été fait aucune demande à nous par les Seigneurs-Etats d'Utrecht, pour envoyer des troupes dans leur Province, ni expédié par nous aucune patente à cet effet. En attendant, ce nous est

un grand sujet de contentement, que les diverses résolutions approbatoires des Seigneurs-Etats de Gueldre démontrent clairement que nous avons complettement satisfait aux requisitions de LL. NN. Puissances : ce qui suffit pour notre justification. Et quoique nous pensions ne pas demander trop, en réclamant, avec tous les habitans, une maniere libre de penser, nous ne faisons néanmoins aucune difficulté de nous conformer encore aux sentimens que nous avons autrefois exposés, tant à VV. NN. PP. qu'aux autres confédérés; & c'est sur le fondement de ces principes que nous pouvons assurer à VV. NN. PP. qu'éloignés autant que personne de tous moyens de violence, nous n'aurions souhaité rien de plus ardemment, sinon que l'autorité légitime du Souverain eût pu être conservée & rétablie, partout où elle a été blessée, par les voies de douceur; mais que l'expérience ayant appris plusieurs fois, tant dans la province de Hollande que dans d'autres, que la force militaire a été jugée nécessaire à leur conservation, Vos Nobles Puissances ne pourront être surprises que les Etats de Gueldre en aient fait aussi usage à la même fin, non pour ajuster les différends entre leurs Nobles Puissances & les habitans, mais pour donner occasion que ces plaintes & différends fussent examinés & accommodés d'une maniere modérée & juridique. En attendant, il nous est très-agréable de pouvoir ajouter, que, dans l'expédition qui paroît avoir attiré particuliérement l'attention de VV. NN. PP. il n'a point été versé de sang des citoyens.

» Nous nous flattons que ces ouvertures de » nos sentimens & obligations personnelles se» ront trouvées entierement satisfaisantes par

Digitized by Google

» V. N. & G. P. de maniere que nous devons
» nous contenter en la présente, de la conviction
» agréable & flatteuse de n'avoir rien fait & exé-
» cuté que ce que notre serment & notre devoir
» exigeoient de nous. (*Idem.*)

« Les Etats de Hollande ont reçu une
» ample Missive des Etats d'Utrecht, dans
» laquelle ces derniers communiquent à
» L. N. & G. P., de n'avoir aucun dessein
» d'employer dans leur Province des moyens
» de violence, particuliérement contre la
» ville d'Utrecht ; & que la demande de
» troupes qu'ils ont faite à Mgr. le Stathou-
» der, n'a eu pour motif que de se mettre en
» défense, puisque les Etats de Hollande
» avoient fait marcher les Régimens à leur
» répartition, vers les frontières voisines de
» la Province d'Utrecht, ainsi que pour ga-
» rantir les Régens, que les Bourgeois
» d'Utrecht ont démis de leurs postes; qu'au
» reste, ils étoient prêts à accepter la mé-
» diation offerte par la Hollande ; mais
» qu'ils desiroient, que préalablement les
» Etats de cette Province expliquassent leurs
» vrais sentimens sur les différends qui par-
» tagent celle d'Utrecht, attendu qu'ils per-
» mettoient que des citoyens armés de
» Hollande se rendissent sur le territoire
» d'Utrecht. » [*Idem.*]

« Dans l'état de crise où en sont les affaires,
» le lecteur ne sera pas fâché de connoître le nom-
» bre de troupes à la solde de chaque province ;
» en voici le détail :

» *La Gueldre.* La moitié du régiment de Tuil-

Digitized by Google

» van SeroosKerken, cavalerie, Orange-Gueldre
» & van Welderen, infanterie.

» La *Hollande*. Les gardes-du-corps, les gar-
» des à cheval, les carabiniers, Stavenisse, Pons,
» Hesse-Philipstal, la moitié de van Stoken, la
» moitié de van der Hoop, les garde-dragons,
» les dragons de Hesse-Cassel, les dragons de
» Byland, en cavalerie; & en infanterie les ré-
» gimens des gardes Hollandoises, d'Orange-
» Nassau (premier & second régiment,) d'Err-
» vie, d'Oonderwater, de Hardenhroek, de Wal-
» deck [premier & second régiment de Houstoun,
» de Stuart, de Dundas, de Bylandt, de Gre-
» nier, [Wallons;] de Pallardy, de van Panst,
» de Leefdhal, de van Salm, [de la marine] &
» de Saxe-Gotha.

» La *Zélande*. De van Dopff, de van Brakel,
» infanterie; de Douglas, [de la marine] & de
» Dumoulin [mineurs].

» La *Frise*. D'Orange-Frise, cavalerie; &
» des Gardes-Frise, une compagnie, d'Orange-
» Frise, de Baden-Dourlach, de Schepper, de
» van Plettemberg, & de Hesse-Darmstadt, in-
» fanterie.

» *Utrecht*. L'autre moitié de Tuil van Se-
» rooskerken, cavalerie, & en infanterie, le
» régiment du Prince héréditaire Guillaume Fré-
» déric, & ceux de Monster & de van Efferen.

» *Over-Yssel*. L'autre moitié de van der Hoop,
» cavalerie; & le régiment de Baden-Dourlach,
» infanterie.

» *Groningue*. La moitié de van Stoken, cava-
» lerie; les Gardes Groningue une [une com-
» pagnie, Orange Stad-en-Land-en-Drenthe
» 1er. bataillon, Lewe & Sommerlate, [infan-
» terie.

» Le pays de *Drenthe*, paie le second ba-

» taillon d'Orange-Stad en-Land en Drenthe.

» Il y a outre cela six régimens Suisses, » dont la province de *Hollande* solde la plus » grande partie ; & à compter d'aujourd'hui, elle » paiera la légion du rhingrave de *Salm*, qui est » composée de 3 compagnies de cavalerie légere, » de 8 compagnies de hussards, d'une compa- » gnie de chasseurs, & de 2 compagnies d'in- » fanterie.

» Les habitans de *Gorcum*, malgré les défen- » ses réitérées des magistrats, portent les cou- » leurs du prince, & crient, *Vive Orange*, &c. » on vient d'ériger un corps dans cette ville, » en faveur du *Stadhouder*. »

» Les Etats Généraux étant assemblés le 14, » délibérerent sur un point des plus délicats dans » la circonstance actuelle. Les Etats de Hollande » ont donné des ordres aux Régimens à leur solde » particuliere, actuellement en garnison dans di- » verses Places de la Généralité, d'en sortir & » de revenir dans leur Province. Les Gouver- » neurs de Bois-le-Duc & de Bergen-op-Zoom, » de même que le Commandant de Mastricht, à » l'absence de M. le Prince de Hessen-Cassel, qui » en est Gouverneur, ont refusé de laisser partir » les Régimens Hollandois qui se trouvent dans » ces trois Villes. Ces Officiers Généraux don- » nent pour raison, que ces Régimens étant pris » à serment par les Etats Généraux, ne peuvent » sortir que par un nouvel ordre de L. H. P., & » que les ordres des Etats de Hollande ne sont » rien à leur égard. L. N. & G. P. se sont plain- » tes aux Etats-Généraux de ces Gouverneurs, » & ont dit que si L. H. P. persistent à ne pas » ordonner la sortie de leurs Régimens desdites » Places, ils défendroient à leurs Députés de » paroître à l'Assemblée des Etats-Généraux, &

Digitized by Google

» qu'ils se regarderoient comme séparés de la » Confédération. Les quatre Provinces de Gueldre, de Frise, de Zélande & d'Utrecht, qui » formoient la Majorité, opinoient que les Etats-» Généraux ne devoient pas déférer à la demande des Etats de Hollande; mais voyant que » ceux-ci, présens en Corps à l'Assemblée de » L. H. P. se levoient pour sortir & pour effectuer » leur ménace, les débats recommencerent; & » enfin, par une espece de conciliatoire, il fut » arrêté que L. H. P. donneroient les ordres les » plus précis aux trois Gouverneurs & Commandans des Villes de la Généralité, de laisser sortir les Régimens Hollandois, qui seroient rappellés par les Etats de Hollande. Il fut encore » résolu d'écrire au Capitaine-général, d'envoyer des Patentes nécessaires aux susdits Régimens. Les Etats de Hollande ont fortement » protesté contre cette derniere Résolution; » & comme ils sont décidés à ôter ce droit de » Patentes au Capitaine-général, & que même » ils l'en ont privé en leur particulier, par leurs » dernieres Résolutions, ils n'ont pu laisser cette » Résolution sans la contredire. L. H. P. ont » donné ordre sur le champ au Capitaine-général » de se conformer à leur Résolution. Ainsi les » Régimens Hollandois rentreront bientôt sous » le commandement direct des Etats de cette » Province.

» Les Etats de Gueldre ont malgré cela pris une » Résolution particuliere, par rapport aux Régimens Hollandois, qui sont encore dans leur » Province, tels que celui des Gardes-Dragons & » quelqu'autre. Ils leur ont défendu d'en sortir, » ni de bouger sans leur ordre, & sans les Patentes du Capitaine-général; ils leur ont enjoint » de n'obéir à qui que ce soit qu'à eux seuls.

Digitized by Google

» Pour les encourager à respecter leurs ordres ;
» ils leur ont promis de les payer de leurs de-
» niers particuliers, au cas que les Etats de Hol-
» lande leur retirassent la solde, ou les punis-
» sent autrement ; mais seulement en forme de
» prêt. Cette résolution est d'autant plus sin-
» guliere ; que la Gueldre est celle de toutes
» les Provinces la plus difficile dans ses paye-
» mens à la Généralité, qu'elle se plaint tou-
» jours qu'elle est trop chargée, &c Il faut
» nécessairement qu'elle ait trouvé une nou-
» velle ressource qui lui fournisse des Finances
» abondantes pour s'annoncer sur le ton qu'elle
» fait. *Gazette d'Amsterdam*, N°. 75.

» On apprend de Nimegue, que Mgr. le
» Prince d'Orange a déclaré vouloir passer
» l'hiver dans cette ville ; on prépare actuel-
» lement le château pour recevoir la Cour
» Stathouderienne. *Idem*.

» On débite, que les Etats d'Amersfoort
» ont envoié une députation à Zutphen, pour
» y proposer une Confédération particuliere
» entre les deux provinces de Gueldre &
» d Utrecht. *Idem*.

» Le Général Spengler qui a commandé l'ex-
» pédition contre les villes de Hattem & d'El-
» bourg, a envoyé aux Etats de Gueldres un
» rapport circonstancié, signé de sa main, de
» la maniere dont s'est exécutée cette com-
» mission militaire. Par ce rapport, il est avéré
» que ; malgré les canonades qui ont eu lieu
» de part & d'autre, il n'y a eu personne de
» tué ni du côté des bourgeois ni du côté des
» soldats à Hattem, ainsi qu'à Elbourg, & que
» les garnisons entrées dans ces deux villes, loin
» d'y commettre aucun désordre, s'y sont com-

» portées avec toute la modération possible. Ce » rapport du Général *Spengler* est signé & daté » du 7 du courant. *Gazette de la Haye*, N°. 115.

Le Comte de Goërtz, Ministre d'Etat du Roi de Prusse, est arrivé à la Haye avec deux Conseillers de Légation, après avoir passé quelques jours chez S. A. S. le Stathouder à *Loo*. Dans la nuit du 17, il est arrivé à ce Ministre un courrier extraordinaire de Berlin, chargé de dépêches dont on ignore le contenu. [*Article du Rédacteur*.]

Ce Ministre a remis le 18 ses Lettres de créance au Président des Etats-Généraux, en qualité d'Envoyé extraordinaire de la Cour de Berlin, & en même temps la Lettre suivante du Roi son maître à LL. HH. PP.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, PARTICULIEREMENT AMIS ET VOISINS.

Puisqu'il a plu à la Providence de retirer de cette vie notre très-honoré & très-aimé oncle Frédéric II, Roi de Prusse, & que nous sommes parvenus au regne de ses Etats, nous avons trouvé bon d'envoyer à V. H. P. en qualité d'Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire notre Ministre d'Etat privé & effectif, & Grand-Maître de la Garde-robe, le Comte de Goertz, afin de leur donner une preuve particuliere de notre estime & de leur communiquer plus amplement notre desir de continuer avec les Provinces-Unies le même bon voisinage & amitié particuliere ; mais en même tems, pour leur témoigner la vive part que nous prenons comme proches voisins, aux dissensions malheureuses

qui agitent depuis si long-tems quelques-unes des Provinces-Unies, particulierement aux différends qui se sont élevés dans quelques-unes avec le Sérénissime Stadhouder, Prince d'Orange & de Nassau, & à l'oppression très-extraordinaire dont ce Prince est l'innocent objet. Nous n'arrêterons point V. H. P. par un grand détail à cet égard, puisque S. A. le Prince Stadhouder Héréditaire, a exposé par diverses lettres aux Etats de Hollande & de West-Frise d'une maniere aussi détaillée que convaincante, la dureté avec laquelle on lui ravissoit ses prérogatives : nous nous en référons à la missive que S. M. notre prédécesseur expédia le 18 Septembre 1785, tant à V. H. P. qu'aux Etats de Hollande & de West-Frise; en confirmant & renouvellant le contenu de cette lettre bien intentionnée, de la maniere la plus sérieuse, en réitérant la demande amicale qui y a été faite, de diriger les affaires relatives au Stadhoudérat, par des moyens réciproquement convenables, afin qu'elles soient rétablies sur le pied où elles étoient ci-devant, conformément à la constitution & au contrat de 1747. Par celle-ci, nous prions particulierement V. H. P. amicalement & avec instance, de vouloir bien employer leur intercession puissante d'une maniere sérieuse auprès des Etats de Hollande & de West-Frise, pour que S. A. S. le Stadhouder héréditaire soit mis en état par des moyens très faciles à trouver, de pouvoir retourner avec honneur & décence à la Haie, afin d'y exercer ses emplois éminens, & qu'ensuite il soit mis une fin durable aux autres différends ; ce à quoi nous voulons contribuer avec d'autres amis & voisins de la République, par nos conseils & médiation, d'une maniere aussi équitable qu'impartiale. Nous avons donné des instructions

au Comte de Goertz, afin d'exposer ceci, tant à V. H. P. que, selon les circonstances, aux Etats de chaque Province en particulier d'une maniere plus détaillée, d'assurer de notre part ce qui est nécessaire, & lorsqu'il sera trouvé bon d'entrer à ce sujet en négociation.

Nous prions en conséquence V. H. P. d'ajouter foi entiere au Comte de Goertz dans une affaire de cette conséquence, & de négocier & finir avec lui tout ce qu'on pourroit trouver convenable aux deux Parties, selon les circonstances. Nous espérons & sommes dans la confiance que V. H. P. ainsi que les Etats de chacune des Provinces ne soupçonneront pas l'intérêt si vif & si sérieux que nous prenons au Stadhouder Héréditaire. Le sort de ce Prince, de son épouse notre chere & digne sœur, dont les sentimens élevés & dévoués entierement à la République ne peuvent paroître douteux à V. H. P. ainsi que de leurs enfans & postérité, ne sauroit en aucune maniere nous être indifférent. Nous savons d'une maniere convaincante, & nous pouvons assurer que S. A. le Seigneur Stadhouder Héréditaire & toute sa famille sont affectionnés de toute leur ame à la haute République des Provinces-Unies; & que certainement ils ne feront jamais rien contre leurs intérêts & leur systême d'Etat, mais qu'au contraire ils tâcheront toujours de les conserver & de contribuer à leur bien être. Comme le plus proche voisin des Provinces-Unies, & en conséquence des liaisons qui n'ont jamais été interrompues entre les Puissances respectives, nous avons un grand & considérable intérêt, que le Gouvernement de la République, conforme à l'ancienne Constitution, soit conservé intact, & que les divisions intestines

& les différends, qui certainement ont été causés par une injuste défiance, soient applanis le plutôt possible par une réconciliation équitable, juste & sincere, & par une intelligence durable chez toutes les Parties intéressées.

Nous recommandons cette affaire de la plus grande importance à V. H. P. ainsi que tout ce dont nous leur avons fait ouverture de la maniere la plus sincere & la plus amicale. Et nous assurons réciproquement V. H. P. que nous sommes & serons toujours portés avec une amitié de voisin & affection pour la République entiere des Provinces-Unies, & pour chacune des Provinces en particulier.

Berlin, ce 2 Septembre 1786.

De V. H. P. le bon ami & voisin,

Signé, FREDERIC-GUILLAUME.

Contresigné, *Finckenstein. V. Hertzberg.*

Errata pour le N°. 29, *p.* 181 : Mémoire de D. Pradine *sur la trempe du fer.* Au lieu de ces mots : *Brandt conseille de mêler du charbon grossiérement pilé en travers de la barre, sur-tout lorsqu'on la bat* ; lisez : *Mr. Brandt conseille d'y mêler avec la mine, du charbon pilé grossiérement, afin que la chaleur soit assez forte pour en expulser la plus grande partie de l'arsénic.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 26 1939

Digitized by Google

Digitized by Google